



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

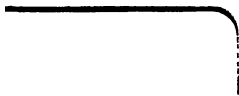
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

A 460262

DUPL





Montau



LES CINQUANTE-DEUX
SERVITEURS DE DIEU
178

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

- HISTOIRE ANCIENNE ET MODERNE DE L'ANNAM, un volume
in-8° 7 50
- LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES PENDANT LA GUERRE DU
TONKIN, brochure in-8° 1 25
- NOS MISSIONNAIRES, précédé d'une étude sur la Société
des Missions-Étrangères, un volume in-12 . 3 »
- LE SÉMINAIRE DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES PENDANT LA RÉVOLUTION,
brochure grand in-8° 1 50
- ATLAS DES MISSIONS DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES,
27 cartes in-folio, en 5 couleurs, avec 27 notices his-
toriques et géographiques 15 »
- LA MISSION DE BIRMANIE, par Mgr Bigandet. Traduit de
l'anglais. Illustré de vingt gravures sur bois 2 »
- MGR RETORD ET LE TONKIN CATHOLIQUE, un volume grand
in-8°. 40 gravures 4 50

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

- HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES
depuis sa fondation (1658) jusqu'à nos jours. 3 volu-
mes in-8°.

SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

LES CINQUANTE-DEUX

62

SERVITEURS DE DIEU

FRANÇAIS — ANNAMITES — CHINOIS

Mis à mort pour la foi en Extrême-Orient de 1815 à 1856

Dont la cause de Béatification a été introduite
en 1840, 1843, 1857

BIOGRAPHIES

PAR

ADRIEN LAUNAY

DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

TOME SECOND



PARIS

TÉQUI, LIBRAIRE-ÉDITEUR

33, RUE DU CHERCHE-MIDI, 33

1893

Tous droits réservés

BX
4659
E 2
L 38
V. 2

DÉCLARATION DE L'AUTEUR

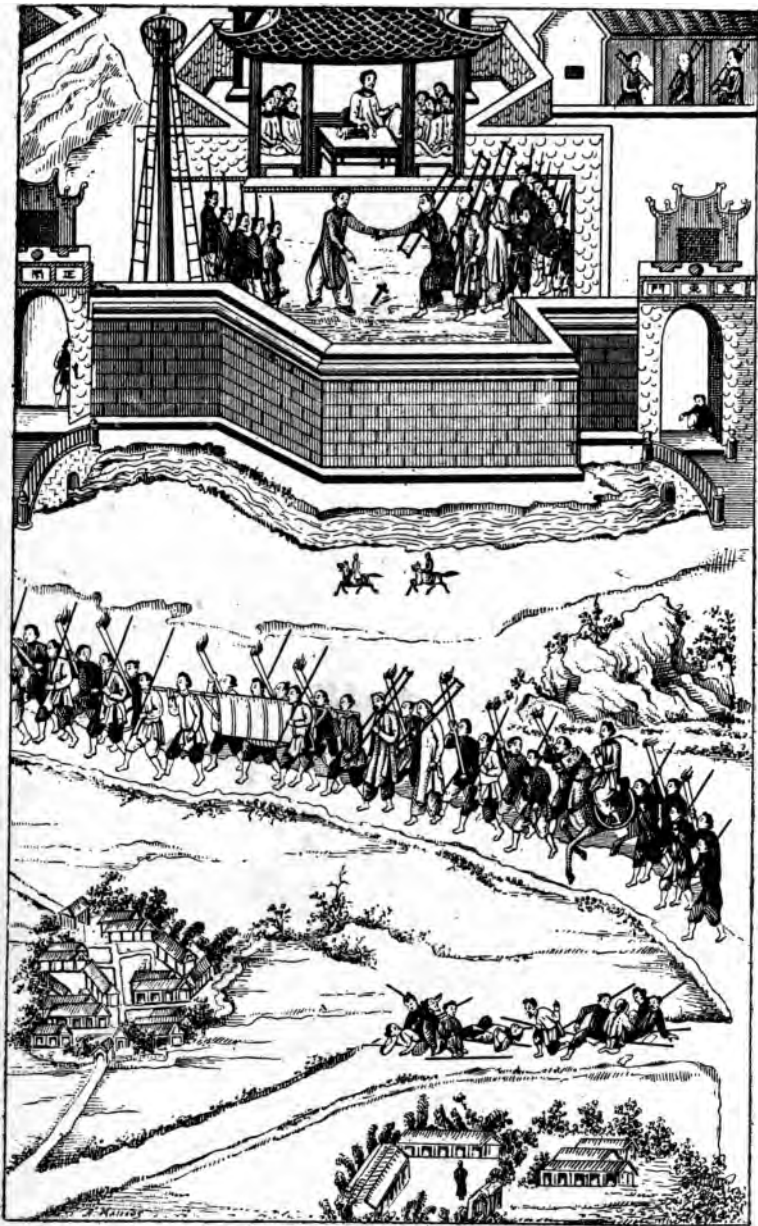
Nous protestons de notre pleine et entière soumission aux lois du Saint-Siège et particulièrement au décret d'Urbain VIII. S'il nous arrive d'employer certaines expressions comme celles de Saint, de Bienheureux, de Martyr, nous déclarons simplement suivre l'impulsion de notre cœur sans vouloir prévenir les jugements du Saint-Siège.

10 2490-190

LES VV. KHOAN, THANH, HIÊU

Ces trois Vénérables furent arrêtés ensemble et ensemble souffrirent la prison, la torture et la mort.

Le vénérable Khoan, qui était prêtre, fut le premier et le plus souvent interrogé, nous grouperons donc dans sa notice les faits généraux de l'arrestation, de la captivité et du martyre des serviteurs de Dieu.



ARRESTATION DES VV. KHOAN, THANH, HIÊU

EXPLICATION DU TABLEAU

ARRESTATION DES VÉNÉRABLES KHOAN, THANH, HIÊU

Ce tableau se divise en plusieurs scènes :

1° Au bas du tableau, on aperçoit le village de Dong-bien, où les confesseurs de la foi ont été arrêtés.

2° En remontant vers le haut du tableau, ce sont des chrétiens aérés qui viennent pour délivrer les confesseurs de la foi.

3° Arrivés trop tard, ils sont impuissants à enlever les confesseurs des mains des satellites, et, accablés de tristesse et de douleur, ils se couchent le long de la route.

4° De nombreux satellites et une foule de païens, portant des torches, conduisent au milieu de la nuit les trois confesseurs au mandarin de la sous-préfecture.

5° Le prêtre Khoan, qui, à cause de son grand âge, ne pouvait faire la route à pied, est porté dans un filet.

6° Le cortège est dirigé par un délégué du mandarin. Ce délégué est à cheval et commande la marche vers la sous-préfecture.

7° Les confesseurs sont arrivés à la sous-préfecture; le mandarin veut les forcer à fouler la croix; un officier saisit Pierre Hiêu par le bras: il ne peut réussir. Le prêtre Khoan est entre ses deux catéchistes.

8° La prison où sont renfermés les confesseurs de la foi, chargés de leurs cangues.

[The page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is too light to transcribe accurately.]

LE VÉN. PAUL KHOAN

PRÊTRE DE LA MISSION DU TONKIN OCCIDENTAL

Décapité le 28 avril 1840 (1).

I

Le P. Paul Khoan est né en 1771, à Duyen-mau, station chrétienne de la paroisse de Phuc-nhac.

Encore jeune, il fut chargé de l'économat de la plus grande communauté du Tonkin, celle de Vinh-tri. Ses qualités méritaient cette confiance. Tous ceux qui le connurent sont unanimes à le représenter comme un saint prêtre, austère par nature, affable par vertu, généreux envers les pauvres, sobre, simple dans sa parole et dans sa conduite, ennemi de toute mollesse et de tout ce qui, de près ou de loin, touchait au luxe.

Des preuves appuient ces affirmations :

Le P. Khoan ne prenait le matin qu'un peu de thé et faisait deux repas fort modestes dans la journée, il jeûnait tous les jours ordonnés par l'Église et pendant le Carême entier, il imposait la même obligation à ses catéchistes et à ses domestiques. Jamais il ne se servait de litière ou de filet, son vêtement était commun et son turban, que les Annamites aiment à avoir très beau, était un simple mouchoir carré de toile de coton.

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du procès de Béatification* du vénérable Khoan, les *Lettres* de Mgr Retord, de MM. Charrier et Marette.

Econome pour lui-même, il était libéral envers les autres : il avait acheté une propriété dans laquelle il avait fait construire une maison pour y recueillir les pauvres qu'il nourrissait.

Ses sermons et ses exhortations aux simples chrétiens roulaient le plus souvent sur l'obligation de garder la chasteté et la justice; aux personnes de la Maison de Dieu, il parlait plus particulièrement de l'humilité, de l'obéissance, de la continuelle pensée de Dieu. Envers ses pénitents, il était patient et doux, ne les renvoyait jamais, fallût-il, pour les entendre, veiller bien avant dans la nuit. Cette vie, véritablement sacerdotale, lui attira l'estime et l'affection des fidèles des différentes chrétiens qu'il administra ¹.

Nommé curé de Phuc-nhac, grande paroisse de la province de Ninh-binh, ayant sous ses ordres trois vicaires, il déploya sur ce théâtre plus vaste, les mêmes qualités et les mêmes vertus. Malgré son âge déjà avancé, car il avait près de soixante ans, il faisait une fois chaque mois la visite de Phuc-nhac, de Dong-bien, de Tondao et du couvent de religieuses de Yen-moi.

Il était chargé de cette paroisse depuis plusieurs années, lorsque, pendant la persécution de 1837, étant allé voir des malades à Trai-bo, il s'en revint par Dong-bien avec l'intention d'y passer la nuit.

Afin d'échapper aux inquisitions des païens, le presbytère de ce village avait été inscrit au nom du sous-chef de canton Du, qui était chrétien.

Prévenu de la présence du prêtre par son adjoint qui avait vu celui-ci célébrer la messe pendant la nuit, le maire païen partit, accompagné de plusieurs de ses serviteurs, donnant pour prétexte de cette expédi-

1. *Sommaire*, etc., p. 385, § 1-2; p. 388, § 17; p. 389, § 18; p. 393, § 41; p. 396, § 58-60; p. 397, § 61-63; p. 401, § 84-85.

tion qu'il allait réclamer l'impôt au sous-chef de canton¹.

Le lendemain matin, en sortant de sa chambre, le P. Khoan aperçut les païens ennemis postés derrière la haie de bambous, qui entourait la maison de son hôte.

Il fut aussitôt arrêté avec ses deux catéchistes, Hieu et Thanh², et emmené à la préfecture de Ninh-binh. Pendant le trajet, un chrétien nommé Nan, de Trai-bo, lui offrit de prendre sa place; il n'y voulut point consentir, trop heureux de souffrir pour Jésus-Christ³.

Il fut mis à la cangue, chargé d'une chaîne pesant une dizaine de livres et enfermé d'abord dans la prison préventive du juge des causes criminelles.

II

Cette détention devait durer plus de deux années, sans que ni les interrogatoires, ni les coups, ni la faiblesse de l'âge, ni les misères physiques et morales des cachots annamites parvinssent à briser l'énergie du vieillard et à faire chanceler sa foi.

Avec ses juges, le P. Khoan fut très doux, très poli, mais inflexible.

Interrogé dès son arrivée par le premier mandarin qui l'exhortait à fouler la croix, il répondit :

— Ce que vous exigez n'est pas conforme à la droite raison.

— Comment ne serait-ce pas conforme à la raison, reprit le magistrat, puisqu'en le faisant, tu conserves ta vie, et qu'en refusant, tu la perdras.

— Mandarin, ne serait-ce pas pour vous une lâche

1. *Sommaire, etc.*, p. 386, § 5.

2. *Id.* p. 386, § 5; p. 389, § 21; p. 398, § 69; p. 402, § 88.

3. *Id.* p. 386, § 72.

ingratitude et une honteuse infidélité si vous abandonniez le roi au moment de la guerre, sous prétexte qu'en combattant pour lui, vous vous exposeriez à la mort? Eh bien! de même j'ai reçu les grâces et les bienfaits du Seigneur du Ciel depuis ma naissance, et vous voudriez que je l'abandonne au temps de l'épreuve! Non, cela n'est pas conforme à la droite raison ¹.

Cette réponse lui attira douze coups de rotin ².

Il fut aussi heureusement inspiré devant le mandarin de la justice civile qui l'injurait, blasphémait le Christ et sa loi, et s'écriait :

— Ouvrez donc les yeux de votre esprit et reconnaissez votre erreur : obéissez au roi, marchez sur la croix, et n'écoutez plus ces vauriens d'Européens.

Le P. Khoan lui dit :

— A la vie comme à la mort, je n'abandonnerai pas ma religion.

En face de l'inutilité de ces efforts, le premier mandarin et le mandarin de la justice appelèrent un autre collègue, et tous les trois se constituèrent en tribunal, espérant que réunis, ils auraient plus de succès.

Leur espoir fut déçu : aux réprimandes, aux exhortations, aux menaces, le prêtre répondit par des refus absolus ³.

On changea alors sa cangue qui était assez légère, pour une autre garnie de plaques de fer, puis on le reconduisit en prison.

Quelques jours après, le jugement fut rendu et la sentence portée : le P. Khoan, en qualité de chef de religion, fut condamné à avoir la tête tranchée et exposée pendant trois jours pour l'instruction de tous ⁴.

1. *Lettre* de Mgr Retord.

2. *Sommaire*, etc., p. 386, § 9; p. 391, § 26; p. 394, § 47; p. 399, § 97 :

3. *Id.* p. 391, § 26-28.

4. *Id.* p. 385, § 10.

Grande fut la joie du captif à la pensée que bientôt il jouirait des félicités éternelles.

Son heure néanmoins n'était pas encore venue; au lieu d'ordonner l'exécution, le roi diminua la peine, donnant de cette clémence, qui ne lui était pas ordinaire, les raisons suivantes :

« Ce criminel trompait depuis longtemps ses adeptes par des discours astucieux; livré aux juges, il s'est refusé à fouler la croix aux pieds; certainement c'est un mauvais sujet qui mériterait de suite d'être mis à mort; cependant, réfléchissant qu'agé de plus de soixante-neuf ans, il ne peut pas vivre longtemps, nous le condamnons à la même peine que ses disciples, c'est-à-dire à la mort avec sursis ¹. »

Cette ordonnance royale ouvrait au prêtre la perspective d'une longue captivité; Notre-Seigneur l'adoucit et la sanctifia par sa présence.

A cinq reprises différentes, un prêtre put pénétrer et porter la sainte communion au confesseur ².

C'était la consolation divine, la grande, celle que le P. Khoan désirait le plus, mais à laquelle les hommes en ajoutèrent d'autres.

Les chrétiens le visitèrent souvent, Mgr Retord lui écrivit, les gardes lui témoignèrent estime et déférence, lui permettant de réciter ses prières avec ses catéchistes, défendant même à ses codétenus de les troubler par leurs cris ou leurs conversations bruyantes ³; moyennant quelques barres d'argent données par les néophytes, la cangue fut allégée et les ceps enlevés; ces adoucissements ne faisaient pas disparaître toutes les misères, ils ne supprimaient ni la piqûre des punaises et des

1. *Lettre de Mgr Retord.*

2. *Sommaire, etc.*, p. 387, § 12; p. 391, § 30; p. 393, § 39; p. 400, § 84; p. 404, § 99.

3. *Sommaire, etc.*, p. 386, § 7.

moustiques, ni la saleté repoussante des cachots, ni les exhalaisons fétides, ni la société de malfaiteurs.

Le P. Khoan acceptait gaiement ces maux inhérents à la vie de prisonnier, il priait, pensait au ciel, rêvait le martyr et demandait aux chrétiens, ses visiteurs, de le lui obtenir par leurs supplications; il n'oubliait pas que la pénitence est agréable à Dieu et jeûnait le vendredi de chaque semaine ¹.

— Sergent, disait-il un jour au sous-officier de garde ², vous redoutez de me voir mis à mort, et moi je soupire ardemment après le moment où je recevrai ma sentence.

Chaque jour, grâce aux aumônes des fidèles, il offrait du riz à dix de ses compagnons ³.

Il eut même la joie de baptiser deux enfants en danger de mort ⁴.

Cependant, le 22 novembre 1839, arriva un édit royal qui ordonnait aux juges de faire de nouvelles tentatives pour le contraindre à l'apostasie.

Le mandarin l'appela ⁵ :

— Vous savez, lui dit-il, combien le roi vous aime, parce que vous êtes né dans ses États; s'il vous a fait emprisonner, ce n'a été que pour vous amener par la contrainte au repentir, seule condition qu'il mette à son pardon, car je vous annonce qu'un décret royal, qui vous concerne, m'autorise à vous absoudre, si vous foulez la croix. De mon côté, je vous aime aussi beaucoup; obéissez donc au prince, afin que je puisse vous mettre en liberté.

— Mandarin, je suis très sensible à votre bonté envers

1. *Sommaire*, etc., p. 392, § 35-36; p. 403, § 95.

2. *Id.* p. 393, § 38.

3. *Id.* p. 390, § 25; p. 394, § 74.

4. *Id.* p. 403, § 93.

5. *Lettre* de Mgr. Retord.

moi ; j'éprouve une grand'peine de vous affliger par un refus. Cependant, j'ose vous prier de m'annoncer quelque temps d'avance le jour de ma mort, afin que je puisse mettre ordre à mes affaires avant de quitter ce monde.

— Oui, je pourrai vous en prévenir.

Le mandarin le fit alors entrer dans l'intérieur du prétoire, lui offrit du thé et chercha à le gagner dans une conversation amicale que Mgr Retord nous a conservée ¹.

On y voit la foi profonde et l'esprit d'ingénieuse repartie du prêtre.

— Oh ! que j'ai pitié de vous ! quel plaisir vous me feriez en foulant la croix, lui répétait le mandarin.

— J'ai beaucoup réfléchi à ce que vous me dites ; mais chose étonnante, plus je réfléchis, plus je trouve ma religion raisonnable, plus je me sens obligé de l'observer strictement jusqu'à la mort. Autrefois, Hoang-Trot interdit aussi l'exercice de la religion, je fus obligé de me cacher.

— Quel est cet Hoang-Trot ?

— Il appartenait à la famille des Tay-son, qui se révolta contre la dynastie des Lê. Quand le roi Gia-Long, père du roi actuel, vint après sa victoire dans la ville de Ke-cho ², nous allâmes lui rendre nos hommages et il nous donna à tous la permission de prêcher le christianisme dans son royaume :

« Instruisez bien mon peuple, nous dit-il, exhortez-le à se livrer en paix à la culture de ses champs, à ne pas suivre ces célérat de Hoang-Trot qui met le trouble dans l'État. » Depuis lors, nous nous sommes efforcés d'obéir à ses ordres, en exhortant sans cesse le peuple à fuir tous

1. Lettre de Mgr Retord.

2. Ancien nom de Ha-noi.

les vices, à pratiquer toutes les vertus, à ne point jouer, à ne point s'enivrer, à n'opprimer personne; lui enseignant encore à adorer le souverain maître du ciel et de la terre à prier pour le roi et les mandarins, afin qu'ils gouvernent le royaume avec paix et prospérité. Or, si j'abandonne l'Évangile, j'éviterai la mort, il est vrai; mais de retour chez moi, j'observerai ma religion comme par le passé, le roi ni les mandarins n'en sauront rien. Agir ainsi n'est pas de la droiture; c'est manquer de fidélité envers le Seigneur du Ciel que j'ai adoré jusqu'à présent, c'est désobéir au roi Gia-Long qui nous a ordonné de prêcher le christianisme, c'est tromper le roi actuel et vous tromper vous-même, c'est égarer tous ceux auxquels j'ai prêché la religion. Ils me regardent comme leur père; or, s'ils me voient manquer de constance et de fidélité, combien n'en seront-ils pas scandalisés?

Le mandarin avait écouté son prisonnier avec attention, après avoir un instant gardé le silence, il se tourna vers les satellites et les écrivains :

— Vous entendez ce qu'il dit; comment espérer de vaincre la fermeté d'un tel homme?

Puis s'adressant au P. Khoan :

— J'étais déjà persuadé que votre résolution était inébranlable; mais pensant pouvoir plus facilement triompher de vos deux disciples, je les ai fait venir les premiers, de crainte qu'encouragés par votre exemple ils ne vous imitassent; cette ruse ne m'a pas réussi, ils ont montré la même constance que vous. Dites-moi, est-ce que vous ne voulez pas vivre?

— Mandarin, si vous prenez pitié de moi et que vous épargniez mes jours, je vous en rendrai grâces; car qui n'aime pas la vie? Les animaux dépourvus de raison redoutent la mort, à combien plus forte raison l'homme la craindra-t-il, lui qui connaît le prix de l'existence? Mais en mourant pour celui qui l'a créé, le chrétien

obtiendra dans le ciel des récompenses autrement précieuses que la vie passagère de ce monde.

— Fort bien, mais comment savez-vous qu'il y a un paradis ?

— Mandarin, le roi qui gouverne ici-bas un royaume n'a-t-il pas des dignités honorables, des places privilégiées pour ses fidèles serviteurs ? Et le Maître souverain du ciel et de la terre n'en aurait pas pour récompenser ceux qui lui sont fidèles jusqu'à la mort ? Or, ces récompenses et le lieu où il les distribue, c'est ce que nous appelons le paradis.

— Mais comment savez-vous qu'il existe un Maître du ciel ?

— Grand mandarin, il ne faut pas aller loin pour le savoir. Tout l'univers est comme un grand livre ouvert, qui l'enseigne clairement à tout le monde, considérez les merveilles de la nature et vous comprendrez facilement qu'il y a un être qui les a faites, un Seigneur qui les gouverne. Or, c'est lui que dans notre religion nous appelons Maître du ciel et que nous adorons.

Le mandarin fit alors aux siens cette réflexion :

— Ce qu'il dit là est vrai, je l'accorde. Il parle lentement et avec douceur ; en vérité, tout ce qu'il dit est très beau ; ce n'est pas un homme ordinaire ; il est persuadé qu'il y a un paradis.

Et s'adressant de nouveau au P. Khoan :

— Je vous avouerai franchement qu'en vous entendant parler, je me sens ému de compassion pour vous, et je voudrais vous sauver ; mais la loi du royaume est très sévère. Si vous ne foulez pas la croix, vous mourrez infailliblement... Gardez-vous de la rancune contre le prêtre Duyêt qui s'est soumis aux ordres du roi ?

— Non, dans notre religion, la colère et la rancune sont défendues.

— C'est vraiment une chose étonnante ! dans cette reli-

gion, on n'a ni colère ni rancune contre personne, c'est extraordinaire.

Vinrent ensuite quelques questions sur un apostat, et en entendant les réponses toujours sages du prêtre, le mandarin finit par dire : « Assez, vous m'avez vaincu ¹. »

La captivité des confesseurs de Jésus-Christ dura encore quelque temps, mais au commencement de 1840, le mandarin fut rappelé à la capitale.

Son successeur, à peine arrivé, manda à son tribunal le P. Khoan et ses deux catéchistes, et de même que le précédent juge, il les engagea fortement à l'apostasie.

— Si vous suivez mes conseils, leur dit-il, vous vivrez ; sinon, point d'espoir de salut ; vous n'avez que la mort, une mort prochaine, à attendre : réfléchissez-y encore une fois.

— Toutes nos réflexions sont faites, répondit le P. Khoan ; les sentiments d'un chrétien sont invariables ; d'ailleurs, notre sentence est portée, et nous appelons de nos vœux le moment où il plaira au roi de la faire exécuter. Jamais nous n'oserions fouler aux pieds l'image du Dieu que nous adorons. Si nous avions voulu racheter nos jours par un crime, nous n'aurions pas tardé si longtemps à le commettre.

Cette réponse ne laissant au magistrat aucun espoir de vaincre la constance du prêtre, il le fit reconduire en prison, et rendit compte au roi de sa conduite.

La sentence de mort immédiate fut alors rendue et l'exécution fixée au 28 avril ².

III

Le condamné reçut cette nouvelle avec joie. Il voulut sanctifier les derniers instants de sa captivité par la

1. *Lettre de Mgr Retord.*

2. *Sommaire, etc.*, p. 395, § 49-50 ; p. 400, § 79 ; p. 404, § 100.

prière et la charité. Il passa une grande partie de la nuit en méditation ¹; le lendemain, il servit lui-même à déjeuner à ses gardes, et fit préparer le bétel pour les mandarins qui devaient le mener à la mort. Quand arrivèrent ces officiers, toute la prison retentit de sanglots; chrétiens et patens mêlaient leurs larmes.

Après avoir donné sa bénédiction aux assistants, offert aux détenus les cinq ligatures qui lui restaient, le Père entonna le *Te Deum*; ses deux disciples joignirent leur voix à la sienne, et ce fut en continuant de chanter ce cantique d'actions de grâces, qu'ils s'acheminèrent vers le lieu du supplice; ils terminèrent par le *Benedicamus Domino*; puis le P. Khoan prit la parole et dit à la foule des spectateurs qui paraissaient émus d'une vive compassion :

— Ne vous attristez pas sur notre sort; nous sommes innocents, nous n'avons rien entrepris ni contre le roi, ni contre les lois du royaume; le seul tort, qu'on nous reproche, est notre titre de chrétiens; nous mourons, parce que nous refusons d'abjurer la religion de Jésus, qui est la seule véritable. Pour vous qui nous avez suivis et qui allez voir couler notre sang, faites de salutaires réflexions, et retournez en paix dans vos familles.

Sur le lieu de l'exécution, appelé le Four à briques, le vieillard prit de nouveau la parole :

— Adorations, hommages et respects soient rendus, dit-il, au Seigneur du ciel et de la terre, pour l'amour duquel nous allons mourir! nous faisons des vœux pour que le roi jouisse de toutes sortes de prospérités, qu'il règne longtemps et qu'il cesse enfin de persécuter une religion divine, la seule qui puisse rendre l'homme heureux ².

Les soldats avaient formé le cercle et achevé les pré-

1. *Sommaire*, etc., p. 404, § 101.

2. *Lettre de Retord. Sommaire*, etc., p. 387, § 14; p. 392, § 32; p. 395, § 52-54; p. 405, § 102.

paratifs du supplice ; le P. Khoan vit que tout était prêt, et, dans un élan de saint enthousiasme, chanta trois fois l'*Alléluia*.

Les mandarins s'approchèrent de lui :

— Votre sang ne retombera pas sur nous, dirent-ils, nous ne sommes pas les auteurs de votre mort.

Le martyr s'assit sur des nattes préparées par les chrétiens ; on scia sa cangue, on brisa sa chaîne, on lui lia les bras, mais sans l'attacher au piquet. Un sous-officier lui versa quelques gouttes d'eau en prononçant ces paroles, sorte d'oraison jaculatoire chez les patens : « Nam vo a di da Phat ; » puis, se penchant vers le condamné, il lui dit :

— Le délit que je vais commettre ne vient pas de moi, ne m'en gardez pas rancune.

En face du prêtre, les soldats faisaient le moulinet avec leur sabre ; derrière lui, le bourreau mesurait le coup fatal, rapidement, il abaissa son arme, mais il l'avait mal dirigée, et ne fit qu'une entaille profonde sur le cou, il recommença et ne fut pas plus habile, enfin au troisième coup il fit rouler la tête sur le sol ; il la prit, l'éleva pour la montrer au mandarin commandant, puis la laissa tomber¹.

Le catéchiste Huan la recueillit, l'enveloppa dans un pan de son vêtement et la réunit au corps qui, la nuit suivante, fut secrètement transporté à Phuc-nhac.

IV

La mémoire du P. Khoan est restée en vénération parmi les chrétiens, et Dieu, semble-t-il, a pris à tâche de la grandir encore.

1. *Sommaire, etc.*, p. 387, § 13 ; p. 388, § 15-16 ; p. 400, § 83 ; p. 405, § 104.

Deux témoins ont raconté une guérison obtenue par l'intercession du pieux martyr. Le premier témoin est Marthe Sieng, supérieure du monastère de Ke-vinh et le second, Anna Phuong, supérieure du monastère de Thanh-duc.

Voici le résumé de leurs dépositions :

« Sœur Men souffrait depuis longtemps de plusieurs abcès qu'elle essayait de soigner par différents remèdes. Un jour, elle dit à Marthe Sieng : « Les abcès guérissent, mais j'ai la dysenterie et la fièvre. » Elle venait en effet d'être prise de cette double maladie dont la dernière surtout ne cède guère aux remèdes annamites. Le médecin déploya inutilement toute sa science, et, désespérant absolument de sauver la malade, il l'abandonna ; la pauvre sœur devint si faible qu'elle ne pouvait ni s'asseoir, ni prendre elle-même sa nourriture, on était obligé de la faire manger comme un enfant. Il parut évident qu'elle allait mourir et on appela le prêtre pour lui donner le sacrement d'Extrême-Onction.

« Nous nous étions procuré des habits blancs, et nous n'attendions plus que sa mort pour l'ensevelir, dit une religieuse, car on ne pouvait pas supposer qu'elle vécut plus de quelques jours. Tel était son état, quand la mère supérieure nous dit de lui faire boire un peu de sang du P. Khoan. J'exécutai moi-même cet ordre, je pris la toile imbibée du sang du Vénérable que nous avions à la maison, j'en coupai un morceau large comme le bout du petit doigt et le mis dans une tasse. Je versai dessus un peu d'eau claire et j'agitai le tout ensemble. L'eau devint rougeâtre, se parfuma (car cette toile teinte de sang répandait toujours une bonne odeur), et j'en fis boire une gorgée à la malade.

« Le lendemain, de bon matin, je revenais la voir : « Cette nuit, me dit-elle, j'ai éprouvé un grand soulagement, et maintenant j'ai faim. » La chose me parut

très extraordinaire, car notre malade ne mangeait rien depuis trois ou quatre jours, elle avait même cessé de prendre des remèdes; nous étions découragées et ne savions plus ce qui pouvait lui être utile. Elle mangea de bon appétit; peu à peu elle se rétablit complètement, et, depuis lors, ne souffrit plus de cette maladie qui l'avait conduite aux portes du tombeau. Elle était robuste et continuait, bien qu'à un âge avancé, d'aller baptiser les enfants païens en danger de mort.

« En voyant la manière dont sœur Men avait recouvré la santé, le médecin ¹ déclara sa guérison un miracle dû aux mérites du P. Khoan. Tout le monastère a la même conviction ². »

1. Nommé Dam, de Yen-moi.

2. *Sommaire*, etc., p. 406, § 105-114.

EXPLICATION DU TABLEAU

MARTYRE DES VV. KHOAN, THANH, HIEU

Ce tableau qui fait suite au premier, peut se diviser en 10 scènes :

1° Le prêtre Khoan et ses compagnons sont conduits au supplice. Le prêtre Khoan marche en tête; vient ensuite Hiêu et J.-B. Thanh.

2° Les confesseurs sont arrivés au lieu de l'exécution; ils se couchent sur des nattes; on leur enlève la cangue et la chaîne.

3° Le prêtre Khoan a la tête abattue au troisième coup de sabre; le chef des bourreaux saisit cette tête vénérable et la montre à la foule; le bourreau qui l'a frappé, se fait, avec le sabre teint encore du sang du P. Khoan, une blessure au pied pour mélanger à son sang celui du martyr, afin d'avoir sa force et son courage.

4° Un autre bourreau se prépare à frapper P. Hiêu.

5° Un troisième bourreau tranche la tête de J.-B. Thanh.

6° Dans le cercle formé par les soldats se trouve une femme chrétienne, assise près d'un panier où elle a mis une bouteille de vin et une boîte de bétel, elle offrira ces présents aux mandarins en demandant le corps des martyrs.

7° Au près du prêtre Khoan sont deux chrétiens pour emporter les restes des martyrs.

8° En dehors du cercle formé par les soldats, on voit deux chrétiennes avec un panier rempli de toile pour ensevelir les martyrs.

9° Au bas du tableau, le village de Yen-moi, où fut enseveli le catéchiste Pierre Hiêu.

10° De l'autre côté, quatre hommes emportent le corps du prêtre Khoan, pour l'inhumer à Phuc-nhac, chef-lieu de la paroisse dont le martyr avait la direction.



MARTYRE DES VV. KLOAN, THANH, HIÊU.

LE VÉN. JEAN-BAPTISTE THANH

CATÉCHISTE DE LA MISSION DU TONKIN OCCIDENTAL

Décapité le 28 avril 1840 (1).

Ce fut au petit village de Non-khe et d'une famille païenne que J.-B. Thanh naquit en 1796.

Il avait dix-huit ans lorsque la grâce le toucha, il n'y résista point; il étudia la religion catholique, reçut le baptême à Phuc-nhac et se montra si fervent, si modeste qu'il fut accepté dans la Maison de Dieu.

Devenu catéchiste du P. Khoan, il fut chargé de veiller à tout ce que la mission possédait dans la paroisse de Dong-bien².

Malgré la faiblesse de sa santé, il s'acquitta de cette fonction avec un zèle et une régularité³ rehaussés d'une habileté dont le prêtre faisait l'éloge; malgré l'influence que cette conduite lui acquit, il sut rester à sa place d'inférieur et laissa la décision de toutes les affaires au Père Khoan.

Arrêté à Ke-bang en même temps que ce dernier et conduit à Ninh-binh, il garda dans sa prison cette humble attitude, parlant après le prêtre et se contentant de répéter ses paroles. Ainsi, dès le début, il répondait au mandarin :

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du procès de Béatification* du Vénérable Thanh, les *Lettres* de Mgr Retord, de MM. Charrier et Marette.

2. *Sommaire*, etc., p. 385, § 4; p. 389, § 20; p. 394, § 43; p. 397, § 67; p. 398, § 68; p. 402, § 87.

3. *Sommaire*, etc., p. 386, § 5; p. 389, § 22.

— Je suis le disciple de ce maître de religion, sa résolution est la mienne, si vous prenez pitié de moi, mandarin, je vivrai, si vous exigez que je renie ma foi, j'aime mieux mourir.

Le magistrat le fit battre de verges ; le captif supporta silencieusement les coups. En prison, il fut mis à la cangue, à la chaîne et aux ceps.

Pensant que le spectacle du courage du P. Khoan était un stimulant, les mandarins le séparèrent du prêtre et lui firent subir en particulier quelques interrogatoires.

Thanh eut alors à se défendre contre de plus rudes assauts. Tantôt les juges cherchaient à le convaincre que sa foi était absurde, tantôt ils le tentaient par de séduisantes promesses ou essayaient de l'effrayer par la perspective d'horribles supplices ; ils le menaçaient de lui ouvrir le ventre, de lui fendre le crâne, etc., ils lui disaient : « Un tel s'est soumis aux ordres du Roi, suivez son exemple ¹. »

A plusieurs reprises, ils commandèrent de le traîner sur la croix ; mais le confesseur s'y opposait, résistant aux satellites et repliant ses jambes pour ne pas toucher l'objet de sa vénération.

Vaincus de ce côté, les magistrats revenaient aux coups qu'ils faisaient administrer nombreux et vigoureux. A plusieurs reprises, le confesseur en reçut vingt à trente, il les supporta en silence, étonnant ses juges par son inaltérable calme :

— Thanh, disait l'un d'eux, a vraiment un corps de pierre, il ne fait pas plus attention aux coups qu'on lui donne, que si l'on frappait sur du bois ².

Cette insensibilité apparente était vertu, car, Thanh, par

1. *Sommaire*, etc., p. 399, § 97.

2. *Id.* p. 386, § 9 ; p. 391, § 26-28 ; p. 394, § 47 ; p. 396, § 55-57 ; p. 399, § 76-77 ; p. 403, § 90.

suite de sa faible constitution, souffrait beaucoup. Après onze jours de séparation, lorsqu'on vit qu'il ne pouvait être vaincu, il fut réuni au P. Khoan; mais ce ne fut pas sa seule joie : en ce jour qui était le 6 septembre, un prêtre annamite pénétra jusqu'aux confesseurs de la foi et leur apporta le Dieu de toute consolation et de toute force.

Cependant son inviolable attachement à la vérité devait avoir sa récompense, mais moins grande que ne la souhaitait le captif.

Les juges, en effet, portèrent contre lui une sentence de mort avec sursis, ce qui équivaut à la prison perpétuelle ¹.

Il espérait encore que le roi aggraverait sa peine; vain espoir! il resta donc en prison, priant, tressant des corbeilles qu'il donnait aux chrétiens, jeûnant autant que sa faiblesse le lui permettait, édifiant les autres détenus par sa douce gaieté ², communiant quelquefois de la main du P. Khoan à qui une femme venait apporter la sainte réserve ³.

Au mois de novembre 1839, un ordre du roi prescrivit aux mandarins de Ninh-binh de faire de nouveaux efforts pour le contraindre à l'apostasie.

Le chef de la justice criminelle l'appela avec son compagnon Pierre Hiêu et réitéra ses ordres et ses menaces.

Thanh fut inébranlable, et au lieu de marcher sur la croix et de renoncer à sa foi, il récita les dix commandements de Dieu ⁴.

La première sentence fut donc rapportée et le caté-

1. *Sommaire*, etc., p. 403, § 91.

2. *Id.* p. 393, § 35; p. 399, § 75; p. 404, § 95.

3. *Id.* p. 387, § 12; p. 391, § 30; p. 393, § 39; p. 400, § 80; p. 404, § 99.

4. *Lettre* de Mgr Retord.

chiste condamné à être immédiatement décapité, ce que le roi ratifia ¹.

Ce jugement ne pouvait attrister le captif, ni l'ébranler. Depuis deux ans et plus qu'il était en prison, il l'attendait et le demandait à Dieu.

Cependant avant l'exécution, il eut encore une tentative à repousser : un mandarin nouvellement arrivé l'exhorta à l'apostasie.

Le P. Khoan était présent et prit la parole pour refuser cette offre indigne ; Thanh s'associa de tout cœur à la protestation de son père et de son chef.

Il passa en prières la nuit qui précéda sa mort ².

Conduit au supplice le 28 avril, il y marcha en chantant le *Te Deum* avec ses deux compagnons, le P. Khoan et le catéchiste Hiêu. Il chanta encore sur le lieu d'exécution, puis récita une prière et tendit sa tête à l'exécuteur qui la trancha d'un seul coup ³.

1. *Sommaire*, etc., p. 396, § 49-50; p. 400, § 79; p. 404, § 100.

2. *Id.* p. 404, § 101.

3. *Id.* p. 387, § 13; p. 388, § 16; p. 392, § 32; p. 400, § 83; p. 406, § 104.

LE VÉN. PIERRE HIÊU

CATÉCHISTE DE LA MISSION DU TONKIN OCCIDENTAL

Décapité le 28 avril 1840 (1).

C'est au village de Dong-chùoi que naquit Pierre Hiêu, en 1783.

Son enfance et sa jeunesse n'offrent rien d'extraordinaire, les traits particuliers en sont une piété douce et une obéissance facile.

D'abord catéchiste de plusieurs missionnaires européens, il le fut ensuite du P. Khoan dont il devait partager la captivité et le martyre. Dans ces emplois, il se montra toujours affable et bon², d'une grande régularité dans l'accomplissement de son règlement³, d'une ferveur persévérante, d'un zèle véritable à exhorter les fidèles et à les préparer à la réception des sacrements d'Extrême-Onction et d'Eucharistie.

Arrêté à Dong-bien, le 24 août 1838, avec le P. Khoan, enfermé dans les prisons de Ninh-binh, il confessa généreusement sa foi, refusa de marcher sur la croix, d'abandonner le catholicisme, préféra endurer la cangue,

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du procès de Béatification* du Vénérable, les *Lettres* de Mgr Retord, de MM. Charrier et Murette.

2. *Sommaire*, etc., p. 385, § 3; p. 389, § 19; p. 393, § 42; p. 397, § 64-66; p. 401; § 66.

3. *Id.* p. 386, § 5; p. 389, § 22.

les ceps, les chaînes, plutôt que de forfaire à son devoir.

On le sépara du P. Khoan, espérant que loin des yeux du prêtre il serait plus facile à fléchir.

Seul avec J.-B. Thanh, il comparut donc devant les mandarins, entendit, sans être ébranlé, leurs menaces et leurs promesses, supporta les coups, fut, par force, traîné sur la croix, pendant qu'il repliait ses jambes et protestait contre cette violence ¹.

Réuni de nouveau au P. Khoan, il put recevoir la sainte communion plusieurs fois ².

Il fut condamné à mort avec sursis et transféré dans une autre prison. Cette sentence le réjouit et l'affligea, il était heureux de souffrir pour Jésus-Christ, mais il eût été plus heureux de lui donner son sang.

Pendant les longs jours de sa captivité, Hiêu ne perdit rien de sa douceur et de sa gaieté ordinaires, il travaillait, priait, jeûnait le vendredi de chaque semaine; il recevait aimablement ses visiteurs, leur disait quelques paroles d'édification, leur demandait de prier, pour qu'il obtint la grâce du martyr ³.

Cependant un ordre du roi prescrivit aux juges de renouveler leurs tentatives pour contraindre le catéchiste à l'apostasie.

Dans le courant du mois de mars, le chef de la justice criminelle appela Hiêu à son tribunal en même temps que Thanh.

— Foulez aux pieds la croix, commanda le magistrat, et vous serez renvoyés dans vos familles.

Les catéchistes répondirent :

1. *Sommaire*, etc., p. 386, § 9; p. 391, § 26; p. 394, § 47; p. 396, § 56-57; p. 399, § 77; p. 403, § 90.

2. *Sommaire*, etc., p. 387, § 12; p. 391, § 30; p. 393, § 39; p. 400, § 80; p. 404, § 99.

3. *Sommaire*; etc., p. 397, § 35-36.

— Si nous avons voulu nous rendre coupables de cette profanation, nous n'aurions pas attendu jusqu'à ce jour pour la commettre.

— Qu'enseigne votre religion ?

Les catéchistes récitèrent les dix commandements de Dieu.

— Puisque vous aimez mieux mourir qu'abjurer votre culte, c'est bien, retournez en prison ¹.

Dans un dernier interrogatoire fait par un nouveau magistrat, Hiêu opposa un refus persistant aux instances qui lui furent faites pour apostasier.

La condamnation fut enfin portée.

Le catéchiste passa en prières la nuit qui précéda son supplice. En se rendant à la mort, au lieu dit le Four à briques, il joignit sa voix à celles du P. Khoan et de J.-B. Thanh qui chantaient le *Te Deum*, le *Benedicamus Domino* et l'*Alléluia*.

Au lieu de l'exécution, on le fit asseoir sur une natte, on scia sa cangue, on brisa sa chaîne, et, après lui avoir lié les mains, le bourreau porta deux coups d'une main mal assurée. Le martyr se redressa légèrement et dit :

— Je vous prie de me couper la tête, car je souffre trop.

Un troisième coup frappa plus juste, et la tête roula sur le sol². C'était le 28 avril 1840.

1. *Lettre de Mgr Retord.*

2. *Sommaire*, p. 387, § 13-14; p. 388, § 16; p. 395, § 52-54; p. 400, § 83; p. 405, § 104.

LES VV. PIERRE THI ET ANDRÉ DUNG ou LAC

PRÊTRES DE LA MISSION DU TONKIN OCCIDENTAL

Ces deux Vénérables serviteurs de Dieu furent arrêtés en même temps ; ensemble ils furent enfermés dans les prisons de Ha-noï et comparurent devant les juges, offrant à tous le spectacle d'une égale foi ; ils furent condamnés par le même jugement et subirent le même supplice.

LE VÉN. PIERRE THI.

PRÊTRE DE LA MISSION DU TONKIN OCCIDENTAL

Décapité le 21 décembre 1839 (1).

Pierre Thi naquit en 1763, à Ke-so², province de Hanoi, d'une famille qui avait déjà donné deux martyrs à l'Eglise³.

A l'âge de onze ans, il entra dans la Maison de Dieu. Après quelques études de latin, il fut, en 1796, admis au rang de catéchiste et déploya dans l'exercice de cet important ministère beaucoup de zèle, de vertus et de talents, aussi fut-il appelé au séminaire, et, ses études théologiques terminées, ordonné prêtre le 22 mars 1806.

La paroisse de Song-chay fut la première confiée à ses soins; il la gouverna avec prudence et fermeté jusqu'en 1833. A cette époque, il fut nommé curé de Ke-song.

Les chrétiens ont porté de lui ce témoignage :

« C'était un homme de grande vertu. Trois à quatre fois par jour, il récitait de très longues prières, disait la messe avec gravité, ni trop vite ni trop lentement. Il

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du procès de Béatification* du Vénérable et une *Relation* écrite par Jeantet, missionnaire du Tonkin occidental, mort vicaire apostolique de cette mission.

2. Sous-préfecture de Thanh-liem, canton de Mi-xa, commune de Ninh-phu.

3. L'un d'eux fut M. Pierre Duong, frère aîné de Thi, martyrisé le 18 décembre 1838.

était d'une faible santé, souvent attaqué de la fièvre ou d'une maladie d'entrailles; très sobre dans sa nourriture, il mangeait peu et jeûnait ordinairement le vendredi ¹.

A ces témoignages, il faut ajouter celui de M. Jeantet, mort vicaire apostolique du Tonkin occidental et Evêque de Pentacomie.

« Je fis sa connaissance en 1835, j'ai admiré en lui une grande piété, une exacte fidélité à observer le règlement de la mission, beaucoup de douceur et de prudence ². »

Pendant la persécution, on n'osait pas venir l'appeler pour les malades, de peur qu'il ne fût arrêté. Cette conduite lui causait un grand déplaisir, et il exhortait les fidèles à agir autrement :

— Peut-être, leur disait-il, Dieu permettra-t-il que vous ayez à souffrir pour moi ; résignez-vous de bon cœur. Si j'ai quelque peine à endurer pour la religion, je me soumettrai à la sainte volonté de Dieu.

Il était depuis sept ans à Ke-song, lorsque Dieu lui permit de manifester par ses actes toute la vérité de ses paroles.

Voici en quelles circonstances :

Un prêtre annamite de ses voisins, le P. Dung, connu également sous le nom de Lac, alla se confesser à lui. Le maire du village, Phap, ayant appris cette démarche, résolut d'arrêter en même temps les deux ministres de Jésus-Christ ³ et se présenta chez le chrétien qui donnait l'hospitalité au proscrit. Il était environ midi; comprenant le danger, le P. Thi se réfugia aussitôt dans une chambre isolée, le maire le suivit, et le saisissant par la main ⁴ :

1. *Sommaire*, etc., p. 409, § 1; p. 414, § 19; p. 417, § 31-33; p. 422, § 51.

2. *Lettre* de M. Jeantet, arch. des M.-É., vol. 697, p. 63.

3. *Sommaire*, etc., p. 410, § 7.

4. *Id.* p. 419, § 35.

— Je vous arrête, lui dit-il.

Le vieillard ne protesta ni ne résista.

Le P. Dung fut également arrêté.

On lia les deux captifs, puis après quelques minutes, le maire fit couper leurs liens, les invita à s'asseoir, et s'adressant à eux :

— Comment, leur dit-il, le roi défend la religion chrétienne, et vous autres, vous vous cachez encore pour l'enseigner.

Le P. Thi répondit :

— Dieu nous envoie apprendre aux hommes à pratiquer la vertu, à faire le bien, à honorer leurs parents ; notre religion n'a rien de faux.

— Qu'elle soit vraie ou fausse, répliqua le maire, peu m'importe, le roi la défend, et je vous arrête.

— Si vous voulez, nous ne nous y opposons pas.

Cependant le maire était moins empressé d'obéir aux ordres de son souverain qu'il ne voulait bien l'affirmer ; il dit aux prêtres :

— Donnez-moi trois cents ligatures, et je vous mets en liberté.

— Ah ! fit le P. Thi, nous laissons cela au bon vouloir des chrétiens ¹.

— Bien, ajouta le maire, et s'adressant à un domestique : « Appelle un notable chrétien, nous arrangerons cette affaire.

Les négociations ne furent pas longues, les néophytes offrirent 200 ligatures ² que le païen accepta.

Cent ligatures furent aussitôt versées, le P. Dung fut relâché, et le P. Thi gardé jusqu'au paiement intégral de la somme fixée.

Malheureusement, en s'en retournant, le P. Dung fut

1. *Sommaire*, etc., p. 419, § 36. *Lettre de M. Jeantet*.

2. *Id.* p. 410, § 7. Environ 300 francs.

arrêté de nouveau, et le maire, qui en fut averti, craignit de se compromettre en acceptant une nouvelle rançon et en laissant le second captif en liberté.

Il conduisit alors le P. Thi à la sous-préfecture de Binh-luc.

En route, il rencontra le P. Dung gardé par une escorte de soldats et un officier auquel il remit son prisonnier.

Les deux prêtres eurent donc la joie de souffrir ensemble ¹.

A la sous-préfecture, le mandarin fut plein d'égards envers eux et particulièrement envers le P. Thi dont le grand âge et la faiblesse excitaient la compassion.

Le voyant sans vêtements suffisants pour se protéger contre le froid, il lui demanda s'il n'avait pas de couverture.

— J'en avais une, répondit le vieillard, mais le maire m'en a dépouillé.

Le mandarin la fit rendre, il tenait à prouver au confesseur que réellement, ainsi qu'il le disait, il était peiné d'accomplir envers lui une mission de rigueur, et que si le prisonnier avait pu se prêter à certains accommodements, il l'eût relâché avec joie. Mais le P. Thi n'était pas disposé à des concessions réprouvées par sa foi.

Trois jours après son arrivée à la sous-préfecture, le prêtre fut dirigé sur Ha-noi.

Après le départ, le mandarin immola un porc au Ciel et à la Terre pour apaiser leur courroux.

— Ce n'est pas à moi, s'écria-t-il, qu'il faut imputer l'injustice des ordres que j'exécute; que le châtement de cette iniquité retombe sur ses auteurs!

Les néophytes de Ke-song ayant été introduits auprès

1. *Sommaire*, etc., p. 411, § 8; p. 415, § 23; p. 418, § 33; p. 423, § 53.

des deux confesseurs, leur firent des adieux déchirants, et lorsqu'ils virent s'éloigner la barque qui les emportait, ils la suivirent les uns en canots, les autres à pied sur les bords du fleuve.

La foule grossit encore le long du chemin, et, craignant des incidents fâcheux, le mandarin essaya de la disperser par quelques coups de rotin; il n'y réussit pas et se résigna à la laisser accompagner les captifs, qu'il continua d'ailleurs de traiter avec bienveillance.

Le 16 novembre, le cortège arriva à Ha-noi, et le P. Thi fut enfermé dans la prison située près de la porte de l'Est¹. Dès le lendemain, il comparut devant le juge criminel qui lui ordonna de marcher sur la croix; au lieu d'obéir, le prêtre se prosterna devant le signe vénéré de notre salut et le baisa².

Un second interrogatoire suivit, puis un troisième, toujours inutile.

Les mandarins eurent l'humanité de ne frapper le vieillard qu'une fois et seulement de quelques soufflets. Une seule fois également, ils le mirent aux ceps³.

Enfin ils lui firent reconnaître et signer sa déposition, puis on le reconduisit en prison.

La sentence capitale fut immédiatement portée; en voici une partie qui contient en même temps la condamnation du P. Dung ou Lac⁴:

« Ayant tenu conseil, nous, juge civil, votre serviteur, Nguyễn-Phuc-Hoan, et nous, juge criminel, votre serviteur, Luang-Môc-Quang, avons examiné l'affaire de ces deux coupables, Trân-An-Lac et Pham-Vân-Thi, qui ont

1. *Sommaire*, etc., p. 411, § 9-10; p. 420, § 42; p. 421, § 45; p. 423, § 54.

2. *Lettre* du P. Dung citée par M. Jeantet.

3. *Sommaire*, etc., p. 412, § 11-13; p. 421, § 46-47; p. 424, § 56; p. 427, § 66.

4. *Lettre* de M. Jeantet, arch. M.-E., vol. 697, p. 82-83. *Sommaire*, etc., p. 416, § 27; p. 428, § 69.

suivi cette religion dès leur enfance et séduit le bas peuple; ils sont imbus de ces mauvaises doctrines depuis si longtemps, ce n'est pas l'affaire d'un jour.

« Votre Majesté a souvent donné des édits pour les instruire de la vérité et les avertir d'abandonner ces usages pervers, non seulement ils ne veulent pas obéir, mais même ils retiennent des livres et des objets de religion, et se sont tenus cachés jusqu'au moment où ils ont été pris. On les a exhortés à fouler la croix, ils s'y sont refusé avec opiniâtreté, et ont demandé à mourir plutôt que de le faire; il n'y a pas de doute que cette religion ne soit profondément enracinée dans leur cœur; nous pensons qu'ils sont dignes de mort, car un article de nos lois porte que ceux qui font des livres superstitieux, qui enseignent des superstitions, qui les propagent ou prêtent des livres, afin de séduire le peuple, doivent être condamnés aux cachots, jusqu'à ce qu'on les exécute dans un temps indéterminé.

« Quant aux deux criminels Tràn-An-Lac et Pham-Van-Thi, nous voudrions les condamner d'après cet article, mais nous pensons qu'ils méritent une plus grande peine et doivent être condamnés à avoir la tête tranchée, afin d'instruire les autres. »

Certain du sort qui lui était réservé, le P. Thi s'y prépara dans la souffrance, la mortification et la prière.

Malgré la cangue qui, quoique légère, était pour sa vicillesse un accablant fardeau, malgré la maladie qui l'affaiblissait, il voulut jeûner quatre jours par semaine, le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi.

M. Jeantet lui écrivit plusieurs fois pendant sa détention, et l'exhorta à modérer ses actes de pénitences, mais le généreux prêtre n'y voulut point consentir.

Le 21 décembre, il eut le bonheur de recevoir la sainte communion que lui porta le P. Tràn.

C'était la dernière; le jour même, vers midi, comme il

prenait son déjeuner, un chrétien dévoué accourut le prévenir que la ratification d'une sentence capitale venait d'être remise au mandarin.

— Une sentence, dit le P. Thi, ce ne peut être que la nôtre ; et aussitôt, avec son compagnon de captivité le P. Dung, il distribua aux gardes et à ses codétenus, les menus objets qu'il possédait. Le captif ne s'était pas trompé, c'était en effet la ratification de sa condamnation qui arrivait.

Bientôt se présenta le juge Linh Binh avec les satellites qui devaient assister à l'exécution. Le cortège partit ; affaibli par l'âge, et par les fatigues de la prison, le vieillard tomba sur le chemin.

Alors, se souvenant sans doute du secours prêté à Jésus, sur la route du Calvaire, par Simon le Cyrénéen, un sous-officier¹ s'approcha du condamné :

— Je suis chrétien, lui dit-il, et je vous demande de bien vouloir me permettre de vous porter pour alléger votre fatigue.

Le Père le remercia, ajoutant :

— Je n'ai plus rien à vous donner, tenez, acceptez cette chaussure.

Et il lui offrit ses sandales.

Le sergent les prit, puis, mettant le prêtre sur ses épaules, il le porta jusqu'au lieu de l'exécution.

Le confesseur s'agenouilla sur des nattes que des religieuses avaient étendues, et plus ferme peut-être qu'il ne l'avait jamais été, il se mit à prier, pendant que se faisaient les préparatifs du supplice et que les bourreaux lui attachaient les mains derrière le dos et les liaient à des piquets.

Le mandarin défendit aux spectateurs, sous peine de

1. *Sommaire*, etc., p. 414, § 18 ; p. 429, § 72-73. Ce sergent se nommait Chuong.

mort, de tremper aucun objet dans le sang du condamné, défense que personne ne devait respecter, puis il ajouta :

— Après un roulement de tambour et un coup de cymbales, aux deux en même temps.

L'ordre n'avait pas besoin de commentaire, et au signal, la tête du Père Thi fut tranchée.

Le bourreau, d'une extrême habileté dans le manie-
ment du sabre, avait frappé de manière à laisser la tête
tenir au cou par un lambeau de chair, afin de permettre
aux chrétiens de la réunir plus facilement au corps : le
mandarin le vit et commanda de la séparer entièrement,
il s'éloigna ensuite avec ses hommes ; et la foule, profi-
tant de son départ, recueillit avidement quelques souve-
nirs du martyr.

Puis, sans que personne s'y opposât, les fidèles enle-
vèrent le cadavre et l'emportèrent à Ke-so où ils lui
firent des obsèques dignes d'une fin si glorieuse ¹.

La mort du P. Thi eut un corollaire qui peut être
ajouté au livre de Lactance sur le sort des persécuteurs.

La fille du maire Phap qui l'avait livré, s'étant fait
un espèce de corsage avec le voile du calice, mourut du
choléra le lendemain du jour où elle avait revêtu cet
ornement.

Le maire devint fou, ses cinq ou six enfants mou-
rurent rapidement, et bientôt il ne survécut, aucun repré-
sentant de cette nombreuse famille ².

1. *Sommaire*, etc., p. 422, § 49; p. 425, § 61-62; p. 429, § 74.

2. *Id.* p. 420, § 41.

LE VEN. ANDRÉ DUNG OU LAC

PRÊTRE DE LA MISSION DU TONKIN OCCIDENTAL

Décapité le 21 décembre 1839 (1).

André Dung naquit dans la province de Bac-ninh. Ses parents, de pauvres patens, vinrent se fixer à Ha-noi, où un catéchiste remarqua l'enfant, le prit avec lui, et bientôt le conduisit à M. Leroy, missionnaire, supérieur de la communauté de Vinh-tri.

André avait alors douze ans, il resta trois ans à Vinh-tri, apprenant la doctrine et les prières, puis il reçut le baptême et fut confié à un prêtre indigène qui, huit ans plus tard, le fit nommer catéchiste.

Il exerça cette fonction pendant dix ans, étudia ensuite la théologie et fut ordonné prêtre par Mgr Longer, le 15 mars 1823.

Après avoir été vicaire de plusieurs paroisses, il fut nommé curé de Ke-dam où il resta sept années ².

Arrêté et emprisonné à la sous-préfecture de Ly-nham, en 1835, il dut sa délivrance à la générosité des chrétiens et à la vénalité du mandarin qui vendit la liberté du captif pour quatre barres d'argent ³.

Afin de pouvoir continuer son ministère, il changea

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du procès de Béatification* du vénérable Dung, et une *Relation* de M. Jeantet.

2. *Sommaire*, etc., p. 409, § 2; p. 414, § 20; p. 423, § 53.

3. *Id.* p. 410, § 6; p. 415, § 21; Environ 320 francs.

son nom de Dung, qui était parvenu jusqu'au roi, en celui de Lac et donna libre carrière à son zèle. Il eut même le courage d'aller visiter les chrétiens emprisonnés à Nam-dinh, et en revenant, il exhalait en ces termes les tristesses et les désirs de son âme :

— Ceux qui meurent pour la foi vont au ciel, nous, nous cachons sans cesse, nous dépensons de l'argent pour nous soustraire aux persécuteurs; mieux vaudrait nous laisser arrêter et mourir ¹.

Quatre ans plus tard, il fut pris de nouveau, le 10 novembre 1839, à Ke-song, où il s'était rendu, pour se confesser au P. Thi.

Le maire, Phap, qui était venu pour l'arrêter, ne le connaissant pas, le P. Lac aurait pu fuir, et ses hôtes l'en pressaient.

— Que la volonté de Dieu soit faite, leur dit-il, ce sera la seconde fois que je serai captif pour Jésus-Christ.

Cependant, grâce à l'argent que les chrétiens versèrent au maire, le prêtre recouvra sa liberté. Il s'éloignait, lorsqu'il tomba dans un groupe formé par le sous-préfet, son secrétaire et quelques autres personnes.

En quittant sa barque pour descendre à terre, il eut besoin d'aide, et tendit la main à la première personne qu'il vit devant lui, c'était le secrétaire du sous-préfet.

Comment et à quoi celui-ci le reconnut-il? nous ne le savons, toujours est-il qu'il s'écria :

— Allumez la lampe, j'ai pris un maître de Religion. Aussitôt le mandarin s'adressant au prêtre :

— Qui êtes-vous? lui demanda-t-il.

— Je suis véritablement un maître de Religion, dit-il. Il fut emmené à la prison de Binh-luc, et chemin fai-

1. *Sommaire*, etc., p. 415, § 22.

sant, ayant rencontré le P. Thi sous l'escorte du maire, tous les deux furent enfermés à la sous-préfecture ¹.

D'une grande bienveillance envers ses captifs, le mandarin alla jusqu'à dire au P. Lac :

— Maître, vous savez les lettres, vous êtes encore jeune, à quoi bon vouloir mourir si tôt? Croyez-moi, fermez les yeux et marchez sur le crucifix ou passez à côté; si vous préférez, mes soldats vous traineront dessus, et je porterai une sentence de pardon.

Le prêtre répondit :

— Je n'y consentirai jamais, condamnez-moi plutôt à être coupé en morceaux.

Les néophytes voulurent racheter une fois encore sa liberté, il leur fit dire :

— Puisque le bon Dieu a ainsi disposé les choses, ne faites aucune nouvelle démarche, les dépenses seraient inutiles².

Le mandarin conduisit alors le P. Lac à Ha-noi avec le P. Thi; les chrétiens se pressèrent en foule sur leurs pas, environnant, précédant et suivant l'escorte.

Un moment, l'officier redouta que cette foule ne voulût lui enlever ses prisonniers, il fit part de ses craintes au P. Dung qui s'arrêta, se tourna vers les fidèles, les bénit en leur disant :

— Vous êtes venus assez loin, nous vous remercions, chrétiens, nos frères, retournez à vos demeures et continuez de servir Dieu, comme si nous étions au milieu de vous. Allez, à quoi bon vous lamenter ainsi? cela vous est inutile et ne fait qu'augmenter nos peines³.

La foule écouta respectueusement les paroles du prêtre, mais ne se dispersa point, voulant jusqu'à la fin témoigner aux captifs ses regrets et son respect; elle ne

1. *Sommaire*, etc., p. 410, § 7; p. 411, § 8; p. 415, § 23; p. 418, § 35; p. 423, § 53.

2. *Sommaire*, etc., p. 411, § 9.

3. *Lettre* de M. Jeantet.

céda pas davantage sous les coups de rotin que le mandarin fit distribuer à droite et à gauche.

Étonné de cette persistance, celui-ci demanda à une des femmes qui bravait les verges des soldats pour saluer une dernière fois les Pères :

— Que vous ont donc enseigné vos prêtres, pour que vous soyez si affligée de les perdre ?

— Mandarin, les mattres nous enseignent des choses excellentes : ils apprennent à nos maris à devenir bons et honnêtes, à ne point s'adonner au jeu, à l'ivrognerie et à la débauche, ils apprennent aux femmes à être humbles, modestes, chastes, fidèles et soumises à leur mari, comme le prescrit la religion ¹.

Emprisonné le 16 novembre, le P. Lac comparut le lendemain avec son compagnon.

Lui-même a raconté cet interrogatoire et ceux qui suivirent, dans des lettres écrites à M. Jeantet :

« Dès le 17, le mandarin nous livra au juge criminel qui nous commanda de fouler aux pieds la croix, et, sur notre refus de consentir à cette profanation, cinq ou six soldats s'emparèrent de nous et nous portèrent sur l'image du Sauveur. Le P. Thi réussit à saisir le Christ sur lequel on voulait le faire marcher, il le couvrit de ses baisers et de ses larmes. Pour moi, je repliais mes pieds plus haut que mes genoux, et je disais aux persécuteurs : « Coupez-moi les jambes, j'y consens, mais n'attendez pas que j'outrage mon Dieu. » Puis je leur parlai de notre sainte religion.

« Alors le mandarin me demanda :

— Pourquoi ne faites-vous pas les prosternations aux parents défunts ?

« Je lui répondis :

— Si quelqu'un saluait ses parents pendant qu'ils

1. *Lettre de M. Jeantet.*

dorment, ceux-ci ne s'en tiendraient pas honorés, parce qu'ils n'en sauraient rien : à plus forte raison quand ils sont morts.

« Après cet interrogatoire, on nous enferma dans la prison couverte de feuilles de palmier ¹.

« Le 19, le mandarin nous appela une seconde fois devant lui, afin de recevoir nos dépositions. Ce jour-là, on me fit une cangue clouée, qu'on m'ôta le 21, pour me donner une chaîne pesant environ quinze livres. M. Thi est à la chaîne depuis le 17 ; la sienne est très légère.

« Les quatre premiers jours, j'avais presque continuellement les larmes aux yeux, me rappelant tous les missionnaires, et conservant pour mes frères un attachement trop sensible ; mais depuis le 15 jusqu'à ce jour, je suis joyeux et content, regardant mes peines comme nulles. J'ai pitié de M. Thi à cause de son grand âge, personne ne lui fait de peine ; le Seigneur nous prodigue ses grâces, nous ne nous inquiétons de rien ². »

M. Jeantet ayant écrit aux deux captifs pour les exhorter à la persévérance finale et prier le P. Lac de lui raconter très exactement les réponses que lui et le P. Thi feraient dans leurs interrogatoires, les souffrances qu'ils endureraient, le prêtre lui répondit :

« Mon Père, quand nous avons vu la lettre de consolation que vous nous avez envoyée, nos larmes ont coulé. Qui sommes-nous pour que tous nos Pères prennent ainsi soin de nous ? Grâce en soient rendues à Nosseigneurs les Évêques, et à Messieurs les missionnaires ; si nous connaissons la vraie Religion, c'est, après Dieu, à vous tous que nous en sommes redevables. Nous ne savons comment vous en témoigner notre reconnaissance. Quant à vous, mon Père, priez le Seigneur qu'il

1. *Sommaire*, etc., p. 412, § 13 ; p. 413, § 14 ; p. 421, § 46-47 ; p. 427, § 66. *Lettre* de M. Jeantet.

2. *Lettre* de M. Jeantet.

nous accorde la grâce de conserver son amour dans nos cœurs jusqu'à la fin. J'ai déjà écrit tout ce qui nous est arrivé depuis que nous sommes en prison jusqu'à présent.

« Je suis continuellement obligé de répondre aux sarcasmes que les détenus font contre notre sainte Religion. Je vous en prie, mon Père, souvenez-vous de moi. Dans ce cachot, il m'est très difficile d'écrire; il n'est pas moins difficile de pénétrer jusqu'à nous.

« Je n'ai plus rien à dire.

« Inébranlable comme une montagne.

« TRAN-AN-LAC ¹. »

Le 30 novembre, le confesseur fut appelé avec le P. Thi pour reconnaître et signer ses précédentes dépositions; puis les mandarins essayèrent encore de l'ébranler : dans le cours de la conversation, l'un d'eux parla de Xavier Can qui avait mieux aimé mourir que de consentir à l'apostasie.

— Le chrétien dont vous parlez, répliqua le P. Lac, était seulement un de nos disciples, cependant il a su préférer le devoir à la vie, et nous qui sommes ses maîtres, nous n'aurions pas le courage de le suivre dans la voie que nous lui avons tracée! Non! mandarins, n'attendez pas de nous cette lâcheté.

Le juge leva la séance en disant :

— Ils sont attachés à leur religion jusqu'à la folie ².

Généralement ces interrogatoires ne furent pas accompagnés de coups; le P. Lac fut souffleté une seule fois, et dans sa prison, il ne fut mis que trois fois aux ceps.

Regrettant peut-être de ne pas souffrir davantage pour Jésus-Christ, et désireux de se rendre plus digne de la grande grâce du martyre qu'il ambitionnait, bien sou-

1. Lettre citée par M. Jeantet.

2. Lettre de M. Jeantet.

vent sa pensée s'élançait vers cette heure du suprême combat; à un de ses visiteurs, il dit un jour :

— C'est la dernière fois que nous nous voyons, nous attendons prochainement le décret qui nous donnera la couronne, n'oubliez pas de prier, afin que nous obtenions la grâce de verser notre sang pour Dieu¹.

Une sentence fut rendue en conformité avec ses désirs, elle le condamnait à la décapitation². Avec cette faveur, il en souhaitait une autre, celle de recevoir le pain des forts. Un prêtre indigène, le P. Trân, la lui procura; il s'introduisit dans la prison le 20 décembre, portant avec lui le corps adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ et le remit au prisonnier³.

Le lendemain, 21 décembre, la ratification royale de la sentence capitale fut apportée à Ha-noï et le P. Lac fut conduit à la mort avec son frère dans le sacerdoce. En sortant de la citadelle, il ne put contenir sa joie et la manifesta en chantant à pleine voix, des psaumes et des hymnes⁴.

Sur le lieu du supplice, pendant qu'on faisait les préparatifs, il pria le bourreau de lui lier les cheveux, puis il leva les yeux au ciel, regarda le P. Thi, pencha la tête en versant quelques larmes, releva les yeux et attendit le coup fatal.

Plusieurs témoins de sa mort affirment avoir vu, à ce moment, un oiseau blanc, plus gros qu'une colombe ordinaire, planer au-dessus du lieu de l'exécution.

Enfin le mandarin donna un ordre, et la tête du confesseur de Jésus-Christ fut tranchée⁵.

1. *Sommaire*, etc., p. 413, § 15; p. 422, § 48; p. 424, § 55.

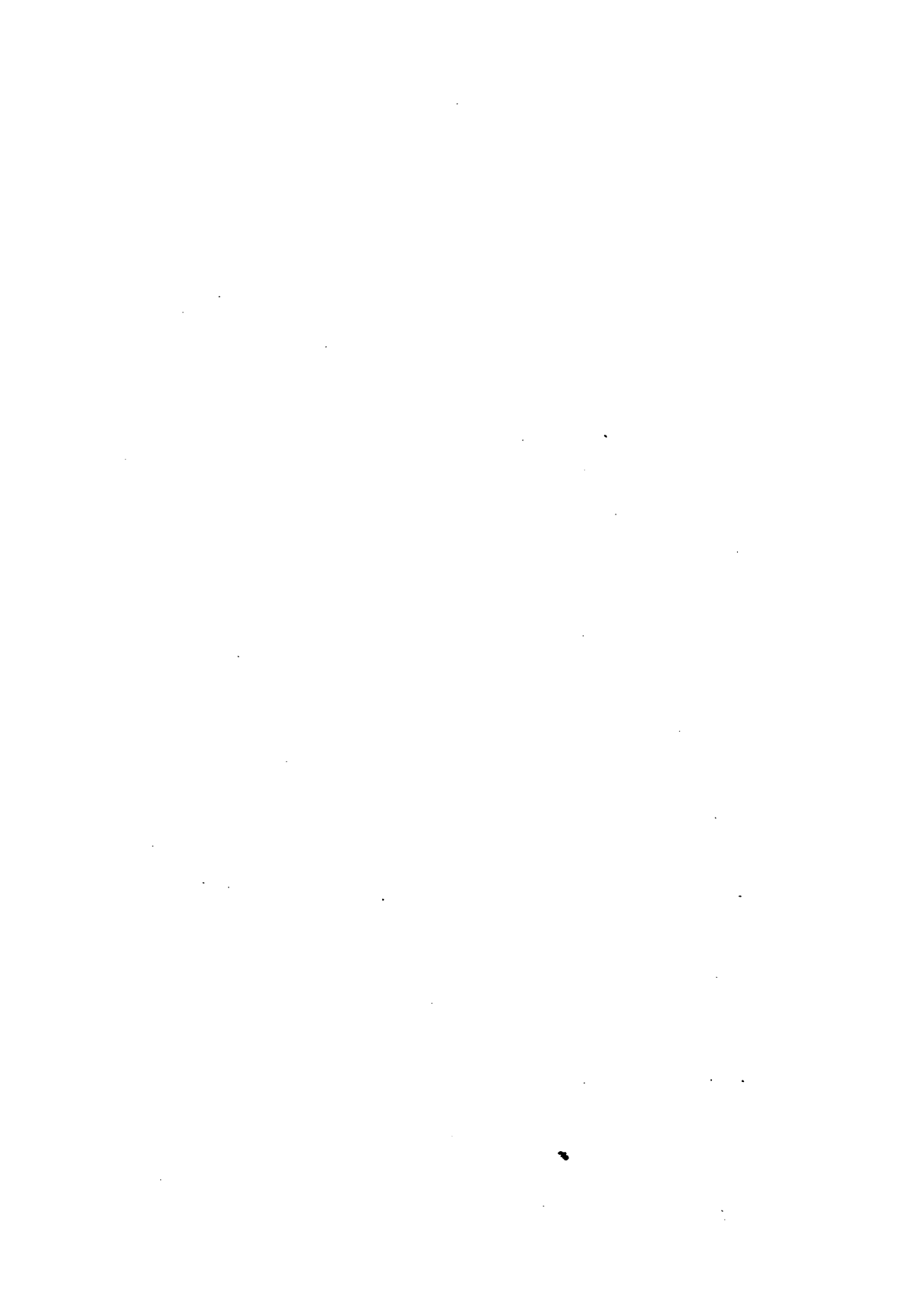
2. *Id.* p. 416, § 27; p. 428, § 69.

3. *Id.* p. 414, § 16; p. 417, § 30; p. 424, § 60; p. 428, § 91.

4. *Id.* p. 425, § 61.

5. *Id.* p. 422, § 49; p. 425, § 61-62; p. 429, § 74.

Le corps du martyr fut ensuite emporté par les fidèles de la chrétienté de Chan-son, dans la ville de Ha-noï et enterré dans l'emplacement de l'église, alors abattue.



LE VÉN. JEAN DAT

PRÊTRE DE LA MISSION DU TONKIN OCCIDENTAL

Décapité le 28 octobre 1798 (1).

Né à Dong-chuôi en 1765, Jean Dat perdit son père de bonne heure et fut élevé par sa mère; il montra dès son enfance de vifs sentiments de piété, et comme ceux que la Providence appelle hautement à son service, il passa bien vite à l'action : il voulut se consacrer au service de la Mission du Tonkin occidental et entrer dans la Maison de Dieu. Ses parents refusèrent, mais ils durent céder aux continuelles instances de l'enfant et le conduisirent à leur curé, le prêtre annamite Loan. Celui-ci le garda quelque temps, puis, le voyant bon, pieux, très doux, il l'envoya au collège en 1783.

Après avoir achevé ses études, Jean servit plusieurs missionnaires européens en qualité de catéchiste.

Ordonné prêtre en 1798, il fut envoyé près de M. Leroy, provicaire général de la mission, qui plus tard a tracé de lui ce portrait : « Il avait l'esprit de pauvreté, il était simple, silencieux, sérieux, fort modeste, sobre, aimant la lecture, point médisant, zélé, obéissant, se plaignant rarement, quoiqu'il eût habituellement une mauvaise santé. Mgr de Castorie le regardait comme un

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du procès de Béatification* du Vénérable et des *Relations* de M. Leroy, provicaire du Tonkin occidental, et de Mgr Longèr.

saint, M. LePavec et M. Tessier l'estimaient grandement, et moi-même, j'en faisais beaucoup de cas. Il prêchait avec feu, ce qui n'est pas ordinaire aux Tonkinois, et ne savait pas ce que c'est que paroles de flatterie¹. »

A peine exerçait-il le ministère depuis quatre mois qu'il fut arrêté à Than-phu, le 23 août. Depuis quelques jours déjà, il se savait dénoncé par des patens, et, apprenant que des espions étaient à sa poursuite, il avait cherché un asile dans la montagne.

Bientôt cependant, espérant que le danger avait diminué, il quitta son refuge et vint pendant la nuit célébrer la messe chez le chef de la station chrétienne de Than-phu.

A la cinquième veille, au moment où il venait d'achever le saint sacrifice, des soldats se précipitèrent dans la salle, saisirent un vieux catéchiste en lui demandant s'il était le prêtre.

— Non, fit-il².

Ils garrottèrent alors quelques personnes et parmi elles le propriétaire de la maison, et voulurent le forcer d'avouer qu'un prêtre était caché dans le village. Après quelque résistance, le chrétien le déclara. Le nier eût d'ailleurs été impossible et inutile, car, pris à l'improviste, on n'avait pas eu le temps de cacher les ornements sacerdotaux qui étaient restés sur l'autel³.

Le P. Dat lui-même était encore dans la maison, on le pressait de s'enfuir :

— Si je fuis, dit-il, tout votre village souffrira.

Et dans un sentiment de tendre charité pour ses chrétiens, il se présenta aux soldats⁴.

1. *Sommaire*, etc., p. 431, § 1; p. 432, § 6. *Lettre* de M. Leroy. Arch. M.-É., vol. 369, p. 62.

2. *Sommaire*, etc., p. 432, § 8.

3. *Id.*

4. *Sommaire*, etc., p. 431, § 2; p. 433, § 9; p. 436, § 27; p. 437, § 33.

Immédiatement, ceux-ci le garrottèrent et le frappèrent brutalement. Cette violence émut les autres prisonniers qui, dans leur compassion, s'offrirent à recevoir les coups à sa place :

— Non, répondirent les satellites, vous n'êtes pas des obstinés, vous autres, le prêtre seul l'est.

Conduit à Dinh-dang¹, emprisonné, chargé d'une très lourde cangue qu'on lui changea une semaine plus tard en une autre plus légère, le Père Dat fut appelé au tribunal.

Les juges lui posèrent les questions ordinaires en semblable occasion. Ils lui demandèrent son nom, son pays, quelques circonstances particulières de sa vie, s'il avait quitté le Tonkin pour aller en pays étranger étudier la religion, quels avaient été ses maîtres, s'il connaissait des prêtres européens et tonkinois.

Le Père Dat répondit à toutes ces interrogations brièvement et prudemment, sans manquer à la vérité, sans froisser les magistrats et sans compromettre personne.

Il dit que ses maîtres avaient été des savants tonkinois, morts depuis longtemps, que la plupart des prêtres européens dont il avait pu faire la connaissance n'étaient plus, et quant aux prêtres indigènes, il n'avait point eu le temps de les rencontrer, puisqu'il était ordonné depuis quatre mois seulement.

Dès le début de sa captivité, il déclara qu'il était résolu de mourir plutôt que de trahir sa foi.

— Vous allez être conduit devant le prince², lui disait un soldat, s'il vous ordonne de renoncer à la religion; y renoncerez-vous ?

Il répondit :

— Je n'oserai commettre pareil crime.

1. *Sommaire*, etc., p. 433, § 10.

2. Frère du roi, nommé Dé.

— Et si le prince vous menaçait de mort en cas de refus, que feriez-vous ?

— Si le prince m'accorde la vie, ce sera une grâce pour moi, mais s'il me l'ôte, ce sera également une grâce.

— Alors, il paraît que vous ne désirez point la vie et que vous ne craignez point la mort ¹.

Le soldat résumait bien les dispositions du captif, et il put bientôt être témoin de la vérité des paroles qu'il avait entendues.

On conduisit le P. Dat à l'audience du prince qui lui fit à peu près les mêmes questions que les autres mandarins, puis voulut connaître l'explication d'une gravure représentant le jugement dernier.

Après l'avoir entendu, il commanda au prisonnier de marcher sur l'image; loin d'obéir, le prêtre porta l'image à ses lèvres et la baisa respectueusement.

Le prince et les magistrats le pressèrent d'apostasier.

— Vos chrétiens vous aiment beaucoup et vous pleurent de tout leur cœur ; apostasiez, et nous vous laisserons retourner au milieu d'eux.

— Si j'apostasiais, répondit le Père, je me couvrirais d'opprobre ; les chrétiens ne me considéreraient plus comme un prêtre et cesseraient de me pleurer. Si vous me relâchez, je retournerai certainement au milieu de mon troupeau ; si vous me mettez à mort, un autre prêtre ira prendre soin de lui et l'instruire ; mais me feriez-vous comparaître devant le roi, je n'apostasierai jamais.

Le prince Dé continua ses questions, lui fit lire quelques lignes d'un ouvrage latin, puis d'une vie des Saints en annamite, et enfin lui ordonna de réciter des prières.

Le captif se prêta doucement à tout ce qu'on exigeait

1. *Relation* de M. Leroy, Arch. M.-É., vol. 693, p. 65.

de lui, et l'audience terminée, il fut reconduit dans sa prison ¹.

N'ayant pas d'argent pour adoucir ses gardiens, il fut traité par eux fort brutalement, jusqu'à ce que, grâce aux démarches de deux fidèles ², il fût confié à un petit mandarin chrétien ³ qui lui témoigna une affectueuse vénération.

Le prêtre profita de ces dispositions pour instruire et confesser les chrétiens emprisonnés avec lui, pour expliquer les dogmes catholiques aux païens.

Quel devait être son sort ? il l'ignorait, et volontiers, dans l'intention ou non de le tromper, les mandarins lui prédisaient la liberté.

Parmi ceux qui s'intéressaient à son sort, beaucoup étaient loin de penser et de parler ainsi, témoin cette femme païenne qui crut lui être agréable en lui envoyant une forte dose d'arsenic, pour lui permettre d'échapper à la condamnation par une mort volontaire.

Naturellement le P. Dat n'accepta point :

— Je place mon espérance en Dieu, dit-il, et laisse ma vie entre les mains des mandarins ⁴.

Ces sentiments de résignation se traduisirent plus expressément encore, lorsque le 13 octobre, il apprit la nouvelle de la sentence capitale prononcée contre lui.

Le prince l'appela à son tribunal : « Le roi te condamne à mort, prononça-t-il, parce que tu as pratiqué la religion chrétienne et parce que tu l'as enseignée ; ta peine servira de leçon à tous les chrétiens ⁵. »

1. *Sommaire*, etc., p. 433, § 10-14 ; p. 436, § 28 ; p. 439, § 39.

2. *Id.* p. 440, § 44.

3. L'un d'eux était un médecin, Paul Trang, qui a écrit en annamite une assez longue relation de la captivité et de la mort du P. Dat. Cette relation a été traduite par Mgr Longer, évêque de Gortyne, vicaire apostolique du Tonkin occidental, elle est citée tout entière dans le *Sommaire du Procès du Vénérable*, p. 439-447.

4. *Sommaire*, etc., p. 436, § 26.

5. *Id.* p. 444, § 52.

Le prisonnier s'inclina sans manifester ni trouble ni regrets.

Loin de l'attrister en effet, cette sentence le rendait joyeux.

On cite même de lui cette parole, dont il salua un de ses amis venu lui rendre visite :

— J'ai à vous apprendre une nouvelle qui me cause un grand plaisir : bientôt, je vais quitter cette terre.

Ses compagnons de captivité lui demandèrent s'il ne se sentait pas ému à la pensée de la mort qui était si proche.

— Je ne la crains pas beaucoup, leur dit-il, cependant, quelquefois il me semble que la nature me fait regretter la vie : mais je préfère suivre la sainte volonté de Dieu ¹.

Cette tranquillité joyeuse fut remarquée des mandarins qui se disaient entre eux :

— Certes ce prêtre est digne d'enseigner les peuples.

Cependant, avant de se présenter au Souverain Juge, le prisonnier voulait une fois encore purifier sa conscience.

— La divine Providence m'a conduit ici pour vous donner l'occasion de vous confesser plusieurs fois, disait-il à ses compagnons de captivité, mais pour moi, je suis très inquiet, car, étant nouvellement ordonné, j'ai dû commettre beaucoup de fautes, et néanmoins, je me vois réduit à mourir sans un prêtre pour me confesser.

Dieu exauça le désir du serviteur, qui, si généreusement, consentait à mourir pour glorifier son nom.

Le soir du 25 octobre, les chrétiens obtinrent l'autorisation de conduire le P. Dat, accompagné d'une escorte, dans une maison voisine, où s'était rendu un autre prêtre annamite, le P. Huan ².

1. *Lettre* de M. Leroy.

2. *Sommaire*, etc., p. 434, § 49; p. 443, § 49.

Le condamné reçut le pardon de ses fautes, et ce dernier vœu réalisé, il revint prendre sa place dans son cachot.

La nuit qui précéda son supplice, il appela les fidèles prisonniers avec lui pour saluer les gardes; ceux-ci acceptèrent le salut des chrétiens, mais refusèrent celui du prêtre.

— Comment, firent-ils, les mandarins n'osent pas recevoir vos hommages, et vous vous abaissez ainsi devant nous.

Il demanda ensuite à voir le magistrat qui devait présider à son exécution, et se prosternant, il lui dit :

— Voici le jour de ma mort qui approche, je vous remercie de toutes les bontés que vous avez eues pour moi. Le Seigneur du ciel ayant permis que le roi me condamne, je me sou mets de bon cœur et sans rancune contre qui que ce soit. Je vous demande seulement d'avoir pitié des chrétiens de cette province et de protéger la religion, afin d'augmenter vos mérites en cette vie ou en l'autre.

L'officier invita le prisonnier à s'asseoir, et tous les deux causèrent fort amicalement pendant une heure.

Retourné en prison, le prêtre fit ses dernières recommandations aux fidèles qu'il savait devoir être délivrés :

— Si, à votre retour chez vous, vous rencontrez des prêtres, dites-leur que le P. Dat les salue très humblement, et les prie de se bien cacher, afin de servir les chrétiens; car, si dans ces mauvais temps, il n'y a personne pour relever les courages, comment espérer qu'ils se soutiendront contre les persécuteurs¹?

Après ces paroles, il demeura silencieux, et passa le reste de la nuit en prières; le lendemain, 28 octobre, on le conduisit avec les catholiques à l'audience du frère du roi.

1. Relation de M. Leroy. Arch. M.-É., vol. 693, p. 67.

Le prince lui présenta une image de la Vierge Mère, et lui demanda qu'elle personne elle représentait. Dat l'expliqua.

Sans faire aucune observation sur ce qu'il venait d'entendre, le prince apostropha le condamné :

— O misérable prêtre Dat, s'écria-t-il, tu es le chef des rebelles, car toi qui es né au Tonkin, tu as embrassé une religion étrangère. Dis-moi donc, s'il te plait, de quels mets tu te nourris et quelle terre tu habites. Si tu veux adorer le roi des Portugais¹, va en Portugal.

Puis, se tournant vers les fidèles, il s'écria :

— Vous, chrétiens, retournez chez vous et devenez meilleurs, désormais ne pratiquez plus cette religion, mais imitez les adorateurs de nos dieux. Je vous ferai surveiller. Si vous continuez, par un entêtement coupable, à réciter vos prières et à faire vos cérémonies, vous le paierez de votre tête. Jetez au feu vos livres de doctrine. Qu'avez-vous désormais à y apprendre ? Si cette religion a quelque puissance, comment ne peut-elle vous soustraire à mon glaive ?

Devant cette apostrophe, les chrétiens gardaient le silence, le P. Dat éleva la voix :

— Réfléchissez, mes frères, dit-il, à la réponse que vous devez faire pour ne pas trahir votre foi. Nous chrétiens, nous devons d'abord respecter les ordres de Dieu, et ensuite obéir aux commandements du roi quand ils sont justes et raisonnables, car s'ils sont impies, nous ne le pouvons pas².

Le confesseur allait continuer, les soldats l'entraî-

1. Lettre de Paul Trang. *Sommaire*, etc., p. 439-447. Les Annamites emploient, ou du moins autrefois employaient souvent le terme de religion portugaise pour désigner le christianisme, qui fut tout d'abord prêchée par des Portugais.

2. Le Préfet Dai do Doc commandait l'escorte composée de quatre mandarins Do-Uy Thieng, Do-Huy-Quy, Do-Huy-Khue, Do-Uy-Ki et de plus de 130 soldats armés de lances et de sabres. *Sommaire*, p. 445, § 53.

nèrent hors de la salle, et l'escorte se mit en marche.

La route pour aller au supplice fut longue.

Le condamné resta d'abord en plein soleil près de la Porte Nen, puis on le fit entrer dans une auberge et on lui servit à déjeuner.

Le mandarin, chef de l'escorte, le conduisit ensuite sur la place du marché, où les chrétiens, sanglotant, vinrent lui adresser leurs adieux.

Au bord du fleuve, il attendit le bac pendant une heure; à peine était-il sur l'autre rive qu'une pluie torrentielle se mit à tomber, et que les soldats prirent le pas de course. Malgré sa cangue qui pesait lourdement sur ses épaules, le prêtre dut les suivre; enfin on arriva à Trinh-ha¹, éloigné de Dinh-dang d'environ deux lieues. C'est là que le prêtre devait mourir, il était près de deux heures de l'après-midi.

Le mandarin ordonna d'enlever la cangue du condamné, lui permit de s'asseoir sur les nattes préparées par la piété chrétienne, et s'adressant aux fidèles qui avaient suivi le cortège, il les invita à venir une dernière fois saluer leur Père.

La scène fut touchante : les néophytes se prosternèrent devant le prêtre et celui-ci, tranquillement assis, les exhorta à demeurer fermes dans la foi, à n'adorer que le vrai Dieu, à observer toutes les pratiques de leur religion, malgré les édits du roi².

Les chrétiens écoutaient en pleurant cette exhortation à laquelle la mort du confesseur donnait un si grand poids.

Selon l'usage, on lui offrit du vin, il le refusa, demandant seulement un peu d'eau.

1. *Sommaire*, etc., p. 435, § 21; p. 444 § 53; p. 445, § 54; p. 446, § 55.

2. *Id.* p. 435, § 22.

On n'en trouva point, et on lui donna quelques tranches d'orange.

Il se recueillit ensuite, croisa les bras sur sa poitrine, leva les yeux au ciel et commença une prière.

Presque au même instant, le capitaine fit un signe, et le bourreau, placé derrière le condamné, leva et abaissa son sabre, tranchant la tête d'un seul coup.

Quand elle roula sur le sol, le mandarin dit à haute voix aux chrétiens :

— On vous donne le corps, cherchez la place du tombeau ¹.

Les fidèles se précipitèrent, imbibant du sang du martyr leurs mouchoirs, leurs turbans, leurs vêtements; les païens eux-mêmes leur en demandaient :

— Donnez m'en quelques gouttes, disait un pêcheur infidèle, afin que je puisse honorer le prêtre et aller sans péril gagner ma vie en mer.

Le cadavre, placé dans un filet, fut transporté à Phucnhac et reposa dans l'église de Notre-Dame ².

Un témoin, Pierre-Vu-Van-Thang, âgé de 76 ans, a ajouté ce fait à la gloire du martyr.

« Le jeune Dam, fils de Thanh et mon neveu, avait une grave maladie d'entrailles, et l'on ne savait quels remèdes employer. J'allai réciter cinq *Pater* et cinq *Ave* sur la tombe du P. Dat, j'arrachai une poignée d'herbes dont je fis une décoction que prit le malade, à peine l'eut-il bue qu'il fut guéri ³.

Un autre témoin, rapportant le même fait, ajoute :

« Toute ma maison est fermement convaincue que Dam ne doit pas sa guérison aux remèdes, mais à l'intercession du P. Dat ⁴.

1. *Sommaire*, etc., p. 435, § 23; p. 438, § 35; p. 439, § 40; p. 446, § 55-57.

2. *Id.* p. 435, § 25.

3. *Id.* p. 447, § 60.

4. *Id.* p. 447, § 61.

LE VÉN. LUC LOAN

PRÊTRE DE LA MISSION DU TONKIN OCCIDENTAL

Décapité le 5 juin 1840 (1).

I

L'acte d'accusation et de condamnation porté contre le prêtre tonkinois Luc Loan fut rédigé en ces termes par le gouverneur Phu et par le mandarin criminel Quang².

« Cuong, mandarin du 8^e degré, ayant subi une condamnation, demanda à être remis provisoirement en liberté, afin d'aller arrêter quelques criminels et obtenir sa grâce.

« Le marchand du magasin à l'enseigne Quang-Ki, de la rue des Voiliers, ayant tué sa femme et étant condamné à la strangulation avec sursis, a également désiré à être mis en liberté provisoire pour aider à l'arrestation de coupables et obtenir sa libération.

« Le 5^e ou le 6^e jour de la 20^e année de Minh-Mang, ces deux hommes traversaient le canton de Tinh-duc, sous-préfecture de Phu-xuyen; ils rencontrèrent dans

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du procès de Béatification*, et les *Lettres* de M. Gauthier, missionnaire du Tonkin, plus tard coadjuteur de Mgr Retord et en 1846 vicaire apostolique du Tonkin méridional.

2. *Sommaire*, etc., p. 261, § 26.

la campagne un vieillard chargé d'un paquet, ils l'interrogèrent ; celui-ci eut peur et s'enfuit. Les deux hommes le poursuivirent, le rejoignirent, l'arrêtèrent et lui demandèrent ce qu'il portait. Le vieillard ne répondant pas, ils ouvrirent le paquet et le trouvèrent rempli d'objets de religion : cinq livres, un vêtement européen et un crucifix.

— A qui appartiennent ces objets ? dirent-ils.

— A moi, affirma le vieillard.

« Ils continuèrent :

— D'où venez-vous ?

— Je suis de Trai-but, j'ai étudié le catholicisme d'abord à Phu-da avec le chef de Religion, Gia, puis à Dong-bao. Mes études achevées, le chef Gia m'a conféré, à moi aussi, la dignité de maître de Religion.

« Avant la persécution, j'allais enseigner çà et là, en divers villages que je ne saurais vous indiquer, car j'en ai oublié les noms. Depuis que le roi a sévèrement défendu le catholicisme, personne ne veut plus me donner l'hospitalité, je suis réduit à fuir, à me cacher dans les pagodes ou dans les auberges. J'ai eu le malheur de tomber entre vos mains, vous m'arrêtez, je me résigne.

« Le 11^e jour du 12^e mois de la 20^e année de Minh-Mang, le lettré Cuong, le marchand du magasin Quang-Ki et Pham-Ba-Cham, chef du canton de Thinh-duc nous ont amené le maître de religion Vu-Bo-Loan ; aussitôt nous l'avons interrogé, il a refusé de marcher sur la croix, et nous l'avons fait conduire en prison.

« Six ou sept jours après, nous avons appelé Vu-Bo-Loan à notre tribunal, mais il a persévéré dans son refus de fouler la croix aux pieds, et, de lui-même, a demandé à être décapité immédiatement.

« Nous avons donc osé penser que vu la sévérité des lois du royaume, vu l'inflexibilité de cet homme, et son

refus formel de marcher sur la croix, nous devons le condamner à avoir la tête tranchée. Bien qu'il ait plus de soixante ans, comme il a lui-même demandé à être décapité immédiatement, nous y consentons. Nous prions humblement le ministère de nous donner son avis, nous nous y conformerons. »

Cette pièce n'était pas complètement exacte; le fait même de l'arrestation, le nom du P. Loan, son pays, sa fermeté dans le refus d'apostasier sont vrais.

Les circonstances de l'arrestation ne le sont pas, et la demande officielle d'être décapité n'a jamais été faite, les choses se passèrent d'une tout autre manière et telle que nous allons le raconter.

Curé de la paroisse de Ke-so, le P. Luc Loan, après avoir achevé l'administration¹ du village de Luong-xa, s'était rendu le 10 janvier 1840 à Ke-chuong, où son vicaire M. Phai devait venir le trouver. Il était depuis trois jours dans le presbytère de cette paroisse, lorsque l'ancien mandarin Cuong, conduit par le chef de canton, arriva chez lui sous prétexte de rendre visite à un clerc de ses amis.

Le prêtre leur offrit le thé selon l'usage annamite, puis le chef de canton fit appeler un notable du village, et, à peine l'eut-il aperçu qu'il ordonna à ses domestiques de le saisir et de le garrotter, de s'emparer également du P. Loan et de l'emmener chez lui².

Les chrétiens tentèrent de racheter la liberté de leur pasteur, mais on exigea deux mille ligatures (près de trois mille francs), prix beaucoup trop élevé pour leur pauvreté.

— Si vous demandiez 200 sapèques (4 à 5 piastres),

1. Les missionnaires appellent administration le travail de prédication, de confession, d'administration des sacrements, de règlement d'affaires qu'ils font pendant une visite dans une station chrétienne.

2. *Sommaire*, etc., p. 451, § 13; p. 456, § 31.

fit le captif, nous pourrions peut-être les avoir, mais deux mille ligatures, c'est tout à fait impossible ¹.

Il fut donc livré aux mandarins de Ha-noï.

II

Le prêtre, que des patens avides d'honneur ou d'argent avaient si brutalement arrêté, avait blanchi dans les travaux apostoliques, c'était un vénérable vieillard de 84 ans, dont Mgr Jeantet disait :

— Quand je considère tout ce qu'a fait le P. Loan, depuis son ordination jusqu'à son martyre, j'incline à croire que, parmi les prêtres annamites, aucun ne peut lui être comparé ².

Les témoins, qui ont déposé dans les informations juridiques, ont raconté des faits qui prouvent la justesse de l'appréciation de l'évêque.

— Pendant huit ans que je passai près de lui, a dit l'un d'eux ³, je l'ai toujours vu d'une ferveur extraordinaire ; était-il en prières, il tenait constamment les yeux au ciel, et s'absorbait si complètement dans la pensée de Dieu, qu'on pouvait passer et repasser près de lui, sans lui causer de distractions.

« Il priait jusqu'à une heure très avancée de la nuit, lisait des livres de piété entre autres la *Perfection chrétienne* ⁴.

Il célébrait la messe gravement et lentement, si lentement même qu'un jour ses catéchistes le prièrent d'aller plus vite :

— Nous sommes les serviteurs de Dieu, répliqua-t-il,

1. *Lettre* de M. Gauthier, Arch. des M.-É., vol. 697, p. 144.

2. *Sommaire*, etc., p. 451, § 12.

3. *Id.* p. 448, § 2.

4. *Id.* p. 455, § 26.

quelle affaire urgente vous occupe donc pour me dire de me hâter dans la célébration de la messe? le Saint Sacrifice est la chose la plus grande et la plus noble qui soit sous le ciel, nous devons l'offrir avec dignité ¹.

Il faisait une longue action de grâces, toujours à genoux, très droit et sans s'appuyer ².

Grand ami de la pauvreté, il ne s'en départait jamais, ni dans ses vêtements, ni dans sa nourriture. Lorsqu'on l'invitait à changer les objets usés dont il se servait, il se contentait de répondre :

— Cette chose est avec moi depuis si longtemps, elle m'a beaucoup servi, ce n'est pas une raison pour la rejeter, puisque je puis encore l'employer, cela suffit.

Son vicaire ajoutait un commentaire :

— Monsieur le curé pourrait m'offrir tout ce qu'il a, je n'accepterai certainement rien ³ ; qu'en ferais-je?

Un jour, à Kim-bai, on lui servit un magnifique repas. Il en fut attristé, n'y toucha point, et se fit préparer un peu de riz sec :

— Le repas que vous m'avez offert, dit-il aux chrétiens, est cause que plusieurs d'entre vous n'ont pas récité leurs prières et qu'ils ont manqué la messe ⁴.

L'amour de la pureté était le complément et la couronne de ses vertus : non seulement jamais il ne se permettait avec les femmes la moindre familiarité, quelque innocente qu'elle pût être, mais il leur défendait expressément l'entrée de sa maison ⁵, les recevait au devant de sa porte et punissait ses domestiques qui n'observaient pas cette règle.

1. *Sommaire, etc.*, p. 449, § 3-4.

2. *Id.* p. 449, § 4; p. 455, § 27.

3. *Id.* p. 450, § 8.

4. *Id.* p. 450, § 10.

5. *Id.* p. 450, § 7.

Il était en même temps très zélé, à ce point qu'on a dit de lui :

— Il ne prenait soin que de son âme, de celle de ses catéchistes, de ses domestiques et de ses paroissiens.

Il prêchait le plus souvent sur des sujets pratiques : la prière, l'assistance à la messe, la confession, la communion ¹.

Dans ses discours, il se servait souvent de comparaisons familières.

— Je suis le chien du bon Dieu, je dois crier et aboyer incessamment. — Je suis la poule du Seigneur : quand la poule glousse, tous les poussins accourent et suivent leur mère partout. Pourquoi donc, vous chrétiens qui êtes mes fils, n'écoutez-vous pas la parole que je vous annonce?

Chaque année, au commencement du carême, il faisait une retraite générale aux gens de sa maison, aux religieuses et aux fidèles de sa paroisse, et pendant ce temps, il prêchait trois fois par jour ².

Il avait le zèle de la maison de Dieu au sens le plus élevé du mot, qui est le recrutement du clergé; lui-même instruisait avec un grand soin beaucoup d'enfants qu'il préparait au sacerdoce, et parmi ceux qu'il forma, dix reçurent l'onction sacerdotale ³.

Le baptême des enfants de patens lui était cher, et il ne cessait de stimuler l'ardeur des religieuses qu'il envoyait à la recherche de ces malheureuses petites créatures ⁴.

Les malades ne l'attendaient jamais en vain, il allait vers eux dès qu'il était prévenu de leur état ⁵.

1. *Sommaire*, etc. p. 451, § 10.

2. *Id.* p. 455, § 29; p. 456, § 30.

3. *Id.* p. 449, § 6; p. 450, § 10.

4. *Id.* p. 456, § 30.

5. *Id.* p. 455, § 28.

Tel était le bon et saint prêtre que l'on enferma dans la prison de Ha-noï.

III

Il y fut d'ailleurs traité avec la bienveillance, que les Annamites ont ordinairement envers la vieillesse.

Sa chaîne et sa cangue furent légères, et même, après deux ou trois jours, on obtint, en versant une petite somme d'argent, que la cangue lui fut enlevée, et que pendant la nuit, il ne fut pas mis aux ceps ¹.

Des visiteurs purent entrer dans sa prison et causer librement avec lui.

Il les exhortait à la piété, et à plusieurs reprises il dit ces paroles touchantes :

— Le bon Dieu m'accorde le grand bonheur de la grâce d'une bonne mort. Quant à vous, efforcez-vous de garder fidèlement la religion, afin de faire aussi une sainte mort. Depuis longtemps, je désirais le martyre. Je me réjouis d'être sur le point de l'obtenir.

Les mandarins eux-mêmes respectaient ce vieillard, et l'un d'eux, venant le voir, l'empêcha de se prosterner.

— Vous êtes âgé, fit-il, ne saluez pas ².

Puis en sortant, il adressa au chef de la prison cette recommandation :

— Cet homme est avancé en âge, traitez-le avec égards ³.

On lui donna la permission d'avoir un missel qu'il lisait souvent et avec attention, ne le quittant guère que pour prier, méditer, toujours avec une grande ferveur et un complet recueillement.

1. *Sommaire*, etc., p. 453, § 17; p. 465, § 56.

2. *Id.* p. 456, § 36.

3. *Id.* p. 458, § 35; p. 439, § 39-41.

Dans deux interrogatoires, les juges le pressèrent de fouler la croix.

— Vous êtes déjà courbé sous le poids des ans, lui dirent-ils, si vous voulez vivre, hâtez-vous de marcher sur la croix, autrement, vous serez peut-être condamné à la prison perpétuelle, même à la mort.

— Si je suis avancé en âge, leur répondit le P. Loan, aucune raison ne peut m'attacher à la vie, et alors pourquoi foulerais-je aux pieds le Seigneur que j'adore? Si vous avez pitié de moi, je vous en serai reconnaissant; si, au contraire, vous me condamnez à mort, je suis prêt à obéir et mourrai volontiers ¹.

Au second interrogatoire, il se fit apôtre et exposa quelques-uns des principes du catholicisme, l'adoration et l'amour dus à Dieu, l'obéissance aux rois et aux chefs du peuple.

Les magistrats ne le firent point frapper, mais ils le condamnèrent à la peine capitale, et envoyèrent à Minh-Mang le procès-verbal que nous avons cité plus haut, en le terminant par une sentence de décapitation contre le prêtre ².

Ce jugement fut bientôt connu du captif et des fidèles, et dans les visites que ces derniers faisaient à leur pasteur, ils ramenaient souvent la conversation sur le sort qui l'attendait; puis, par un sentiment de piété chrétienne et filiale qui les honore, ils lui demandaient de vouloir bien indiquer dans son testament que son corps appartiendrait à la chrétienté de Chuon-trung.

— Allons donc, répliquait-il, mon corps n'est qu'une vile poussière, après ma mort, il deviendra la pâture des vers, il ne vaut pas la peine d'être réclamé ³.

On insista, observant que tout le village le désirait.

1. *Sommaire*, etc., p. 453, § 16; p. 459, § 42; p. 460, § 43.

2. *Id.* p. 463, § 48.

3. *Id.* p. 466, § 49.

Alors, par charité, il n'objecta plus rien et se rendit aux vœux de tous.

Minh-Mang ratifia la sentence par un décret qui parvint à Ha-noï le jour même où un prêtre annamite, le P. Trân, était allé confesser le prisonnier et lui porter la sainte communion.

IV

Le lendemain, 5 juin, vers 8 heures du matin, après cinq mois de captivité, le P. Loan fut conduit au supplice; mais, avant de partir, on le somma de nouveau d'apostasier¹.

— Non, répondit-il, je me réjouis de tout mon cœur en voyant arriver ce que je désire depuis si longtemps; je suis dans la joie, je me sens plein de force, inondé de bonheur.

Le lieutenant-colonel qui commandait l'escorte permit que, contrairement à la coutume, et tandis que lui-même marchait à pied, le condamné fut porté en chaise, il poussa même la bienveillance jusqu'à lui offrir le parasol mandarin. Le P. Loan remercia, en s'excusant de ne pas accepter; alors le chef voulut qu'au moins deux hommes, un large éventail à la main, se tinssent près du prêtre².

Cette conduite du lieutenant-colonel étonna beaucoup, car il était inouï qu'un condamné eût été si solennellement mené au supplice; elle fut pour tous la preuve évidente du respect qui s'attachait aux vertus du saint vieillard.

Sur le lieu de l'exécution, le P. Loan, s'agenouilla et pria³, puis les soldats lui lièrent les bras derrière le dos,

1. *Sommaire*, etc., p. 454, § 20; p. 462, § 47.

2. *Id.* p. 461, § 44-45.

3. *Id.* p. 464, § 51-52.

les attachèrent à un piquet solidement fixé en terre et rabattirent les vêtements sur les épaules et sur la poitrine. Le bourreau devait être choisi parmi dix d'entre eux, tous les dix s'y refusèrent, et s'adressèrent à un soldat cochinchinois, ils lui offrirent trois ligatures s'il voulait consentir à les remplacer, et n'ayant pas d'argent à ce moment, ils lui remirent leur sabre en gage, jusqu'à ce qu'ils eussent payé.

Après une certaine résistance, celui-ci finit par accepter, mais avant de faire son office, il s'approcha du prêtre :

— Je ne voudrais pas vous mettre à mort, lui dit-il, tel est l'ordre du roi, il faut se résoudre à l'exécuter ; lorsque vous serez au ciel, souvenez-vous de moi.

Et s'éloignant un peu, il frappa la victime d'un coup de sabre, la lame toucha l'os de la nuque, et pour détacher la tête, le soldat dut couper les chairs¹.

Les spectateurs accoururent recueillir le sang du martyr, les catéchistes, aidés des satellites, enveloppèrent soigneusement le corps, que les fidèles emportèrent et ensevelirent solennellement à Ke-chuong.

Un chrétien âgé de 60 ans, Thomas Nguyen-Van-Ha, a fait le récit d'une faveur très particulière qu'il affirmait avoir reçue par l'intercession du P. Loan. Voici ses paroles² :

« J'étais aveugle depuis trois mois lorsque Mgr Retord, faisant sa visite épiscopale, passa par Ke-luong ; mes amis profitèrent de cette circonstance pour me dire :

— Jusqu'à présent, vous avez mal observé la religion, mais nous allons vous conduire à l'évêque dont la bénédiction vous guérira, car votre maladie est causée par le diable.

1. *Sommaire*, etc., p. 454, § 22 ; p. 464, § 53. *Lettre de M. Gauthier*, Arch. M.-É., vol. 697, p. 147.

2. *Sommaire*, etc., p. 468, § 66-71.

« Tous les habitants du village en effet, et j'étais de leur avis, croyaient que ma cécité n'était pas une maladie naturelle, mais le fait du démon.

« Mgr Retord fut du même avis, et me dit que les remèdes spirituels pouvaient seuls me guérir.

« Je me confessai et communiai, puis l'évêque me conseilla de retourner chez moi, de faire un vœu au P. Loan, de réciter le *Salve Regina*, la prière au Bon Ange, cinq *Pater* et cinq *Ave*.

« J'obéis, et depuis cinq jours, j'étais fidèle à réciter ces prières, tantôt sur la tombe du Père, tantôt chez moi, lorsqu'arrivèrent à Chuong-trong deux prêtres annamites, les PP. Can et Cat, que Mgr Retord envoyait surveiller la construction de l'église. On vint m'avertir de donner des ordres aux ouvriers. Je le fis. Le lendemain vers midi, j'indiquais sur le bois ce qu'on devait faire, l'ouvrier tenait un pinceau pour marquer les mesures; tout à coup, je vis l'encre et les objets qui m'entouraient. De loin comme de près, je voyais tout.

« Au moment de ma guérison, je n'éprouvai aucun éblouissement, aucune douleur. Les jours suivants, même état, je ne ressentis pas de souffrance, absolument aucun contre-coup; depuis lors, j'ai toujours eu une excellente vue. »



LE VÉN. SIMON HOA

CHRÉTIEN DE LA MISSION DE COCHINCHINE

Décapité le 12 décembre 1840 (1).

I

Le martyr Simon Hoa, né à Mai-vinh, province de Hué, appartenait à une famille entièrement païenne. Son père, Thuc, était grand maître des lettrés, il eut ce fils d'une de ses femmes de second rang appelée Doa. A sa naissance, l'enfant reçut le nom de Phan-Dac-Thu, qu'il changea plus tard en celui de Hoa. Il perdit son père de bonne heure, et, quittant la maison paternelle, il accompagna sa grand'mère et une de ses sœurs à Luong-hin.

Bientôt il fut adopté par une famille chrétienne de Nhu-ly². Dans ce nouveau milieu, le jeune Hoa apprit à connaître et à aimer le catholicisme, il fut instruit et baptisé à l'âge de douze ans.

Après s'être appliqué pendant quelque temps à l'étude des littératures annamite et chinoise, il fut admis à la suite des prêtres indigènes; remarqué pour sa vive intelligence et sa bonne conduite, il fut appelé au collège de la Mission.

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du procès de Béatification* du Vénérable Hoa, le *Rapport* de Mgr Lefebvre, vicaire apostolique de la Mission de Cochinchine occidentale, et celui de Mgr Cuenot, vicaire apostolique de la Cochinchine orientale.

2. La famille Tao.

Cependant, lorsqu'on apprit la situation irrégulière qu'avait eue sa mère, on ne crut pas devoir le garder, et Simon quitta le séminaire, conservant pour ses maîtres des sentiments de gratitude dont la sincérité éclatera dans les circonstances les plus critiques et sera prouvée par une succession d'actes héroïques¹.

Il se livra d'abord à l'étude de la médecine, se fixa à Nhu-ly et devint habile dans son art². Marié et père d'une nombreuse famille de douze enfants, il donna à tous l'exemple des plus beaux devoirs du chrétien. Sa situation sociale, sa fidélité aux pratiques religieuses le firent choisir pour chef de la paroisse, il montra dans cette dignité l'intelligence et la fermeté qu'on espérait de lui ; attentif à réprimer les moindres désordres, sévère pour les joueurs et les ivrognes, habile administrateur, généreux envers les petits et les pauvres, telles sont les qualités que lui attribuent tous ceux qui le connurent³.

De sa charité envers les pauvres, on a conservé le souvenir de ce fait :

Il revint un jour chez lui, amenant un malheureux rencontré sur le chemin, il le logea dans le poste des veilleurs de nuit, et eut soin de lui envoyer régulièrement sa nourriture, et même un jour on le vit prendre la moitié de son repas et la porter au mendiant.

Mais le grand acte de sa charité, qu'il poussait jusqu'à l'héroïsme, car il y jouait sa vie, était de donner l'hospitalité aux missionnaires européens et aux prêtres annamites proscrits par Minh-Mang.

Mgr Cuenot, MM. Jaccard et Delamotte furent tour à tour ses hôtes.

En 1839, la présence de ce dernier fut connue de tout

1. *Sommaire*, etc., p. 470, § 12; p. 474, § 17; p. 475, § 18-20; p. 483, § 43-45; p. 489, § 67; p. 490, § 68-69.

2. *Sommaire*, etc., p. 470, § 3; p. 475, § 20.

3. *Id.* etc., p. 471, § 4; p. 484, § 46-47; p. 490, § 71.

le village dont les chefs, envahis par la crainte, protestèrent. Hoa les rassura en leur promettant que si le missionnaire était arrêté, il prendrait sur lui toute la responsabilité du fait et ne dénoncerait personne¹.

En parlant ainsi, Hoa n'ignorait point la valeur et le prix de son engagement, comme il le dit dans cette lettre écrite par lui à Mgr Cuenot, le 20 octobre 1839² :

« Monseigneur,

« Mille et mille profondes salutations.

« ... On redouble ici de recherches, dans le village on craint outre mesure à cause de la présence du Père.

« J'ai fait tous mes efforts pour encourager les habitants, j'ai usé de grande condescendance avec chacun d'eux en particulier; il n'y a pas jusqu'aux patens du voisinage que je n'aie cherché à gagner par des bienfaits. Malgré cela, je crains de ne pouvoir parvenir à cacher le Père plus longtemps, et je ne sais où le conduire pour le soustraire aux espions pendant la crise présente. Depuis l'édit du 28 de la huitième lune, les habitants du village me tracassent et me suscitent mille embarras; le maire seul consent à m'aider. Hélas! je me prosterne mille et mille fois à vos pieds pour vous supplier de prier beaucoup. Peut-être que le Seigneur infiniment bienfaisant et infiniment puissant nous tendra une main secourable; sans cela, cette fois, nous n'échapperons pas.

« Je pense que, quand vous recevrez cette lettre, tous ici auront déjà obéi à l'édit qui ordonne d'élever des pagodes aux faux dieux; pour moi, je suis très résolu à n'en rien faire; ma sentence de mort est donc portée.

1. *Sommaire*, etc., p. 471, § 6; p. 475, § 21-22; p. 484, § 48-49; p. 491, § 72.

2. *Relation de Mgr Cuenot*. Arch. M.-É., vol. 748.

« Priez pour moi, Monseigneur, afin que je souffre courageusement au milieu de la défection générale.

« Ce qui m'afflige continuellement, c'est de penser que lorsque je serai pris et que je ne pourrai plus avoir soin du Père, tout le monde l'abandonnera, ce n'est que trop certain; je ne puis néanmoins imiter les autres en désobéissant au Seigneur, j'abandonnerai donc le Père; celui-ci le sait bien, et il est très affligé, mais que faire?... Il ne peut m'ordonner d'élever un autel païen pour éviter d'être arrêté et d'être mis à mort, afin de rester et de prendre soin de lui. Aussi, le Père et moi nous sommes-nous déjà fait nos derniers adieux. Quelle affliction! Quelle misère!

« Je vous supplie encore une fois d'avoir pitié de moi et de prier pour moi.

« Daignez aussi, s'il vous plait, profiter d'une occasion pour m'adresser quelques paroles d'encouragement qui seront ma dernière consolation.

« J'ose vous supplier, Monseigneur, de prier pour moi. Je n'ose en dire davantage.

« Mes profonds respects,

« SIMON HOA. »

L'état des esprits était bien tel, en effet, que le décrivait le chef de chrétienté de Nhu-ly; pour éviter des complications qui ne pouvaient tarder à se produire, Hoa résolut de conduire le missionnaire dans une autre paroisse, à An-ninh; il prépara une barque, se fit accompagner de plusieurs chrétiens et chrétiennes, et partit avec M. Delamotte.

Aucun indice n'annonçait que les païens avaient trahi et dénoncé cette expédition; mais arrivés près de Hoa-huy, aux limites de la commune de Nhu-ly, des gardes, postés sur les bords de la rivière, hélèrent les voyageurs.

— A qui est cette barque?

— C'est la mienne, répondit Hoa.

— Qui êtes-vous ?

— Le médecin Hoa.

— Peu importe que ce soit la barque du médecin Hoa, abordez.

Les rameurs approchèrent de la rive, et aussitôt, M. Delamotte, sautant à terre, s'enfuit à travers champs. Malheureusement, il avait été aperçu, il fut poursuivi et ne put échapper à ses ennemis.

Cette arrestation fut la perte de Simon. On savait que le missionnaire était caché chez lui, on l'avait saisi s'échappant de sa barque. C'était assez pour motiver son emprisonnement et sa condamnation ¹.

II

D'abord emmené à la sous-préfecture de Duong-xuong, puis au chef-lieu de la province du Quang-tri où il resta pendant deux mois, Hoa fut traduit quatre fois devant ses juges.

On l'interrogea longuement sur le prêtre étranger, il répondit sans offenser la vérité, mais sans compromettre personne.

Transféré dans les cachots de Hué, il subit plus de vingt interrogatoires aggravés de tortures ; à trois reprises, il fut frappé de quarante coups de rotin.

— Obéis au roi, lui répétaient les mandarins, foule la croix aux pieds, et tu pourras ensuite retourner dans ta famille.

Et Hoa répondait :

— Quand même je devrais tout perdre, ma femme,

¹. *Sommaire*, etc., p. 471, § 7 ; p. 476, § 23-24 ; p. 485, § 50-52 ; p. 491, § 73.

mes enfants, ma fortune, ma vie, je n'abandonnerai jamais mon Dieu ¹.

Afin de réduire cette ferme volonté, les magistrats n'hésitèrent pas à faire appliquer au captif le supplice, beaucoup plus cruel que le rotin, des tenailles froides et brûlantes.

Hoa donnera plus tard de cette torture une appréciation qui révèle le coup d'œil du médecin autant que le courage du chrétien :

— Les tenailles froides occasionnent une douleur plus vive, les tenailles brûlantes ne causent pas d'abord une souffrance très grande, mais lorsque la plaie a été exposée à l'air, elle s'enflamme, suppure et s'élargit ².

Parfois, le confesseur s'adressait à ses juges :

— Permettez-moi de parler.

Quand il avait expliqué sa conduite :

— Tu mens, s'écriaient les mandarins.

Et le supplice recommençait, mais sans amener aucun acte de faiblesse ³.

Dans la prison, quelques patens, ses codétenus ou ses amis, reprenaient la tâche des magistrats et le poussaient à l'apostasie.

— Au moins, faites semblant d'obéir, votre cœur restera attaché à votre religion, et vous pourrez retourner dans votre famille.

Le confesseur essayait de leur expliquer, comme il l'avait fait aux juges, que la doctrine catholique défend de pareils subterfuges : « Ma religion ne doit pas seulement être professée au fond du cœur, mais encore extérieurement, ouvertement, elle ne permet pas de

1. *Sommaire*, etc., p. 487, § 57.

2. *Id.* p. 479, § 31.

3. *Id.* p. 472, § 10; p. 477, § 26; p. 478, § 30-31; p. 487, § 57; p. 488, § 60-61; p. 493, § 79-81.

tromper. Dussé-je mourir, je mourrai, mais je ne puis feindre d'obéir au roi ¹. »

Le lendemain ou le surlendemain, il retournait au tribunal faire les mêmes réponses que la veille.

Devant cette persévérance qu'ils traitaient d'entêtement, les magistrats portèrent une sentence de mort dont ils demandèrent au roi la ratification.

Le condamné apprit cette nouvelle avec joie, il la transmit aux siens qui souvent le visitaient ; et c'était là une de ses consolations de pouvoir s'entretenir de son martyr avec sa femme et ses enfants, de les exhorter, par quelques-uns de ces mots de grande piété qu'ils conservèrent avec un respect filial augmenté par la vénération qu'on doit aux témoins de Jésus-Christ :

— Vous m'êtes très chers, j'ai pris soin de vous autant qu'il m'a été possible, mais je ne puis vous aimer plus que Dieu ².

Et une autre fois :

— Acceptez joyeusement la volonté divine, ne vous attristez point, restez avec votre mère, vous aimant les uns les autres, ayant soin de la maison ; moi, je ne m'en occuperai plus ; le bon Dieu a voulu que je souffre, je me soumets bien volontiers ³.

Il songeait également au sort que sa mort allait leur créer, et leur répétait ces conseils :

— Demeurez avec votre mère, aidez-vous les uns et les autres, car pour moi, je serai certainement condamné à mort ⁴.

Sa femme lui ayant apporté leur dernier enfant, une petite fille âgée de quelques mois, il la prit dans ses bras :

1. *Sommaire*, etc., p. 487, § 58.

2. *Id.* p. 492, § 97.

3. *Id.* p. 485, § 52.

4. *Id.* p. 485, § 51.

— Je puis te voir encore, dit-il, mais toi, tu ne te souviendras point de ton père.

Après quelques semaines, le prisonnier fut privé de la douceur de ces visites, il avait appris que les mandarins voulaient se saisir de toute sa famille, et il l'avait avertie de prendre la fuite.

Ses amis, plus libres d'aller le voir sans courir aucun danger, ne manquèrent point à ce devoir de l'affection, et lui, calme et pieux comme en ses jours de liberté, il leur parlait du ciel, du martyre, de la prière...

— Soyez fidèle à Dieu, aimez-le, disait-il à l'un d'eux, priez-le que je persévère jusqu'à la fin.

Et un autre jour :

— Matin et soir, soyez assidu à faire vos prières. Demandez à Dieu qu'un coup de sabre tranche ma tête ¹.

Afin d'entretenir en lui ces sentiments de ferveur, il se confessa plusieurs fois et reçut la sainte communion des mains du P. Ngon ².

Chef de chrétienté pendant qu'il était libre, il ne se croyait pas complètement délivré de sa charge parce qu'il était emprisonné ; il veillait sur ses compagnons de captivité et les encourageait à ne se laisser aller à aucun acte de faiblesse.

Le bien des âmes était son premier souci, mais il ne négligeait pas les corps : le médecin n'avait pas abandonné les droits de sa profession, il prescrivait des remèdes et parfois en composait, c'est ainsi qu'il en envoya à M. Delamotte déjà très malade.

1. *Sommaire*, etc., p. 477, § 26.

2. *Id.* p. 478, § 29; p. 487, § 55.

III

Hoa était en prison depuis huit mois, lorsque le roi ratifia la sentence portée par les juges¹ :

« La 21^e année de Minh-Mang, le 13 du 11^e mois.

« Nous, Lam-Duy-Nghia, Le-Ba-Phu et Nguyen-Duc Chinh, membres du conseil royal, obéissons à l'ordre du roi.

« La religion de Jésus a été sévèrement prohibée jusqu'ici, à plusieurs reprises. Or, le nommé Hoa, qui est un homme de ce royaume, a osé favoriser et garder chez lui l'Européen Dé-La-Miêt (Delamotte), un des chefs de cette religion; il avait même dans sa maison une fosse souterraine et une double muraille; de plus, craignant que tout cela ne fût connu, il emmenait ce criminel pour le cacher ailleurs; en outre, pendant que cet Européen était dans la maison de Khiêm², il allait souvent le voir, et lui a donné des gens de sa maison pour le servir : il est donc bien clair que son intention était de le cacher autant qu'il le pouvait. Comment alors éviter de lui infliger la peine due à son crime? Ainsi donc, que le nommé Hoa soit décapité sur-le-champ et sa tête exposée trois jours pour servir d'exemple. »

On se prépara à exécuter la sentence : mais un espoir restait aux mandarins, incapables sans doute de comprendre la persévérante fidélité de leur prisonnier; après l'avoir fait sortir de son cachot, ils lui proposèrent de nouveau de fouler la croix aux pieds. Le soldat de Jésus-Christ n'avait pas combattu si longtemps pour se laisser vaincre au dernier jour, il déclara que sa résolution était immuable et qu'il allait à la mort, le cœur plein de joie.

1. *Relation de Mgr Cuenot*, arch. M.-É., vol. 148, p. 385.

2. Tante de Hoa.

L'escorte se mit en route, elle était composée d'un mandarin civil à cheval, d'un mandarin militaire, de trente soldats armés de lances, marchant sur deux rangs. Au milieu, quatre soldats, sabre en main, entouraient le condamné chargé d'une cangue, précédé d'un héraut qui portait la sentence de condamnation, et suivi du bourreau¹.

Après avoir traversé le marché d'An-Hoa et atteint le pont qui traversait la route royale près de la chrétienté de Duc-so, le mandarin commanda halte.

Les soldats se rangèrent en cercle, un chrétien, Quan, étendit sur le sol des nattes et une couverture blanche. Le prêtre Ngon, caché dans la foule, fit un signe au condamné qui le cherchait du regard, et lui donna l'absolution².

Les bourreaux lui lièrent les bras et les mains, puis, sur un ordre du commandant, un cavalier partit au galop pour aller chercher un crucifix à la prison.

Au retour du soldat, le mandarin prit la croix, la plaça devant Simon qu'il fit délier³ :

— Hoa, dit-il, à qui appartient la terre que tu habites, le riz qui est ta nourriture, l'eau qui apaise ta soif? Toi-même, de qui es-tu le serviteur? Tout n'est-il pas au roi? Et quand le roi commande, tu refuses d'obéir? Si tu t'obstines, si tu ne foules pas la croix aux pieds, tu vas mourir, car tu n'es pas plus fort que le roi. Marche donc sur la croix, puis retourne chez toi, près de ta femme et de tes enfants. Libre à toi de pratiquer ta religion, on ne t'arrêtera plus. Allons, passe sur la croix.

— J'adore le Seigneur mon Dieu, répondit le chrétien, je le prie de m'accorder une fidélité entière à son service. Je ne veux pas fouler la croix.

1. *Sommaire*, etc., p. 474, § 15; p. 480, § 35; p. 489, § 65; p. 494, § 85;

2. *Id.* p. 481, § 37.

3. *Id.* p. 474, § 16; p. 481, § 38; p. 482, § 39; p. 489, § 65; p. 485, § 86-87.

— Tu ne veux pas, soit. Eh bien! fais au moins un pas en avant, et nous te pardonnons.

— Jamais, ce serait une apostasie.

— Alors, prends le crucifix, jette-le à quelques pas de toi, à cette condition, je te ferai grâce.

— Cela ne s'appelle pas être fidèle à son Dieu; du reste, je remercie le roi, je suis reconnaissant aux mandarins.

— Tu crains peut-être la vengeance de ton Dieu. Je vais moi-même fouler son image aux pieds... Tiens, regarde si sa colère éclate...

— Mon Dieu n'est pas pressé de punir; l'éternité lui suffit pour avoir raison des profanateurs.

On menaça alors de prendre les autres confesseurs et de les faire marcher sur le crucifix, ajoutant qu'il ne pourrait éviter de suivre leur exemple.

— Quand tous les autres marcheraient sur la croix, répondit Simon, je ne les imiterai pas.

On lui dit qu'on allait le saisir par les pieds et les mains, et le forcer ainsi à passer sur la croix :

— Oh! alors, répliqua-t-il, ma volonté n'y sera pour rien; je serai sans faute devant Dieu, et je n'en serai pas moins chrétien.

Enfin fatigué de tant d'instances et désireux de cueillir la palme du martyre, le confesseur pria le mandarin de ne pas perdre le temps inutilement et d'exécuter les ordres du roi.

— Oui, s'écria celui-ci en fureur, oui, y en eût-il cent de cette espèce, il faudrait les mettre tous à mort¹.

Les satellites lièrent de nouveau Simon Hoa, et le commandant appela :

— Les bourreaux.

— Nous voici.

1. Relation de Mgr Cuenot.

Le mandarin lut à haute voix la sentence de mort et ajouta :

— Au troisième coup de tam-tam plus trois coups, exécutez l'ordre.

— Oui, répondirent les satellites.

Le bourreau principal, Phuoc, avait promis, moyennant trois ligatures, de trancher la tête d'un seul coup, il tint parole, et suprême habileté des bourreaux annamites, quand il eut frappé, la tête restait attachée au corps par un léger lambeau de chair.

Le mandarin le vit :

— Coupe tout, dit-il.

Le soldat obéit, saisit la tête, la trancha complètement et la jeta à terre.

— Qu'on la laisse exposée pendant trois jours, commanda le chef, puis il s'éloigna, pendant qu'un capitaine prescrivait aux habitants du village de Duc-so de veiller à ce que l'ordre fût exécuté¹.

1. *Sommaire*, etc., p. 482, § 40-41; p. 489, § 66; p. 495, § 88.

LE VÉN. GILLES DELAMOTTE

PRÊTRE DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

Missionnaire en Cochinchine,

Mort en prison le 3. octobre 1840 (1).

I

Le Vénérable Gilles Delamotte naquit en 1799, au petit village de Montjoie², département de la Manche. Malgré les troubles de cette époque, sa famille avait gardé la foi et la pratique des plus belles vertus chrétiennes ; aussi l'enfant fut-il pieusement élevé, et il répondit aux soins qu'on prenait de lui.

Voyant ses bonnes dispositions, un digne prêtre lui enseigna le latin et lui ouvrit ainsi le chemin du sacerdoce. Le diocèse de Coutances étant très riche de prêtres, M. Delamotte entra au Séminaire du Mans, où il eut pour directeur le futur évêque de ce diocèse, M. Bouvier.

Après son ordination, il fut nommé vicaire de Saint-Ouen-des-Toits, paroisse de 1,800 habitants, dans le département de la Mayenne³, il y resta cinq ans. Malgré les

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du procès de Béatification* du Vénérable Delamotte, ses *Lettres*, les *Lettres* du Vénérable Cuenot, vicaire apostolique de Cochinchine et de Mgr Lefebvre, missionnaire, puis vicaire apostolique en Cochinchine et une *Lettre* de M. l'abbé Marçais, curé de Saint-Ouen.

2. Canton de Saint-James.

3. Le diocèse du Mans renfermait alors les deux départements de la Sarthe et de la Mayenne.

longues années écoulées depuis cette époque, le souvenir du jeune prêtre est resté vivant dans cette paroisse, où l'on parle encore de son admirable régularité dans tous les exercices de son ministère et de son grand zèle pour les vocations sacerdotales et religieuses. Dix-sept prêtres lui durent d'avoir été dirigés vers le sanctuaire et reçurent de lui leurs premières leçons ; de nombreuses jeunes filles, dont il discerna très bien l'état d'âme, furent conduites par ses conseils à se consacrer à Dieu.

Sa charité pour les pauvres était sans bornes, il donnait tout ce qu'il avait, argent, linge, menus objets ; sa garde-robe se ressentait de cette générosité, car elle ne comptait que deux chemises et très peu de vêtements ¹.

Cependant, cette vie déjà si utile et si dévouée ne parut pas suffisante à M. Delamotte, et il résolut de se consacrer aux Missions-Étrangères. Il quitta Saint-Ouen au milieu des larmes et des regrets de tous et partit pour le Séminaire des Missions-Étrangères où il ne resta que quelques mois, et le 4 novembre 1830, il s'embarqua pour la Cochinchine.

Il y pénétra l'année suivante et résida d'abord au collège de Phuong-ru ² où il apprit la langue, puis à Nhu-ly, excellente chrétienté de la province de Quang-tri. Il y vivait à peu près tranquille et commençait à faire le bien autour de lui, lorsque fut publié l'édit de persécution du 6 janvier 1833.

Il s'empessa d'exhorter ses chrétiens à confesser le nom de Jésus-Christ ; lui-même raconte ses efforts en ces termes ³ :

« Quoique je fusse encore assez novice dans la langue (il n'y avait que huit mois que je l'apprenais), je

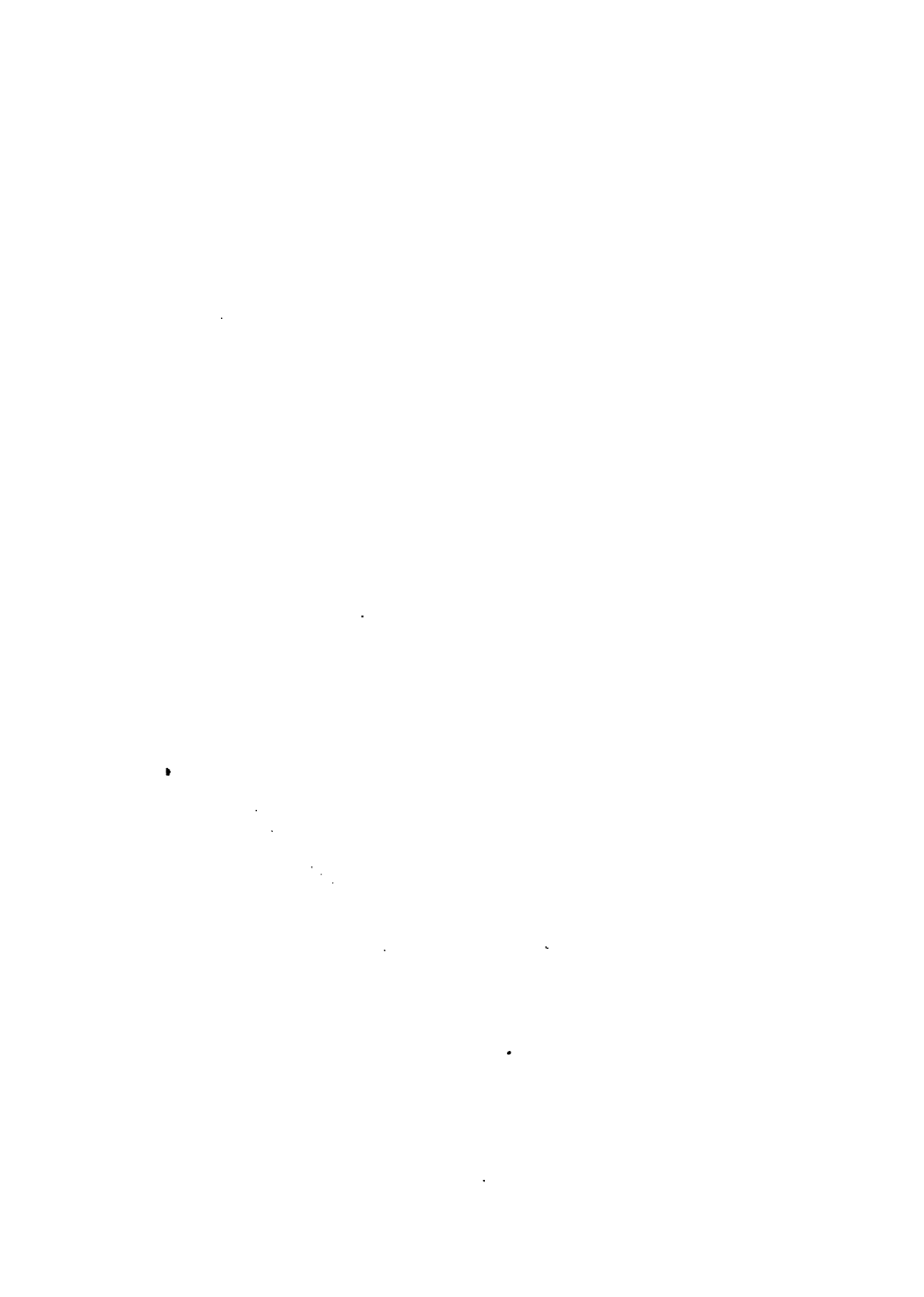
1. *Lettre* de M. Marçais.

2. Aujourd'hui à An-ninh proche de Phuong-ru.

3. *Lettre* du 11 février 1833, écrite à ses parents.



LE VÉN. DELAMOTTE



leur expliquais, autant qu'il m'était possible, la grâce et le bienfait du martyr. J'envoyai mon catéchiste avec le premier notable de cette chrétienté, dans leurs maisons, leur exposer ces choses et quel crime ce serait d'abandonner la religion et de renier Jésus-Christ. Ensuite, ces bons chrétiens venaient se confesser et me disaient : « Oh ! mon Père, je veux souffrir la mort pour la religion, je ne veux pas seulement souffrir des tourments, je veux souffrir la mort, je veux aller au ciel. » Je vous assure que plusieurs fois j'ai pleuré de joie en les voyant dans de si bonnes dispositions. »

Cependant, les païens se doutaient de la présence du missionnaire à Nhu-ly, et un mandarin menaçait les chefs du village :

— Aujourd'hui, je ne vous dis rien encore au sujet de la religion, mais plusieurs fois on vous a accusés de cacher chez vous un prêtre européen, d'avoir une église, une communauté religieuse. J'enverrai quelqu'un voir si telle est la vérité, ensuite nous vous jugerons¹.

Ces paroles rapportées et commentées jetèrent l'épouvante parmi les fidèles qui décidèrent de conduire M. Delamotte dans un autre asile.

Le missionnaire partit le soir, et après avoir marché toute la nuit, arriva le lendemain dans la maison d'un petit mandarin chrétien, qui, par peur, avait feint d'abandonner le catholicisme.

Pour n'être pas reconnu en traversant le village, Delamotte s'était coiffé d'un chapeau aux larges bords, et feignant d'être aveugle; il s'était attaché au bras une corde que tenait un de ses guides.

Il fut bien accueilli par ses hôtes, mais malgré leurs protestations, il n'osa rester longtemps chez eux et crut prudent d'aller se cacher près de Hué, à Duong-son².

1. Lettre du 11 février 1833.

2. *Sommaire, etc.*, p. 496, § 1; p. 499, § 12; p. 505, § 36; p. 508, § 47.

Il y reçut la visite de M. Jaccard qui avait obtenu de venir administrer les sacrements à ses chrétiens pendant les loisirs que lui laissaient ses travaux d'interprète.

Après quelques semaines de séjour dans cet asile, il fut de nouveau dénoncé.

Heureusement que le mandarin dont dépendait Duongson avait une certaine sympathie pour les catholiques, il fit venir l'un des principaux de la paroisse, lui raconta l'accusation, et termina par ce conseil :

— Si cela est vrai, prenez vos mesures, et agissez en conséquence, car demain j'irai faire la visite.

C'était le mardi de la semaine de la Passion. Le soir même, Delamotte alla se réfugier dans une île de la rivière de Hué. On l'y cacha dans une petite hutte basse et obscure, habitée par des chrétiens fugitifs.

Bientôt, il quitta ce précaire asile et gagna Nhu-lam, où un futur martyr, le mandarin Ho-dinh-hy, lui donna l'hospitalité, puis il retourna à Nhu-ly. Il y était au mois d'août 1834 et racontait sa vie en ces termes aux directeurs du Séminaire des Missions-Étrangères¹ :

« Quoique je sois toujours retiré dans mon espèce de prison à Nhu-ly, je me ressens néanmoins un peu de cette espèce de lueur de tranquillité. Je puis maintenant sortir pour prendre l'air pendant le jour, et le soir et la nuit, je peux aller faire de petites promenades. Je travaille aussi un peu plus que je ne faisais l'année dernière ; assez bon nombre de chrétiens viennent assister à ma messe les dimanches et les jours de fêtes, et même plusieurs y viennent aussi sur la semaine. Je suis déjà allé douze à quinze fois visiter et administrer des malades pendant la nuit. Nous ne sommes qu'au septième mois de l'année, et j'ai déjà entendu plus de six cents con-

1. Lettre du 3 août 1834.

fessions. Je trouve que c'est beaucoup en comparaison de l'année dernière. »

L'année suivante, ses travaux furent encore plus nombreux, ainsi qu'en fait foi la statistique de son administration ¹ : 1,136 confessions, 988 absolutions, 1,068 communions, 7 baptêmes, 6 suppléments des cérémonies du baptême, 4 extrêmes-onctions, 3 mariages.

Les chrétiens, en effet, allaient à lui, avec la joie de fils qui aiment leur père; ils le trouvaient très doux, très bon, toujours prêt à les écouter, à répondre à leurs demandes, et autant que sa pauvreté le lui permettait, à alléger leur misère; ils louaient en lui la gravité calme que les Annamites aiment tant, surtout dans les supérieurs ².

II

Cependant, l'orage grondait toujours, les martyrs succédaient aux martyrs, confessant généreusement Jésus-Christ devant les tribunaux païens; les nouvelles transmises en France avaient effrayé la famille de M. Delamotte qui craignit pour la vie du missionnaire.

Gaiement et pieusement, celui-ci répondit à une de ses tantes ³ :

« Vous m'amusez en me disant que vous êtes inquiète de ce que je deviens, que vous craignez d'apprendre ma mort, que vous craignez que je sois victime de la révolution que nous essayons, etc., etc. Permettez-moi de vous le dire, ma très chère tante, ce ne sont pas là les belles leçons, ni les belles instructions que vous nous donniez dans notre jeunesse, lorsque nous lisions les

1. *Lettre* du 5 février 1836, à ses parents.

2. *Sommaire*, etc., p. 497, § 2; p. 500, § 13; p. 502, § 24; p. 505, § 36; p. 507, § 46; p. 511, § 64.

3. *Lettre* du 16 mars 1836.

histoires édifiantes. Alors vous étiez tout enthousiasmée à nous parler des martyrs et du bonheur que l'on a de l'être; vous désiriez même que nous le fussions tous.

« Oh ! je suis bien persuadé que vous êtes toujours dans les mêmes sentiments, que vous n'avez pas changé à cet égard, et que vous éprouveriez la plus grande joie, si vous appreniez un jour que j'aurais versé mon sang pour ma foi; je vous assure que c'est le plus grand désir de mon cœur. Je ne crains rien, et je crois véritablement être prêt et disposé à tout.

« Priez bien, pour que ce bonheur m'arrive; mais hélas ! je crois que le bon Dieu ne m'en trouve pas digne; peut-être aussi veut-il me conserver pour encourager et exciter les autres, pour annoncer encore son Évangile et travailler encore à sa vigne. Que son saint Nom soit béni, que sa volonté soit faite et non pas la mienne. »

En parlant de ses travaux, M. Delamotte oubliait de dire les services qu'il rendait à M. Jaccard, alors enfermé à Ai-lao; il lui écrivait souvent, lui dépêchait des catéchistes, des séminaristes, des chrétiens courageux, qui lui remettaient de l'argent ou des provisions, il expédiait ses lettres en Europe, et racontait en de longues relations les souffrances du pauvre prisonnier. C'est à M. Delamotte en effet que l'on doit les renseignements les plus circonstanciés sur la captivité et la mort de M. Jaccard, ainsi que le récit du martyre des vénérables Gagelin et Marchand et de plusieurs indigènes.

La vaillance de ces saints missionnaires et des fidèles, qui les suivaient dans la voie sanglante du suprême sacrifice, inspirait à M. Delamotte ces belles paroles qu'il écrivait à Mgr Bouvier ¹ :

« Il est en même temps bien doux et bien consolant

1. *Lettre de 1839.*

pour nous de voir le triomphe et la gloire, le bonheur et la félicité de ces généreux athlètes, de ces héros du christianisme, de ces généreux confesseurs et saints martyrs, parmi lesquels il se trouve des personnes de toutes les classes, des prêtres et des laïques, des catéchistes et des élèves du sanctuaire, des jeunes gens et des vieillards. Il est beau surtout d'admirer leur force et leur courage, leur fermeté et leur constance, leur résignation et leur générosité à endurer les tortures, les tourments et les questions, à souffrir la mort et à répandre leur sang pour sceller la foi de Jésus-Christ, notre divin Rédempteur. Tous ces saints et généreux martyrs ont à jamais illustré l'Église catholique, ils sont sa gloire, son honneur, sa couronne et son plus riche ornement.

« Leur sang précieux a arrosé le sol stérile de l'Asie ; puisse-t-il le faire fructifier et devenir la semence de nouveaux chrétiens. *Sanguis martyrum semen christianorum.* »

La recrudescence de la persécution et les recherches que l'on fit, pour découvrir M. Candalhen 1837, bouleversèrent la province du Quang-tri, et forcèrent M. Delamotte à quitter Nhu-ly; il s'enfuit avec beaucoup de peine, faillit deux fois être arrêté, changea quatre ou cinq fois de demeure en quelques semaines, puis après l'arrestation de Mgr Dumoulin-Boric qui calma un peu la rage des persécuteurs, il revint à Nhu-ly, toujours soumis au bon plaisir de Dieu, comme il le disait : « Si sa sainte volonté est de nous secourir, il ne manque pas de moyens de venir à notre secours; c'est donc à nous à nous abandonner à la divine Providence qui ne manque à personne et qui pourvoit à tout¹. »

1. Lettre à M. Légrégeois.

III

Malheureusement il ne fut pas longtemps en sûreté dans cette paroisse, dont les chrétiens redoutaient que sa présence n'attirât sur eux les derniers malheurs. Son hôte, le courageux médecin Simon Hoa, fut averti qu'une dénonciation allait être faite contre le missionnaire, il prépara une barque pour le départ de celui-ci, qu'il accompagna avec plusieurs fidèles¹.

A peine la petite embarcation avait-elle quitté le rivage que les patens la hélèrent, et sans tenir compte de la réponse de Simon Hoa, ordonnèrent d'aborder; M. Delamotte, se voyant découvert, sauta rapidement à terre et prit sa course à travers champs; il fut aussitôt poursuivi, il eût peut-être échappé à ses ennemis, s'il n'eût glissé et ne fût tombé.

Les poursuivants eurent le temps de le rejoindre, se jetèrent sur lui, le frappèrent à coups redoublés et lui firent à la tête de profondes blessures².

Conduit à la préfecture de la province du Quang-tri, il y fut chargé de chaînes et emprisonné, puis bientôt, sur l'ordre du roi, transféré à Hué et enfermé dans la prison Tran-phu³.

Lui-même rendit compte de ses souffrances et de ses interrogatoires dans la lettre suivante qu'il adressa à Mgr Cuenot, son vicaire apostolique :

« Vous savez sans doute, Monseigneur, que les gens qui m'arrêtèrent me donnèrent un furieuse bastonnade à

1. Il y avait dans la barque le prêtre Ngon, le médecin Hoa, la religieuse Hau, le médecin Phe, la femme Cua et plusieurs rameurs. *Sommaire, etc.*, p. 500, § 14.

2. *Sommaire, etc.*, p. 497, § 3; p. 498, § 4; p. 500, § 14; p. 501, § 15; p. 503, § 25.

3. *Sommaire, etc.*, p. 501, § 16; p. 503, § 27; p. 506, § 39-40; p. 509, § 54.

coups de *Dui*¹, sur tout le corps, mais principalement sur la tête : ils me la fendirent ; il y avait une ouverture de cinq pouces de long sur un pouce de large et très profonde, sans compter plusieurs autres plaies moins grandes. Je souffris tout sans crier, sans dire un seul mot, sans pousser un seul soupir, bien que je répandisse un torrent de sang et que je fusse presque mort. En moi-même, je priaïis le bon Dieu qu'ils me frappassent jusqu'à la mort.

« Quand j'arrivai au ministère de la justice, le premier ministre me fit mille misères pour me forcer à fouler la croix aux pieds : par trois fois, il me fit lier les mains et ordonna d'enfoncer les pieux en terre pour me frapper. Cependant, il ne me fit point frapper. J'avais déjà la chaîne ; il ordonna d'y ajouter une cangue, et, cinq ou six fois, il me fit prendre par cinq soldats pour me forcer à marcher sur la croix. Mais je fis tant d'efforts que jamais on ne pût en venir à bout, mon habit fut déchiré des efforts que je faisais, mes jambes toutes couvertes de plaies par les anneaux de ma chaîne qui étaient très étroits, et mon pantalon tout en sang. Je dis plus de dix fois au mandarin que jamais je ne marcherais sur la croix, que je préférais avoir la tête tranchée, etc., etc... Il était très en colère².

« Le lendemain, on m'ôta la cangue, et on m'administra des coups de rotin. A chaque coup, le sang jaillissait : il se forma ensuite dans la chair un trou d'où il est sorti beaucoup de pourriture, et cela, je crois, parce que c'était précisément à un endroit où l'on m'avait donné des coups de bâton, lors de mon arrestation.

« Quelques jours après, on me tenailla avec les tenailles froides, deux pincées seulement à la cuisse droite,

1. Long et gros bâton.

2. *Sommaire*, etc., p. 498, § 7 ; p. 501, § 20 ; p. 504, § 29 ; p. 506, 42 ; p. 510, § 56-57 ; p. 515, § 79.

mais très longtemps, chacune plus d'une heure. A l'une et à l'autre de ces deux tortures, on fit tout ce que l'on put pour me faire fouler la croix aux pieds; mais tout fut inutile. Je ne criai ni ne poussai de soupirs pendant ces tortures; je ne faisais que rire, ce qui les fâchait. En effet, je ne ressentais pas beaucoup de mal; je regardais tout cela comme un jeu ¹.

« Le dimanche de la Sainte Trinité, après midi, vinrent les tenailles rougies au feu. Je fus destiné à y passer le premier; mais mon interprète était absent, et, comme je n'avais répondu jusque-là qu'en français, on ne pouvait rien faire sans lui. On attendit, on envoya soldat sur soldat, mais il ne se trouva point, et la nuit étant venue, les mandarins montèrent dans leur filet, et on me renvoya.

« Le lendemain, lundi, on me manda au tribunal; j'y restai tout l'après-midi; mais les mandarins ne parurent pas, et on ne me fit aucune question, ni aucun mal. Le lendemain, mardi, il en fut de même. Ensuite, on me laissa tranquille dans ma prison. On dit que le roi veut me garder pour remplacer M. Jaccard. Cela m'accable de peine et de tristesse. Je prie tous les jours et j'ai prié mes chrétiens de demander pour moi la grâce que je souffre la mort avec eux. Demandez aussi, je vous en supplie, et faites demander pour moi au bon Dieu cette grâce. Depuis près de deux mois, on me fait traire des livres.

« Le roi me nourrit; il m'a déjà donné cinquante ligatures² et cinq bouteilles de vin. Mais j'ai affaire à de mauvais économes qui me traitent très mal. Je suis toujours malade : deux fois j'ai failli mourir, et le médecin désespérait de moi; cela ne vient que de la mauvaise

1. *Sommaire*, etc., p. 501, § 21; p. 504, § 29-31-32; p. 506, § 41-43; p. 510, § 58-59; p. 511, § 60; p. 513, § 71; p. 514, § 73.

2. La ligature valait environ 1 fr. 50 de notre monnaie.

nourriture. Poisson salé, eau de saumure, herbes salées; mon estomac ne peut les supporter, car il est très délabré, très faible et très fatigué ¹. Trois ou quatre fois par jour, le roi envoie savoir de mes nouvelles; il a fait dire au médecin que s'il ne me guérissait pas, il le ferait frapper jusqu'à la mort.

« Le 30 juillet, je faillis mourir, et le lendemain, le roi me fit ôter ma chaîne. Je ne voulais pas, elle était cependant très lourde (au moins 15 livres), très étroite et très incommode. Je dis que je la portais pour la religion, et qu'elle me devenait légère, que je ne voulais la quitter qu'à la mort. Nous contestâmes plus d'une heure, enfin il fallut céder ². »

Trois ou quatre jours plus tard, le missionnaire se trouvant mieux, on lui remit sa chaîne; mais vers le commencement de septembre, ses plaies s'envenimèrent, lui causant de cuisantes douleurs et amenant un dépérissement complet, de nouveau, on lui enleva ses fers, toujours malgré lui.

Le prêtre indigène chargé des chrétiens de la capitale, qui rapporte l'opposition de l'apôtre, ajoute :

« Les patens ont été singulièrement étonnés de voir le Père refuser de quitter sa chaîne. Toute la prison se réunit pour l'engager à y consentir, mais inutilement. Deux lecteurs de Minh-Mang lui dirent :

— Si vous ne laissez pas couper votre chaîne, le roi vous fera couper le cou.

— C'est ce que je désire le plus ardemment, répondit-il.

Enfin le médecin Hoa lui ayant fait comprendre qu'il devait céder, il obéit.

1. *Sommaire*, etc., p. 501, § 17; p. 504, § 28.

2. *Id.* p. 499, § 9; p. 514, § 76.

IV

Cependant, par suite de la misère, de la mauvaise nourriture, de la fièvre causée par les blessures, une dysenterie très violente s'était déclarée.

Dans un petit billet du 2 septembre, M. Delamotte écrivit :

« Hier et aujourd'hui, je me trouve très mal ; voilà quatre jours que le médecin me traite, mais mon état, loin de s'améliorer, empire de jour en jour. »

Simon Hoa, toujours aussi dévoué au missionnaire, résolu d'obtenir des mandarins, chefs de la prison, qu'une religieuse, emprisonnée avec eux et nommée Hau, pût préparer une nourriture plus substantielle au malade, il fit part de son dessein à M. Delamotte qui lui répondit par ces lignes qu'une grande délicatesse de conscience était seule capable de dicter :

« L'interprète m'a parlé de votre projet pour ma nourriture ; s'il se réalisait, certainement je m'en trouverais beaucoup mieux, mais je ne l'approuve pas, parce que les païens se plaisent à débiter des calomnies sur les maîtres de religion et sur les religieuses. Je ne veux donc pas que la sœur Hau prépare mes repas. Si quelque autre cuisait mon riz, on en prendrait également occasion de parler à tort et à travers et cela pourrait vous exposer vous-même et exposer d'autres chrétiens à toutes sortes de misères, et peut-être à la mort, à cause de moi. J'aime mieux souffrir, comme je l'ai fait jusqu'à présent, que d'exposer quelqu'un à cause de moi. »

Devant un refus si formel, le médecin Hoa n'insista pas.

En cette occasion, le captif fit un sacrifice d'autant plus méritoire que sa nourriture était, comme nous

l'avons vu dans sa lettre à Mgr Cuenot, insuffisante et mauvaise.

Ce régime, aggravé par les blessures qui ne se fermaient pas, épuisa la constitution jusqu'alors robuste du vénérable prêtre ; il sentit que sa fin était proche, s'y prépara dans la ferveur et le recueillement, faisant à Dieu tous les sacrifices, même celui de ne pas verser son sang ; mais ce n'était là qu'une forme de souffrance qui manquait à son martyr, car, au dire de tous les témoins, sa maladie et sa mort furent bien réellement causées par les coups que les patens lui avaient portés lors de son arrestation et par les tortures endurées pendant ses interrogatoires ¹.

Le 3 octobre, vers une heure de l'après-midi, avant que le prêtre indigène, résidant à Hué, pût parvenir jusqu'à lui et lui administrer les derniers sacrements, le prisonnier rendit son âme à Dieu.

Le soir du même jour, les ministres informèrent le roi de sa mort et demandèrent qu'il eût la tête tranchée. Minh-Mang répondit avec l'insolence d'un tyran, que « ce n'était pas la peine de souiller un sabre dans son sang », et qu'il suffisait de l'enterrer.

Les gardiens de son cachot l'ensevelirent le 4 au matin, hors de la ville ; quelque temps après, les chrétiens transférèrent ses restes dans la paroisse de Nhu-ly, qui les conserva jusqu'en 1855. A cette époque, les persécuteurs, ayant découvert le tombeau, le violèrent et jetèrent au vent les cendres du serviteur de Dieu ².

1. *Sommaire*, p. 501, § 24 ; p. 507, § 44 ; p. 515, § 78.

2. *Lettre* de Mgr Lefebvre.

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

✖

LE VÉN. PIERRE DINH

CATÉCHISTE DE LA MISSION DE COCHINCHINE OCCIDENTALE

Mort des suites de la torture le 9 novembre 1844 ¹⁾.

En 1844, Mgr Lefebvre, coadjuteur de Mgr Cuenot, évangélisait les basses provinces de la Cochinchine dont il allait bientôt devenir le premier vicaire apostolique.

Un de ses catéchistes ² fut arrêté avec ses deux suivants et emprisonné à Tra-vinh.

Le sous-préfet de cette ville obtint d'un des suivants les aveux les plus complets sur la présence de l'évêque dans la chrétienté de Cai-nhum et sut même où était placée la maison qu'il habitait ³.

Il avertit aussitôt le gouverneur de Vinh-long dont Cai-nhum relevait, et celui-ci envoya deux cents soldats commandés par un officier nommé Phung, afin de s'emparer de l'Européen.

L'évêque, prévenu à temps, se cacha dans les rizières environnantes, et Pierre Dinh, un des catéchistes, ou plus exactement, un des notables de la paroisse, resta avec une vieille femme nommé Tham-Luong dans la maison épiscopale que, précédemment, il avait, sur l'ordre de Mgr Lefebvre, fait inscrire en son nom, précaution néces-

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du procès de Béatification du Vénérable Dinh* et une *Lettre* de Mgr Lefebvre.

2. Phuoc.

3. Près du Rach Chanh.

saire pour empêcher de soupçonner la présence du prélat.

Maintenant cette présence était connue, et Dinh allait, au péril de sa vie, jouer son rôle de propriétaire.

Avant de raconter ses souffrances et sa mort, disons quelques mots de sa vie.

Né à Cai-nhum, vers 1814, d'une ancienne famille chrétienne ¹, Pierre Dinh avait toujours eu une conduite très régulière, « c'était, a écrit Mgr Lefebvre, un homme d'un bon naturel, craignant Dieu, remplissant exactement ses devoirs religieux », aussi devint-il chef de la congrégation des jeunes gens.

Il épousa une femme également pieuse, et devint père de trois enfants. L'estime qu'avaient pour lui les fidèles de Cai-nhum le fit élever à la dignité de *Biên*. C'est le titre que l'on donne dans les paroisses de Cochinchine aux chefs ou notables du troisième degré ².

Cette charge honorait Pierre Dinh; à son tour, il devait honorer cette charge.

Lorsque la troupe païenne arriva à Cai-nhum, vers onze heures du soir, elle entourait immédiatement la maison qu'elle croyait être l'asile de l'évêque, et plusieurs soldats ayant brisé la porte, le chef entra et s'adressant à Dinh :

— A qui appartient cette maison ?

— A moi, répondit le chrétien.

— Un maître européen en habite ici, où est-il ? amène-le moi, ou tu seras frappé jusqu'à la mort.

— Il n'y a pas d'Européen ici, déclara Dinh ³.

A peine a-t-il prononcé ces mots qu'il est jeté à terre, ses bras sont violemment étendus et ses mains attachées à deux poteaux, ses cheveux dénoués sont en-

1. Son père se nommait Yen.

2. *Sommaire*, etc., p. 516, § 12; p. 522, § 20; p. 523, § 25.

3. *Id.* p. 516, § 3; p. 520, § 13.

roulés à un troisième poteau, et les coups pleuvent sur ses cuisses et sur ses reins.

Après avoir frappé dix coups, les soldats, s'arrêtaient, et le chef Phung interrogeait le catéchiste qui ne répondait pas ou s'en tenait à sa première affirmation. Trente fois le chef posa les mêmes questions, trente fois il recut les mêmes réponses et trente fois il donna l'ordre de frapper la victime.

Trois cents coups de rotin avaient été appliqués, et le fidèle catéchiste n'avait fait aucune révélation ¹.

Le chef commanda de le souffleter, les soldats obéirent brutalement. Le patient garda un invincible silence. Parfois seulement on l'entendait pousser quelques gémissements, répéter des invocations saintes : « O Seigneur Jésus, ô Sainte Vierge. »

Le supplice dura quatre ou cinq heures sans que l'on pût obtenir d'aveu ².

Alors les bourreaux délièrent et relevèrent leur victime, mais quelques instants après, ayant découvert des objets religieux de fabrication européenne, ils l'attachèrent de nouveau et recommencèrent à le frapper.

Cette seconde torture se prolongea presque sans interruption, dit un témoin, depuis la 5^e veille du jour précédent (trois heures du matin), jusqu'à vêpres du jour suivant, c'est-à-dire pendant près de deux jours ³.

L'infortuné était à demi mort, la chair de ses cuisses et de ses reins avait été enlevée par les coups de rotin, et les os étaient à nu. Tout le corps était livide, la figure tuméfiée et verdâtre ressemblait à celle d'un noyé.

Cette incroyable barbarie avait jeté l'épouvante dans le village, et plusieurs répétaient que l'évêque, à l'imi-

1. *Sommaire*, etc., p. 517, § 6.

2. *Id.* p. 517, § 6.

3. *Id.* p. 517, § 5-7; p. 520, § 14; p. 522, § 21-23; p. 523, § 26.

tation du Bon Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis, devait se livrer pour sauver les habitants de Cai-nhum.

Pendant ce temps, les mandarins avaient procédé à de nombreuses arrestations, s'attaquant principalement à ceux qu'ils jugeaient les plus faibles; ils finirent par obtenir d'un enfant la désignation du refuge de Mgr Le-febvre.

Le prélat fut alors arrêté, emmené à Vinh-long, avec deux catéchistes, Thien et Ngo, et un chrétien nommé Loi ¹.

Dinh, brisé par la flagellation, tout sanglant, incapable de faire un mouvement ou de prononcer une parole, fut laissé à Cai-nhum, car les soldats n'osèrent pas le conduire au préfet, dans la crainte d'être punis pour s'être livrés à de tels excès de violence.

Les chrétiens ne voulurent pas l'abandonner dans la maison de l'évêque, ils lui élevèrent rapidement une cabane dans un jardin voisin et le remirent aux soins de sa femme ².

Un prêtre annamite, François Thuong, vint d'une paroisse voisine ³ visiter le malade. Recouvrant quelque force à l'aspect de son consolateur, Dinh murmura :

— Je vais mourir, je suis trop faible, je ne pourrai souffrir longtemps. Je regrette bien de n'avoir pu suivre l'évêque à Vinh-hong, il eût été meilleur de mourir dans les prisons de la préfecture.

Le prêtre l'encouragea :

— Mourir ainsi, lui dit-il, c'est mourir pour Dieu.

Un sentiment de joie se peignit sur les traits de Pierre qui se confessa, reçut l'extrême-onction, et, le lendemain matin, fit la sainte communion ⁴.

1. *Sommaire*, etc., p. 517, § 6.

2. *Id.* p. 517, § 7.

3. Cai-mong.

4. *Sommaire*, etc., p. 518, § 9; p. 521, § 17; p. 522, § 24; p. 524, § 32-33.

Deux catéchistes, Danh et Sum, restèrent près de sa couche, lui adressant de pieuses exhortations, lisant quelques prières.

Trois ou quatre jours après, le malade perdit l'usage de la parole, mais conserva toute la lucidité de son esprit; et lorsque le prêtre revint le voir, il eut encore le courage d'incliner la tête pour lui montrer qu'il comprenait ses paroles, il reçut une dernière absolution, et un quart d'heure après, il rendit le dernier soupir.

Les témoins, juridiquement interrogés, ont tenu à déclarer ¹ qu'avant la torture, Pierre Dinh jouissait d'une excellente santé, et que sa mort avait certainement été la conséquence des coups de verges et des soufflets qu'il reçut; telle fut aussi l'opinion du gouverneur de Vinh-long qui blâma vivement un des mandarins supérieurs des excès de brutalité auxquels les soldats s'étaient livrés ².

1. *Sommaire*, etc., p. 518, § 40; p. 519, § 41; p. 521, § 45-48-49; p. 523, § 27-28; p. 524, § 34.

2. Les restes de Pierre Dinh reposent maintenant au Carmel de Saïgon

LE VÉN. LOUIS NGO

CHRÉTIEN DE LA MISSION DE COCHINCHINE OCCIDENTALE

Mort en prison le 26 février 1845 (1).

Louis Ngo qui mourut dans les prisons de Hué, à l'âge de 70 ans, ne versa point son sang pour Jésus-Christ, mais, dit Mgr Lefebvre, « il est indubitable que sa mort a été causée par les fatigues et les souffrances qu'il a endurées pour la foi, elle a même été précipitée par la douleur qu'il a éprouvée de la défection d'un de ses compagnons, qui n'a pas rougi de renier sa foi. Il est manifeste pour tous que c'est bien en haine de la religion que ce vénérable vieillard a été arrêté, chargé de chaînes, frappé, emprisonné, et que c'est bien pour la foi, dont il a été le fidèle et constant témoin, qu'il a accepté la mort ². »

Il était né à Cai-nhum ³, et, encore jeune, s'était enrôlé sous les drapeaux du roi Gia-Long, chassé du trône, et exilé de Cochinchine par les Tay-son, usurpateurs. Il gagna par sa bravoure le grade de capitaine; après la victoire de Gia-Long, il revint dans ses foyers. Père de onze enfants, qu'il élevait dans la crainte de

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du procès de Beatification* du vénérable Ngo, et les *Lettres* de Mgr Lefebvre, vicaire apostolique de la Cochinchine occidentale.

2. *Sommaire*, p. 537, § 57.

3. Son père se nommait Luon.

Dieu et dans l'amour de l'Église, chrétien fidèle, il n'était pas sans quelques faiblesses, et parfois oubliait que la sobriété est une vertu dont on ne doit pas se départir¹.

Mais ce n'était là qu'une légère tache qui disparut bientôt, et Louis Ngo devint le modèle de la paroisse. Sa conduite fut si édifiante qu'il fut nommé premier chef ou grand catéchiste de Cai-nhum².

Dès lors, il crut devoir redoubler de ferveur et de charité, afin de montrer l'exemple à ceux dont il était le chef; aussi le vit-on plus d'une fois donner ses soins aux malades abandonnés et ensevelir les morts³.

Accusé de recevoir chez lui des prêtres européens, il fut défendu par les amis influents qu'il avait à la préfecture⁴; mais une de ces accusations ayant coïncidé avec l'arrestation, à Tra-vinh, du catéchiste Phuoc, et les indiscrétions d'un de ses suivants, dont nous avons parlé dans la notice précédente, le gouverneur de Vinh-long résolut d'envoyer des troupes à Cai-nhum pour arrêter le missionnaire dénoncé.

Un chef de canton voisin⁵, avec lequel Ngo était en bonnes relations le prévint que des perquisitions allaient être faites dans le village.

Ngo prit ses précautions pour parer à tout danger; il avertit Mgr Lefebvre et les religieuses du couvent qui s'enfuirent dans la rizière et dans les futaies environnantes, il fit ensuite cacher les objets religieux, et, dès lors, se crut à peu près sûr d'échapper au péril.

Les soldats, commandés par Phung, arrivèrent au milieu de la nuit et commencèrent leurs recherches.

1. *Sommaire*, etc., p. 532, § 32; p. 535, § 49.

2. *Id.* p. 525, § 1; p. 527, § 13; p. 532, § 32.

3. *Id.* p. 528, § 16.

4. *Id.* p. 528, § 18.

5. Nommé Buong.

Malheureusement, le jeune fils d'un chef de canton chrétien¹, le petit Bôn, âgé de 14 ans, connaissait la retraite de l'évêque; pris de peur en entendant les menaces que proféraient les soldats, il dévoila le secret que l'on cachait avec tant de soin.

Lorsqu'on lui demanda s'il était vrai que la maison occupée par Pierre Dinh appartenait à ce dernier, il répondit² :

— Ce n'est pas vrai, c'est le Ca (titre annamite de la dignité de Louis Ngo) qui leur disait de parler ainsi.

Sur cette parole, le chef de la chrétienté de Cai-nhum fut arrêté, mis à la cangue et conduit devant le mandarin³.

Là on lui commanda de déclarer où était l'évêque, il fit des réponses dilatoires, qui lui attirèrent une vingtaine de coups de rotin⁴.

Il répugnait cependant au mandarin d'user d'une extrême rigueur envers ce vieillard, et faisant cesser les coups :

— C'est assez, dit-il, puisque vous ne voulez rien dire, je vous accorde la faveur de vous conduire au chef-lieu de la province⁵.

Alors le petit Bôn, croyant que la parole du mandarin était une ironie et que la faveur dont il parlait n'était autre que la mort, fit des révélations complètes.

Mgr Lefebvre fut donc arrêté, puis on demanda à Louis Ngo :

— D'où vient ce maître européen, en quel lieu es-tu allé le chercher?

— Je suis chrétien, répondit le vieillard, le maître est

1. Nommé Loi.

2. *Sommaire* etc., p. 528, § 19.

3. *Id.* p. 529, § 20.

4. *Id.* p. 525, § 2; p. 528, § 17; p. 529, § 20; p. 535, § 35.

5. *Id.* p. 529, § 21.

venu chez moi ; c'est mon père, je le reçois et le nourris. D'où il vient, je l'ignore ¹.

Il fut emmené à Vinh-long avec l'évêque et quelques autres chrétiens ².

Il resta un mois à la prison Van-tan, éprouvant de vives souffrances des coups qu'il avait reçus, mais heureux de cet état :

— Car disait-il, je suis un grand pécheur, et il faut bien souffrir un peu pour expier ses fautes ³.

— Ne vous affligez pas, disait-il encore à ses amis, que je vive ou que je meure, adorons la volonté divine ; restez donc en paix, et continuez d'observer fidèlement la Religion chrétienne ⁴.

Sa résignation à la Providence éclatait souvent dans ses paroles.

— Je ne sais ce que l'avenir me réserve, répétait-il, la mort ou la vie, mais je remets mon sort entre les mains de Dieu ⁵.

Sa femme voulut essayer d'obtenir sa délivrance à prix d'argent, il s'y opposa, ajoutant ces paroles :

— La volonté de Dieu est qu'il en soit ainsi ; en quelque lieu que l'on m'envoie, je serai bien ⁶.

Deux fois il fut sommé d'apostasier et refusa simplement, mais avec une conviction que l'on sentait inébranlable ⁷.

Le juge avait cependant essayé de l'intimider et avait même employé la violence.

— L'homme qui a nourri le maître européen doit être condamné à la peine de mort, s'était-il écrié. Si cependant

1. *Sommaire* etc., p. 534, § 44.

2. *Id.* p. 525, § 3 ; p. 528, § 17 ; p. 529, § 20 ; p. 532, § 35.

3. *Id.* p. 530, § 23.

4. *Id.* p. 529, § 11.

5. *Id.* p. 530, § 23.

6. *Id.* p. 530, § 24.

7. *Id.* p. 526, § 5-6 ; p. 520, § 24 ; p. 534, § 44-45.

il consent à abandonner sa religion, il a la liberté de retourner parmi les siens.

Et brusquement, les soldats saisirent le chrétien et voulurent le traîner sur la croix.

Ngo résista :

— La religion que je professe est véritable, dit-il, c'est la religion de mes ancêtres, celle de mes père et mère, pourquoi voulez-vous que je l'abandonne, que je méprise et que j'offense mon Dieu¹ ?

Cette résistance lui fut naturellement imputée à crime, et il fut jugé coupable de deux délits :

1° D'avoir aidé au développement de la religion chrétienne; 2° d'avoir refusé de fouler la croix; et la peine de mort² fut portée contre lui.

Mais pendant la durée du procès, Thiêu-tri, instruit de l'arrestation de Mgr Lefebvre, avait ordonné de transférer le prélat à Hué, avec les autres condamnés.

L'évêque s'inquiéta de ce qu'un pareil voyage de plusieurs centaines de lieues pouvait avoir de fatigant pour Louis Ngo, accablé par l'âge et la prison; il lui conseilla de demander, en raison de ses infirmités, la permission de rester dans les cachots de Vinh-long; de nombreux chrétiens joignirent leurs instances à celles de leur pasteur.

Le courageux vieillard ne voulut point accéder à ces désirs dictés par l'affection.

— Laissez-moi, dit-il, laissez-moi aller où le roi m'appelle; je m'estimerai trop heureux de finir ma vie dans les fers, pour la cause de Dieu. A tous, notre cause est la même; eh bien, votre sort sera le mien, je vous suivrai dans la vie ou dans la mort³.

On l'emmena donc à Hué.

1. *Sommaire*, etc., p. 521, § 26.

2. *Id.* p. 525, § 34.

3. *Id.* p. 536, § 53.

Le convoi comprenait, avec Louis Ngo, Mgr Lefebvre et les quelques fidèles arrêtés à Cai-nhum.

Le voyage s'effectua par la route de terre et fut presque triomphal.

Les habitants des paroisses que traversaient les captifs les accompagnaient jusqu'à la paroisse suivante, qui, à son tour, leur faisait cortège ¹.

Cependant, cette longue route parcourue à pieds, sous la cangue et les chaînes, épuisa les forces du vieillard, qui tomba malade dans les sentiers montagneux du Binh-thuan et dut être porté en filet ².

L'évêque s'empressa autour de lui, l'aidant et l'encourageant, bien récompensé de ses peines et de ses soins par les belles paroles qu'il recueillait des lèvres du malade :

— J'irais avec joie jusqu'à la capitale, disait celui-ci, afin de glorifier le nom de mon Dieu; mais que ce bonheur me soit donné ou non, je remets mon sort entre les mains de la Providence ³.

La miséricorde divine exauça ses vœux et lui permit de confesser sa foi en Jésus-Christ devant les tribunaux de la ville royale.

Appelé aussitôt après son arrivée devant les juges, il n'eut garde de montrer quelque faiblesse.

— Vieillard, lui disait un mandarin, pourquoi n'abandonnes-tu pas cette religion? au moins tu pourrais revoir les tiens.

— Mandarin, répondit le prisonnier, vous ne songez pas que si j'avais voulu renoncer à ma foi, je l'eusse fait à Vinh-long et n'aurais pas attendu à être ici ⁴.

Conduit devant le ministre des supplices, il refusa de

1. *Sommaire* etc., p. 525, § 3; p. 531, § 27; p. 533, § 40; p. 536, § 54.

2. *Id.* p. 526, § 8; p. 536, § 54.

3. *Id.* p. 533, § 41.

4. *Id.* p. 535, § 46-48.

fouler la croix aux pieds, et comme un de ses compagnons, Loi, avait eu la faiblesse de céder aux menaces des mandarins, Louis Ngo l'en reprit vivement et défendit de nourrir ce malheureux aux frais de l'église ¹.

Ce furent ses suprêmes efforts et sa dernière victoire, il se coucha pour ne plus se relever; il se confessa deux fois à Mgr Lefebvre et reçut le sacrement d'Extrême-Onction². Pendant ce temps, la sentence portée contre lui par les mandarins de Vinh-long avait été confirmée³. Il n'eut pas le temps de donner à Dieu ce suprême témoignage de l'amour et de la foi, car sa maladie s'aggrava rapidement; le voyant près de mourir, les mandarins lui ôtèrent ses chaînes, mais au moins le prisonnier de Jésus-Christ eut la consolation de mourir dans un cachot pour l'amour de Celui dont il avait courageusement confessé le nom; il expira douze jours seulement après son arrivée à la capitale, et fut enterré dans le cimetière de Phu-cam, paroisse voisine de Hué, emportant la réputation d'un véritable martyr de Jésus-Christ ⁴.

1. *Sommaire*, etc., p. 531, § 29.

2. *Id.* p. 531, § 31.

3. *Id.* p. 531, § 29.

4. *Id.* p. 531, § 31; p. 535, § 48; p. 337, § 56-57.



LE VÉN. MATHIEU GAM

CHRÉTIEN DE LA MISSION DE COCHINCHINE OCCIDENTALE

Décapité le 11 mai 1847 (1).

Mathieu Gam, né en 1813, à Go-cong, dans la province de Bien-hoa, a laissé dans l'esprit de ceux qui le connurent le souvenir d'un homme sincère, doux, incapable de faire du mal à autrui, respectueux de la justice.

Après son mariage, il s'établit à Thanh, province de Baria, et se livra au commerce ².

Ce fut à cette circonstance sans doute qu'il dut d'être choisi par la Mission de Cochinchine pour aller à Singapour conduire ou ramener les élèves du séminaire rapporter la correspondance des missionnaires et les objets nécessaires au culte.

Son premier voyage réussit ³, et ce succès encouragea à lui demander de le renouveler pour aller chercher Mgr Lefebvre, M. Duclos et quatre séminaristes.

Un prêtre indigène, le P. Loi, vint le trouver à Thanh et lui soumettre la proposition. Gam hésita, il avait le pressentiment que ce voyage lui serait fatal ⁴.

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du procès de Béatification* du Vénérable Gans. et les *Lettres* de Mgr Lefebvre, vicaire apostolique de Cochinchine occidentale.

2. *Sommaire*, etc., p. 538, § 1; p. 543, § 25; p. 544, § 26.

3. *Id.* p. 538, § 2; p. 550, § 52.

4. *Id.* p. 544, § 27; p. 550, § 52.

— Cette fois, dit-il, je serai certainement pris, car tout le monde sait que je suis déjà allé à Singapore.

Il y consentit cependant et partit dans les premiers jours de l'année 1846 ¹.

Le 24 mai suivant, ayant à bord de sa jonque l'évêque, le missionnaire et plusieurs séminaristes, il mit à la voile pour Saïgon.

Le 6 juin, après une navigation périlleuse, il arrivait en vue du cap Saint-Jacques, à l'entrée de la rivière.

Là commençaient les difficultés sérieuses ; après avoir louvoyé toute la journée du 7, les rameurs se hasardèrent à entrer dans la rivière, pour essayer de franchir la douane, la nuit suivante. C'est en effet ce qui eut lieu, mais bientôt arrêtés par la marée descendante, incapables de remonter le courant, ils jetèrent l'ancre et attendirent le reflux.

À l'aurore, ils étaient toujours au même endroit, et, fatigués du travail de la nuit, ils dormaient profondément, excepté un seul matelot qui montait la garde.

Les deux prédicateurs de l'Évangile étaient à l'intérieur de la jonque dont ils avaient laissé les fenêtres ouvertes.

Tout à coup, une barque accoste, montée par un capitaine, deux sergents et cinq ou six soldats ².

En apercevant deux hommes d'Occident, les douaniers reculent pleins de crainte et s'éloignent. Mathieu Gam et un de ses matelots, Nhun, subitement réveillés, les appellent et leur offrent cinq barres d'argent s'ils consentent à ne pas révéler la présence des étrangers.

— Quand vous nous en offririez cent, répliquèrent-ils, nous n'oserions accepter.

On leur en présenta dix ; ils ne changèrent point d'avis et retournèrent à la douane faire leur rapport.

1. *Sommaire*, etc., p. 544, § 27.

2. *Id.* p. 538, § 33 ; p. 544, § 28 ; p. 550, § 53.

Alors des soldats arrivèrent, qui saisirent la jonque, les passagers, les rameurs, et les conduisirent à Saïgon.

Missionnaires, séminaristes et matelots furent jetés en prison, mais Gam, considéré comme le plus coupable, puisqu'il était le patron de l'embarcation, fut enfermé seul dans le Troi-Gia-Ta, près de la demeure du mandarin de la justice.

Celui-ci lui fit subir un premier interrogatoire.

— Quel est ton domicile?

— Je suis de Baria.

— Pourquoi es-tu allé chercher des prêtres d'Occident, afin de les amener ici?

— Pour l'amour de ma religion.

Le magistrat ordonna ensuite au captif de fouler la croix aux pieds, et sur le refus de celui-ci, il continua :

— Tu as amené des maitres d'Occident, à qui voulais-tu les confier ¹?

— Moi, je suis allé les chercher, ceux qui les aiment leur donneront l'hospitalité, autrement je m'en chargerai.

Le juge le réprimanda sévèrement et lui iatima de nouveau l'ordre d'apostasier, il le fit même frapper, mais sans apercevoir chez son prisonnier aucun signe d'amendement. A plusieurs reprises, Gam comparut devant ce mandarin et ensuite devant le vice-roi ² qui commença par blasphémer notre sainte foi, puis commanda au chrétien de marcher sur la croix.

— Plutôt la mort que l'apostasie, répondit le confesseur ³.

Le gouverneur le fit frapper de neuf coups de verges, ce qui portait à 150 le nombre total des coups que le condamné avait reçus ⁴.

1. *Sommaire*, etc., p. 546, § 36.

2. Nommé Tran-van-Trung.

3. *Sommaire*, etc., p. 547, § 38.

4. *Id.* p. 544, § 43.

Une vingtaine de jours après, les magistrats rendirent une sentence de mort, appuyée sur les trois griefs déjà reprochés au chrétien pendant les interrogatoires : être allé à Singapore faire le commerce contre les lois du royaume, avoir introduit des Européens dans le pays et avoir refusé d'apostasier ¹.

Cette sentence fut envoyée au roi qui resta longtemps avant de la ratifier.

Pendant ces jours d'attente, le captif, transféré dans la prison des condamnés à mort, montra un grand calme, souvent même une douce gaieté.

Un jour qu'un prêtre indigène lui parlait de sa femme et de ses enfants et lui adressait quelques paroles de consolation, il répondit en souriant :

— Mon cœur est prêt à supporter ce qu'il plaira à la bonté divine. Je n'ai aucune inquiétude sur ma femme et sur mes enfants, aucun souci de mes biens ².

Cette résignation avait évidemment une source plus haute qu'un courage tout humain, et Mathieu Gam la trouvait dans une incessante prière ³.

Enfin, le jugement revint de la capitale, le souverain avait signé la sentence portée par les magistrats, et le décret était ainsi conçu ⁴ :

« Le-Bôï (c'est le nom qu'il donnait à Mathieu Gam) est coupable d'avoir suivi la fausse religion de Jésus, d'être allé commercer en pays étranger, d'avoir introduit des étrangers dans notre royaume ; par son refus d'abjurer son culte, il s'obstine évidemment dans la violation des lois, en conséquence, l'année prochaine, à l'expiration du temps prohibé, il aura la tête tranchée selon la

1. *Sommaire*, etc., p. 544, § 14-16; p. 548, § 41; p. 554, § 73.

2. *Id.* p. 546, § 32. Il avait 3 enfants.

3. *Id.* p. 546, § 32.

4. *Lettre* de Mgr Lefebvre.

sentence. Ses sept compagnons seront mis à mort, après un plus long emprisonnement. »

On était alors au mois de février 1847.

Par un sentiment de pitié qui les honore, les mandarins de Saïgon écrivirent à la cour et sollicitèrent la remise de la peine capitale.

Mais sur ces entrefaites fut livré le combat de Tourane dans lequel le commandant français, Lapierre, coula à fond un grand nombre de jonques annamites.

Dès lors, le retour en grâce n'avait plus aucune chance d'être agréé, et les mandarins procédèrent à l'exécution.

Le condamné était prêt depuis longtemps.

La nouvelle du décret royal lui avait été une vive joie ; « car jusqu'alors, disait-il, il avait craint que ses péchés ne l'eussent rendu indigne d'une si grande grâce, et que le roi ne changeât sa sentence. »

Lorsque le prêtre annamite vint, pour la troisième fois depuis l'arrestation, donner l'absolution au prisonnier ¹, celui-ci, voulant dire adieu aux choses du monde et jouir de la plénitude du recueillement, demanda à son confesseur de porter à sa femme et à ses enfants la prière de ne plus venir le voir.

Trois jours avant sa mort, on l'entendit dire en versant des larmes :

— Seigneur, la peine que je dois subir est encore insuffisante pour expier mes péchés.

« On ne saurait mieux, écrit Mgr Lefebvre, exprimer les sentiments de sa belle âme qu'en traduisant sa lettre à Mgr Miche, qui lui avait annoncé sa fin prochaine : « Je n'ai pas formé d'autre souhait, écrivait-il, depuis le jour où j'ai été arrêté ; cette vie passe avec tant de rapidité ! mais au ciel nous serons éternellement bienheureux. Tout

1. *Sommaire*, etc., p. 531, § 5 ; p. 542, § 18 ; p. 551, § 57.

mon désir est de glorifier le saint nom du Seigneur. Les jours que j'ai passés dans cette prison ont été pour moi des jours de joie, je n'ai éprouvé ni tristesse, ni inquiétude à l'égard de mon père, de ma mère, de mes frères, de ma femme et de mes enfants. Telle est la volonté de Dieu ; je dois m'en réjouir, l'adorer et l'accomplir avec amour, afin de me rendre digne d'être regardé comme son enfant. Celui qui remporte ici-bas la victoire recevra dans le ciel une récompense infinie ¹. »

Le 11 mai 1847 fut pour le martyr le grand jour du triomphe. Sachant qu'on allait le conduire à la mort, il se revêtit de ses plus beaux habits. En venant lui signifier la sentence, le président du tribunal fit une dernière tentative et lui dit ² :

— Si tu veux abjurer ton culte, je vais en référer au roi, et tu échapperas à la mort.

— Qu'on me livre à l'exécuteur, répondit Mathieu Gam, je n'abjurerais pas.

Arrivé au prétoire, le mandarin lui dit une fois encore :

— Tu n'as pas d'autre crime que celui d'être chrétien : c'est pour cela que tu dois mourir ; si tu renonces à ta religion, tu ne seras pas décapité.

— Mandarin, je suis chrétien, et j'observe la religion depuis mon enfance, je ne l'abandonnerai pas, même pour éviter la mort.

Le magistrat ajouta :

— Ce n'est pas moi qui te condamne, ce sont les lois : ne parle pas davantage, cela suffit, j'ai pitié de ta femme et de tes enfants.

Pendant que le cortège se formait, Gam échangeait quelques paroles avec des mandarins subalternes et leur exprimait sa joie.

1. *Lettre de Mgr Lefebvre.*

2. *Id.*

— Que je suis content de mourir; jamais je n'ai éprouvé tant de bonheur; si je voulais dire un mot, j'évitais la mort; mais j'aime mieux être coupable aux yeux du roi que d'offenser mon Dieu. Encore un instant, et je serai en possession de ma récompense.

En sortant du prétoire, il aperçut une chrétienne et lui dit :

— Quel est mon bonheur ! Notre-Seigneur qui était l'innocence même a souffert la mort, et moi, tout pécheur que je suis, j'ai part au même sacrifice.

Remarquant qu'on proclamait sa sentence à voix trop basse, il dit au crieur :

— Parle haut, afin que tout le monde entende.

Puis se tournant vers le mandarin :

— Que craignez-vous ? Je suis si heureux de mourir ainsi; pourquoi n'ordonnez-vous pas qu'on proclame ma sentence à haute voix ?

A peine hors des portes de la ville, il chercha des yeux le P. Than qui lui avait promis de lui donner une dernière absolution, quand il irait au supplice; il l'aperçut bientôt caché dans la foule qui bordait le chemin, il inclina la tête pour le remercier.

Sur le lieu de l'exécution ¹, il dit au bourreau : « Je vous demande un instant, » et jetant un regard vers le prêtre, il se prosterna le front contre terre, récita une prière, se frappa trois fois la poitrine, et à ce moment reçut le pardon de ses fautes.

Il s'assit un instant pendant que les satellites sciaient sa cangue; puis il s'agenouilla et demanda de rester ainsi pour recevoir le coup de sabre. Les soldats refusèrent, lui disant que la loi voulait qu'il fût lié, le condamné insista et demeura immobile; alors le mandarin

1. *Sommaire*, etc., p. 542, § 49; p. 543, § 21; p. 549, § 48-49-51; p. 551, § 59; p. 552, § 61; p. 553, § 67.

donna le signal, mais le premier coup de sabre porta à faux, et ce fut au troisième seulement que la tête roula sur le sol.

Plus tard on s'étonnait de cette maladresse du bourreau, ordinairement plus habile.

— La faute en est au ciel, qui ne permettait pas la mort de cet homme, dit-il, aussi ma main a tremblé ¹.

1. *Sommaire*, etc., p. 542, § 21; p. 543, § 24; p. 549, § 50-51.

Le cadavre fut ensuite porté à Cho-quan et enterré dans le cimetière de cette paroisse. *Som.*, p. 553, § 68.

LE VÉN. PHILIPPE MINH

PRÊTRE DE LA MISSION DE COCHINCHINE OCCIDENTALE

Décapité le 3 juillet 1853 (1).

I

Le P. Philippe Bui-Van-Minh appartenait à une vieille famille chrétienne de la paroisse de Cai-mong. Il naquit en 1815 et fut du nombre des élèves que Mgr Taberd emmena avec lui à Siam, quand il fut forcé par la persécution de quitter la Cochinchine; plus tard il suivit son évêque à Calcutta et travailla très utilement à la rédaction d'un grand dictionnaire annamite-latin et latin-annamite ².

Après la mort du prélat en 1840, il revint achever ses études au séminaire général que la Société des Missions-Étrangères possède dans l'île de Pinang ³.

Rentré dans la Mission de Cochinchine occidentale, il fut ordonné prêtre en 1846, par Mgr Lefebvre. De tous les prêtres indigènes de la mission, le P. Minh, au juge-

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du Procès de Béatification* du Vénérable Minh et les *Lettres* de Mgr Lefebvre, Vicaire apostolique de la Mission de Cochinchine occidentale et de M. Borelle, son provicaire.

2. Ce dictionnaire, composé par Mgr Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran et Vicaire apostolique de Cochinchine, fut revu, augmenté et publié par Mgr Taberd.

3. *Sommaire*, etc., p. 555, § 1; p. 556, § 3-4.

ment de ses supérieurs, était certainement le plus pieux et le plus distingué, aussi reçut-il le pouvoir d'administrer la confirmation ¹.

Vers la fin de 1852, il habitait la chrétienté de Cai-mong, lorsqu'il fut dénoncé aux mandarins ; M. Borelle, provicaire de la mission, qui se tenait caché tout près de là, à Cai-nhum, lui ordonna de partir immédiatement pour Mac-bat. Son supérieur croyait le soustraire au martyre ; il l'y envoyait.

Un soldat, le caporal Nhan, pour se venger du P. Luu qui avait refusé de lui prêter de l'argent, dénonça la présence de ce prêtre à Mac-bat.

Quelques jours après l'arrivée du P. Minh dans cette paroisse, pendant la nuit du 26 février 1853, les satellites cernèrent à l'improviste la maison où il était caché.

La prière du soir venait d'être faite en commun, comme il est d'usage dans toutes les familles pieuses, soudain, le mot d'ordre donné par le capitaine de la troupe retentit :

— Attention ! gardez bien votre poste !

Le maître de la maison crut d'abord avoir affaire à des voleurs, mais, voyant les soldats briser portes et fenêtres, il leur cria :

— Que voulez-vous ?

— Nous voulons prendre le maître de religion.

Le prêtre n'avait aucun moyen d'évasion ; il invita donc le propriétaire à ouvrir la porte, et aussitôt, cet homme fut saisi et garrotté.

Voyant son hôte maltraité à cause de lui, le P. Minh dit aux satellites :

— Me voici, c'est moi qui suis le maître de religion ; laissez cette famille tranquille.

1. *Sommaire*, etc., p. 555, § 2 ; p. 556, § 4.

A cette déclaration, il fut enchaîné, sans cependant qu'on relâchât les chrétiens déjà arrêtés. La maison fut ensuite livrée au pillage; on réserva seulement les ornements d'autel et les images pour servir de pièces de conviction.

Néanmoins, le mandarin avait des doutes sur l'identité de son prisonnier; à plusieurs reprises, il lui demanda son nom.

— Je m'appelle Minh, répondit le prêtre.

— Mais, repartit le mandarin, le chef de religion s'appelle Luu, ce n'est pas votre nom. Où est le chef de religion Luu?

— Je suis chef de religion, et le maître de cette maison s'appelle Luu ¹.

L'officier finit par se contenter de cette réponse et envoya quelques-uns de ses hommes se saisir des chefs du village, qui étaient aussi les chefs de la paroisse; après ces nouvelles arrestations, il se dirigea vers la préfecture de Vinh-long avec les prisonniers.

II

Le P. Minh, enfermé d'abord dans la caserne des soldats ², dut bientôt comparaitre devant les mandarins; il répondit à toutes les questions avec calme et prudence, sans compromettre ni missionnaires, ni chrétiens.

Voici une partie de son interrogatoire :

— Qui t'a ordonné prêtre ?

— L'Evêque Dominique ³.

— Et où est maintenant cet Evêque ?

1. *Sommaire, etc.*, p. 556, § 6; p. 557, § 7; p. 566, § 48; p. 568, § 64; p. 572, § 83. *Lettre* de Mgr Lefebvre et de M. Borelle.

2. Au Trai-viec.

3. Mgr Lefebvre.

— Il n'est pas ici.

— Mais où est-il ?

— Je sais où il était lorsqu'il m'a ordonné prêtre, maintenant je l'ignore¹.

On lui parla ensuite du P. Luu.

— Vous n'êtes pas le prêtre Luu, où est-il ?

— Il doit visiter les chrétiens partout où ils habitent, dès que je suis arrivé à Mac-bat, il est parti je ne sais vers quel point².

— A qui appartiennent ces vêtements ?

— A moi, ce sont les ornements que je revêts quand je célèbre la messe.

— Prenez-les et habillez-vous.

— Je ne puis, pour satisfaire votre curiosité, revêtir ces ornements sacrés.

Les mandarins, mécontents de ce refus, lui dirent quelques paroles grossières et ordonnèrent au dénonciateur, le caporal Nhan, de prendre l'aube et la chasuble, ce que celui-ci fit aussitôt.

Ces interrogatoires recommencèrent pendant sept jours consécutifs. Le septième, les juges proposèrent au captif de marcher sur la croix. Le P. Minh a confié dans une lettre adressée à Mgr Lefebvre les sentiments qui l'agitèrent en ce moment :

« En entendant cet ordre, je dis à Dieu, dans la ferveur de mon âme : « Seigneur, qui avez permis que votre très humble serviteur subisse cette épreuve, venez à mon secours, afin que je puisse tout souffrir plutôt que de devenir infidèle. Ayez pitié de moi, Seigneur. » Alors je me suis senti fortifié par la grâce ; car j'ai répondu aussitôt sans nulle crainte : « Grand homme, il n'y a point de raison pour que j'ose faire cela. » Le

1. *Sommaire*, etc., p. 559, § 17.

2. *Id.* p. 569, § 68.

président fit des instances : « Et pourquoi pas ? » dit-il. Votre fils repartit : « Que le grand homme veuille m'excuser, mais notre religion nous commande de vénérer ce signe auguste : c'est ce que j'ai fait depuis mon enfance, comment pourrais-je maintenant le fouler aux pieds ? »

« A ces mots, le président s'écria : « Amenez-le ! » Aussitôt les soldats saisirent ma cangue et entraînèrent votre fils vers la croix. Et votre fils résistait, les pieds cramponnés au sol. Les soldats soulevèrent alors ma cangue de tous côtés et me tinrent suspendu au-dessus du signe vénéré; ce fut bien en vain, car votre fils fléchit les genoux et ses pieds ne touchèrent point la croix. Enfin le président, voyant toutes ces tentatives inutiles, donna l'ordre de cesser toute violence ¹. »

Dans plusieurs autres séances, les juges l'engagèrent encore à apostasier.

— Reniez la religion, lui disaient-ils, et nous vous promettons en récompense des dignités et des honneurs.

— Vous pouvez faire de moi ce que vous voudrez, je ne renoncerai pas à ma religion.

Un jour, on insulta devant lui à la sainte Eucharistie.

— Vous ne savez ce que vous dites, répliqua-t-il, ce sont là des inventions pour calomnier la religion. La doctrine du Seigneur du ciel est bonne, c'est pourquoi je l'ai embrassée, et je ne l'abandonnerai pas. Que les mandarins agissent selon leur bon plaisir ².

Cependant, désireux sans doute de renvoyer le captif absous ou de lui épargner une condamnation sévère, les mandarins essayèrent d'un moyen terme :

— Si vous ne voulez pas fouler la croix aux pieds,

1. *Lettre citée par Mgr Lefebvre.*

2. *Sommaire, etc.*, p. 558, § 13; p. 559, § 14-17; p. 563, § 32-33; p. 566, § 51; p. 567, § 53; p. 569, § 67; p. 574, § 86-89; p. 575, § 90.

lui dirent-ils, reniez au moins votre qualité de prêtre et déclarez que ces effets de religion ont été confiés à votre garde par l'évêque Dominique, lorsqu'il fut pris autrefois. Avec cet aveu, vous n'avez rien à craindre, et nous vous renverrons sain et sauf.

Il leur répondit qu'il ne pouvait pas suivre leur conseil sans blesser sa conscience, puisqu'il était véritablement prêtre, et que ces ornements étaient ceux dont il se servait chaque jour pour offrir le saint sacrifice ¹.

Les magistrats n'insistèrent plus; ils firent enfermer le confesseur dans la prison Tuyen-phong et libellèrent leur jugement dans les termes suivants :

« Philippe Minh, âgé de trente-huit ans, a eu l'audace d'aller étudier en Europe : il a été le disciple des évêques Taberd et Dominique, il n'a pas craint de visiter ce dernier dans la prison des malfaiteurs où il était détenu, il a reçu de lui le pouvoir de maître de religion, il n'a cessé de corrompre le peuple en prêchant une doctrine perverse dans cette province, et en dernier lieu dans le village de Mac-bat, où il a construit une église; enfin il a refusé, malgré nos injonctions, d'abandonner ses superstitions et de fouler la croix aux pieds.

« A ces causes, nous le déclarons rebelle aux lois de l'Etat, et très coupable; en conséquence, nous le condamnons à être exilé dans la province de Son-tay, conformément à un ordre du roi donné autrefois en pareille circonstance ². »

A partir de ce jour, les mandarins traitèrent le prisonnier fort humainement. Ainsi, ils lui permirent d'échanger sa cangue contre une chaîne assez légère, lui donnèrent dans la prison un appartement séparé, et il

1. *Lettre* de M. Borelle.

2. *Sommaire*, etc., p. 563, § 35; p. 569, § 65. *Lettre* de M. Borelle.



LE VÉN. MINH



eut même la liberté de sortir dans la ville, accompagné seulement d'un soldat. Son premier soin fut alors de se procurer un chapelet et un petit office de la sainte Vierge, afin de pouvoir se livrer plus facilement à la prière. Plusieurs fois aussi, il put se confesser à un prêtre indigène qui le visitait. Lui-même administra souvent le sacrement de pénitence à ses compagnons de captivité et leur fit même gagner les indulgences du Jubilé.

Huit jours avant son martyre, il écrivit à son évêque :

« De grâce, mon Père, priez pour votre fils, afin qu'il supporte avec joie les souffrances que Dieu a permis qu'il endurât. En quelque lieu que j'aille, j'irai avec bonheur, pourvu que le Père prie Dieu de venir au secours du fils ; car alors tout ce qui arrivera au fils lui sera bon ¹. »

Le prêtre et témoin de Jésus-Christ se préparait ainsi à partir pour son lointain exil, mais Dieu avait décrété qu'il allait sortir de la terre de captivité pour entrer dans la terre promise des bienheureux.

III

Tu-Duc, en effet, ne ratifia pas la sentence portée par le tribunal de Vinh-long ; conformément à son édit de 1851, bien qu'il n'eût pas encore été publié dans les basses provinces de Cochinchine, il condamna le P. Minh à la décapitation et ses compagnons à l'exil perpétuel ; dans l'énoncé de sa sentence, il modifia son nom, et au lieu de Bui-Van-Minh, il inscrivit Bui-Nhuit ².

Ce jugement arriva à la préfecture de Vinh-long, le

1. *Lettre* de Mgr Lefebvre.

2. *Sommaire*, etc., p. 560, § 21 ; p. 561, § 22 ; p. 564, § 38 ; p. 567, § 75 ; p. 569, § 69.

dimanche 3 juillet 1853, jour où cette année l'Église catholique célébrait la fête du Précieux Sang. Pendant que les mandarins surpris prenaient connaissance de la dépêche royale, un païen, qui les avait entendu causer, vint avertir le Père qu'il n'avait plus que quelques instants à vivre. Celui-ci, toujours calme et parfaitement maître de soi, écrivit quelques lignes d'adieu à ses supérieurs; puis, se mettant à genoux, il offrit à Dieu le sacrifice de sa vie.

Il venait à peine de se relever, et confiait ses dernières volontés à son premier catéchiste, lorsqu'il entendit les cris tumultueux des soldats qui s'approchaient. Comprenant que l'heure de son immolation avait sonné, il adressa à ses compagnons de captivité ces paroles d'encouragement :

« Vous le voyez, mes amis, Dieu a décidé que ma vie lui serait offerte pour la gloire de son saint nom ; il me faut donc embrasser d'un cœur joyeux sa sainte volonté. Mais, avant de vous quitter, je vous en conjure du plus profond de mon âme, quelques souffrances qui vous attendent dans la suite, demeurez fermes dans la foi ¹, mettez toute votre confiance dans le secours d'En-Haut, il ne vous manquera pas. »

Comme il terminait, la prison fut envahie par les satellites qui lui attachèrent les mains derrière le dos, et serrèrent étroitement les cordes; néanmoins, sur l'observation des chrétiens que le maître ne songeait nullement à s'enfuir, ils consentirent à desserrer un peu ses liens, et le conduisirent au mandarin qui leur dit :

— Placez la tablette devant les yeux du maître, afin qu'il la voie.

— Je suis prêt à tout souffrir, répondit le prêtre.

Or, la tablette portait cette sentence :

« Que Bui-Nhuit, chef d'une religion perverse, soit

1. *Lettre de M. Borelle.*

décapité, et sa tête jetée dans le fleuve. — Que cela serve d'exemple aux autres ¹. »

On se mit alors en marche, le condamné s'avancait d'un pas tranquille, au milieu des bourreaux, en récitant des prières ; trois mandarins militaires, à cheval, fermaient la marche.

Quand on eut traversé la rivière qui passe non loin de la citadelle, l'officier commanda au cortège de s'arrêter, afin que le P. Minh pût se reposer un instant. Un maire chrétien, nommé Phuong, étendit une natte, pour permettre au prisonnier de s'asseoir ; une pieuse chrétienne lui offrit des rafraîchissements.

— J'ai soif, il est vrai, et je pourrais prendre quelque nourriture, fit-il, mais à quoi bon manger à cette heure suprême ?

Et il continua pieusement de réciter son chapelet. Au bout de quelques minutes, on repartit, et après un trajet d'environ une lieue sur les bords du fleuve, le mandarin dit :

— Arrêtez ; nous voici à l'endroit de l'exécution ; placez une natte à terre, afin que le maître se repose.

Celui-ci s'informe alors si réellement l'heure de sa mort est arrivée, et, sur la réponse affirmative de l'officier, il demande qu'on lui donne encore quelque minutes pour prier, ce qui lui est accordé.

Il se met à genoux, et ses yeux, où brillent le calme et l'espérance, fixent le ciel qui va s'ouvrir pour lui.

De brûlantes aspirations s'échappent de son cœur, on l'entend s'écrier : « Mon Dieu, ayez pitié de moi ! Donnez-moi la force et le courage de souffrir pour votre gloire ! Mon Dieu, pardonnez-moi mes péchés ! O ma mère, secourez-moi ² ! »

1. *Sommaire, etc.*, p. 564, § 41.

2. *Id.* p. 561, § 24-25 ; p. 562, § 26 ; p. 567, § 59 ; p. 570, § 72-78.

Patens et chrétiens recueillaient en silence ces saintes paroles. Quand il eut achevé sa prière, le P. Minh fit un signe, le mandarin donna un ordre, un coup de tam-tam retentit et un soldat resserra les liens du condamné ; à un second signal, un autre soldat lui releva sur la tête ses longs cheveux. Pendant ces préparatifs, le P. Minh laissa tomber son chapelet, et voyant qu'un soldat chrétien s'en emparait, il lui ordonna de le remettre au maire Phuong, en souvenir de ses services.

Toujours bienveillant, le mandarin avait appelé ce dernier et lui avait dit à voix basse :

— Quand la tête du maître sera tombée, un soldat la prendra, pour aller la jeter au fleuve, selon l'ordre du roi ; toi, cours après lui et donne-lui trois ligatures, afin qu'il te la remette, tu la réuniras alors au corps, et les chrétiens pourront l'emporter dans leur barque ; mais surtout, fais en sorte que je ne le voie pas.

Enfin le tam-tam retentit, et au troisième coup, le bourreau trancha la tête du prêtre de Jésus-Christ¹. Un satellite la prit et l'emporta, mais selon le conseil du commandant, Phuong la racheta², et après que la foule des patens eut satisfait sa dévotion, en trempant des linges dans le sang du martyr, les fidèles, qui s'étaient tenus à l'écart pour ne pas exciter l'attention, enlevèrent le corps, le placèrent avec la tête dans un cercueil, et firent force de rames pour le transporter dans la chrétienté de Cai-nhum.

Une bière magnifique, préparée par les soins des catéchistes, y attendait les précieux restes.

Les PP. Thiêng, Lân et Luong accoururent vénérer les glorieuses dépouilles de leur jeune confrère et lui rendre les derniers devoirs. On revêtit le corps des orne-

1. *Sommaire*, etc., p. 562, § 27 ; p. 572, § 79.

2. *Id.* p. 562, § 28 ; p. 568, § 62 ; p. 572, § 80.

ments sacerdotaux pour l'exposer au milieu d'une chapelle ardente où les prêtres célébrèrent le saint sacrifice, tandis que les fidèles récitaient à haute voix, quoique un peu à contre-cœur, les prières des défunts ; car ils se disaient les uns aux autres : « A quoi bon prier pour un martyr ? »

Lorsqu'il s'agit de déterminer le lieu de l'inhumation, une discussion s'éleva entre les chrétiens de Cai-mong et ceux de Cai-nhum. Enfin, après bien des hésitations, le trésor fut donné à la chrétienté de Cai-mong, parce que c'était le pays natal de Philippe Minh. On l'y transporta dans la nuit, et, le lendemain, au milieu d'une assistance de mille chrétiens, venus de tous les environs, le P. Loi le déposa, dans l'emplacement qu'occupait autrefois la chapelle de la chrétienté et où s'élève aujourd'hui une très belle église.

Dieu sembla vouloir attester la sainteté de son serviteur par deux faits extraordinaires, que les témoins juridiques ont rapportés.

Voici le premier :

« Avant de quitter Vinh-long, les chrétiens avaient déposé le corps du martyr dans un cercueil qu'ils changèrent plus tard pour en acheter un plus beau, et qu'ils placèrent ensuite sous un arbre ; aussitôt cet arbre parut en feu du sommet à la base, et demeura ainsi pendant quelques instants, puis la lumière s'évanouit, laissant l'arbre tel qu'il était auparavant ¹.

Le second fait n'est pas sans analogie avec celui-ci. Un chrétien nommé Luc Le emporta chez lui le coton qui avait servi à envelopper la tête du martyr, et pendant la nuit suivante, sa maison parut remplie d'une éclatante lumière ².

1. *Sommaire*, etc., p. 576, § 96-98

2. *Id.* p. 577, § 99.



LE VÉN. AUGUSTIN SCHÖFFLER

PRÊTRE DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

Missionnaire au Tonkin occidental

Décapité le 1^{er} mai 1851 (1).

I

Le vénérable Augustin Schœffler naquit en 1822, à Mittelbronn, qui, à cette époque, faisait partie du diocèse de Nancy. Nous savons peu de choses sur son enfance et sa jeunesse. Dans les renseignements qui nous ont été transmis, nous voyons seulement qu'il montra de très heureuses dispositions pour la piété et l'étude, et de très bonne heure manifesta l'intention de se consacrer à Dieu. Ces qualités suffirent, pour que le zélé curé de la paroisse le distinguât et l'envoyât au petit séminaire de Pont-à-Mousson. L'enfant y fit preuve d'une intelligence solide, d'un caractère doux, d'un excellent esprit.

Il entra au grand séminaire de Nancy en 1842, et dès la première année de son séjour dans cette sainte maison, il se sentit appelé à la vocation apostolique ; il eut quelques combats à soutenir contre les siens, qui regrettaient vivement son départ et ne comprenaient point

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du Procès de Béatification* du Vénérable, ses *Lettres* et les *Lettres* de Mgr Retord, évêque d'Acanthe, vicaire apostolique du Tonkin occidental.

assez la générosité de ses désirs ¹. Il fit tous ses efforts pour les amener à d'autres sentiments, et se rendit au Séminaire des Missions-Étrangères, non toutefois sans ressentir une vive peine des obstacles qu'on lui avait opposés. On retrouve la trace de cette douleur dans une lettre écrite à un de ses amis ², en date du 9 juin 1846 :

« Comme on a du mal pour faire la volonté de son Dieu ; de tous côtés des obstacles ; si je voulais celle du démon, on me laisserait bien tranquillement me perdre, on m'appellerait même du nom de sage ; mais parce que je veux un peu souffrir, avec le bon Jésus et la tendre Marie, on me traite de fou, d'enthousiaste, d'ambitieux, etc. Oh ! monde ! oh ! monde ! que tu me pèses ! quand donc serai-je délivré de tes chaînes ? Oui, ce sont des peines, bien tendre ami, ce sont des peines bien cuisantes ; et si l'on n'avait pas les sacrés tabernacles, l'autel de la bonne Mère, on serait bien malheureux, mais un moment passé près d'eux fait tout oublier, et l'on sort plus fort, plus généreux que jamais et prêt à tout supporter. On se dit, et cela avec confiance : « Oui, l'œuvre de Dieu est ici, car là seulement il y a des peines à surmonter. » Oh ! rives de la Chine, que ne puis-je déjà vous baiser et vous mouiller de mes larmes ? »

A quelques-unes de ses parentes qui émettaient des doutes sur sa vocation, il disait :

« Persuadez-vous donc bien que si je pars, c'est que je suis aussi certain qu'on peut l'être de sa vocation, et que Dieu m'appelle dans les missions. Le bonheur et la paix que je ressens actuellement m'en sont encore une preuve bien certaine ³. »

Après son diaconat, il écrit à un ami : « Maintenant que

1. *Lettres* du vénérable Schoeffler à sa famille, *passim*.

2. M. l'abbé Stricher, vicaire à Phalsbourg.

3. *Lettres* à M^{lle} Klein et Schoeffler.



LE VÉN. SCHOEFFLER



je viens de recevoir l'Esprit Saint, je ne crains plus rien, et je passerai sur le corps de mon père et de ma mère : *Qui amat patrem, etc.*, dit le Sauveur, et je suivrai ce précepte ou ce conseil comme vous voudrez, mais pour moi, c'est un précepte, je le suivrai coûte que coûte ¹. »

Ce grand désir des missions se porte principalement vers le Tonkin, parce que la persécution y règne, et que le jeune séminariste aspire au martyre ; cependant il s'incline avant toutes choses devant la volonté de Dieu et il exprime sa résignation en ces termes :

« Je demande à Notre-Seigneur qu'il me donne l'indifférence par rapport à la mission dans laquelle je pourrai être envoyé ; généralement on désire plus les missions où il y a encore quelques persécutions à craindre, mais pourvu que l'on soit où le bon Dieu vous appelle, c'est l'unique chose nécessaire, et si l'on ne peut sauver qu'une seule âme, il faut être encore le plus heureux des hommes ; le sang de Jésus-Christ a aussi bien coulé pour celle-là que pour les autres ². »

Cependant ce désir du suprême sacrifice le presse et souvent il y revient dans ses lettres, par un mot ou par une phrase : « Le bon Dieu m'accordera-t-il la grâce du martyre, je la lui demande chaque jour. »

Et ailleurs :

« Souffrir beaucoup, mais souffrir au pied de la croix. Oh ! cela est si doux, souffrir comme les Apôtres ont souffert, qui ne serait heureux d'un pareil partage ³? »

II

Enfin ses vœux sont réalisés, il reçoit sa destination pour la mission du Tonkin, et le 1^{er} août 1847, il quitte Paris pour aller s'embarquer à Anvers.

1. *Lettre à M. l'abbé Stricher.*

2. *Lettre du 8 mars 1847, à son Directeur.*

3. *Lettre à son Directeur.*

Il commence son apostolat pendant la traversée en ramenant à Dieu plusieurs matelots belges qui depuis de nombreuses années négligeaient la pratique de leurs devoirs religieux.

Au commencement de l'année 1848, il était à Hong-Kong, regardant avec tristesse le spectacle de cette ville, à cette époque presque entièrement peuplée de protestants et de païens et privée de missionnaires.

« Il y a à peu près trente mille Chinois outre les Européens et pour eux un seul prêtre. Il faudrait travailler à la conversion de tous ces hommes, entretenir ceux qui sont déjà amis de Jésus, mais que peut faire un seul prêtre ?

« Que de fois on est tenté de prendre une clochette à la main et de courir à travers les rues de cette ville comme saint François Xavier, annonçant la bonne nouvelle¹. »

Après quelques mois de séjour à Hong-Kong où il acheva avec ses guides ses préparatifs de voyage, il partit pour sa mission et y pénétra par La-fou, chrétienté chinoise située sur les frontières du Tonkin. Il fut sur le point de tomber entre les mains des voleurs, réussit à leur échapper, mais leur abandonna une partie de ce qu'il possédait. Sa joie n'en fut point diminuée, la persécution, qui désolait alors l'empire annamite, ne parvint pas davantage à le troubler, et ses premières impressions furent toutes au bonheur d'être où Dieu le voulait.

« Je suis enfin sur cette terre promise, objet de mes désirs, et vers laquelle vous avez su si sagement diriger mes pas. Ce n'est pas sans peine que je suis arrivé à ce but, il m'a fallu passer par bien des épreuves. Fuir la rapacité des mandarins chinois et annamites,

¹. *Lettre* du 23 mai 1848 à M. l'abbé Chevallier, directeur au Grand Séminaire de Nancy.

passer presque miraculeusement sous les yeux des pirates chinois, échapper à la trahison d'infidèles, me sauver d'une tempête, lorsque j'avais déjà dit adieu à cette terre : voilà les tribulations par lesquelles la divine Providence a bien voulu me faire passer avant de me montrer les lieux où je dois trouver la paix et le bonheur. Bien souvent, au milieu de ces peines, une triste mélancolie s'empare de l'âme ; on est heureux de pouvoir se dire : « Je suis moralement sûr que j'ai fait mon possible pour connaître les voies de Dieu. » On se réjouit alors des épreuves qu'on vous a fait subir. D'autres fois, au milieu de la tristesse, Jésus, Marie, dont on aime à prononcer les noms, inondent l'âme d'une joie que l'on a jamais ressentie¹. »

« Depuis l'arrivée de M. Schœffler au Tonkin jusqu'au moment de son arrestation, dit Mgr Retord, trois choses se sont partagé tous ses jours : l'étude de la langue, les fonctions du saint ministère et la maladie. — L'étude de la langue : il s'y était livré avec une grande ardeur et de très heureux succès ; au bout de cinq ou six mois, il pouvait facilement entendre les confessions et faire quelques instructions aux chrétiens. Il commençait à se livrer à l'étude des caractères chinois, dont la science, sans être indispensable, est néanmoins d'une très grande utilité. Pour cela, il avait fait copier tous les caractères du gros dictionnaire de Deguignes, et il en avait ensuite transcrit toutes les significations.

« M. Schœffler était avec moi dans la belle visite pastorale que je fis à Ke-bang, en 1849. Vers le mois d'octobre, il s'achemina vers la province de Xu-doai, que je lui avais assignée pour district.

« Xu-doai contient environ seize mille chrétiens, distribués dans quatre paroisses, qui s'étendent sur une im-

¹ Lettre du 14 septembre 1848 à M. l'abbé Chevallier.

mense étendue de terrain, formé en partie de montagnes et de vastes forêts. Vous jugerez des succès apostoliques de M. Schœffler par son catalogue annuel d'administration : baptêmes d'enfants d'infidèles, deux cents ; d'enfants de chrétiens, quarante et un ; d'adultes, vingt-trois ; confessions, quatre mille sept cent sept ; communions, trois mille trois cent cinquante et une ; viatiques, cinquante-neuf ; extrêmes-onctions, cent vingt-cinq.

« C'est là un beau travail pour un jeune missionnaire qui, pendant plusieurs mois de l'année dernière, avait eu la fièvre. Car, depuis que M. Schœffler était ici, la maladie lui avait rendu de bien fréquentes visites. Trois fois il a failli mourir entre mes bras. Cependant, quand je l'envoyai à Doai, il paraissait jouir d'une santé florissante ; il tressaillait de joie d'aller au loin, dans un pays où vivent plusieurs peuplades auxquelles la Foi n'a pas encore été prêchée, et qu'il brûlait du désir d'évangéliser un jour ¹ ».

Les chrétiens qu'il gouverna ont rendu de lui ce témoignage ² :

« Le P. Schœffler était très fervent ; même quand il était malade, il se raidissait contre la maladie pour prier et célébrer la sainte Messe. Il était toujours vêtu très simplement, il était très bon envers ses servants et les chrétiens, il prêchait avec zèle et ne craignait pas de se fatiguer pour encourager les tièdes. Il les faisait venir près de lui et chargeait ses catéchistes de les assister et de les instruire. »

Ces travaux n'avaient point fait oublier au jeune prêtre ses désirs d'autrefois ; le martyr lui apparaissait toujours comme la plus glorieuse et la plus belle des destinées ; lorsque Tu-Duc eut signé l'édit de persécution

1. Lettre du 25 mai 1851 conservée dans les Archives des Missions-Étrangères et citée dans le *Sommaire*, p. 594-601.

2. *Sommaire*, p. 578, § 2 ; p. 579, § 5 ; p. 583, § 23.

générale, M. Schœffler eut cette belle et pieuse parole :

« Le petit coup de sabre serait-il réservé à quelqu'un d'entre nous? Oh! quelle grâce! Jusqu'ici je n'ai osé la demander, mais maintenant mon bon Père, chaque jour au Saint Sacrifice, j'offre mon sang à Jésus pour celui qu'il a versé pour moi! Oh! qu'il est doux de présenter un petit verre de sang à Jésus¹. »

Notre-Seigneur, qui avait déjà exaucé ses souhaits d'aller prêcher l'Évangile au Tonkin, écouta également son vœu d'obtenir le martyre.

Ayant reçu, vers la fin de février 1851, la lettre pastorale du Vicaire apostolique qui publiait le jubilé, il jugea bon d'aller d'abord l'ouvrir dans les paroisses supérieures de son district qu'il n'avait pas encore visitées. Après avoir terminé l'administration de la grande chrétienté de Bau-nô, il se disposa à se rendre à une station voisine².

Cette région était alors infestée par les rebelles et les pirates, et une police spéciale avait été créée pour mettre fin à leurs brigandages. Ce fut au chef de cette police que le missionnaire fut dénoncé par un habitant de Bau-nô, qui, pour compléter son crime, se fit lui-même son guide.

La route de Bau-nô au hameau que voulait gagner le proscrit court par un sentier tortueux au milieu de monticules déserts, elle est bordée de buissons et de bambous. Des satellites furent disséminés derrière les arbres et dans les ravins, avec ordre de se saisir de tous ceux qu'ils ne connaîtraient pas personnellement.

Un prêtre indigène³ et deux élèves, compagnons de M. Schœffler, quittèrent les premiers Bau-nô, allant en éclaireurs. Tout d'un coup, ils sont assaillis. De chaque

1. *Lettre à M. Chevallier* du 14 septembre 1848.

2. *Sommaire*, p. 579, § 7.

3. Le P. Phuong.

buisson sort un soldat qui se jette sur eux et les fouille. La custode, les saintes huiles et un livre de prières sont trouvés.

Evidemment, l'opération commençait bien, ces hommes étaient les disciples de l'Européen, celui-ci allait bientôt venir. Les satellites reprirent leur poste d'observation.

Quelque temps après, M. Schœffler parut en effet accompagné d'un de ses catéchistes et de quelques chrétiens. Des chasseurs l'ayant averti de l'embuscade, il essaya de se cacher dans les broussailles ; celui de ses guides qui le trahissait lui demanda son turban sous un prétexte quelconque, puis il disparut ¹.

A ce moment même, les satellites apparurent et entourèrent le prêtre ; aucun d'eux n'osant porter la main sur lui, leur chef commanda :

— Frappez-le.

— A quoi bon, dit-il, je ne veux pas fuir ².

Cependant avant de livrer le prisonnier aux mandarins supérieurs, le chef de la police du canton lui offrit de se racheter, exigeant pour sa rançon une barre d'or et cent barres d'argent ³. Le missionnaire affirma qu'il ne possédait pas cette somme et ne pourrait la recueillir. Le paten fut inflexible.

— Eh bien, fit le captif, puisque vous exigez absolument cet argent, délivrez mes quatre disciples : eux seuls savent où ils pourront le prendre.

La réflexion parut juste, et les prisonniers furent mis en liberté.

M. Schœffler, se voyant alors seul, sans aucune personne compromise à son occasion, en ressentit une vive

1. Il était sur le territoire de Thanh-mai. — *Sommaire*, p. 584, § 28.

2. *Sommaire*, p. 579, § 7 ; p. 583, § 24 ; p. 584, § 28 ; p. 589, § 49.

3. La barre d'or vaut environ 1.400 fr. et la barre d'argent environ 80 fr.

joie, et il engageait ceux qui l'avaient pris à le livrer promptement aux mandarins.

Dans cette même nuit, le prêtre annamite emprunta une dizaine de barres, et il les apportait comme un acompte, sauf à faire des billets avec caution pour le reste de la somme, dont on ne pouvait obtenir remise, quand, avant d'arriver au village où était le captif, il rencontra des chrétiens qui en revenaient. Ceux-ci l'avertirent de la mauvaise foi du chef de la police résolu à l'arrêter de nouveau, à garder l'argent et à livrer le missionnaire aux mandarins ¹.

Le prêtre revint sur ses pas, et il fit bien, car les chrétiens étaient exactement renseignés.

III

Après avoir été conduit à la sous-préfecture de Nho-lam où il ne resta qu'une demi-journée, M. Schœffler fut emmené à Son-tay. En partant, il dit à un chrétien :

— Que les fidèles soient sans inquiétude, je ne dénoncerai personne ².

A Son-tay, il subit, en présence des grands mandarins, un interrogatoire judiciaire sur son nom, sa patrie, son âge, sa condition, la raison de sa présence au Tonkin, sur ce qu'il avait fait depuis son arrivée, les villages qu'il avait habités et les lieux qu'il avait parcourus. On le somma de dire à qui appartenaient les objets religieux trouvés sur lui et sur ses catéchistes ; on lui demanda si, avant de venir dans ces contrées, il savait que la religion chrétienne y était strictement défendue.

L'apôtre répondit qu'il se nommait Augustin, qu'il était Français, originaire du diocèse de Nancy,

¹. *Sommaire*, p. 583, § 251.

². *Id.* p. 585, § 30.

prêtre de la religion catholique, âgé de vingt-neuf ans ; qu'il était venu au Tonkin pour y prêcher l'Évangile ; que depuis son arrivée, il s'était occupé de cette unique fonction, qu'avant de quitter la France, il savait fort bien que la religion catholique était sévèrement prohibée en Annam et que les prédicateurs y étaient mis à mort ; et précisément cette considération l'avait engagé à se diriger vers ces pays plutôt qu'ailleurs ; il avait parcouru plusieurs provinces, habité dans plusieurs maisons dont il ne se rappelait pas clairement les noms, et d'ailleurs, se les rappelât-il, il ne les dénoncerait jamais¹.

Le lendemain matin, les mandarins lui firent subir un second interrogatoire sur les mêmes questions, et il leur fit les mêmes réponses. On lui commanda de fouler la croix aux pieds, il s'y refusa énergiquement². Le même jour, 5 mars, le grand mandarin écrivit son rapport au roi et l'expédia aussitôt à la capitale. A cette pièce était jointe la sentence de mort qui était ainsi conçue³ :

« Après avoir pris conseils des deux premiers employés des tribunaux civil et criminel, voici le jugement que nous avons rendu :

« Le sieur Ao-tu-dinh (Augustin) est un Européen qui a eu l'audace de venir, malgré les lois, parcourir ce royaume, pour y prêcher la religion, séduire et tromper le peuple, ce dont il a été clairement convaincu dans l'examen de sa cause.

« Il convient de suivre envers lui le décret du roi.

« Que le sieur Augustin ait donc la tête tranchée et jetée dans les eaux de la mer ou des fleuves, pour instruire le peuple et l'empêcher d'embrasser cette nouvelle doctrine.

1. *Lettre de Mgr Retord. — Sommaire*, p. 594-601.

2. *Sommaire*, p. 581, § 11-17 ; p. 586, § 33-35.

3. *Lettre de Mgr Retord. Sommaire*, p. 594-601.

« Quant à ceux que ce scélérat a enseignés, et aux maisons qui lui ont donné asile, il les aime si ardemment que jamais il n'a voulu nous les faire connaître, malgré toutes nos questions. Celui qui l'a arrêté n'a pu nous donner aucun renseignement précis sur ce point, et si l'on prenait de rigoureuses informations, assurément beaucoup de personnes seraient impliquées dans de grands ennuis. C'est pourquoi nous demandons que, suivant le rapport du conseil privé, il ne soit fait aucune investigation ultérieure. Quant au maire et aux autres personnes qui ont découvert et arrêté ce prêtre, nous prions qu'on leur donne pour récompense et encouragement les trois cents taëls promis par le décret du roi. Le mandarin militaire, qui a ordonné les recherches, nous semble aussi digne d'éloges et de rémunération.

« Nous attendons les ordres de Sa Majesté, et nous nous y conformerons. Quant aux objets qui ont été saisis, nous demandons qu'ils soient brûlés.

« Tel est l'examen que nous avons fait de cette affaire et le jugement que nous en avons porté. Plein de respect, nous en faisons notre rapport à Sa Majesté, et courbé jusqu'à terre, nous attendons ses ordres. »

Depuis l'envoi de cette pièce à Hué, M. Schœffler ne fut plus soumis à aucune question ; il ne reçut pas de coups de rotin et n'eut pas les honneurs de la cage.

Enfermé dans la geôle des condamnés à mort, il fut confondu avec les autres prisonniers, la cangue au cou et les ceps aux pieds jour et nuit. Quelque pénible que dût être cette position, il parut toujours joyeux et content de son sort.

Cependant les missionnaires avaient songé à adoucir les rigueurs de sa captivité.

Dès que Mgr Retord eut appris son arrestation, il expédia un de ses chrétiens lui porter une lettre d'encouragement et de consolation, avec l'argent nécessaire pour

subvenir à ses besoins et lui gagner, par quelques présents, les bonnes grâces des mandarins. L'envoyé put lui faire parvenir la lettre, le voir et en être vu, mais il ne put lui parler; il réussit encore à obtenir qu'il fût placé dans une pièce de l'appartement du geôlier, attendant à la prison. Là, le confesseur jouissait d'une véritable tranquillité; il n'était pas mis aux ceps, pouvait se promener dans la cour et se distraire en causant avec les soldats de garde, qui étaient pour lui pleins d'égards et de respect ¹.

A plusieurs d'entre eux, il parlait du catholicisme et les exhortait à l'embrasser.

— Je me souviendrai de toi après ma mort, disait-il au soldat Chi, et si tu veux être vraiment heureux, tu chercheras un village habité par les chrétiens, et tu te convertiras.

Le soldat crut à la parole de l'apôtre, prisonnier de Jésus-Christ, et quelque temps après, il se convertit ².

M. Schœffler était néanmoins toujours soumis à une surveillance sévère, et d'après les ordres du grand mandarin, il était strictement défendu de laisser les personnes du dehors parvenir jusqu'à lui, car on craignait que les chrétiens ne l'enlevassent par force ou par ruse. Une pieuse néophyte lui préparait régulièrement ses repas, mais il ne lui était pas permis de le servir elle-même; elle remettait les aliments au gardien qui les apportait au prisonnier.

Malgré la sévérité des gardes, un catéchiste, déguisé en soldat, put s'introduire deux ou trois fois dans la cour; le maître et le disciple se regardèrent, mais ce fut tout. Quand ils sentirent qu'ils ne pourraient plus tenir contre l'éloquence de ce langage muet, ils se séparèrent pour cacher leur émotion.

1. *Sommaire*, p. 581, § 12; p. 586, § 30; p. 590, § 50-53.

2. *Id.* p. 587, § 37-38.

Un chrétien obtint de l'officier de service la permission de saluer le Père et de lui offrir quelques fruits en présent, mais à la vue du missionnaire prisonnier, il fondit en larmes ; le grand mandarin qui vint à passer, s'en étant aperçu, changea immédiatement l'officier en lui faisant une forte réprimande, et renouvela l'ordre de ne laisser entrer aucun catholique.

Malgré la surveillance, un prêtre annamite, qui se travestit en marchand de lunettes ¹, réussit à s'approcher du captif et le confessa. Ainsi, se passa pour l'apôtre un mois entier.

Le 11 avril, le décret royal arriva de la capitale; en voici la teneur ² :

« Cachet rouge. — Nous avons vu le rapport qui nous a été fait sur l'arrestation d'un prêtre européen, dans la province de Son-tay... Les lois du royaume, publiées pour instruire le peuple et lui inspirer de la crainte, défendent très sévèrement la religion de Jésus ; et cependant, le sieur Augustin, prêtre de cette religion, a osé pénétrer clandestinement dans nos Etats pour la prêcher en secret et par là séduire et tromper le peuple. Arrêté, il a reconnu la vérité du fait, il a tout avoué. Que le sieur Augustin ait immédiatement la tête tranchée et jetée dans les eaux du fleuve pour l'extirpation des méchants. »

D'après cet ordre, le missionnaire aurait dû être aussitôt exécuté, mais pour un motif que nous ignorons, il en fut autrement.

Le grand mandarin lui ôta sa cangue pour lui mettre une chaine assez légère, il le fit sortir des appartements du geôlier et l'emmena au mandarinat.

Il s'entretenait souvent avec son prisonnier, lui témoignait beaucoup d'estime et de respect, l'entourait de

1. Le P. Phuong. — *Sommaire*, p. 587, § 39; p. 590, § 54.

2. *Lettre de Mgr Retord*. — *Sommaire*, p. 581, § 14.

grands égards et manifestait un vif regret de le voir dans cette position. Néanmoins, il ne permettait à personne de lui parler, et c'est à cause de cette surveillance excessive que M. Schœffler n'a pas osé écrire une seule lettre, quoiqu'il ait pu en recevoir plusieurs.

IV

Enfin arriva le jour fixé pour l'exécution, le 1^{er} mai.

Vers midi, le grand mandarin ordonna de convoquer deux régiments et de tenir prêts des éléphants, des chevaux, des fusils chargés. Cet appareil était préparé pour conduire le prêtre au supplice. Craignant un soulèvement des chrétiens qui auraient pu essayer d'arracher le missionnaire à la mort, on avait voulu les intimider par ce grand déploiement de troupes.

Quand l'ordre fut donné d'amener le prisonnier, tous les employés du mandarinat et ses compagnons de captivité témoignèrent une véritable douleur. M. Schœffler, au contraire, voyant arriver l'heureux moment de descendre dans l'arène, en ressentit une joie inexprimable, il jeta au loin ses sandales pour marcher plus à l'aise et aller plus vite à la mort.

L'escorte passa devant la porte de l'est, sortit par la porte du nord, et prit la route du Safran.

A quelques pas en avant du confesseur, un soldat portait, élevée en forme d'étendard, une petite planchette sur laquelle on lisait en gros caractères :

ÉCRITEAU :

« Malgré la sévère défense portée contre la religion de Jésus, le sicur Augustin, prêtre européen, a osé venir clandestinement ici pour la prêcher et séduire le peuple.

Arrêté, il a tout avoué. Son crime est patent. Que le sieur Augustin ait la tête tranchée et jetée au fleuve.

« (5^e année de Tu-Duc, 1^{er} de la 3^e lune) .»

Huit soldats, le sabre à la main, se tenaient aux côtés du condamné. Deux compagnies, chacune de cinquante hommes, marchaient en rang sur deux lignes, et deux éléphants formaient l'arrière-garde. Le héros de la foi marchait triomphalement au milieu de cet imposant cortège; il s'avancait le visage riant, la tête haute, tenant d'une main sa chaîne relevée et récitant de ferventes prières ¹.

Dans la foule immense qui l'entourait, si quelques-uns lui jetaient des paroles insultantes et faisaient sur son compte de grossières railleries, la grande majorité était saisie d'admiration : « Quel héros! disaient les patens, il va à la mort comme les autres à une fête! Quel courage! Pas le moindre signe de frayeur!... Quel bel homme! Quel air de bonté et de douceur! Pourquoi le Roi égorge-t-il de pareils hommes? »

Pendant la route, le ciel se couvrit de gros nuages, et les mandarins, habitués à voir dans les signes extérieurs une approbation ou un désaveu de leurs actes, se dirent entre eux : « Le ciel se manifeste en faveur de cet homme². »

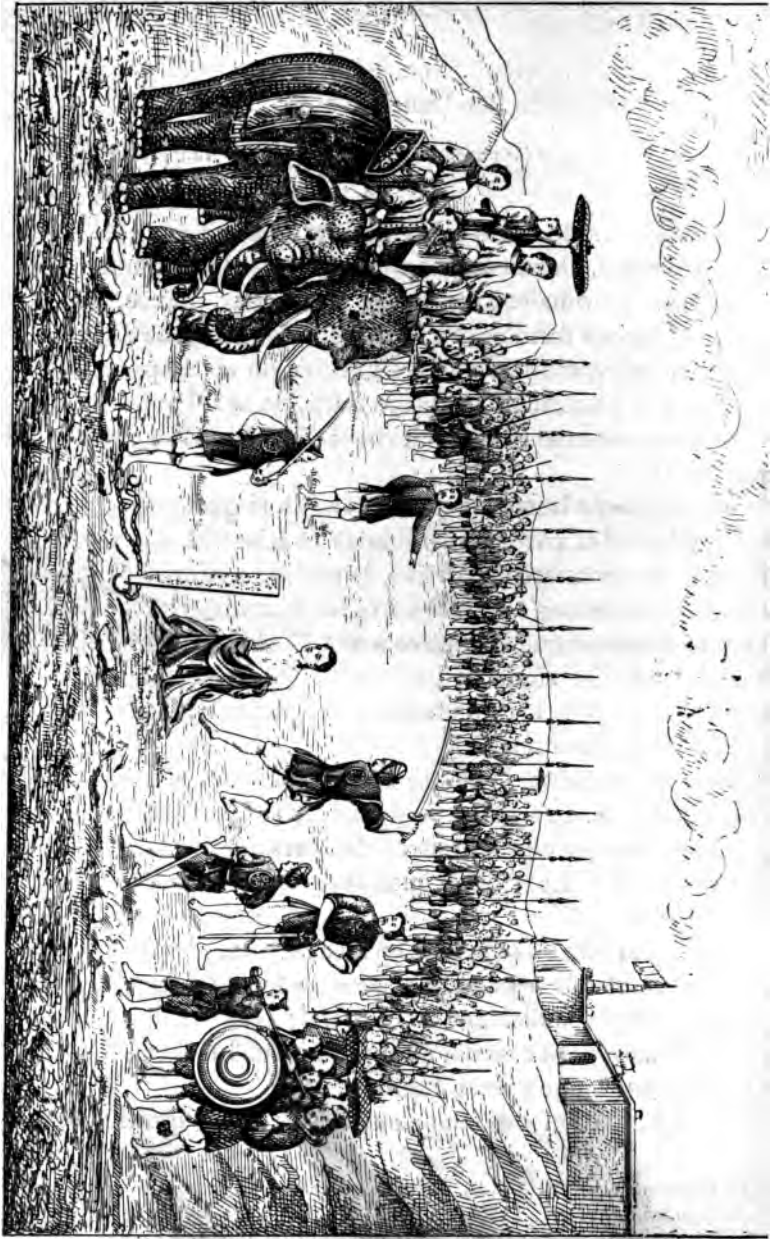
Arrivé au lieu du supplice, en face des Cinq-Arpents ³, le martyr se mit à genoux et pria le temps nécessaire pour réciter trois dizaines de chapelet; puis il prit dans ses mains un petit crucifix qu'il portait sur lui et le baisa trois fois avec une pieuse émotion.

Sur l'invitation du bourreau, il se releva, quitta sa

1. *Sommaire*, p. 591, § 57-58. *Lettre* de Mgr Retord.

2. *Sommaire*, p. 582, § 19.

3. De l'autre côté de la grande Route. *Sommaire*, p. 582, § 21.



MARTYRE DU VÉNÉRABLE SCHOEFFLER

EXPLICATION DU TABLEAU

MARTYRE DU VÉNÉRABLE SCHOEFFLER

Ce tableau renferme quatre scènes :

1° Trois rangs de soldats, armés de sabres, de fusils, de lances, entourent le vénérable Schœffler. Deux mandarins, montés sur des éléphants, président à l'exécution.

2° Le vénérable Schœffler, à genoux, les bras liés derrière le dos, les yeux levés au ciel ; la joie éclate sur son visage ; il est dans l'attitude de la contemplation et du ravissement ; il est nu jusqu'à la ceinture.

3° Un des quatre bourreaux qui se tiennent près de lui l'a déjà frappé, mais d'une main tremblante, aussi la tête du vénérable martyr ne tomba-t-elle qu'au troisième coup.

4° Dans le lointain, on aperçoit les murs de Son-tay.

* Voilà donc comment se font ici les martyrs : un imposant cortège de mandarins sur leurs éléphants et de soldats sous les armes, un grand concours de spectateurs de tout genre, et au milieu de cet appareil, un jeune apôtre, le cœur enflammé d'amour, les mains liées derrière le dos, les yeux élevés vers le ciel où il lui tarde de s'élancer ; un prêtre français d'une instruction brillante, d'une haute vertu, à genoux sur la terre et près de lui le bourreau qui brandit son sabre pour lui trancher la tête ! Oui, Messieurs, voilà comment se font ici les martyrs. Peut-être les connaisseurs trouveront-ils ce tableau peu conforme aux règles de l'art, car il est l'œuvre d'un artiste qui n'a jamais étudié la peinture ni dans les livres ni à l'école d'aucun maître. Mais peu vous importera la beauté du travail ; c'est le sujet en lui-même qui fixera votre pieuse curiosité : vous apprécierez aussi l'intention de celui qui vous l'envoie, comme un faible témoignage de reconnaissance, pour l'intérêt que vous avez toujours porté à sa mission. »

Extrait d'une *Lettre* de Mgr Retord. Ann. Prop. de Foi, vol. 25, p. 82.

tunique et rabattit sa chemise sur ses épaules avec aisance et promptitude.

L'exécuteur lui ayant lié les mains derrière le dos, il s'agenouilla, leva les yeux au ciel et dit :

— Faites promptement ce que vous avez à faire.

— Que dit-il ? que dit-il ? demanda l'officier qui présidait à l'exécution.

— Il me dit, répliqua le bourreau, de faire promptement mon affaire.

— Non pas ! répliqua le mandarin, suivez le signal de la cymbale, et ne frappez qu'au troisième coup.

Mais la main du bourreau tremblait : ce ne fut qu'après avoir frappé trois fois qu'il trancha la tête du condamné ; il fut même obligé de scier les chairs avec son sabre¹.

Aussitôt les assistants se précipitèrent pour recueillir le sang du martyr² ! Tous, patens pour la plupart, se disputaient ses habits, son turban, la corde qui avait lié ses mains ; on se partageait ses reliques, on les coupait pour en avoir une parcelle, on arrachait jusqu'aux herbes humides de sang.

Cependant, après l'exécution, le bourreau avait pris la tête pour la jeter dans le fleuve qui coule sous le rempart de la ville de Son-tay³. Comme les cheveux étaient trop courts, il la portait par la barbe ; mais, les poils s'étant brisés, la tête roula dans la boue. Un chrétien la ramassa, l'essuya soigneusement, et exprima le désir de la conserver ; le soldat n'y voulut point consentir, il prit une barque, s'avança jusqu'au milieu du fleuve et y jeta le chef précieux, que, malgré tous leurs efforts et toutes leurs recherches, les chrétiens ne retrouvèrent pas ; le corps fut enseveli et déposé dans un beau cer-

1. *Sommaire*, p. 587, § 39-40-41 ; p. 592, § 59-60. *Lettre de Mgr Retord*.

2. *Id.* p. 588, § 42.

3. *Sommaire*, p. 588, § 45. p. 592, § 61.

cueil préparé d'avance. Inhumé sur le lieu même de l'exécution, il fut placé sous la garde des soldats qui veillèrent tout le reste du jour et la nuit suivante.

Dans la nuit du 2 au 3 mai, le poste ayant été supprimé, de pieux néophytes exhumèrent les restes du martyr, et les emportèrent furtivement dans une chrétienté voisine à Bach-loc où ils furent enterrés dans la maison du maire chrétien, Ngoc ¹.

Celui-ci ne tarda pas à éprouver les vertus bienfaisantes du corps qui reposait sous son toit.

Depuis longtemps malade de la gravelle et très attristé de n'avoir pas d'enfants, il eut bientôt la joie de recouvrer une santé parfaite et d'être père d'un fils ².

La main de Dieu, au contraire, s'appesantit sur les païens qui avaient pris part à l'arrestation de M. Schœffler ou sur leurs familles.

Le chef de la patrouille ³ perdit un fils un mois après cet événement; lui-même tomba dans une extrême misère. Le sous-chef de canton ⁴, après avoir reçu la prime promise par le roi, se rendit chez les sauvages et mourut quelques semaines plus tard; sa femme et ses enfants furent réduits à la mendicité.

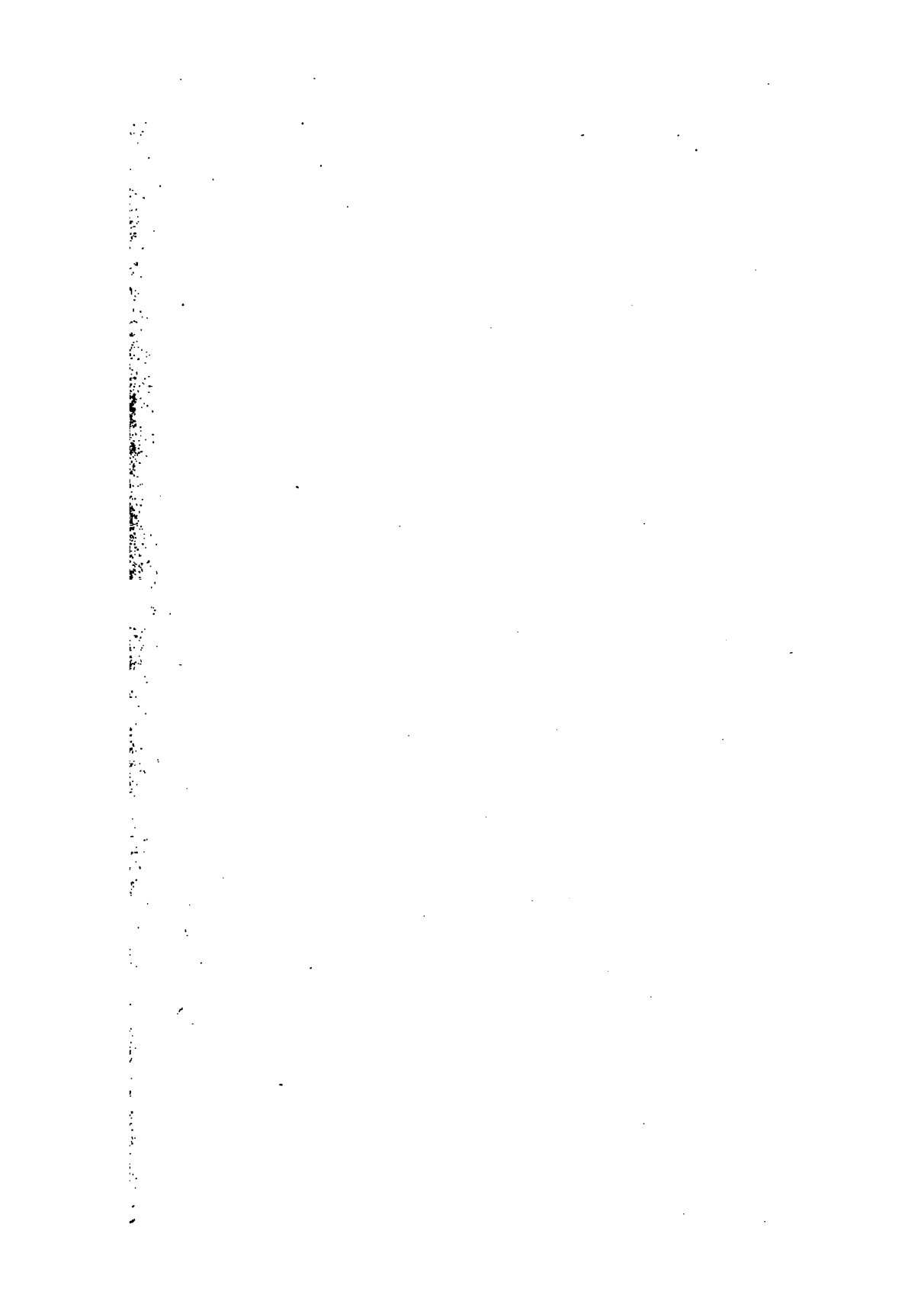
Ces faits et bien d'autres, qui se produisirent souvent, frappèrent l'imagination des Annamites; et on les entendait répéter : « Malheur à qui arrête un prêtre. »

1. *Lettre de Retord. Som.*, p. 582, § 21. Ils sont encore à Bach-loc.

2. *Sommaire, etc.*, p. 592, § 62.

3. Nommé Si.

4. Nommé Dinh.



LE VÉN. JEAN LOUIS BONNARD

PRÊTRE DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

Missionnaire au Tonkin occidental

Décapité le 1^{er} mai 1852 (1).

Pour raconter la jeunesse, la vocation apostolique et la captivité de M. Bonnard, nous citerons surtout les lettres que lui-même écrivit sur la demande de son évêque, Mgr Retord. C'est une garantie d'exactitude, dont nous nous reprocherions de ne pas profiter, une joie que nous remercions la divine Providence de nous faire goûter en nous permettant d'avoir presque entièrement l'autobiographie d'un Martyr.

I

« Je suis né le 1^{er} mars de l'année 1824, mon père s'appelle Bonnard et ma mère Bonnier. J'ai quatre frères Jean, Benoit, François et Gaspard, moi appelé Jean-Louis suis le quatrième. ²

« Je suis resté avec mes parents jusqu'à l'âge de 12

1. Cette notice a été composée d'après les *Notes et Lettres* du Vénérable Bonnard, le *Sommaire du Procès de Béatification*, la *Vie du Vénérable Jean-Louis Bonnard*, par un prêtre du diocèse de Lyon publiée chez l'éditeur Briday, à Lyon, 1876, les *Lettres* de Mgr Retord. .

2. Arch. des M.-É. *Lettres* du Vén. Bonnard.

ans, les exemples de vertus et les sages leçons qu'ils m'ont donnés sont toujours restés gravés profondément dans mon cœur, malheureusement je ne les ai pas toujours bien observés. Dès l'âge de dix ans, j'ai demandé à mes parents à être prêtre, mais à cause de leur pauvreté, ils me refusèrent ; néanmoins, comme ils sont vertueux et poussés par le désir d'avoir un prêtre dans la famille, à l'âge de douze ans, après avoir fait ma première communion, ils me donnèrent cette permission tant désirée et me mirent à l'école chez l'instituteur de notre village appelé Saint-Christôt-en-Jarret, pendant deux ans.

« Après ce temps, je fus mis en quatrième à Saint-Jordard.

« J'ai toujours été faible dans mes classes, cependant je ne me suis jamais découragé, j'ai toujours continué, content et joyeux de pouvoir étudier, dans l'espoir qu'un jour je pourrais être prêtre. Ce ne fut que ma seconde année de séminaire que je commençai à lire les Annales de la Propagation de la foi ; à peine eussé-je connu ce qu'il en était de l'état des infidèles, que je conçus un ardent désir de me consacrer aux missions.

« La visite du Père Charrier, qui vint l'année suivante dans notre séminaire, ne fit qu'augmenter ce désir.

« L'année de ma philosophie au séminaire d'Alix, je commençai à en parler à mon directeur qui me refusa d'abord. Mes parents ne me permirent pas de faire mes mathématiques et me poussèrent à demander l'autorisation d'entrer en théologie à Lyon ; avec quelque protection j'obtins, assez facilement cette permission.

« Arrivé au grand séminaire, je parlai de mon affaire à mon directeur, M. Duplaix, qui me conseilla de faire mon année de théologie en paix, de prier Dieu, et à la fin de l'année, il déciderait cette question. Cela m'encouragea beaucoup.

« Comme je balançais à savoir si je devais aller chez les Maristes ou si je devais venir au Séminaire des Missions-Étrangères, le désir que j'avais d'être martyr au Tonkin ou en Chine porta mon directeur à me diriger vers le Séminaire des Missions. Il m'envoya donc passer les vacances avec mes parents pour obtenir leur assentiment.

« Un de mes condisciples de la même paroisse, avec lequel j'avais commencé mes études, m'avait pour ainsi dire tracé la voie. Il était parti l'année précédente pour le même Séminaire, je ne fis que suivre ses pas. Son nom est Goutelle, il est maintenant au Su-tchuen. Mais comme j'aperçus fort bien que mes parents ne me donneraient pas leur permission, mes supérieurs me conseillèrent de partir sans leur rien dire. Ce fut donc après ma première année de théologie que, de concert avec un autre condisciple de la paroisse voisine nommé Fayolle, nous partîmes pour le Séminaire de Paris, afin de rejoindre notre troisième condisciple qui y était allé l'année précédente. J'avais 22 ans.

« Arrivé au Séminaire, j'écrivis à mes pauvres parents pour les consoler, mais ils eurent bien de la peine à se résigner; pour moi, plein de joie de pouvoir réaliser mes plus ardents désirs, je continuai ma théologie. Après deux ans, je fus ordonné prêtre, à Noël, par Monseigneur Sibour, archevêque de Paris, et deux mois après, je m'embarquai à Nantes, sur le navire « *Archevêque Affre* », avec trois autres confrères dont l'un partait pour le Su-tchuen, deux autres, M. Lalanne et M. Marizien mort dernièrement, pour la mission de Canton; arrivé à Singapour, je reçus ma destination pour le Laos, je devais partir avec M. Douet, mais celui-ci se trouvant malade, on me fit continuer ma route jusqu'à Hong-Kong, où le P. Libois me prit, comme vous savez, pour la mission de cette île.

« Ensuite on me destina au Tonkin, et on me fit embarquer pour La-phu où je faillis rester, mais Dieu arrangea toutes les affaires. »

Ici, s'arrête le premier récit de M. Bonnard ; nous le compléterons par le texte de cet acte de consécration au Sacré-Cœur qu'il écrivit pendant son séjour au Séminaire ¹.

« Dans le mois du Sacré-Cœur, 16 juin 1846, jour de l'élection du Pape Pie IX : 21 juin 1846, jour du couronnement de Sa Sainteté.

Acte de Consécration au Sacré-Cœur de Jésus

« O Jésus, je vous consacre mon cœur; placez-le dans le vôtre. Oui, c'est dans votre Cœur que je veux habiter, et par votre Cœur que je veux aimer. C'est dans votre Cœur que je veux vivre, inconnu du monde et connu de vous seul. C'est dans ce Cœur adorable que je puiserai les ardeurs de la charité qui consumeront le mien. C'est en lui que je trouverai la force, la lumière, le courage, la véritable consolation. Quand je serai languissant, il m'animerà, triste, il me rendra la joie, inquiet et troublé, il me rassurera.

« O Cœur de Jésus, que mon cœur soit l'autel de votre amour! Que ma mémoire conserve à jamais le précieux souvenir de vos miséricordes! Que mes yeux soient sans cesse fixés sur votre plaie sacrée; que ma langue publie votre bonté, que mon esprit médite vos perfections infinies! Que tout en moi exprime mon amour pour votre Cœur, ô Jésus, et que je sois toujours prêt, pour vous plaire, à tous les sacrifices.

« O Cœur de Marie, après le Cœur de Jésus le plus aimable, le plus compatissant et le plus miséricordieux

1. *Vie du Vén. Bonnard*, p. 159.

de tous les cœurs, présentez au Cœur de votre Fils ma consécration, mon amour, mes résolutions. Il s'attendrira sur mes misères et m'en délivrera; puis, après avoir été notre protectrice sur la terre, ô Mère de Jésus, vous serez notre Reine dans les cieux. Amen, amen, amen. »

Voici maintenant une page de ses résolutions du 8 octobre 1848¹.

« L'amour de Dieu fera le sujet principal de toutes mes méditations, le mobile de toutes mes actions. Quoi que je fasse, j'aurai toujours en vue l'amour du Sauveur Jésus et son bon plaisir. Le matin, je me jetterai dans ses bras et me donnerai tout entier à lui, souvent, pendant la journée, je renouvellerai ma consécration par quelque aspiration d'amour. Le soir je me donnerai encore à Jésus-Christ par une petite prière et m'endormirai entre ses bras. Je m'appliquerai avec soin à me détacher de tout ce qui pourrait nuire à cette union avec Dieu à qui je veux appartenir tout entier. Le manque de renoncement à moi-même et à tout ce qui m'attache ici-bas est le grand obstacle à cette union... la retraite, le silence, l'amour du travail le favorisent considérablement... donc je sacrifierai toutes les visites inutiles ou de simple convenance; je demeurerai dans ma cellule, hors le temps des exercices de communauté.

« Quant aux mortifications, je m'efforcerai d'être attentif et ingénieux à profiter de toutes celles qui se présenteront.

« A nos exercices spirituels de règle, j'ajouterai, autant que je le pourrai, le chapelet des sept douleurs et le chemin de la Croix. Je ferai toutes mes actions, je recevrai toutes mes communions pour demander à Dieu son saint amour. »

1. *Vie du Vén. Bonnard*, p. 238.

Les appréciations de ses mattres et de ses condisciples confirment la grande piété que ses écrits révèlent.

« L'apprentissage de la vie du séminaire, dit M. Goutelle, ne lui coûta pas beaucoup. En peu de temps, il fut habitué à tout. Cette vie, réglée jusque dans les plus petites choses, lui plaisait singulièrement. Il se réjouissait surtout de trouver dans sa nouvelle demeure tant de facilité pour aller faire ses visites au Saint-Sacrement et à la sainte Vierge. »

« Il était, dit son professeur de quatrième et de seconde M. l'abbé Joly, modeste, plein de foi et de piété, exact à ses devoirs, tenace au travail et fidèle en tout au règlement. »

Écoutons maintenant son professeur de troisième M. l'abbé Villerd :

« Ce cher enfant était au Petit-Séminaire et dans ma classe, un élève bon, pieux, appliqué, très exact dans ses devoirs d'écolier, régulier dans son travail. »

Son professeur de rhétorique, M. l'abbé Mathevet, ne tient pas un langage différent : « Sa vie, simple et modeste, était aussi précieuse devant Dieu que l'a été plus tard sa belle mort. Il n'y avait rien de bien saillant en lui ; ce que je puis affirmer, c'est qu'il fut toujours très pieux, bon camarade avec tous ses condisciples et excellent élève dans toute la force du terme ¹. »

II

Au mois de mai 1850, M. Bonnard était au Tonkin² et commençait son apprentissage de la vie apostolique sous la direction de Mgr Retord, qui lui a rendu ce témoignage³ :

1. *Vie du Vén. Bonnard*, p. 72, 81-82.

2. *Sommaire*, etc., p. 601, § 1 ; p. 604, § 15.

3. *Lettre à M. Charrier*, du 5 mai 1852.

« Je le retins auprès de moi, pour l'exercer à notre manière de faire la mission, afin qu'il pût agir en harmonie avec tous les autres confrères et prendre l'expérience des hommes et des choses.

« C'est pendant qu'il était avec moi, comme un enfant avec son père, que j'ai connu et admiré la douceur de son caractère, la perfection de son obéissance, la ferveur de son zèle, son humilité profonde, sa candeur si simple et si franche, sa résignation absolue et son filial abandon entre les mains de la divine Providence.

« D'après ce que j'ai connu ici de la beauté de son âme, je puis assurer qu'elle n'avait jamais été froissée par les orages des mauvaises passions; c'était une fleur belle et odoriférante que le souffle empoisonné du vice n'avait jamais flétrie. »

Lorsqu'il connut suffisamment la langue annamite et qu'il eut bien saisi le mode d'administration en vigueur dans la mission, Bonnard fut chargé des paroisses de Ke-bang et de Ke-trinh, où il se montra plein de patience envers tous les chrétiens ¹.

C'était au mois d'avril 1851.

L'orage venait d'éclater sur la tête des missionnaires d'Annam; le roi Tu-Duc avait lancé un décret de persécution, M. Schœffler avait été arrêté le 1^{er} mars 1851 et décapité deux mois plus tard; cette mort glorieuse exalta l'esprit de sacrifice de M. Bonnard et lui inspira ces paroles :

« Oh! que je voudrais marcher sur ses traces et partager son sort!... mais *non datur omnibus... qui potest capere, capiat* ².

Ce désir ne tarda pas à être réalisé.

Pendant le Carême de 1852, aidé de cinq prêtres indi-

1. *Sommaire*, etc., p. 601, § 2; p. 607, § 24.

2. Cela n'est pas donné à tous que celui qui peut comprendre comprene. *Lettre* du 7 décembre 1851 à M. Mousse.

gènes; il prêcha une grande retraite au village de Ké-bang et partit ensuite pour aller faire l'administration de la chrétienté de Bôi-xuyên composée d'une quinzaine de familles; c'est là qu'il fut pris le 21 mars 1851. Un petit mandarin paten, qui avait perdu sa place, voulut la regagner par une action d'éclat, il dénonça le missionnaire au sous-préfet voisin et fut cause de son arrestation ¹ dont nous allons bientôt lire les principales circonstances.

Aussitôt averti, Mgr Retord envoya un homme d'affaires pour traiter du rachat de son prêtre; mais le mandarin refusa de le recevoir et, dès le lendemain, conduisit son prisonnier à Nam-dinh.

Ce fut des cachots de cette ville que le captif écrivit à son évêque, à sa famille et à ses amis, des lettres qui font vivement ressortir sa piété, nous donnent le récit de son arrestation et de ses interrogatoires.

Nous en citerons plusieurs, parce que rien ne peut mieux révéler l'état d'âme du missionnaire et nous montrer sa joie du sacrifice que Dieu lui demande.

La première est adressée à Mgr Retord ².

« Monseigneur,

« Je ne vous écris que quelques mots pour cette fois-ci; n'ayant ni plume, ni encre, ni papier, je me tire d'affaire comme je puis. Vous savez déjà que je suis en prison, avec la cangue et les chaînes pendant la nuit. On m'a pardonné les ceps jusqu'aujourd'hui; mais je m'aperçois que si on ne donne pas de l'argent, bientôt il faudra supporter le tout. Quant à la cangue et à la chaîne, je les garde toute la nuit. Croyez-vous que j'en sois bien peiné? Non, je m'en réjouis, au contraire, me disant que

1. *Sommaire*, etc., p. 601, § 3; p. 605, § 16; p. 607, § 26; p. 612, § 43.

2. Elle est du 21 mars 1852. *Sommaire*, etc., p. 616, § 64.

la croix de Jésus était bien plus pesante que ma cangue, que les liens qui attachaient Jésus étaient bien plus douloureux que ma chaîne, et je suis heureux de dire avec saint Paul : « *Vinctus in Christo* ¹. »

« Depuis mon enfance, j'avais souhaité ce bonheur et je l'avais demandé à Dieu avec ardeur et avec amour. Maintenant que le Seigneur m'exauce, comment pourrais-je me plaindre?... Je bénis le bon Dieu et le remercie de toute mon âme.

« Cependant je suis quelquefois un peu triste en pensant à la peine qu'a dû vous causer mon arrestation et aux malheurs qu'elle peut entraîner. D'un autre côté, les souffrances des deux chers enfants, qui ont été arrêtés avec moi, me fendent le cœur et me font parfois verser des torrents de larmes. Et puis, je suis encore bien jeune ; j'aurais désiré vous aider et prendre soin de ces chers chrétiens que j'aime tant, j'aurais voulu les servir encore quelque temps avant de verser mon sang pour eux... Le Seigneur ne m'en a pas jugé digne, sans doute à cause des fautes nombreuses que je faisais en administrant nos augustes et divins sacrements. Quand ces pensées viennent m'affliger, je tâche de me consoler en me disant qu'ainsi l'a voulu le bon Dieu, dont le bon plaisir m'est plus cher que tout le reste. Que si ma jeunesse et mon inexpérience sont pour quelque chose dans mon arrestation, j'ai confiance que votre bonté paternelle, Monseigneur, voudra bien me pardonner.

« La chair et le sang sont tristes ; mais Jésus, réduit à l'agonie au jardin des Olives, ne m'apprend-il pas à souffrir avec patience et pour l'amour de lui tous les maux qu'il m'envoie ? Donc, Monseigneur et mon père, je suis heureux de souffrir, je voudrais souffrir davantage encore, pour expier toutes mes fautes, et, si j'ai à me

1. Prisonnier pour Jésus-Christ.

plaindre, c'est de ce que la bonté de Votre Grandeur et les attentions des chrétiens diminuent des souffrances qui me sont si précieuses. Mais non, Simon le Cyrénéen aidait Jésus à porter sa croix : je vous remercie donc de toute mon âme, vous tous qui me soulagez dans mes peines. Ecrivez-moi, Monseigneur, le plus que vous pourrez, vous et mes chers confrères : vos lettres couleront sur mon cœur comme une huile embaumée ! J'étais si heureux de servir Votre Grandeur et de vivre avec mes aimables confrères !...

« La seule pensée que je m'en vais vous quitter me fait verser de grosses larmes !... Mais je m'arrête, je craindrais d'être surpris. Je me recommande très instamment, Monseigneur, à vos prières, à celles de mes confrères et de toutes les personnes qui se rappellent mon souvenir.

« Je vous précède dans le ciel ; mais je ferai bien en sorte de ne jamais vous oublier et de vous attirer après moi ; s'il m'est possible.

« Si, comme je l'espère, je puis encore vous écrire, je vous donnerai toutes les particularités de mon affaire. »

La seconde lettre est du 2 avril :

« Monseigneur,

« Je viens de recevoir votre excellente lettre ; je l'ai lue et relue avec grande attention. Elle m'a fait un sensible plaisir et a procuré un grand bien à mon âme. Merci mille fois de l'intérêt que vous me portez, vous et mes chers confrères ; soyez persuadé que je vous paierai de retour, si le bon Dieu dans sa miséricorde me donne la palme du martyre.

« Voici les quelques détails que je vous ai promis au sujet de mon arrestation. Quant à mon voyage à Bôixuyên, j'y allai presque malgré moi, j'aurais voulu

trouver des raisons pour m'excuser auprès des chrétiens qui me pressaient et me sollicitaient vivement, mais je n'en trouvai pas qui pussent les satisfaire. Je les ajournai d'abord jusqu'après la retraite que je devais prêcher à Ké-bang. La retraite terminée, ils revinrent à la charge. Le P. Thao, à l'avis duquel je me remis, était d'abord opposé à mon départ; cependant les chrétiens de Bôi-xuyên lui firent tant d'instances qu'il finit par entrer dans leurs idées.

« Je partis donc, mais comme à contre-cœur. Il paraît qu'on eût alors avis que j'avais été dénoncé; les chrétiens toutefois, crurent la nouvelle fausse et ne m'avertirent de rien. Ils me répétaient, au contraire, sans cesse que tout était en paix. J'arrivai à Bôi-xuyên après mille difficultés de route, c'était au commencement de la semaine. Tout d'abord je dis aux chrétiens que je partais au bout de trois jours, puis il me fallut rester jusqu'au dimanche.

— Encore un jour, me disaient les gens qui m'accompagnaient, et vous pourrez aller faire l'administration au village de Đông-doi.

« Mais la divine Providence en avait disposé autrement.

« Le dimanche venu, de grand matin, je dis la sainte messe, les chrétiens l'entendent; mais, comme ils retournaient chez eux, ils furent remarqués. Le mandarin de la sous-préfecture, qui avait connaissance de ma présence dans les environs, est informé de ce qui se passe, et part immédiatement pour Bôi-xuyên. Il arrive avant que personne n'eût le temps de m'avertir.

« A plusieurs reprises, j'avais pris des informations, et l'on me répondait toujours :

— Soyez en paix, il n'y a rien à craindre.

« Il était environ neuf heures, j'étais à suppléer les cérémonies du baptême pour environ vingt-cinq enfants;

je n'eus pas le temps d'achever. Le mandarin avec sa troupe était aux portes du village, que je n'avais pas reçu le moindre avis. Aussitôt on arrache mon surplis et mon étole, plutôt que je ne les quitte. Je sors; on veut me faire traverser un étang; mais j'aperçois les soldats qui l'entourent déjà. Je cherche une issue vers un autre côté libre; je passe un étang avec de l'eau jusqu'à la ceinture, et je me jette à travers les champs de riz, suivi de mon catéchiste Kim, et tombant à chaque pas dans la boue. Nous ne savions trop de quel côté fuir. Si nous eussions pu aborder la chrétienté de Dông-dôi, peut-être aurions-nous été sauvés; mais nous n'en eûmes pas le temps. Bientôt une troupe de soldats m'entoure; ils m'arrêtent et me lient les mains si fortement que, quelque temps après, elles étaient tout enflées. Je les priai de desserrer ces liens; ils ne le voulurent pas; et, sans dire un mot, je me résignai à mon sort.

« Mon catéchiste Kim fut aussi pris en même temps que moi. Dans la panique générale, il était seul pour me conduire. L'élève Ba, mon servent de messe, voulut franchir le blocus, sans doute pour me porter secours; il fut également saisi. Heureusement que j'eus la bonne idée de sortir du village; si j'y fusse resté, n'ayant point de retraite disposée d'avance pour me cacher, je n'aurais pas moins été pris, et avec moi tous mes hommes et mes effets; et le hameau eût été saccagé. Vous savez que je fus conduit à la sous-préfecture, couvert de boue jusqu'aux épaules et mes habits tout mouillés. Après avoir marché quelque temps assez vite, je me sentis à bout de forces, le sang coulait de mes pieds. Je voulus ralentir le pas. « Que ceux qui sont pressés, dis-je en riant à mon escorte, prennent les devants; pour moi, j'ai bien le temps d'arriver. » Ils me laissèrent aller à volonté. Sur notre passage, on sortait en foule pour nous voir. Ce ne fut qu'après notre arrivée à la sous-préfecture

qu'apercevant l'élève Ba, les mains liées comme nous, je sus qu'il était aussi arrêté.

« On me fit aussitôt subir un interrogatoire préalable sur les questions suivantes :

— Quel est votre nom? Votre âge? Depuis combien de temps êtes-vous dans ce pays? Par où avez-vous passé? Comment êtes-vous venu à Bôi-xuyên?

« Je répondis aux trois premières questions d'une manière satisfaisante; quant aux deux dernières, je déclarai nettement qu'il était inutile de me les adresser, que ma conscience ne me permettait pas d'y répondre. Mon catéchiste Kim dit la même chose.

— Pour ce qui regarde mon nom, lequel voulez-vous que je vous donne, dis-je à mes interrogateurs, mon nom européen ou mon nom annamite?

— Votre nom européen, dirent-ils.

— Eh bien! leur répondis-je, je m'appelle Bonnard.

« Ils passèrent le reste de la séance à s'exercer à prononcer ce nom. Ils essayaient de mille manières, sans pouvoir en venir à bout. Alors ils me le firent écrire. Je l'écrivis en gros caractères français, très lisibles.

— Qu'est-ce là, disaient-ils entre eux, je n'y comprends rien. A la fin, ils se résolurent à écrire Bona.

— Ce n'est point cela, leur dis-je, mais on passa outre. Je leur donnai ensuite mon nom annamite. Ils prirent aussi les noms de mon catéchiste Kim et de l'élève Ba, qui se fabriquèrent chacun, je ne sais trop où, une patrie de circonstance, après quoi on nous laissa quelques instants tranquilles dans une grande salle, entourés de soldats pour nous garder.

« Pendant ce temps, on nous confectionna à chacun une cangue qui nous fut bientôt mise et que nous portons encore. La mienne est assez lourde : je crois qu'elle peut bien peser de quarante à cinquante livres. On se mit ensuite en devoir de nous apprêter un repas.

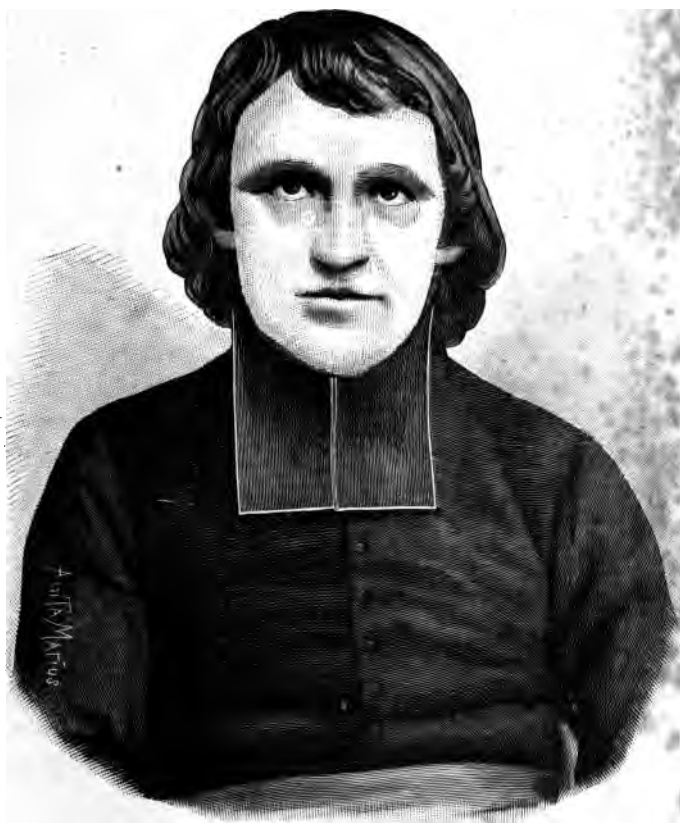
Comme j'étais pour mes nouveaux cuisiniers un hôte assez insolite, ils étaient fort embarrassés pour savoir comment composer mon menu. Mon catéchiste Kim, à qui ils s'adressèrent, leur dit que nous ne mangerions pas de viande; il leur donna ensuite quelques indications qu'ils suivirent et nous soupâmes assez bien.

« La nuit venue, les soldats, qui ne nous quittaient pas, nous firent à chacun un lit de paille recouvert d'une natte. Comme j'étais encore mouillé et que la salle où nous nous trouvions était ouverte à tous les vents, je demandai pour me couvrir une seconde natte. On m'en donna d'abord une, puis, après me l'avoir laissée quelques instants, on me l'enleva. Je m'y résignai, et passai la nuit comme je pus, mais bien entendu sans fermer l'œil un seul instant.

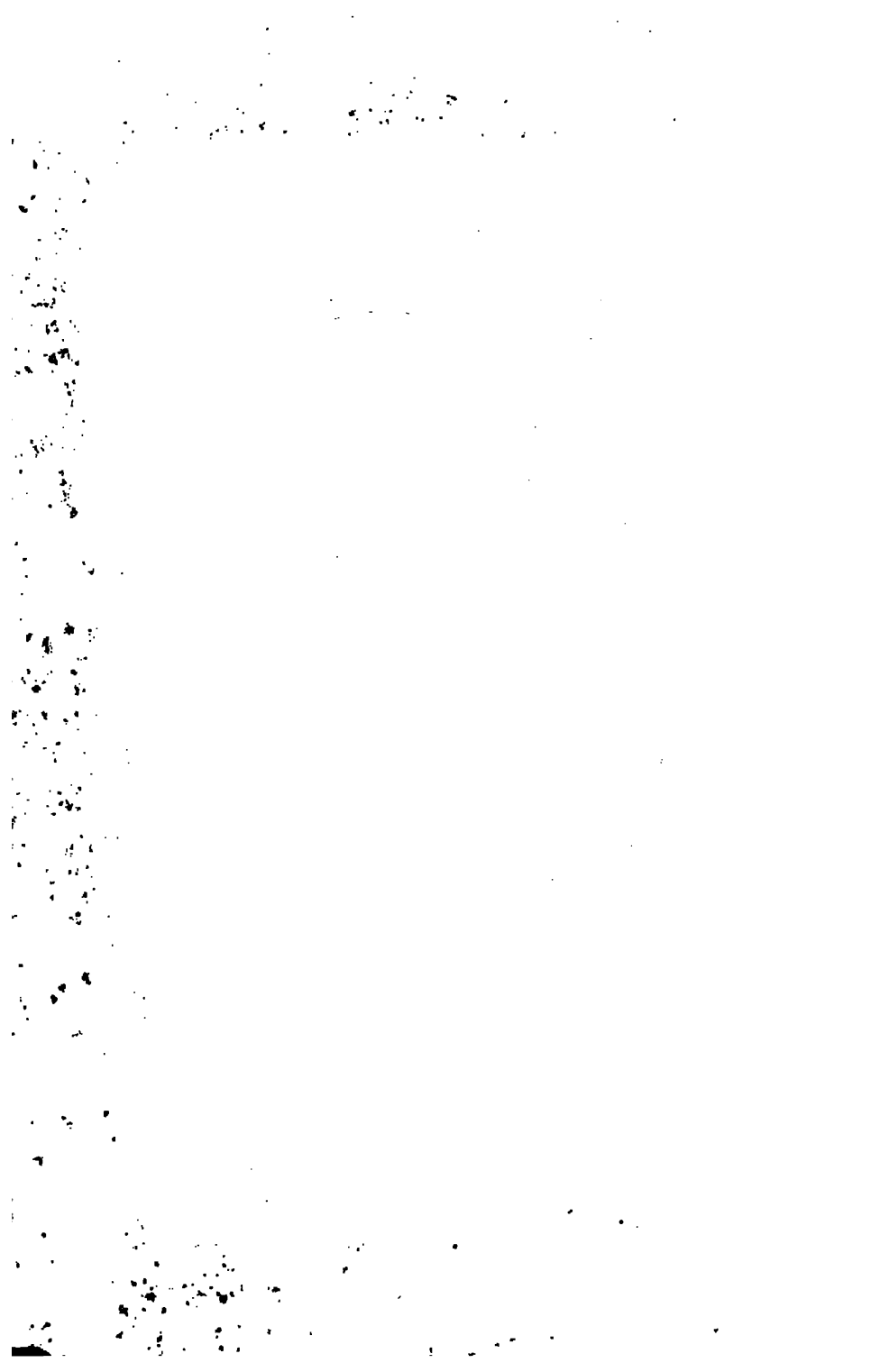
« En me fouillant, on ne trouva sur moi qu'une petite croix en argent, que le mandarin de la sous-préfecture me permit de garder, sur le refus que je fis de la lui remettre. Les soldats, témoins du fait, s'étaient donné le mot pour me la voler pendant la nuit. Je m'aperçus de leurs intentions; je me tins donc sur mes gardes, et leur entreprise échoua.

« Tout le temps que nous fûmes à la sous-préfecture, les soldats m'accablaient d'interrogations. Je commençai d'abord à rire et à leur faire quelques traits d'esprit; mais, leurs questions devenant importunes et parfois même impudentes, je me mis à les gourmander vivement, et finalement, je refusai de leur répondre, ce que voyant, ils me laissèrent la paix.

« Je ne craignais rien pour moi; mais j'étais rempli de soucis et de sollicitude pour mes deux jeunes gens. Je me demandais comment je pourrais bien m'y prendre pour les délivrer. Je me rappelai comment M. Schœffler avait adroitement renvoyé ceux qui l'accompagnaient, donnant pour prétexte qu'ils iraient chercher l'argent



LE VÉN. BONNARD



de sa rançon. Méditant quelque chose de semblable, je demandai s'il était possible de me racheter. Je m'adressai pour cela à un mandarin qui me semblait plus traitable que les autres; il me répondit que la chose était tout à fait impossible. Je me consultai alors avec mon catéchiste, mais nous ne pûmes trouver aucune issue. Il fallut donc nous résigner : nous nous mimés tous trois entre les mains de Dieu, répétant tous ensemble : « *Fiat voluntas Dei*, que la volonté de Dieu soit faite. »

III

« Le lendemain de notre arrivée à la sous-préfecture, dès le matin, aussitôt après déjeuner, le mandarin du lieu s'empressa de nous faire conduire à la préfecture. Comme la veille je n'avais pas pu marcher assez vite au gré de mes gardiens, soit pour ménager mes forces, soit pour tout autre motif, on me porta en filet, la cangue au cou, tandis que mes deux compagnons furent obligés d'aller à pied. Cette différence de traitement me fit de la peine, je n'aurais pas voulu être mieux partagé que mes deux jeunes gens. Les chemins étaient mauvais, ce qui rendit le voyage long et pénible. Je fis bien souvent le sacrifice de ma vie au bon Dieu; je pensais à Jésus pris et lié au jardin des Olives et conduit de tribunal en tribunal, jusqu'à la mort.

« Les habitants sortaient de tous côtés pour voir le prêtre européen; arrivés à la préfecture, on nous exposa aux yeux du public, dans la grande salle des affiches, et une foule considérable de curieux s'amusait autour de moi pour voir, comme disait autrefois M. Charrier, non un singe d'Europe, mais un chat d'Europe. Tel est, en effet, l'expression dont je les entendais, moi aussi, se servir entre eux : « Il a des yeux de chat, » disaient-ils.

Pour moi, je promenais gravement mon regard sur la multitude; je cherchais des yeux quelques chrétiens, mais je n'en connus pas un seul, quoique presque tous les chrétiens de la ville de Nam-dinh fussent venus, comme je le sus plus tard.

« Après avoir servi plus d'une demi-heure de spectacle à la foule, nous comparûmes pendant environ un quart d'heure devant le grand mandarin, qui ne nous dit pas un mot; nous fûmes ensuite conduits en prison ¹.

« Là, nous fûmes ensemble pendant les huit premiers jours. Le grand mandarin nous fit d'abord placer dans une maison particulière, située dans l'intérieur de la prison.

« Nous y étions ensemble; mais bientôt après, nous fûmes séparés. Mes deux compagnons furent traités comme le commun des prisonniers, avec les ceps aux pieds. Pour moi, je fus mis dans un local moins incommode, où l'on me fit grâce des ceps ². Je voudrais bien parler en particulier au grand mandarin; jusqu'ici, et malgré mes tentatives réitérées, je n'ai pu en venir à bout, quand je m'approche pour lui parler, il s'éloigne aussitôt.

« Dans les commencements, j'étais accablé de visites du matin au soir; depuis quelque temps, je suis presque constamment seul. Je ne m'en plains pas, je profite de ma solitude pour méditer sur les souffrances de Jésus et me disposer à la mort.

« Je n'ai pas à souffrir de la part des soldats qui me gardent; je ne me gêne nullement avec eux, ils n'osent rien se permettre qui puisse me faire de la peine. La femme et le fils du grand mandarin sont venus me voir. Nous avons parlé assez longtemps ensemble : l'une et l'autre semblaient me porter grand intérêt et paraissaient

1. *Sommaire*, etc., p. 602, § 4; p. 605, § 17; p. 608, § 28.

2. *Sommaire*, etc., p. 602, § 5; p. 609, § 33; p. 613, § 47.

même affligés de mon arrestation. Je vais de temps en temps visiter mes deux jeunes gens; je récite mon bréviaire, je fais quelques autres prières, et le temps se passe ainsi tout doucement.

« Il arrive bien quelquefois, quand je me laisse aller à trop de réflexions, il m'arrive de tomber un peu dans la tristesse; mais je me dis aussitôt que c'est là une croix que le bon Dieu m'envoie, et je m'efforce de la porter de mon mieux. Bientôt le calme renalt, et une douce paix descend comme un baume dans mon cœur et allège toutes mes souffrances. »

Tels furent la situation et le genre de vie de M. Bonnard, pendant les quelques semaines qu'on employa à préparer sa sentence et à lui faire subir, ainsi qu'à ses compagnons, les interrogatoires d'usage. Ces interrogatoires furent au nombre de quatre, et le confesseur lui-même nous en donne les détails.

« Dans le premier, dit-il, on me fit les questions accoutumées :

— Quel est votre nom ?

— Mon nom annamite est Huong, mon nom de famille est Bonnard.

— Quel est votre âge ?

— Vingt-neuf ans.

— Votre patrie ?

— La France.

— Depuis quand êtes-vous dans ce pays ?

— Depuis deux ans.

— Comment y êtes-vous venu ?

— D'abord sur un navire français jusqu'à Macao; puis sur une barque chinoise jusqu'aux rivages annamites.

— Où avez-vous débarqué ?

— Sur une côte dont je ne sais pas le nom.

— Quels lieux avez-vous habité jusqu'à votre arrestation ?

— Plusieurs ; je ne me les rappelle pas tous, et quand je me les rappellerais, je ne vous les dirais pas.

— Qu'alliez-vous faire à Bôi-xuyên ?

— J'étais là pour régler en passant quelques affaires ; mon intention n'était pas d'y séjourner.

— Dans quelle maison étiez-vous logé ?

— Je ne saurais le dire.

« Ils revinrent plusieurs fois à la charge pour connaître les endroits par où j'avais passé, les villages qui m'avaient donné asile, me menaçant du rotin si je persistais à les taire.

— Frappez-moi tout à votre aise, leur répondis-je d'un ton animé ; mais n'espérez pas m'arracher un mot qui puisse nuire aux chrétiens. Je suis venu ici pour les servir jusqu'à la mort. Vous vous trompez grandement si vous croyez obtenir la moindre déclaration contraire à ma conscience.

— Nous ne voulons point faire de mal aux chrétiens.

— Alors pourquoi cherchez-vous à connaître ceux qui m'ont logé ?

« Ils ne surent que répondre, et se mirent à rire.

— Voulez-vous fouler la croix aux pieds ? Si vous le faites, vous serez renvoyé en Europe ; dans le cas contraire, vous serez frappé du rotin et condamné à mort.

— Je vous ai déjà dit que je ne crains ni votre rotin, ni la mort. Je suis prêt à tout souffrir ; mais, commettre une telle lâcheté, un crime si affreux, jamais ! Je ne suis pas venu ici pour renier ma religion ni pour donner de mauvais exemples aux chrétiens.

— Dans le second interrogatoire qui eut lieu le lendemain, les mêmes questions me furent adressées. Je répondis qu'ayant tout dit la veille, je n'avais rien à ajouter à mes précédentes explications. Mes juges paraissaient du même avis, car je les entendis se répéter entre eux = « Nous ne savons plus quoi lui demander. »

« A la troisième audience, mon catéchiste Kim comparut avec moi. Les mandarins insistèrent encore pour connaître les lieux que j'avais parcourus, les maisons et les villages où j'avais été logé.

— C'est pour faire du bien à vos compatriotes, leur répondis-je, et non pour leur faire du mal, que j'ai tout quitté en Europe. Si moi, qui suis étranger, j'aime cependant le peuple de ce pays, et ne veux rien dire qui puisse le compromettre, à combien plus forte raison, vous qui en êtes les magistrats et les pères, devriez-vous éviter des questions qui pourraient lui nuire ?

Je leur donnai encore la réponse que M. Charrier avait faite en pareille circonstance :

— Si j'avais été arrêté dans une autre province, leur dis-je, voudriez-vous que je déclarasse que j'ai habité dans celle-ci ? Et, si je le faisais, en seriez-vous contents ?

« Ils interrogent ensuite mon catéchiste, qui se met à leur raconter son histoire ; mais ils l'interrompent à chaque mot, le pressent, le menacent, et le pauvre jeune homme, qui avait déjà reçu vingt coups de rotin la veille, balbutie et se trouble. Craignant pour lui, je prend aussitôt la parole, je gourmande les juges d'un ton indigné et leur impose silence. Ils me dirent qu'il fallait bien qu'ils fissent leur devoir.

— Je connais votre devoir aussi bien que vous, et je sais que toutes ces questions ne sont pas nécessaires.

« Puis, baissant la voix, je leur rappelle l'intérêt qu'ils doivent porter au peuple.

— Voulez-vous lui épargner de grands maux et à vous beaucoup d'embarras ? rédigez votre rapport au roi d'une manière sage et prudente. Ne voyez-vous pas qu'en

1. Les mandarins et les chefs de village sont responsables des arrestations qui se font sur leur territoire, parce qu'ils sont censés n'avoir pas exercé une assez grande surveillance.

frappant ces jeunes gens, vous les exposez à dire des mensonges et à compromettre des innocents?

Les mandarins m'écoutèrent avec beaucoup d'attention et me donnèrent des éloges sur ma manière de parler annamite; ils se disaient entre eux : « Il est ici depuis longtemps. »

Pour conclusion, ils dirent à mon jeune homme : — Concertez-vous avec le Père, consultez-le, et vous nous apporterez vos réponses, afin que nous puissions terminer cette affaire. » En effet, à la fin de la séance, je fis écrire à mon catéchiste toute son histoire, de manière à lui fournir un texte sûr et précis

Les juges passèrent ensuite à des questions plus ou moins puérides sur l'Europe et sur la France.

— En Europe, dirent-ils, y a-t-il des villes?

— Oui.

— Dans ces villes, qu'y a-t-il?

— Des hommes et des maisons.

— Y a-t-il des mandarins?

— Oui.

— Que font-ils?

— Que font les mandarins d'Annam?

— En Europe, mange-t-on du riz?

« Comme cette phrase était ambiguë, le même mot voulant dire manger simplement, ou manger du riz, je leur répondis selon le premier sens :

— Quand on a faim, on mange; sinon, on ne mange pas.

« Finalement, par leurs interrogations plus que naïves, ils m'amènèrent à leur dire que s'ils savaient tant soit peu la géographie, ils ne me feraient pas de telles questions, et qu'en Europe on connaissait les choses qu'ils me demandaient comme ils savaient eux manger le riz. Dès lors, l'article géographie ne revint plus sur le tapis.

« Dans la quatrième et dernière séance, on me fit encore

les mêmes questions que précédemment, et je répondis de même que je n'avais rien à ajouter à mes anciennes déclarations. Plusieurs personnes m'avaient averti en particulier de parler peu, afin de faciliter aux mandarins la composition de leur rapport; je leur parlai donc le moins possible, et ils m'interrogèrent eux-mêmes fort peu ¹.

« Ils me fabriquèrent une histoire assez curieuse, et qui m'a beaucoup amusé.

« Somme toute, ils étaient doux comme des agneaux, et mettaient sur le rapport tout ce que nous voulions, tant il est vrai que les sapèques sont bien puissantes, plus puissantes que la lyre d'Orphée. Comme je refusais d'apposer ma signature au bas du rapport avant de bien savoir tout ce qu'il contenait, le juge principal vint à côté de moi pour me l'expliquer en entier, et mon catéchiste contrôlait ses explications. Enfin, on me fit écrire en français, pour être envoyée au roi, une petite note où j'ai déclaré, en quelques mots, mon nom, mon pays, ma profession et rien de plus ¹. »

IV

Après avoir raconté ses interrogatoires à son évêque, M. Bonnard lui donne quelques détails circonstanciés sur les deux jeunes chrétiens détenus avec lui.

Nous n'avons pas à les citer, puisqu'ils ne concernent pas directement le Vénérable.

Le 8 avril, le Jeudi-Saint cette année-là, le P. Tinh, envoyé par Mgr Retord, apporta la sainte Eucharistie au captif, et au milieu du récit de ses interrogatoires, le confesseur ouvre une parenthèse pour épancher dans

¹ *Sommaire*, etc., p. 602, § 6; p. 605, § 18; p. 609, § 31; p. 612, § 46; p. 620, § 71.

le cœur de son évêque ses sentiments de reconnaissance et d'amour envers le Dieu qui venait le visiter dans sa prison.

« Hier, écrivait-il le Vendredi-Saint, j'ai eu le bonheur de recevoir la sainte communion après m'être confessé. Il y a longtemps que je n'avais ressenti autant de joie, en possédant le Roi des anges.

« Vraiment, il faut être en prison, la chaîne et la cangue au cou, pour pouvoir comprendre combien il est doux de recevoir son Dieu. Oh ! comme alors on est heureux de souffrir quelque chose pour celui qui nous a tant aimés. Mes deux jeunes gens et deux autres captifs ont eu comme moi le bonheur de communier. Oh ! que je serais heureux si je pouvais encore recevoir Notre-Seigneur dans son sacrement d'amour ¹. »

Tous les interrogatoires terminés, toutes les déclarations faites, le grand mandarin dressa son rapport et l'envoya au roi.

En voici les passages les plus saillants.

Le magistrat cite d'abord tout au long le procès-verbal de l'arrestation de M. Bonnard et de ses deux compagnons, puis il ajoute :

« ...Ayant examiné ces trois coupables au milieu du prétoire, j'ai découvert quel'un d'eux, prêtre de la religion de Jésus, était évidemment Européen. Il a le nez long, la barbe épaisse, les cheveux courts, les yeux jaunes, la peau d'un blanc pâle ; il a déclaré se nommer Bona. Il est Français, âgé de vingt-neuf ans. Il y a deux ans qu'ayant obtenu un passeport d'un grand mandarin de son pays, il vint sur un vaisseau français jusqu'à la ville de Macao. Un mois après, il s'embarqua de nouveau sur un navire chinois pour atteindre ce royaume, en parcourir les provinces et y prêcher sa religion. Arrivé sur les

1. *Sommaire*, etc., p. 610, § 34 ; p. 613, § 50 ; p. 618, § 69.

côtes annamites, il aperçut une petite barque de pêcheurs montée par deux hommes qui faisaient furtivement le signe de la croix. A ce signe, il reconnut que c'étaient des chrétiens, descendit dans leur barque, et, à la faveur de la nuit, fut déposé à terre, puis conduit en différents endroits du rivage... Il ne connaît pas les caractères chinois. Dans ses paroles, il mêle beaucoup de mots européens dont il ne donne pas l'explication¹. C'est un être d'une espèce toute différente de la nôtre. Il n'a jamais voulu faire connaître ni le rivage où il avait abordé, ni les lieux qu'il avait parcourus, ni les maisons qui l'avaient accueilli, ni les individus qu'il avait séduits et trompés. Nous l'avons interrogé là-dessus à deux ou trois reprises, sans pouvoir lui arracher un aveu. Il a résisté à tous nos efforts. Son affaire ne demande pas un plus long examen : c'est un barbare d'Europe, un grand criminel ; n'est-il pas évident qu'il doit être mis à mort² ? »

Le grand mandarin reproduit ensuite en entier le décret publié la première année du règne de Tu-Duc, par lequel une récompense de trois cents taëls d'argent est promise à quiconque fera arrêter un prêtre européen et une condamnation capitale est portée contre le prêtre.

« Nous demandons, ajoute-t-il, qu'on se conforme, relativement au sieur Bona, à la disposition si claire et si précise de cet édit royal, pour instruire le peuple et lui inspirer une crainte salutaire. »

Le grand mandarin envoya ce rapport au roi, le 5 avril.

Le jugement rendu, la position du prisonnier s'améliora. Ses deux élèves furent replacés dans sa prison. Il avait déjà son bréviaire ; on lui fit encore parvenir une

1. M. Bonnard ne mêlait pas de mots européens dans sa conversation mais encore nouvellement arrivé au Tonkin, il avait peut-être pour certains mots une prononciation défectueuse qui trompait le mandarin.

2. *Sommaire*, etc., p. 902, § 7 ; p. 606, § 20 ; p. 613, § 73 ; p. 622, § 74.

Imitation de Jésus-Christ. Les chrétiens pouvaient assez facilement aller le voir. Assuré désormais de l'issue de son procès, il profita des quelques jours qui le séparaient du grand et dernier combat, pour s'y préparer par un redoublement de ferveur. Il n'oublia pas non plus de répondre à ses confrères qui, dès les premiers jours de son incarcération, lui avaient envoyé de touchants témoignages de leur fraternelle et chrétienne sympathie.

« Me voici, écrivait-il à M. Castex¹, me voici fort bien enfermé dans une sombre prison, la chaîne et la cangue au cou. Faut-il me plaindre ou me réjouir? J'avais demandé cette grâce à Dieu depuis si longtemps, il m'exauce en ce moment : comment pourrais-je me plaindre? Mais mon cher ami, quand Jésus nous disait : « *Spiritus promptus, caro vero infirma* ², il disait vrai. Je ne veux pas vous faire entendre par là que je sois triste ; non, non, bien au contraire, je ne donnerais pas ma place pour tout l'or de ce monde : ce que je veux vous dire, c'est que vous devez beaucoup prier pour moi, parce que : *caro vero infirma*. Demandez que j'accomplisse bien la sainte volonté du Seigneur, qui m'est plus chère que tout le reste. J'ai reçu votre bonne et précieuse lettre ; j'ai bien fixé dans ma mémoire tout ce que vous me dites... souvenons-nous toujours, mon cher, que le bon plaisir de Dieu est ce qu'il y a de plus parfait... Adieu, j'espère que nous nous reverrons au ciel! »

M. Bonnard écrivit ensuite à sa famille cette lettre très touchante pour l'exhorter à la résignation.

« Mes chers parents,... depuis quelque temps tout est bien changé pour moi... Mais consolez-vous ; si le

1. Du diocèse de Toufouse, missionnaire au Tonkin occidental depuis 1845, mort provicaire de Mgr Retord en 1857. *Lettre* du 16 avril 1852.

2. L'esprit est prompt, et la chair est faible.

Seigneur frappe d'une main, il console de l'autre ; si Dieu est pour nous, c'est en vain que l'enfer se déchaîne contre nous.... Quand vous recevrez cette lettre, vous pourrez être certains que ma tête sera tombée sous le tranchant du glaive, car elle ne doit vous être envoyée qu'après mon martyre. Je mourrai pour la foi de Jésus-Christ ; les méchants me mettront à mort en haine de cette religion sainte, dont vous m'avez donné des leçons si sages et si pratiques, et que je suis venu annoncer dans ces régions lointaines ; en haine de cette religion que tant de saints apôtres et des millions de martyrs ont scellée de leur sang ; je serai martyr. Oui, mes chers parents, je serai immolé comme Jésus sur le Calvaire. J'espère monter auprès de lui dans la patrie des bienheureux. Ainsi donc, mon cher père, ma chère mère, mes chers frères, réjouissez-vous : car déjà mon âme se sera élevée au séjour des élus. Si je puis quelque chose au pied du trône de la souveraine Majesté, certes, je ne vous oublierai pas, vous qui m'avez tant aimé, qui avez tant fait pour moi. Ne pleurez pas : je suis heureux de mourir ainsi ; je suis heureux de porter cette chaîne et cette cangue. J'étais encore bien jeune que déjà je désirais un pareil sort : maintenant que le Seigneur m'a exaucé, je les baise avec respect, et mon cœur palpite de joie en m'en voyant décoré.

« Que vous dirai-je encore, ô mon père, ô ma mère ? je voudrais vous consoler, je voudrais sécher vos larmes, je voudrais aussi épancher mon cœur dans le vôtre une dernière fois sur cette terre. Mais quelles autres consolations vous donner que celles de notre Religion sainte ! Si votre tendresse s'émeut en parcourant cette lettre, pensez que mes souffrances, que je m'estime si heureux de supporter pour l'amour de Jésus, seront toutes passées depuis longtemps au moment où vous lirez ces

lignes, et que mon âme régnera alors dans la céleste patrie... Efforcez-vous tous de sauver votre âme, en méprisant les avantages passagers de ce monde, et en élevant souvent vos regards vers les biens célestes; c'est là-haut, dans cet aimable séjour, que je vous donne rendez-vous. Je vous y attends tous; n'y manquez pas. L'heure est sonnée; je ne puis achever...

« Tout à vous,

« BONNARD. »

Cependant la fin d'avril approchait, et l'édit royal ne devait pas tarder d'arriver.

Le 22 de ce mois, le captif écrivait à son évêque :

« Ma situation a un peu changé depuis ma dernière lettre. Nous avons pu obtenir d'être ensemble, mes deux jeunes gens et moi; ce qui m'est une grande consolation. Séparés des autres prisonniers, nous sommes fort tranquilles et pouvons prier et causer tout à notre aise. Tous les soirs, mes deux compagnons font leur prière en commun, pendant que je récite mon bréviaire.

Et en terminant, il ajoutait :

« Comme c'est peut-être pour la dernière fois que je vous écris, permettez-moi, Monseigneur et mon père, de me jeter à vos pieds pour vous demander votre bénédiction. Si j'ai offensé en quelque chose Votre Grandeur ou quelqu'un de mes chers confrères, pendant le peu de temps que j'ai desservi la mission, je vous prie ainsi qu'eux de me pardonner. Soyez bien persuadé que je conserve et ai toujours eu pour Votre Grandeur, ainsi que pour tous mes confrères, l'estime la plus sincère et l'affection la plus profonde. »

Trois jours plus tard, Mgr Retord écrivit au prisonnier cette lettre si belle, que nous ne saurions la passer

sous silence; d'ailleurs, par l'affection et la vénération dont elle est un vivant témoignage envers le captif, elle nous paraît une preuve non sans valeur de la vérité de son courage et de son martyre :

« Vous me demandez pardon; mais je ne sais quel pardon vous donner : vous ne m'avez jamais offensé en rien. Vous savez que je vous ai bien sincèrement aimé; et maintenant je vous aime plus que jamais. La bénédiction que vous sollicitez, je vous l'ai donnée dès l'époque de votre arrivée dans cette Mission : elle est restée sur vous jusqu'à ce jour, elle vous suivra jusque dans l'éternité. Oui, je vous donnai ma bénédiction lorsque je vous imposai le beau nom de *Có Huong*, c'est-à-dire *père la patrie, père l'encens, père le parfum*, car le mot *Huong* signifie tout cela. Or, c'est maintenant que cette aimable patrie va vous apparaître dans toute sa splendeur et que vous allez être un de ses heureux habitants; c'est maintenant que cet encens précieux va brûler sur l'autel du martyre, que sa fumée va monter jusqu'au trône de l'Éternel; c'est maintenant que ce parfum admirable va plaire à Jésus comme celui de Marie-Madeleine, et réjouir par sa bonne odeur les anges et les hommes, le ciel et la terre. Je vous ai donc béni il y a longtemps; cependant je vous bénis encore. Que la force de Dieu le Père vous soutienne dans l'arène des héros où vous allez entrer; que les mérites de Dieu le Fils vous consolent sur le Calvaire où vous allez monter; que la charité de Dieu le Saint-Esprit vous enflamme dans le cénacle de votre prison d'où vous aller sortir pour cueillir la palme des martyrs. Oui, soyez béni, mon bien-aimé, et quand vous serez dans le ciel, bénissez-nous à votre tour; bénissez cette mission et tous nos chrétiens que vous aimez d'une si vive tendresse. Soyez notre avocat, notre protecteur, tant que nous serons encore sur cette terre de boue; intercédez pour nous auprès de Dieu, pour que

nous puissions être bientôt vos compagnons de félicité. Adieu, ô mon bien cher ami ! il se fait tard, séparons-nous. Nous nous verrons dans la patrie : adieu ! adieu ! adieu ! »

A ces suprêmes paroles, le martyr fit une dernière réponse, qui fut comme son testament¹ :

« Monseigneur et mes chers confrères,

« Voici la dernière lettre que je vous écris. Mon heure solennelle est sonnée, adieu ! adieu ! Je vous donne à tous, vous qui m'aimez et qui vous souvenez de moi, je vous donne à tous rendez-vous au ciel : c'est là que j'espère vous revoir ; je n'aurai plus la douleur de vous quitter. J'espère en la miséricorde de Jésus ; j'ai la douce confiance qu'il m'a pardonné mes innombrables fautes ; j'offre volontiers mon sang et ma vie pour l'amour du bon Maître et pour ces chères âmes que j'aurais tant voulu aider de toutes mes forces ; je pardonne de grand cœur à ceux qui se reprocheraient quelque chose à mon égard.

« N'allez pas croire trop tôt que je n'ai plus besoin de prières, de peur que je n'aie à souffrir de votre excessive confiance. Continuez, je vous en conjure, à vous souvenir de moi devant Dieu. Pour moi, ainsi que je vous l'ai dit, si le Seigneur prend pitié de mon âme, et que je puisse quelque chose auprès de sa bonté souveraine, soyez bien persuadés que je ne vous oublierai pas.

« Demain, samedi, fête des saints Philippe et Jacques, premier mai, et anniversaire de la naissance de Monsieur Schœffler pour le ciel, voilà, je crois, le jour fixé pour mon sacrifice : *Fiat voluntas Dei*². Je meurs content, que le Seigneur soit béni ! Adieu à tous dans les saints

1. *Sommaire*, etc., p. 623, § 79.

2. Que la volonté de Dieu soit faite.

Cœurs de Jésus et de Marie. *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum. In corde Jesus et Mariæ, oscular vos, amici mei*¹.

« *Vinctus in Christo* ², la veille de la mort,

« 30 avril 1852. »

V

En ce jour-là même, l'approbation de la sentence de mort du vénérable confesseur arriva de la capitale³ vers six heures du matin, lorsque le grand mandarin dormait encore.

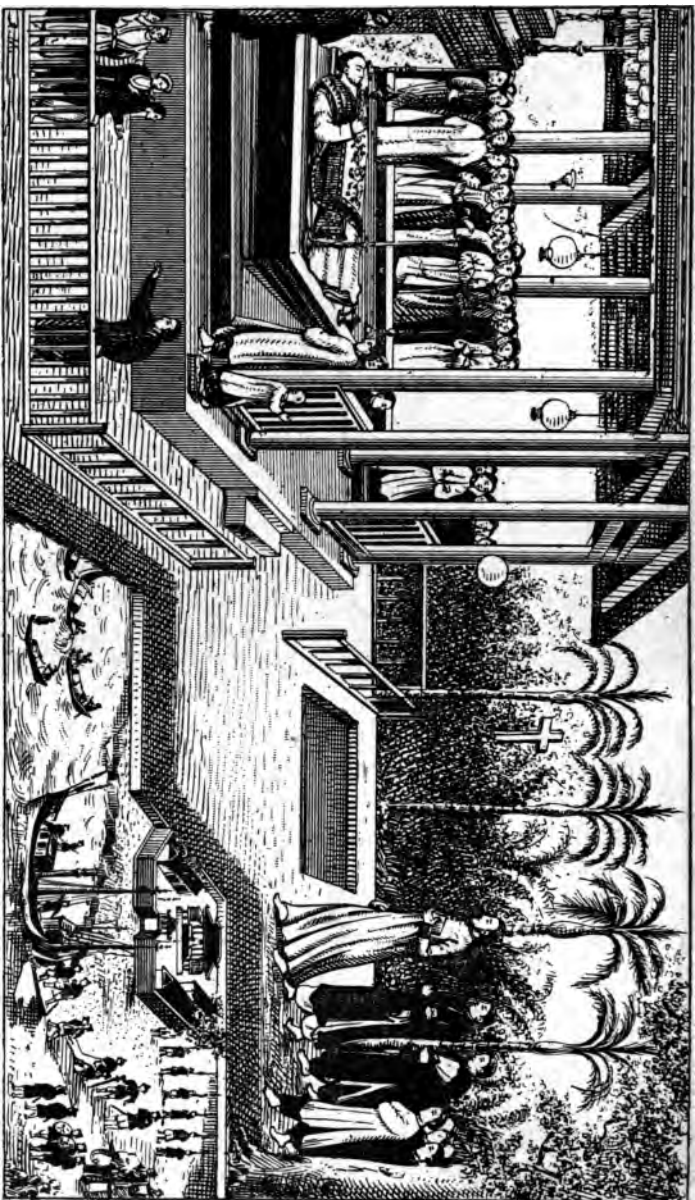
Un employé chrétien en prit furtivement connaissance, et se hâta d'en donner la nouvelle à quelques amis. Aussitôt, le bruit se répandit au loin que le missionnaire allait être exécuté ; et, de tous côtés, les néophytes accoururent à la ville. Dès midi, les rues étaient encombrées, et la porte, par où l'on supposait que devait sortir le cortège, assiégée par la foule. Ce fut probablement pour éviter cette multitude que l'exécution fut retardée jusqu'au lendemain, premier mai. Mais ce jour-là, la foule, loin de se dissiper, avait considérablement augmenté. Dès le matin, elle s'était portée au champ ordinaire des exécutions, où les mandarins faisaient tout préparer d'avance pour le supplice ; tout à coup elle aperçut l'apôtre conduit vers un point opposé, elle s'y précipita.

L'emplacement choisi pour sa mort était environ à une lieue et demie au-dessous de la ville, et près du fleuve.

1. Seigneur, je remets mon âme entre vos mains. Dans les cœurs de Jésus et de Marie, je vous embrasse, ô mes amis !

2. Prisonnier pour Jésus-Christ.

3. *Sommaire*, etc., p. 602, § 8 ; p. 606, § 20 ; p. 613, § 49 ; p. 622, § 74. *Lettre de Mgr Retord*.



FUNÉRAILLES DU VÉNÉRABLE DONNARD

EXPLICATION DU TABLEAU

FUNÉRAILLES DU VÉNÉRABLE BONNARD.

Voici comment on peut diviser les scènes de ce tableau :

1° Après l'exécution, la tête du martyr ainsi que son corps sont jetés au fleuve par les soldats que l'on voit sur une grande barque. A droite, au bas du tableau, se trouve cette scène.

2° Un peu plus loin, on voit les barques des pêcheurs envoyés par Mgr Retord à la recherche du corps du martyr. Ils le trouvent et se hâtent de l'emporter à Vinh-tri.

3° Le vénérable Bonnard, revêtu de ses habits sacerdotaux, est exposé, la face découverte, au milieu du collège de Vinh-tri.

4° Autour du martyr se trouvent réunis les principaux chrétiens du village, et les élèves du collège, ayant à leur tête Paul Tinh, habillé de blanc et le plus rapproché du lit funèbre.

5° A droite du tableau, on voit arriver Mgr Retord, avec un de ses missionnaires, un prêtre indigène et des catéchistes. Il s'avance pour lire la cérémonie des funérailles.

6° Au bas du tableau, à gauche, quelques femmes veulent franchir l'enceinte du collège pour voir le martyr, mais un catéchiste leur défend d'entrer.

7° La croix que l'on voit vers le milieu du tableau indique où fut inhumé le corps du vénérable Bonnard.

M. Bonnard fit tout ce trajet à pied, chargé de sa cangue et de sa chaîne qu'il tenait relevée d'une main, marchant avec une joie visible.

Arrivé au lieu du supplice, on lui lia les mains derrière le dos; on les serra même si fortement que le sang coula; les mandarins ayant oublié de faire apporter les instruments nécessaires pour couper la cangue et briser la chaîne, on mit au moins une heure pour les aller chercher¹; « le martyr resta tout ce temps à genoux, droit et ferme, il avait reçu le pain des forts peu d'instant avant de quitter sa prison, comment aurait-il pu fléchir et trembler! Il pria avec ardeur, tenant les yeux élevés vers le ciel²! »

Lorsqu'on lui eut ôté sa cangue et sa chaîne, le mandarin commandant alla lui arranger les cheveux en lui adressant quelques paroles que personne n'entendit. Le martyr lui dit aussi plusieurs mots à voix basse. L'officier remonta sur son éléphant, la cymbale retentit trois fois, et la tête de l'apôtre tomba sous le tranchant du glaive³; le bourreau l'avait décapité d'un seul coup de sabre.

Les chrétiens recueillirent peu de sang, parce que les officiers chassaient à coup de rotin tous ceux qui osaient approcher. Les soldats païens s'emparèrent de l'habit neuf que portait le martyr en marchant au supplice; quant aux vêtements de dessous dont il était encore revêtu et qui avaient été teints de son sang, ils se les partagèrent pour en vendre les morceaux aux chrétiens. Ils enlevèrent également trois anneaux de la chaîne et les chevilles de fer de la cangue. Plusieurs d'entre eux trempèrent du papier dans son sang, coupèrent sa barbe,

1. *Sommaire*, etc., p. 610, § 36; p. 613, § 52. *Lettre de Mgr Retord*.

2. *Id.* p. 610, § 35; p. 623, § 77. *Id.*

3. *Id.* p. 603, § 10; p. 606, § 22; p. 610, § 37; p. 613, § 53; p. 625, § 83.

ses cheveux et une partie de son pantalon, également pour les vendre.

Aussitôt après l'exécution, les mandarins firent enlever la terre rougie de sang, pour empêcher les chrétiens de la recueillir, et le corps ainsi que la tête furent déposés dans une grande barque montée par une compagnie de soldats. Une autre barque reçut le grand mandarin avec plusieurs satellites en armes. Ils avaient des vivres pour trois jours, et ils partirent comme pour une expédition importante et lointaine.

Mais un canot de chrétiens, dans lequel étaient un diacre et deux catéchistes, voguait à quelque distance, devant eux, pour les observer. Sur le soir, des jonques de pêcheurs se dirigèrent aussi vers la mer. A huit ou neuf heures, le ciel s'assombrit, laissant tomber une pluie fine et serrée. Les mandarins, avec leurs barques, étaient arrivés un peu au-dessous de Tam-toa; ils s'arrêtèrent, et jetèrent le corps du martyr dans le flot¹.

Du canot, les fidèles aperçurent le mouvement, et lorsque les barques des persécuteurs virèrent de bord, ils revinrent rapidement sur leurs pas, relevèrent le cadavre et le portèrent immédiatement au collège de Vinh-tri².

Il était une heure du matin. Mgr Retord fut averti que le précieux trésor lui était rendu; il fit mettre le corps dans un cercueil et le plaça la face découverte, au milieu de l'église. Longtemps il demeura agenouillé, priant de toute son âme celui qu'il avait nommé son fils et qu'il appelait maintenant son protecteur. « Oh! qu'il était beau, s'écrie-t-il, qu'il était beau, couché dans sa bière et revêtu des habits sacerdotaux. On aurait dit une statue du plus bel ivoire. Sa tête bien ajustée

1. *Sommaire*, etc., p. 603, § 41; p. 606, § 23; p. 614, § 40; p. 614, § 54, *Lettre de Mgr Retord*.

2. *Sommaire*, etc., p. 604, § 42; p. 614, § 55. *Lettre de Mgr Retord*.

à son cou semblait dormir d'un paisible sommeil, ou plutôt semblait être en extase et avoir une céleste vision qui le faisait sourire.»

La nuit suivante, l'évêque célébra les obsèques, mais à voix basse, entouré de prêtres et de rares chrétiens très sûrs qui connaissaient seuls le secret, puis il enterra l'apôtre dans le collège de Vinh-tri ¹.

1. *Sommaire*, etc., p. 604, § 13; p. 614, § 55. *Lettre* de Mgr Retord.

**LA SITUATION
DU CATHOLICISME EN CHINE
DE 1805 A 1856**

-

LA SITUATION DU CATHOLICISME EN CHINE

DE 1805 A 1856

Le premier martyr, dont nous ayons à parler dans cette seconde partie de notre travail, fut mis à mort en 1815, mais en vertu de décrets impériaux datant de 1805 et de 1811, c'est pourquoi nous remonterons jusqu'à cette époque pour exposer la situation du catholicisme en Chine.

*
**

L'empereur Kia-King, monté sur le trône en 1799, était ouvertement hostile au christianisme, il avait peu de goût pour les arts et les choses de l'Europe; loin de chercher à être agréable aux missionnaires, il les abandonna ainsi que leurs néophytes aux attaques des mandarins.

Une révolte, ayant éclaté vers le commencement de son règne, augmenta ses soupçons et sa malveillance contre les Européens. Les sectateurs du *Nénuphar Blanc*, croyant qu'un nouveau règne serait plus favorable à leurs projets révolutionnaires, excitèrent une terrible insurrection dans plusieurs provinces de l'empire. Les mandarins affectèrent comme toujours de confondre les chrétiens avec les révoltés, et les accablèrent de mauvais traitements.

Malheureusement, ces dispositions de l'autorité s'ac-

centuèrent par un incident qui survint dans la mission de Pékin en 1805.

Le P. Adéodat, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, ayant été arrêté par un petit mandarin, on trouva dans sa chambre une carte de la Chine qu'il avait faite lui-même pour son propre usage; il n'en fallait pas davantage pour échafauder une accusation grave : cette carte était une preuve évidente que les missionnaires et les chrétiens conspiraient, qu'ils avaient des vues sur le trône; ils prenaient déjà leurs mesures, et dressaient leur plan; on avait en main la liste des conjurés contre la dynastie tartare-mantchoue. Toutes ces inculpations étaient sans fondement, elles n'en firent pas moins un très grand bruit dans Pékin, et le P. Adéodat fut condamné à l'exil perpétuel au fond de la Mongolie, avec treize des principaux néophytes de la capitale.

L'Empereur connaissait trop les missionnaires européens pour croire au danger que la carte géographique du religieux venait de faire courir à son trône et à sa dynastie. Cependant l'occasion lui parut favorable pour agir contre eux et contre les chrétiens. Profitant de l'émotion générale occasionnée par la révolte des sectateurs du *Nénuphar Blanc*, il fit publier à Pékin et dans toutes les provinces un violent édit contre le catholicisme. Voici la partie principale qui regarde le Su-tchuen:

« Dans la 6^e lune de l'an X de Kia-King, il y a eu un
 « décret qui dit : « Dans la province du Su-tchuen, un
 « grand nombre d'hommes embrassent et enseignent la
 « religion chrétienne. Le Tsong-tou de cette province
 « doit faire des proclamations pour informer le peuple
 « que cela est défendu, et il doit brûler les livres de
 « ladite religion. S'il y a quelques maîtres de cette même
 « religion qui trompent le peuple, il faut les punir rigou-
 « reusement. Le peuple grossier verra de lui-même son
 « erreur, s'en repentira, la quittera et deviendra ainsi

« un bon peuple. Il faut traiter cette affaire avec soin.
« Tout, à cet égard, est déjà déterminé. »

Après la publication de ce décret, les rares prêtres européens, qui étaient en Chine à cette époque, se cachèrent dans de profondes retraites, où quelques néophytes dévoués venaient les visiter pendant la nuit et leur apporter une pauvre nourriture.

Au milieu de cette persécution générale, la mission du Su-tchuen nommée dans le rescrit impérial fut fortement éprouvée.

La tranquillité commençait à y renaître lorsqu'une ordonnance du vice-roi parut le 16 septembre 1810, rappelant les anciennes défenses portées contre la religion catholique et les peines dont on frappait ses adeptes; mettant en œuvre la rhétorique, plus fautive encore dans le fond que dans la forme, habituelle aux lettrés du Céleste Empire.

« Quoi! s'écriait le gouverneur, vous ne comprenez pas encore, vous autres chrétiens, qu'il faut observer les lois de l'Empereur? Est-il possible que l'on vous donne chaque jour des instructions et que vous ne les compreniez pas? Vous avez le Ciel sur vos têtes, et vous ne connaissez pas encore le Ciel? Sachez donc que le Fils du Ciel (l'Empereur) possède la raison du Ciel.

« Les productions de la terre, les pluies qui l'arrosent, le soleil et la lune furent faits pour le sage et vertueux peuple chinois. La foudre et les éclairs sont pour corriger ceux qui corrompent ce peuple et violent ses lois. Aussi voit-on parfois qu'ils tuent ces sortes de criminels.

« Les leçons du Fils du Ciel sont celles du Ciel lui-même, le Ciel est notre souverain maître. Ce que les Européens appellent Religion chrétienne est une Religion sans raison, vaine et obscure. C'est une loi de barbares inventée pour enchaîner le cœur et le corps des nations barbares de ces pays-là.

« Ces barbares ne connaissent pas les livres de nos saints et de nos sages sur l'ordre de la société. S'étant transmis cette religion de génération en génération, ils la suivent avec enthousiasme. C'est pour cela qu'ils sont barbares. Ce sont des peuples si méprisables, que nous, Chinois, devrions les couvrir de nos crachats ; ils méritent notre haine et notre mépris comme des barbares qui ne sont pas dignes d'être comptés parmi les hommes. »

Il continuait assez longtemps sur ce ton, puis, prenant la note de commisération convenable à un homme supérieur envers des ignorants et des esprits faibles qui s'étaient laissés tromper, il offrait un généreux pardon aux catholiques s'ils apostasiaient, leur laissant trois mois pour retourner au culte de Confucius et des ancêtres. Il ordonnait de remettre dans les prétoires tous les livres et les objets de religion, d'inscrire sur des registres particuliers les noms des apostats, et, en finissant, menaçait de toute la rigueur des lois les obstinés qui n'abandonneraient pas la Religion du Seigneur du Ciel.

*
* * *

Le vice-roi du Su-tchuen n'était pas seul mal disposé ; il y avait à ce moment un courant général de haine dirigé contre le christianisme et partant de très haut ; c'est ainsi que, au commencement de l'année 1811, le censeur de l'empire, Kam, fit à Kia-King les représentations dont nous extrayons les passages suivants :

« Le censeur Kam avertit humblement Votre Majesté relativement à la religion des Européens appelée religion chrétienne ou du Seigneur du ciel, qui se répand et se promulgue sans limites dans l'Empire, pour que Votre Majesté donne des ordres rigoureux au tribunal compétent, afin qu'il emploie le plus grand soin à empêcher

un tel mal, qu'il châtie les coupables, principalement les mandarins qui, par négligence, ne mettent aucun obstacle à cette superstition...

« Plusieurs fois déjà j'ai averti Votre Majesté que, du moins cette fois, elle arrache d'un coup cette plante, et l'empêche d'étendre ses rameaux ; que les mandarins soient attentifs, vigilants et sévères, selon la teneur des ordres que Votre Majesté intimera ; que cette religion ne soit pas prêchée davantage et que les coupables soient punis avec sévérité ¹. »

Une adresse des missionnaires de Pékin au président du Tribunal des mathématiques, pour protester de leur obéissance et de leur attachement à l'empereur, n'eut aucun résultat, et après avoir lu les représentations du censeur Kam, Kia-King porta le décret suivant :

« Le censeur Kam nous a supplié de déterminer des peines contre les Chinois qui osent suivre la religion des Européens, appelée vulgairement la religion du Seigneur du ciel. Or, l'office des Européens qui sont à Pékin est uniquement de calculer les phénomènes célestes, et non de se mêler de prêcher aux peuples leur religion qui nous est étrangère ; qu'ils la gardent eux-mêmes et la propagent entre eux ; mais la persuader furtivement à nos peuples est une chose nuisible et contraire à la paix publique ; ainsi elle doit être rigoureusement défendue. Il y a quelques années que je châtaï déjà les sectaires de cette religion, mais je ne déterminai pas les peines que devaient encourir ceux qui violeraient ma défense. Maintenant donc que le Tribunal criminel pèse bien de quels châtiments il faut punir les prêtres propagateurs de cette religion ainsi que les hommes stupides qui l'em brassent et la suivent. Que l'on respecte ceci ². »

1. Arch. M.-E., vol. 304, p. 829-834.

2. Arch. M.-E., vol. 304, p. 839.

Mis en demeure de se prononcer, le Tribunal criminel rendit cette sentence ¹ :

« Nous tous de ce Tribunal, après avoir délibéré, sommes d'avis que Votre Majesté statue et décrète ce qui suit :

« Désormais les Européens, qui imprimeraient secrètement des livres de la Religion chrétienne, établiraient des prédicateurs et tromperaient un grand nombre de citoyens; de même les Tartares et les Chinois qui, à la place des Européens, propageraient ladite Religion, et établiraient des prédicateurs; en un mot tous les chefs de ladite Religion, si le fait est prouvé par de bons témoignages, doivent être traités comme les chefs de ceux qui pratiquent l'art magique, dont la peine est d'être étranglé.

« Ceux qui se sont laissés tromper en suivant la Religion chrétienne, s'ils ne sont pas chefs, seront exilés à Ou-lou-kam (partie de la Tartarie conquise par Kien-Long) et seront faits esclaves des barbares.

« Ceux qui, dans le courant d'une année, se seront repentis de leur erreur, et auront quitté d'eux-mêmes la Religion chrétienne, seront entièrement pardonnés. Ceux qui ne l'auront pas fait, dans ce laps de temps, mais commenceront à se repentir lorsqu'ils seront traduits devant les tribunaux des mandarins seront traités avec quelque douceur; ils seront frappés seulement de cent coups et exilés pour 3 ans. Cet exil ne peut être à plus de 300 lis de leur demeure. Ceux qui, ni au commencement, ni à la fin, ne voudront sortir de leur erreur, seront exilés à Ou-lou-kam. »

Statuant d'après ces conclusions, mais en adoucissant les peines contre les prêtres européens, l'empereur rendit ce décret daté du 20 mars 1811 :

1. Arch. M.-É., vol. 301, p. 841.

« J'écris avec pinceau rouge ; il y a déjà un autre décret. Le voici :

« Thom-Kao-Um m'ayant représenté qu'il avait arrêté un criminel qui propage la Religion chrétienne, j'ai déterminé des peines strictes et rigoureuses contre la Religion des Européens, parce qu'elle enseigne une doctrine fausse, trompe le peuple ignorant, ce qui est très nuisible aux mœurs et aux cœurs de nos sujets.

« Au dedans, comme au dehors des murs de Pékin, ainsi que dans les provinces, on doit vérifier s'il y a des propagateurs de la Religion chrétienne, et, si l'on trouve de tels criminels, il faut les punir.

« Quant aux Evêques et prêtres, répandus dans les provinces, lorsqu'on saura combien il y en a, j'expédierai un autre décret aux Fou-yuen et Tsong-tou des provinces, pour les prendre tous ¹. »

Enfin le 19 juillet 1811, le Tribunal criminel de la cour de Pékin porta ce décret contre le catholicisme ² :

« Le tribunal criminel ayant, par ordre de l'Empereur, examiné la représentation faite par Kam, censeur de l'Empire, requérant que l'on déterminât des peines sévères pour punir le crime des Européens qui prêchent la Religion chrétienne, dit : « Que les Européens adorent un Dieu, parce qu'ils sont ainsi élevés dans leur pays, ce n'est pas notre affaire ; mais ils trompent le peuple de cet empire et établissent des individus qu'ils appellent prêtres et d'autres ministres et les répandent dans toutes les provinces, ce qui est renverser nos lois. Et n'est-ce pas chose opposée à la saine raison, que ceux qu'ils ont séduits, passent de génération en génération, sans jamais

1. Arch. M.-É., vol. 301, p. 851.

2. Arch. M.-É., vol. 301, p. 861-863.

vouloir se départir de leur illusion? L'on sait que dans cette Religion l'on n'adore pas nos divinités et qu'on ne vénère pas les ancêtres, ce qui est clairement contraire à la saine doctrine. Or, embrasser une telle Religion et recevoir les faux emplois que donnent ces Européens, n'est-ce pas une véritable rébellion?

« Or, si l'on ne statue des peines sévères et plus sévères contre les Chinois qui professent cette doctrine, comment la déraciner entièrement? Comment redresser le cœur humain? En conséquence, qu'il soit statué qu'à l'avenir, les Européens qui imprimeront furtivement des livres de cette religion, établiront des prédicateurs et séduiront un grand nombre de citoyens soient étranglés.

« Les Tartares, ainsi que les Chinois qui, au lieu des Européens, propageront cette religion, donneront des emplois pour la même fin ou qui, par des témoignages suffisants, seront convaincus d'être chefs des chrétiens ou catéchistes, devront également être étranglés.

« Ceux qui auront prêché, sans néanmoins avoir trompé beaucoup de monde, n'ayant d'ailleurs pas d'emploi, ou de degré d'ordre, seront condamnés à la peine capitale avec sursis, ou prison perpétuelle.

« Quant aux particuliers qui, professant cette religion, refuseront de l'abjurer, s'ils sont Chinois d'origine, ils seront exilés à He-long-kiang, Ho-tu-lou et Ta-hu-yen, pour y servir en qualité d'esclaves. S'ils sont Tartares, eux et leurs descendants seront privés de la solde militaire et rayés de leur bannière.

« Pour ce qui concerne les Européens habitant Pékin, ayant été admis à la cour en qualité de mathématiciens, pourquoi permettrait-on à ceux qui ignorent cette science de rester dans la ville pour causer du trouble dans l'empire? Ceux qui sont actuellement employés dans les mathématiques peuvent continuer, les autres doivent être renvoyés au vice-roi de Canton qui les

fera passer dans leurs pays quand il y aura des vaisseaux.

« Dans les provinces, il n'y a aucun office pour les Européens, on ne leur permettra donc pas d'y résider et d'y prêcher leur fausse doctrine.

« Les Vice-Rois, les Magistrats et autres Préfets des provinces examineront avec grand soin s'il y a des Européens dans leurs districts respectifs; s'ils en trouvent, ils les prendront et les jugeront d'après les règles établies maintenant, afin d'arracher d'un coup et entièrement la racine de la religion chrétienne.

« L'on exécutera en tous ses points le décret du Tribunal. »

Cette sentence fut sanctionnée par l'empereur en ces termes :

« Qu'on exécute la délibération du Conseil criminel, qu'on exécute cet édit. »

On comprend le trouble jeté dans les églises de Chine par ces multiples ordonnances¹; la province du Su-tchuen qu'administrait le vice-roi Chang-ming, violent ennemi des chrétiens, en ressentit particulièrement les désastreuses conséquences; c'est alors qu'elle perdit son premier pasteur, Mgr Dufresse, évêque de Tabraca, mis à mort le 14 septembre 1815 et, la même année, un prêtre indigène, Augustin Tchao.

Deux autres prêtres chinois furent étranglés, Joseph Yuen le 24 juin 1817 et Paul Lieou le 13 février 1818. En 1818 également, quatre prêtres furent exilés en Tartarie².

*
* *

Dans plusieurs provinces de Chine, la persécution sévissait aussi : M. Clet, de la congrégation de

¹Au Kouy-tcheou, Pierre Ou fut étranglé le 7 novembre 1814.

² *Annales de la Propagation de la Foi*, vol. 1, cah. 6, p. 23.

la Mission, fut mis à mort en 1820. Sous le règne de Tao-Kouang, successeur de Kia-King, le P. Thaddée Lieou fut étranglé le 30 novembre 1823.

Pendant les années suivantes, une accalmie se produisit, sans cependant que les décrets persécuteurs fussent rapportés; aussi les chrétiens et leurs prêtres demeurèrent-ils toujours à la merci des mandarins, et sous le coup de perpétuelles menaces.

C'est ainsi que nous avons à signaler, en 1833, l'arrestation d'un dominicain espagnol, en 1834, au Kouytcheou, l'arrestation de 26 chrétiens : l'un d'eux, Pierre Lieou, fut étranglé; un second mourut en prison des suites des tortures qu'il avait subies, et les 24 autres furent exilés en Tartarie ¹.

En 1835, les missionnaires de Mongolie furent inquiétés et obligés de se cacher ².

En 1836, à la suite de distributions de Bibles par les protestants, dans la province de Canton, on publia contre le christianisme un édit dont voici les principaux passages ³ :

« Le trésorier Goo, le juge supérieur Nam, tous les deux de la province de Canton, par ordre de l'empereur, nous faisons savoir au public en général qu'à différentes époques, des Européens ont pénétré dans l'intérieur de l'empire pour y prêcher le Christianisme, imprimer secrètement certains livres, provoquer des réunions et tromper un grand nombre de personnes. Plusieurs Chinois se sont faits chrétiens et ont ensuite eux-mêmes prêché cette religion.

« Dès qu'on en eut acquis la certitude, les principaux d'entre eux furent immédiatement exécutés; leurs sectateurs reçurent ensuite leur sentence de mort dans leur

1. *Annales Prop. de la Foi*, vol. 8, p. 84-86.

2. *Id.* vol. 9, p. 321.

3. *Id.* vol. 9, p. 464-465.

prison, et ceux qui ne voulurent pas se rétracter ont été bannis dans la ville habitée par les mahométans, et condamnés à l'esclavage. C'est ainsi que, dans la cinquantième année du règne de Kieng-Long, trois Européens du nom de Lo-Ma-Tam, Gai-Kien-San et Po-Bin-Luon, se sont introduits dans l'intérieur de l'empire pour y prêcher leur culte; et que, dans la vingtième année du règne de Kia-King, les deux Européens Lam-Yo-Vam et Nuo-Lam y ont pénétré dans le même but, mais ils ont été arrêtés à différentes époques, condamnés à mort ou chassés du pays.

« Répandre la religion des Européens, c'est tromper le peuple. Cette religion est contraire aux principes de la morale et dégrade le cœur humain : c'est pourquoi elle a été prohibée de tous temps par les lois, et, suivant les leçons de l'expérience qui nous ont été transmises par nos ancêtres, le passé doit servir de règle pour l'avenir. »

Cette ordonnance, dont le bruit se répandit dans tout l'empire, aggrava la situation. La même année, trois chrétiens du Yun-nan, Ou, Lo et Tcheou, furent arrêtés et si cruellement frappés qu'ils moururent dans leurs cachots¹.

En 1837, la Mission du Fokien fut très troublée, le Vicaire apostolique recherché, forcé de se cacher durant un mois dans une caverne².

En 1838, on signale des persécutions dans les provinces du Pe-tche-li et du Chen-si³; en 1839, dans le Hou-pé où l'on compte plusieurs martyrs, entre autres Anna Kao⁴, dans le Hou-kouang qu'illustra Agathe Ho⁵, dans le Kouy-Tcheou qui vit mourir le courageux chrétien Joachim Ho.

- | | | |
|----|----------------------------------------------|----------------------|
| 1. | <i>Annales de la Propagation de la Foi</i> , | vol. 20, p. 66-71. |
| 2. | <i>Id.</i> | vol. 10, p. 94, 356. |
| 3. | <i>Id.</i> | vol. 11, p. 462. |
| 4. | <i>Id.</i> | vol. 13, p. 259. |
| 5. | <i>Id.</i> | vol. 20, p. 112. |

D'autres condamnations suivirent celles-là, il suffit de les indiquer pour montrer la situation critique du catholicisme en Chine à cette époque; les plus célèbres furent celles de M. Perboyre (1840) et de Paul Yu, membre de la famille impériale, mort en prison en 1842.

Les traités conclus en 1842 et en 1844 entre la cour de Pékin et les nations européennes, particulièrement la France, firent croire à une ère de liberté complète. Ces espérances ne se réalisèrent pas.

Le gouvernement de Pékin n'agit pas avec toute la bonne foi désirable, les mandarins, chefs de provinces, ne publièrent point les traités favorables à la religion; les missionnaires précisaient en ces termes les maux dont ils souffraient et les remèdes qu'on pouvait apporter:

« Rien de solide, rien de stable ne sera fait, disaient-ils, tant qu'on n'aura pas aboli les anciens édits et promulgué ou inséré au code des Lois le décret de liberté religieuse. Autrement, les magistrats, feignant d'ignorer la légalité du culte chrétien, persécuteront toujours, ne fût-ce que pour extorquer de l'argent. »

Mais il n'était pas facile d'obtenir cette promulgation. En vain nos agents diplomatiques unissaient leurs réclamations à celles des missionnaires, le gouvernement restait sourd à toutes les voix, et les lettrés, très au courant de la situation, ne mettaient aucun frein à leurs hostilités.

Ainsi, en 1849, une soixantaine de païens, à la suite d'une orgie, se ruèrent sur la résidence épiscopale de Mgr Verrolle, Vicaire apostolique de Mandchourie. Aussitôt avertis, les fidèles accoururent et repoussèrent les agresseurs. Mais le lendemain, au petit jour, ceux-ci s'emparèrent de six néophytes et d'un catéchumène, les traînèrent, chargés de chaînes, au tribunal du mandarin et les accusèrent d'être chrétiens. Cette accusation suffisait encore, avec quelques ligatures glissées au

juge, pour faire battre et jeter en prison ceux contre qui elle était portée. Les néophytes furent d'abord frappés et sommés d'apostasier. Deux d'entre eux succombèrent, les cinq autres sortirent vainqueurs de la lutte.

La mort de l'empereur Tao-Kouang, arrivée le 25 février 1850, aggrava la situation. Son successeur Hien-Foung qui d'abord s'était montré assez favorable au catholicisme, céda à de pernicieux conseils; il dégrada Ky-in, le diplomate qui avait signé le traité avec les Européens et sembla révoquer les concessions faites à M. de Lagrenée, notre plénipotentiaire, car, dans le code qu'il promulgua, il maintint toutes les lois édictées par ses prédécesseurs contre le christianisme. L'effet de cette conduite ne se fit pas attendre.

Pendant cette année et les suivantes, les annales des Missions sont pleines de vexations contre les chrétiens et les missionnaires. Le 31 août 1850, M. Leturdu fut arrêté avec plusieurs fidèles dans le district de Kia-in, province du Kouang-tong. A Hai-nan, des chrétiens furent jetés en prison à cause de leur foi, et n'en sortirent que par l'entremise de M. de Bourboulon.

Au Su-tchuen, Mgr Desflèches, ayant fait présenter au mandarin par des catholiques une pétition pour demander l'autorisation de bâtir une église, les porteurs de la requête furent battus, revêtus de l'habit de criminel et emprisonnés.

Dans un voyage entrepris vers la partie méridionale du Yun-nan, au milieu de janvier 1851, M. Vachal fut arrêté par le mandarin de la ville de Kay-hoa-fou qui le jeta en prison, puis le fit appeler à son tribunal, souffleter et finalement mourir de faim.

Le 22 juin 1852, le P. André Koung, supérieur du petit Séminaire du Hou-pé, fut arrêté à Han-keou avec huit élèves et deux catéchistes; en sa qualité de prêtre et de supérieur, il reçut 300 coups de bâton.

M. Jacquemin, missionnaire dans la province du Kouang-tong, fut incarcéré pendant plus de cinq mois.

Nous pourrions citer bien d'autres faits qui tous prouvent la continuation de la persécution ouverte ou sourde dans l'empire chinois. L'événement le plus grave fut incontestablement l'arrestation et le martyre d'un prêtre de la Société des Missions-Etrangères M. Chapdelaine, et de deux fidèles catholiques Laurent Pe-Man et Agnès Tsao-Kouy (1856).

Ce sont les derniers serviteurs de Dieu dont nous ayons à raconter la vie et la mort, c'est pourquoi nous terminons ici notre tableau de la situation du catholicisme en Chine de 1805 à 1856.

Celui que nous aurions à tracer de 1856 jusqu'à nos jours présenterait les mêmes caractères : sentiments trop souvent antichrétiens dans le chef de l'empire et dans les mandarins, actes de grand courage chez les confesseurs de la foi.

PRISONS ET SUPPLICES EN CHINE

PRISONS. — Les prisons chinoises, dans les grandes villes, sont ordinairement composées de plusieurs corps de bâtiments formant les côtés d'une grande cour carrée entourée de murailles. Un de ces bâtiments sert de pagode, il est orné de nombreuses idoles, auxquelles le mandarin ou les détenus qui le désirent vont porter leurs adorations.

Les autres bâtiments sont divisés en deux parties pouvant contenir chacune un nombre de prisonniers, qui varie de huit à cinquante, entassés les uns sur les autres, c'est le plus souvent un affreux réduit presque sans air, d'une saleté repoussante, remplie de vermine, mais que la conversation et la conduite des détenus rendent plus insupportable encore que toutes les misères physiques.

Chaque jour, le gouvernement fournit aux prisonniers deux rations de riz et des raves. Mais il est loisible, en payant les gardiens, d'acheter ou de recevoir du dehors une nourriture plus abondante. Le soir, un geôlier parcourt toutes les salles de la prison, compte les captifs et ferme la porte avec un cadenas, que l'on scelle d'un morceau de papier sur lequel on inscrit le mois et le jour.

Outre cette visite journalière, les mandarins en font une de temps à autre, ordinairement chaque mois, pendant laquelle les prisonniers doivent avoir les fers au cou, aux mains et aux pieds.

Pendant la nuit, une lampe est allumée dans beaucoup de prisons, un satellite veille à l'intérieur des salles et d'autres à l'extérieur, mais cette surveillance, de même que celle du jour, est loin d'empêcher des infamies de se commettre fréquemment.

Supplices

CAGE. — La cage ordinaire chinoise ressemble à la cage annamite, elle est rectangulaire et faite de barreaux plus ou moins rapprochés, d'une hauteur et d'une largeur qui varie de un à deux mètres.

La cage de suspension, haute de 1^m,50 à 2^m, est tantôt une caisse rectangulaire, tantôt une sorte de lourd cuvier sans fond; la partie supérieure est recouverte de deux planches échancrées au milieu.

On fait entrer le captif dans cette cage, trop haute pour qu'il puisse poser les pieds par terre, on place dessus les deux planches dont l'échancrure enserre son cou, et le malheureux reste ainsi suspendu, souffrant les tourments d'une strangulation lente et d'une douloureuse suspension.



CAGE DE SUSPENSION

BOIS CROISÉS POUR LA QUESTION. — 1^o Pour les pieds. On se sert d'un instrument qui consiste en trois morceaux de bois croisés; celui du milieu est fixe, les deux autres sont mobiles. On place les pieds entre ces bois, et on y serre si étroitement que la cheville s'aplatit.

2° Pour les mains. — On enserre entre les doigts du prisonnier des bâtonnets de bois diagonalement placés; on lie très fortement les doigts avec les cordes, et on laisse pendant quelque temps le patient dans cette position.



QUESTION POUR LES MAINS

TAILLADES. — Elles consistent à enlever la peau par bandes en forme d'aiguillettes jusqu'à ce que le juge ait obtenu les révélations qu'il désire.

LA FUSTIGATION OU LA BASTONNADE. — La fustigation ou la bastonnade se donne avec le bambou. Le petit bambou pèse de une à deux livres; le gros bambou doit peser au moins deux livres et demi, tous les deux sont un peu aplatis et larges du bas, lisses et plus minces à l'autre extrémité, afin d'être maniés plus aisément.

Le patient est étendu la face contre terre, ses vêtements inférieurs rabattus sur ses talons, et un satellite frappe sur les reins le nombre de coups ordonnés par le mandarin.

LA CANGUE. — La cangue est parfois une sorte d'échelle comme en Annam, plus souvent un carcan qui consiste en deux planches larges et très épaisses, échancrées au milieu et sur lesquelles on inscrit le nom et le délit du coupable. Elles sont posées sur les épaules du patient et réunies de manière à emprisonner son cou. Leur poids varie, il est ordinairement de 50 à 60 livres, mais quelquefois de 200.

Le malheureux chargé de la cangue ne peut porter lui-même à sa bouche les aliments dont il a besoin, il

souffre beaucoup quand il est couché. Il doit néanmoins garder jour et nuit et pendant des mois cet instrument de supplice.



CANGUE

LA MARQUE. — Elle s'applique au moyen d'une grosse aiguille trempée dans une encre particulière et avec laquelle on grave sur le visage des caractères révélant la nature du délit. Quand cette opération est faite jusqu'à une certaine profondeur, la marque est ineffaçable.

LES SOUFFLETS. — Les soufflets se donnent avec des semelles formées de quatre lames de cuir cousues ensemble. Voici comment : Deux satellites s'emparent de l'accusé et le font mettre à genoux, le premier, après avoir lui-même fléchi un genou, le saisit par les cheveux; et le second satellite décharge vigoureusement sur le visage un certain nombre de coups de semelle. La vio-

lence est telle, que quatre ou cinq suffisent pour faire perdre connaissance. Si le nombre des soufflets est con-



LES SOUFFLETS

sidérable, on les distribue sur les deux joues, et alors toute la tête enfle horriblement, souvent les dents sont ébranlées ou brisées.

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

9.

10.

11.

12.

13.

14.

15.

16.

17.

18.

19.

20.

21.

22.

•

LE VÉN. GABRIEL TAURIN DUFRESSE

PRÊTRE DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

Evêque de Tabraca, Vicaire apostolique du Su-tchuen

Décapité le 14 septembre 1815 (1).

I

Gabriel Taurin Dufresse, né à Lezoux (Puy-de-Dôme) le 8 décembre 1750, appartenait à une bonne famille de la petite bourgeoisie ; son père était collecteur des tailles et receveur des gabelles. D'après les notes manuscrites laissées par M. l'abbé Pommeyrol, M. Dufresse commença son éducation à l'école cléricale de Leroux et la continua au collège de Billom ; il vint ensuite à Paris, au collège Louis-le-Grand, où, les lettres de sa famille en font foi, ses succès furent brillants.

Cependant le sacerdoce attirait le jeune étudiant, qui, jusqu'alors, s'était fait remarquer par une grande douceur et une piété profonde. Mais nous ignorons complètement ses premières années de séminaire, nous savons seulement qu'en 1774, il était diacre et bachelier en théologie. Cette même année ou l'année suivante, il

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du procès de Béatification* du Vénéral Dufresse, l'*Allocution consistoriale* de Pie VII du 23 septembre 1816, les *Lettres* du Vénéral, les *Lettres* de M. Escodeca de la Boissonnade, missionnaire apostolique au Su-tchuen, les *Lettres* de M. Marchini, procureur de la Propagande à Macao, les *Notes* de M. l'abbé Pommeyrol, curé de Lezoux.

entra aux Missions-Étrangères, et après avoir achevé ses études, il reçut le sacerdoce, et quitta Paris le 4 décembre 1775, avec sa destination pour la mission du Su-tchuen.

C'est de cette époque que datent les nombreuses lettres que nous possédons de lui¹ et dont les plus importantes sont écrites à sa mère, à sa sœur, à quelques-uns de ses parents, aux directeurs du Séminaire des Missions-Étrangères.

Ces lettres sont fort sérieuses et extrêmement édifiantes, elles donnent des détails très circonstanciés sur la vie et les succès des missionnaires et des prêtres indigènes, sur les persécutions subies par les chrétiens; il suffirait de les suivre pour faire une histoire à peu près complète, à cette époque, de la mission du Su-tchuen et des deux provinces qui lui étaient unies, le Yun-nan et le Kouy-tcheou.

On y rencontre aussi, mais plus rarement, des détails sur l'existence, parfois assez mouvementée du courageux apôtre, et l'expression des sentiments de piété qui remplissaient son âme.

Dès le début, il parle de la souffrance qu'il est loin de craindre.

« Je ne doute pas qu'en lisant les relations que je vous envoie, vous ne soyez sensiblement affecté à mon sujet en vous persuadant que je vais être exposé à bien des dangers; mais songez que je suis entre les mains de la Providence; c'est une bonne mère qui saura bien me secourir si c'est pour sa gloire. D'ailleurs que peut-il m'arriver? recevoir quelques coups de rotin, quelques soufflets, être mis en prison ou renvoyé: voilà tout au plus ce que je peux espérer. Eh bien! qu'y a-t-il là de comparable à ce qu'ont souffert les martyrs? Il n'y

1. Conservées dans les Archives du Séminaire des Missions-Étrangères.

a ni chevalet, ni plomb fondu, ni huile bouillante, ni peigne de fer, ni glaive, ni feu, etc., Vous devez seulement prier que je souffre, avec patience et résignation, tous les petits événements fâcheux qui pourraient m'arriver¹.

Il quitta Macao au commencement de 1777 et se dirigea vers le Su-tchuen avec M. Hamel, le saint missionnaire, qui devait être pendant quarante ans l'éducateur du clergé indigène dans cette province.

Son voyage ne fut pas sans incident; deux fois il fut arrêté, la première fois, il obtint sa liberté à prix d'argent; la seconde dans la province du Hou-quang, il réussit à s'échapper et s'achemina vers sa mission où il arriva après trois mois et huit jours de route².

Sa première occupation fut naturellement l'étude de la langue qu'il apprit très vite et fort bien.

Son évêque, Mgr Pottier, lui confia alors un district, situé dans la partie septentrionale de la province, et très vaste, puisqu'il renfermait treize villes, préfectures ou sous-préfectures, et s'étendait à onze journées de marche de Tchen-tou.

Les chrétiens qu'il visita n'avaient pas vu de prêtre depuis longtemps; ils étaient dispersés dans les villes au milieu des patens ou disséminés à travers les montagnes; la tâche fut rude, mais point au-dessus du courage du missionnaire qui exposait, en ces termes, ses premières impressions dans ce nouvel état de vie³.

« La lettre que vous m'avez écrite est bien propre à m'encourager et à m'inspirer la patience. Les tentations fréquentes auxquelles on est exposé, les difficultés et les peines du ministère demandent en effet de nous un cou-

1. Fragment de lettre à sa mère en date de 1776.

2. *Lettres* du Vénérable Dufresse *passim*.

3. *Lettre* à M. Steiner, directeur du Séminaire des M.-É. datée du 12 octobre 1779.

rage et une patience non commune. Difficultés et peines dans le tribunal de la pénitence et hors du tribunal, difficultés et peines à instruire les fidèles, ramener les impénitents, corriger les abus, maintenir les bons chrétiens, difficultés et peines dans les voyages sur les monts et dans la plaine, difficultés et peines pendant les chaleurs de l'été et les froids de l'hiver; voilà, Monsieur, à quoi est sujet un missionnaire; et ce que Notre-Seigneur disait aux apôtres nous pouvons bien nous l'appliquer : « *In patientia vestra possidebitis animas vestras.* » Avec cette vertu, on considère de sang-froid ces peines et ces difficultés, on les surmonte sans se rebuter, on voit venir les tentations sans se laisser effrayer, ni se troubler, on lutte contre elles sans lâcher pied, on est comme un rocher qui est continuellement battu par les flots, mais en vain; voilà l'état de notre âme lorsque nous la possédons dans la patience.

« Ce que je viens de dire est bien dans ma spéculation, mais pas encore dans ma pratique; ma faiblesse dans les tentations, les fautes sans nombre que je commets m'en sont une preuve sensible.

« Priez Dieu qu'il me fasse parvenir à cette vertu, malgré les tentations, les difficultés et les peines; je continue à aimer mon état et à en faire beaucoup d'estime, et si j'étais encore dans le cas de faire choix d'un état de vie, je ne balancerais pas un seul moment à choisir celui-ci; car, au milieu de tout cela, Dieu vous aide, vous console et vous fortifie d'une manière particulière. »

Deux ans à peine s'étaient écoulés dans ce labeur, lorsque le missionnaire tomba gravement malade, et l'on crut qu'il allait mourir; il fit à Dieu en toute simplicité le sacrifice de sa vie et reçut l'Extrême-Onction; mais une plus longue et plus féconde carrière lui était réservée. Il recouvra la santé, continua ses travaux, toujours heureux de la sainte vocation que la Providence

lui avait donnée et s'efforçant par son humilité et sa ferveur de s'en rendre plus digne¹.

« Je suis très content ici, et comme dans mon centre, je crois toujours que c'est là où Dieu m'appelait; priez sans cesse que je puisse fournir une carrière digne de Dieu et de la vie éternelle, car je vous le répète, je tremble encore d'être réprouvé. Le chemin du ciel est si étroit, qu'il y a partout à craindre, et dans quelque état que ce soit.

« Quand je vois Judas à la suite de Notre-Seigneur, prêtre et apôtre, être damné; quand je considère l'incertitude où est le salut de Salomon, le plus sage des hommes, je ne puis m'empêcher de croire qu'il faut être extrêmement sur ses gardes pour ne pas tomber dans les filets du démon et se damner, quel que soit l'état qu'on ait embrassé. »

Pendant l'administration de son district en 1780, il fit une rencontre dangereuse; lui-même raconte le fait avec le calme et la simplicité qui lui sont ordinaires² :

« Au mois de décembre, allant visiter une chrétienté éloignée de dix journées de chemin, mes effets ont été arrêtés à une douane et visités en ma présence, on a ouvert le paquet dans lequel étaient renfermés les ornements d'autel, mon calice, chapelet, bréviaire, bible latine, livres chinois de religion, etc., en un mot tous les effets dangereux, mais nous en avons été quittes à bon marché; nous avons donné environ seize livres de notre monnaie et on nous a laissé aller. Les soldats, qui étaient là, ne m'ont reconnu en aucune manière pour étranger, Dieu ne l'a pas permis, ils ne m'ont fait que très peu de questions et peu embarrassantes, quoique cependant ils nous aient gardés près d'une

1. *Lettre* à sa mère, du 12 septembre 1781.

2. *Id.* *id.*

heure et demie. Etant parti de cette chrétienté pour revenir, j'ai été attendu sur le chemin par de faux frères pour être conduit au mandarin, Dieu n'a pas permis non plus que je tombasse entre leurs mains. »

Au milieu de ces travaux et de ces dangers, il élevait souvent son cœur vers le ciel, examinait sa conscience et cherchait le moyen d'arriver plus vite à la plus haute vertu.

Il écrivit vers cette époque une page remarquable d'humilité et que nous nous reprocherions de passer sous silence¹.

« Je sens, Monsieur, qu'un missionnaire a besoin d'une grande humilité pour ne pas se perdre. Tout conspire à lui inspirer des sentiments d'orgueil. Parce que dans le monde on regarde cette vocation comme une vocation sublime et qu'on traite d'apôtres ceux qui l'ont embrassée, on est tenté de se croire tel sur ce seul titre... parce qu'on a traversé les mers, qu'on a été exposé à bien des dangers, et qu'on a beaucoup à souffrir dans l'exercice du ministère, on est tenté de se regarder déjà comme un grand saint, quoique dans le fond, à examiner les choses de près, on soit fort éloigné de la véritable sainteté... parce qu'on a à traiter toutes sortes d'affaires, on est tenté de se croire capable de tout, quoique en réalité, on tombe dans une infinité d'imprudences... parce qu'il se fait des conversions sous son ministère, on est tenté de se regarder comme un vase d'élection, dont Dieu se sert pour porter son nom aux nations infidèles et de se les attribuer, quoique, dans la réalité, on n'y ait pas plus immédiatement contribué que vous qui êtes à Paris... parce qu'on voit les peuples soumis à ses ordres et prosternés à ses pieds, on est tenté d'être enflé et de se croire digne de ces honneurs par

1. *Lettre à M. Alary, directeur du Sémi. des M.-É., du 4 octobre 1782.*



LE VÉN. DUFRESSE



ses qualités et ses talents, en sorte qu'on se sent comme piqué lorsqu'il s'en trouve qui n'obéissent point ou qui ne rendent point les honneurs qu'on se croit dus, quoique, dans le fait, on ait une infinité de faiblesses cachées qui nous rendraient dignes de mépris, si elles étaient manifestées... parce que tout ce qu'on fait ici se trouve de sa nature rapporté à la gloire de Dieu et au salut des âmes, on est tenté de se croire chargé de mérites, quoique réellement, on fasse, sans s'en apercevoir, le plus grand nombre de ses actions par les motifs de respect humain, de vaine gloire, de complaisance en soi-même, de présomption, etc... ou bien on a seulement agi naturellement sans avoir aucun motif surnaturel... parce qu'on fait, ou qu'on s'imagine faire quelque bien, que ne font point les autres missionnaires, on est tenté de se préférer à eux, quoique si on balançait le bien qui se fait de part et d'autre, on trouverait souvent que celui que font les autres est plus multiplié et plus solide, mais on ne veut point peser ni examiner de peur de se trouver *minus habens*... parce qu'on a proposé des moyens, des partis... qu'on croit concourir au grand bien des missions, parce qu'on a arrangé des affaires difficiles, on est tenté de se croire homme à talents, et en état d'être fait évêque et de conduire une mission.

« Je n'en finirais pas si je voulais entrer dans ce labyrinthe de l'orgueil. Prions Dieu qu'il étouffe en nous ce monstre.

« Nous devrions tâcher de nous connaître tels que nous sommes, et plus on se connaîtra soi-même, plus on sera éloigné de ces sentiments d'orgueil. On devrait aussi tâcher de bien apprécier le bien qui se fait sous son ministère, et plus on l'appréciera, plus on verra que Dieu seul en est l'auteur... *Jesus mitis et humilis corde, miserere nobis.* »

Ces sentiments de piété sont loin de le porter à exa-

gérer les choses, car il est doué d'un calme parfait et d'un grand bon sens; il veut la mesure en tout, principalement dans la vie que les missionnaires doivent mener. Voici les avis qu'il donne à ce sujet :

« Les missionnaires doivent bien ménager leur santé, mangeant et buvant assez, ne se forçant point trop dans le travail, mais *requiescere pusillum*¹, selon le besoin.

« Les mortifications et peines attachées à l'état de missionnaire sont assez multipliées d'elles-mêmes sans en inventer de nouvelles, surtout si elles tendent à affaiblir la santé du corps. Avec quelques années de mortifications surérogatoires, on vient à bout de se mettre hors d'état de travailler le reste de sa vie et de ne pratiquer aucune mortification, sinon celle de la maladie.

« Mener une vie commune, c'est à quoi doivent s'en tenir ordinairement les missionnaires, et si on se sent porté à des mortifications extraordinaires, il faut, avant de les pratiquer, bien examiner la cause de cette propension pour ne point tomber dans l'illusion. Si c'est quelquefois une vocation de Dieu, c'est aussi une tentation du démon pour diminuer ou arrêter tout à fait les travaux des ouvriers apostoliques et par ce moyen perdre les âmes². »

II

A la fin de l'année 1784, la persécution éclata en Chine. L'empereur Khien-long donna des ordres sévères pour arrêter tous les prêtres catholiques.

Les mandarins du Su-tchuen firent des recherches très actives, et, afin de mieux réussir, se saisirent de nombreux chrétiens, les jetèrent en prison, les soumièrent à

1. Se reposer un peu.

2. Lettre à M. Alary, du 22 septembre 1784.

de cruelles tortures pour les forcer à dénoncer l'asile de leurs pasteurs.

Sous les coups, quelques-uns faiblirent et indiquèrent le refuge de Mgr de Saint-Martin, coadjuteur du Vicaire apostolique, qui fut bientôt découvert et emprisonné.

Cependant cette capture ne suffit pas aux persécuteurs qui continuèrent de porter la désolation dans un grand nombre de chrétientés.

Mgr de Saint-Martin, espérant que ces troubles cesseraient si les missionnaires se livraient, écrivit à trois d'entre eux de se remettre entre les mains des mandarins.

MM. Delpon et Devaut reçurent les premiers sa lettre, et, sans hésitation, se présentèrent au prétoire. M. Dufresse, plus éloigné et déjà en fuite, ne fut rejoint qu'après plusieurs semaines par les envoyés du coadjuteur.

Il a longuement raconté les péripéties de sa fuite ; nous allons résumer son récit :

Pris dès le début de la persécution, il profita d'un moment de distraction de ses gardes pour s'évader ; poursuivi à outrance, il se réfugia dans une grotte à l'entrée de laquelle s'arrêtèrent les soldats. Le fugitif les observait à travers les broussailles, il voyait leurs gestes, entendait leurs paroles, attendant anxieusement ce qui allait advenir. Les soldats s'éloignèrent, et Dufresse reprit sa course ; aperçu en traversant une petite vallée, il fut serré de très près ; il allait être saisi, lorsque par mégarde, il tomba dans une citerne desséchée et disparut aux yeux des poursuivants, mais en évitant un danger, il était exposé à un autre, car il lui était à peu près impossible de sortir de cet antre ; il ne voulut point sans doute s'exposer à cette mort et appela les satellites.

Ceux-ci criaient et juraient contre le diable d'étranger, le sorcier qui leur échappait d'une si étonnante façon,

ils n'entendirent pas. Alors Dufresse tenta l'escalade, il s'accrocha aux lianes, aux anfractuosités de la roche et parvint à se glisser dehors ; les soldats se reposaient dans une clairière entourée d'épais buissons, le missionnaire se glissa derrière les arbres, si près de ses persécuteurs qu'il entendait le péttillement du feu de leur bivouac, il passa sans être aperçu et courut pendant plusieurs heures sans reprendre haleine, il pouvait espérer que cette fois sa trace était perdue, il se dirigea vers une maison chrétienne et n'eut pas besoin de supplier pour qu'on lui accordât l'hospitalité. Il s'y reposait depuis quelques jours, lorsqu'il reçut la lettre de Mgr de Saint-Martin.

« Le 24, fête de saint Mathias, dit-il ¹, comme j'étais à dîner, il vint de la capitale un chrétien envoyé par Mgr de Caradre, avec une lettre, par laquelle il m'exhortait à me produire moi-même, parce que j'avais été dénoncé, et que les chrétiens n'avaient pu s'empêcher de me reconnaître, et que par là, je délivrerais les autres du danger où ils étaient d'être découverts par les perquisitions que l'on ferait dans toute la province pour me prendre. Je partis donc avec le chrétien porteur de la lettre, et j'allai trouver un mandarin qui était près de là. Il me conduisit avec honneur jusqu'à la capitale de la province.

« Nous passâmes par plusieurs villes et lieux de marchés, où j'étais visité de tous les mandarins, et d'une multitude innombrable de peuple qui venait me voir, les uns par curiosité, les autres pour entendre parler de la religion chrétienne, d'autres pour faire des objections, d'autres enfin pour faire des questions sur l'Europe ; et il fallait satisfaire à tout. J'étais quelquefois si fatigué de

1. Lettre aux Directeurs du Sém. des M.-É. du 10 novembre 1785, publiée dans les *Lettres édifiantes*. vol. 2, p. 244-275.

parler, que je me dérobaï à leur empressement, et me retirais dans une chambre pour me reposer.

« Chaque ville députait des mandarins et des satellites qui m'accompagnaient, de sorte que, le 27 février 1785, au matin, j'entrai dans la capitale, escorté d'environ cent personnes, tant mandarins que satellites.

« On me conduisit au prétoire du lieutenant criminel, et le même jour, ayant comparu devant lui et plusieurs autres juges, je subis mon premier interrogatoire.

« On me demanda mon nom, mon âge, le nom de mes parents, si j'avais d'autres frères, ce que j'avais fait en Europe, si j'avais quelques degrés, comment je m'étais déterminé à venir en Chine, comment je m'étais embarqué, si j'avais eu un passeport, en quelle année, en quel mois j'étais parti d'Europe, dans quel mois j'étais arrivé à Macao, chez qui j'avais demeuré, comment j'avais fait connaissance avec le Chinois qui m'a conduit au Su-tchuen, dans quel mois j'étais parti de Macao, dans quel mois j'étais arrivé à la capitale du Su-tchuen, combien j'avais apporté d'argent, comment je m'étais introduit chez les chrétiens pour y prêcher la religion; dans quelles villes et dans quelles familles j'avais été, d'où je tirais l'argent dont je vivais, et plusieurs autres questions de cette espèce¹.

« Je répondis à toutes, excepté que je ne voulus jamais nommer aucun chrétien : je dis que je n'étais point venu pour nuire à personne, mais pour les sauver.

« De ce prétoire, je fus conduit, pendant la nuit, dans celui d'un autre grand mandarin qu'on nomme Fou-tai-ye. (Ainsi sont appelés les gouverneurs des villes du premier ordre.)

« Il me fit lire la déposition de Mgr de Caradre² (les

1. *Sommaire*, etc., p. 626, § 2-3; p. 629, § 48; p. 631, § 37; p. 634, § 54; p. 638, § 85.

2. Mgr de Saint-Martin.

mandarins avaient sans doute concerté cela entre eux, afin que nos deux dépositions fussent uniformes) : après quoi il me dit qu'il fallait absolument nommer les chrétiens chez lesquels j'avais demeuré ; que Mgr de Caradre les avait bien nommés ; que si je ne le faisais pas, je m'exposais à être maltraité et à souffrir des tortures.

« Je lui répondis que je ne nommerais absolument personne ; que si, dans la déposition de Mgr de Caradre, il se trouvait quelques chrétiens de nommés, ce n'était pas lui qui les avait déclarés, mais sans doute, ou ces chrétiens eux-mêmes, ou bien d'autres : je dis enfin, pour répondre aux menaces de tortures, qu'étant venu au Su-tchuen, je n'avais pensé, ni à m'en retourner, ni à aller à Pékin, mais à m'arrêter au Su-tchuen, lui laissant conclure que j'étais prêt à souffrir tous les tourments plutôt que de déclarer aucun chrétien.

« Il prit alors un ton doux, un air tranquille ; il me fit quelques questions sur l'Europe, me demanda la manière de faire du tabac en poudre, et me renvoya. Je fus conduit dans une prison de mandarins, où j'étais seul, gardé par quatre ou cinq prétoriens. J'y trouvai deux mandarins qui me reçurent poliment, et devant lesquels les prétoriens me fouillèrent, suivant l'usage des prisons. Le lendemain, trois mandarins députés me firent appeler pour écrire ma déposition.

« Quelques jours après, je fus ramené au prétoire du Fou-tai-ye ; j'y trouvai Mgr de Caradre, qui y avait été aussi appelé. On y parla de bien des choses, que non seulement le temps ne me permet pas d'écrire, mais encore qui n'en valent pas la peine.

« Les chrétiens qui furent pris avec moi le 25 janvier 1785, les deux autres arrêtés à Kouang-yuen, et celui chez lequel j'avais logé en y allant, arrivèrent tous alors à la capitale, après avoir beaucoup souffert dans plusieurs villes où ils avaient été conduits. En les voyant,

je croyais voir des spectres plutôt que des hommes. L'un d'entre eux avait contracté une maladie si dangereuse, que je lui donnai l'absolution dans le prétoire même. Je ne parlerai pas de plusieurs autres interrogatoires que j'ai subis, et qui roulaient tous sur des choses peu intéressantes ».

M. Dufresse fut alors conduit, avec les autres missionnaires, à Pékin où il arriva le 28 avril 1785. Nous ne saurions mieux faire connaître sa captivité qu'en citant ses lettres¹ :

« Nos mandarins nous conduisirent à l'auberge, où ils nous traitèrent à leurs dépens; et le lendemain matin, nous ayant mis les fers aux mains et au col, ils nous menèrent au tribunal des causes criminelles. Pour s'excuser du traitement qu'ils nous faisaient essuyer, ils nous dirent que les lois l'exigeaient : nous leur répondîmes que, bien loin d'en être fâchés, nous nous glorifions de nos liens. Les mandarins du tribunal auxquels nous fûmes présentés ne nous firent aucune question, mais ordonnèrent seulement de nous fouiller.

« J'avais si bien caché mon chapelet qui m'avait été rendu par le lieutenant criminel, qu'on ne put le découvrir. On me mit une grosse chaîne au col, et on nous fit conduire en prison.

« On donne à chaque prisonnier deux grandes écuelles de riz par jour; point de thé, mais de l'eau froide à discrétion. Nous mangions cependant avec beaucoup d'appétit, et je me suis mieux porté qu'au Su-tchuen.

« J'étais sujet ci-devant à une maladie qu'on appelle cardialgie, qui fait sentir des douleurs aiguës à l'orifice de l'estomac; et chaque année je les éprouvais, surtout dans l'été : je n'en ai pas eu la moindre atteinte dans la prison. Grâce soient rendues à Dieu, qui nous soulage

1. Lettre aux directeurs du Séminaire, publiée dans les *Lettres édifiantes*, vol. 2, p. 263 et suivantes.

d'un côté quand nous avons à souffrir de l'autre, et qui, ayant égard à notre faiblesse, ne nous envoie des souffrances qu'autant que nous en pouvons supporter.

« Le 8 de mai, Monseigneur et moi nous fûmes appelés en jugement pour la première fois : on nous remit toutes nos chaînes, que l'on nous ôta, lorsque nous fûmes de retour (tel est l'usage lorsqu'on doit comparaitre devant les mandarins). On ne me fit pas d'autres questions que celles qui étaient contenues dans ma déposition envoyée du Su-tchuen.

« Le 3 de juin, ayant été encore appelés en jugement, on me demanda si j'avais connu au Su-tchuen MM. Delpon et Devaut, et on me fit plusieurs autres questions de cette nature, peu importantes.

« Le 11 juillet, les mandarins nous firent appeler pour signer notre déposition. »

Après plus de six mois de captivité, le confesseur fut remis en liberté, grâce, en partie du moins, aux sollicitations pressantes et réitérées des missionnaires Lazaristes de Pékin, qui n'avaient pas été compris dans le décret de proscription¹, et avaient conservé des relations à la cour.

Le 9 novembre, l'empereur permit à tous les prêtres qui avaient été arrêtés, ou de demeurer à Pékin ou de se rendre à Macao. Espérant avoir plus de facilités pour rentrer au Su-tchuen en allant à Macao, M. Dufresse et Mgr de Saint-Martin optèrent pour cette ville.

Ils furent conduits à Canton, et comme le vice-roi de la province voulait les faire partir pour l'Europe, ils s'embarquèrent sur un navire espagnol à destination de Manille, bien décidés à retourner dans leur mission à la première occasion favorable, au risque de payer de leur vie leur persévérance toute apostolique.

1. Ils avaient succédé aux Jésuites.

Après un assez long séjour aux Philippines, un navire français, le *Marquis de Castries*, commandé par Richery, conduisit les deux apôtres à Macao d'où ils pénétrèrent de nouveau en Chine. En envisageant les conséquences de ce retour, M. Dufresse disait ¹ :

« Pour nous, nous tâcherons aussi, avec la grâce de Dieu, de suivre jusqu'à la fin notre vocation, et cette grâce doit être particulière dans la circonstance où nous nous trouvons ; la vue d'une prison perpétuelle ou de la mort, si nous sommes pris une seconde fois, est une tentation, à laquelle il est très difficile de résister, mais j'espère que Dieu dont la bonté est infinie, sans avoir égard à mes infidélités dans son service, m'accordera cette grâce par les mérites de son fils Jésus-Christ et par l'intercession de la Sainte Vierge. »

Dans une autre lettre, il témoignait des mêmes sentiments par ces paroles :

« Si nous sommes pris, si pour la Foi nous mourons dans les prisons, par le glaive ou la corde, nous regarderons cette faveur comme la plus signalée que nous ayons reçue. Hélas ! nous n'en sommes pas dignes ! »

Les actes répondirent à ces fières paroles, et le succès couronna la sainte audace du missionnaire. Il passa iua-perçu, avec Mgr de Saint-Martin, les douanes des côtes et celles de l'intérieur, et le 14 janvier 1789, il entra à Tchen-tou. Il fut alors chargé du district de Tchong-kin, la ville la plus importante du Su-tchuen oriental.

Immédiatement, il recommença ses travaux avec une nouvelle ardeur. Les chrétiens louaient sa bonté et sa piété, les prêtres indigènes acceptaient avec joie sa direction toujours sage et douce. En même temps qu'il reprenait son apostolat, il tenait les directeurs du Séminaire de Paris au courant de tous les événements

1. *Lettre* à M. Descourvières, directeur du Sém. des M.-È., 23 février 1786.

religieux de la partie de la mission qu'il habitait¹.

Chaque année, il leur envoyait, nous l'avons dit, de longues relations remplies de faits intéressants et édifiants, il donnait aussi très exactement la statistique des conversions et des baptêmes d'enfants. C'est ainsi que nous trouvons pour le Su-tchuen oriental :

En 1790

140 baptêmes d'adultes ;
310 catéchumènes ;
532 baptêmes d'enfants de païens.

En 1791

300 baptêmes d'adultes ;
427 catéchumènes ;
603 baptêmes d'enfants de païens.

En 1792

253 baptêmes d'adultes ;
418 catéchumènes ;
606 baptêmes d'enfants de païens.

En 1793

273 baptêmes d'adultes ;
537 catéchumènes ;
831 baptêmes d'enfants de païens.

En outre, il entendait plusieurs milliers de confessions, construisait une église à Tchong-kîn et visitait les stations de son vaste district : Yuin-tchoan-hien, Ho-tcheou, Ta-tsiou, Pa-hien, etc...

III

Ces travaux se poursuivirent jusqu'en 1800. Cette année, le Vicaire apostolique du Su-Tchuen, Mgr de Saint-Martin, qui avait succédé à Mgr Pottier en 1792,

1. *Sommaire*, etc., p. 626, § 4; p. 632, § 39; p. 633, § 46; p. 634, § 55. *Archives des M.-E.*, vol. 440.

choisit pour coadjuteur M. Dufresse, son provicaire depuis 1793. Celui-ci fut sacré à Tchen-tou, le 25 juillet 1800, sous le titre d'évêque de Tabraca.

Il revint ensuite à Tchong-kin diriger son district avec une autorité doublée par sa nouvelle dignité.

A la mort de Mgr de Saint-Martin, le 13 novembre 1801, Mgr Dufresse prit en main le gouvernement de la mission. Son premier acte important fut de réunir la plupart de ses prêtres européens et indigènes dans un synode dont il parle en ces termes :

« On y était occupé depuis le matin jusqu'au soir ; on avait à peine le loisir de célébrer la messe, de réciter l'office et de prendre les repas. Comme je voulais faire statuer tout ce qui me paraissait plus essentiel et plus instructif, pour l'administration des Sacrements et pour la conduite des missionnaires, tant par rapport à eux-mêmes que par rapport aux fidèles, les matières étaient trop multipliées pour qu'on pût agir autrement ; on eût été obligé de prolonger le synode, ce qui n'est point expédient dans ces pays. Le moindre vent pouvait nous renverser, ou nous disperser avant le temps nécessaire. Un aussi grand nombre de prêtres ne pouvaient faire ici un long séjour qu'au détriment de bien des âmes, au moins des malades qui seraient morts sans sacrements. Les congrégations se tenaient, partie en ma présence, et alors tous les prêtres y assistaient ; partie en présence de M. Florens, et tous les prêtres chinois s'y trouvaient. Ce qu'il avait proposé et expliqué dans une première assemblée, je le proposai et l'expliquai dans une seconde, laissant à chacun la liberté de dire son sentiment ; je m'efforçais principalement de leur inculquer ces statuts, de les leur faire bien comprendre, et de les disposer à les observer fidèlement¹. »

1. *Lettre à la Propagande.*

Ces soins ne furent point inutiles ; de ce synode sortirent des décisions remplies de sagesse et de piété, approuvées solennellement par le Souverain Pontife. La Sacrée Congrégation de la Propagande les fit imprimer plusieurs fois, et les proposa aux missionnaires de Chine comme la meilleure règle de conduite à suivre dans leur ministère.

Voici, en effet, les paroles de son propréfet, dans une lettre du 29 juin 1822 adressée à Mgr Fontana ¹ : unissant l'éloge du synode et celui du vénérable vicaire apostolique du Su-tchuen, il disait ² :

« Les affaires que vous nous aviez confiées sont enfin mises au jour. Après longue et mûre délibération, la Sacrée Congrégation a ordonné de retoucher et d'éclaircir quelques points du synode. Ces corrections faites, elle a confirmé les statuts de sa propre autorité, les a fait imprimer, et a ordonné, ce que nous nous empressons de faire, de vous les expédier, afin que vous les suiviez très exactement. Ces décisions, en effet, ainsi remaniées, ont été jugées propres à procurer plus facilement le salut de vos chrétiens et à servir de règle à vos missionnaires qui, manquant de livres, trouveront là tout ce qui leur est nécessaire pour remplir dignement leur ministère.

« La Sacrée Congrégation est en même temps très heureuse de saisir l'occasion de manifester la haute estime qu'elle a toujours eue pour l'évêque de Tabraca. Son zèle pour le triomphe de la religion et la propagation du règne du Christ aussi bien que ses éminentes vertus l'ont toujours fait considérer, non seulement comme l'égal des hommes les meilleurs, mais comme le digne émule des Apôtres. Toutes ces qualités du vénérable Prélat, déjà connues de tous, ont eu un plus grand retentissement par la mort glorieuse qu'il a soufferte pour

1. Vicaire apostolique du Su-tchuen, successeur de Mgr Dufresse.

2. *Synodus vicariatus Su-tchuensis*. Rome, 1822, p. 165.

la religion ; aussi dans le dernier consistoire, le 23 septembre 1816, Sa Sainteté a fait de lui un grand et magnifique éloge. »

La Providence laissa le temps à M. Dufresse de veiller à l'exécution des résolutions qui venaient d'être prises, malheureusement, ce ne fut pas au milieu d'une paix entière, car en 1805 et pendant les années suivantes, le vice-roi du Su-tchuen lança plusieurs édits proscrivant le catholicisme ¹.

Des chrétiens, des catéchistes furent arrêtés, emprisonnés, frappés, quelques-uns même furent exilés. Mgr Dufresse menait alors une vie de proscrit, voyageant souvent la nuit et toujours se cachant, observant la plus grande prudence et la recommandant à ses prêtres indigènes et européens.

Ces derniers étaient alors au nombre de quatre seulement, dont un vieillard, M. Hamel ; aussi cette pénurie était-elle un des plus grands soucis de l'évêque, qui écrivait souvent au Séminaire de Paris pour demander des collaborateurs, qu'hélas ! il était bien difficile de trouver au milieu des guerres de l'empire.

Malgré ce petit nombre d'ouvriers apostoliques, la mission du Su-tchuen prospérait, il est bien juste d'en faire rejaillir l'honneur, au moins pour une bonne part, à la sagesse, au zèle et à l'activité de son chef.

Chaque année, malgré les oppositions qui se produisaient tantôt sur un point, tantôt sur un autre, 1,500 à 2,200 infidèles étaient baptisés.

Outre la direction de son Vicariat apostolique, l'évêque était également chargé d'un district particulier dans le Su-tchuen septentrional ; il résida d'abord à Tchen-tou, puis à trois lieues de King-tcheou. En 1810, il s'établit à Tsong-kin-tcheou.

1. Voir *La situation religieuse en Chine*, de 1805 à 1856.

A cette époque, furent publiés plusieurs nouveaux édits du vice-roi du Su-tchuen contre la religion chrétienne, des ordres furent donnés pour rechercher les fidèles, les faire apostasier, confisquer leurs livres de religion et les brûler.

Des publications particulières des lettrés excitèrent le peuple contre le catholicisme.

Malgré ces difficultés, l'évêque était joyeux; aussi après avoir raconté son existence et l'avoir comparée avec celle des prêtres de France dont il apprenait les malheurs, il s'écriait :

« Jugez si nous ne sommes pas beaucoup plus heureux et tranquilles en cette autre extrémité de la terre, à l'abri de tant de maux, que nous ne le serions dans ces régions de l'Europe, au milieu des troubles qui ne cessent de l'agiter et de tant de différentes persécutions qui affligent et dérobent la religion et l'Église ¹. »

IV

Cependant, l'orage qui depuis si longtemps grondait sur la tête du vénérable prélat allait bientôt éclater.

Il fut dénoncé nommément par un chrétien apostat, et se disposait à renouveler l'acte héroïque de charité qui l'avait fait conduire à la capitale en 1785; mais cette fois, ses chrétiens, sentant tout le prix de sa personne, n'y voulurent jamais consentir; par condescendance pour eux, il se condamna à mener, pendant plus de six mois, une vie de proscrit, plus pénible que l'emprisonnement. Du mois de décembre 1814 au mois de mai 1815, il passa à peine deux nuits dans le même asile, fuyant devant une bande de satellites qui couraient nuit et jour sur ses

1. Lettre du 2 octobre 1814 aux Directeurs du Séminaire.

traces, obligé de se cacher entre les doubles murs, abandonné et volé même par les chrétiens qui l'accompagnaient, à charge à ses hôtes effrayés qui consentaient avec peine à le laisser reposer chez eux.

Enfin le gouverneur de Sin-tsin-hien, averti que plusieurs personnes connaissaient la retraite de l'évêque, fit appeler le néophyte chez lequel les missionnaires avaient l'habitude de passer quelques jours.

Il manda également le neveu de cet homme, un juge rural et un de ses petits-fils, Matthieu Hoang, ancien élève du Séminaire de la mission et plus tard du Séminaire général, « d'où il avait été renvoyé à cause d'une prédisposition bien prononcée à l'aliénation mentale ». Lorsqu'ils furent présents au prétoire, on leur demanda s'ils connaissaient la retraite de Mgr Dufresse. Le vieillard et son neveu s'excusèrent, laissant la réponse à Matthieu qui, dirent-ils, connaissait un jeune homme compagnon de fuite de l'évêque. Le mandarin, se tournant alors vers Matthieu, lui commanda de conduire les satellites chez ce jeune homme. L'interpellé répondit d'abord qu'il ne savait où se trouvait sa maison; le magistrat ordonna de le suspendre et de le frapper de coups de bâton; mais, à peine le malheureux en eut-il reçu trois ou quatre que, vaincu par la crainte plus que par la douleur, il déclara qu'il connaissait la maison et était prêt à guider les prétoriens ¹.

On lui donna une escorte, et il partit.

Les satellites se saisirent du jeune homme qui avait été dénoncé, de son père et de sa mère, et les frappèrent brutalement, mais sans pouvoir leur arracher un aveu. Enchaînant alors le père et le fils, il les emmenèrent au prétoire et redoublèrent les mauvais traitements. Brisé

1. *Sommaire*, etc., p. 627, § 5; p. 629, § 19. *Lettre* de M. Marchini, p. 642, § 102. *Lettre* de M. Escodeca.

par la douleur, le fils avoua le lieu de la retraite de Mgr Dufresse et consentit à guider les bourreaux. En arrivant, il voulut s'excuser de sa conduite près de l'évêque : « Mon fils, lui dit doucement celui-ci, puisque vous aviez l'intention de me livrer, il fallait au moins me prévenir, je serais sorti de cette maison, et mes hôtes n'eussent pas été compromis. » Puis il tendit ses mains aux satellites qui l'enchaînèrent et le menèrent au prétoire. C'était le 18 mai 1815¹.

Il fut emmené à Sin-tsin-hien ; les mandarins le reçurent respectueusement, lui firent ôter ses chaînes, l'invitèrent à prendre quelque nourriture, et, lui ayant donné la place d'honneur, s'assirent à ses côtés. Le lendemain, ils le firent conduire en chaise, à Tchen-tou². Au lieu de l'enfermer dans la prison des criminels, on lui assigna pour demeure une des chambres du palais du gouverneur. On le fit manger à la table des mandarins qui se montrèrent disposés à lui accorder tout ce qu'il souhaiterait, excepté la permission de communiquer seul avec des personnes qu'eux-mêmes ne connaîtraient pas ; ils lui offrirent même de faire venir, pour le servir et lui tenir compagnie, tous ceux qu'il désirerait. Encouragé par cette bienveillance, l'évêque indiqua deux prêtres chinois emprisonnés pour la foi. On ne lui accorda cependant pas sa demande, parce que ces prêtres étaient en jugement. Mgr Dufresse se résigna à subir seul les ennuis de la prison et à essuyer les questions insidieuses de deux mandarins qui ne le quittaient pas.

On avait pris pour l'interroger les formes employées envers les hauts dignitaires. Quelques magistrats

1. *Sommaire*, etc., p. 627, § 6 ; p. 629, § 20 ; p. 630, § 30 ; p. 632, § 38 ; p. 636, § 68 ; p. 639, § 88. *Lettres* de M. Escodeca et de M. Marchini.

2. *Sommaire*, etc., p. 627, § 8 ; p. 629, § 21 ; p. 630, § 31 ; p. 632, § 40 ; p. 633, § 47 ; p. 635, § 57 ; p. 636, § 69 ; p. 639, § 90. Capitale de la province.

venaient causer avec lui, et pendant ce temps, deux ministres du tribunal, cachés dans une chambre voisine, prenaient note de ses paroles. Tout en répondant aux questions de ses interlocuteurs, le prisonnier ne manquait jamais l'occasion de leur parler du vrai Dieu et de la religion catholique¹. Les mandarins paraissaient approuver ses paroles, et rejetaient la faute de la persécution sur les ordres pressants du vice-roi et sur sa haine contre les chrétiens.

L'apôtre était en prison depuis quatre mois, lorsque le 14 septembre 1815, fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, il fut conduit en chaise à porteurs au tribunal du juge criminel. Celui-ci, faisant allusion à la demande que l'évêque avait exprimée plusieurs fois, pendant sa détention, d'être transféré à Pékin, lui dit que sans doute il désirait obtenir quelque grande place dans l'empire :

— Pourquoi la désirerais-je, répondit le prélat, moi qui suis déjà vieux, prêt à mourir, et sans héritier?

Passant à un autre ordre d'idées, le juge, lui demanda où il avait prêché, s'il avait enseigné le catholicisme à beaucoup de monde et s'il avait fait de nombreux prosélytes. L'évêque répondit qu'il avait prêché en diverses provinces, à beaucoup de personnes qui gardaient la liberté de croire ou de ne pas croire. Là finit l'interrogatoire du juge criminel, et le prélat fut conduit au palais du vice-roi Chang-Ming

Celui-ci avait d'avance pris connaissance de toutes les pièces du procès, il avait résolu de porter une sentence capitale contre l'évêque et de l'exécuter, sans même en référer à l'empereur.

Dès que Mgr Dufresse parut, il réunit immédiatement tous ses officiers et condamna le prisonnier à avoir la tête

1. *Sommaire*, etc., p. 633, § 48; p. 639, § 91.

tranchée; on dit que le saint vieillard appela son juge au tribunal de Dieu et lui annonça une mort prochaine¹, prédiction qui devait se réaliser.

Il fut dépouillé de sa tunique que deux soldats déchirèrent, et conduit à pied sur la place de la porte septentrionale située en dehors de la ville et éloignée du palais environ d'une demi-lieue. Trente-trois chrétiens furent extraits de leur prison, conduits au même lieu, entourés de bourreaux et de tout l'appareil du supplice. A leur arrivée, un mandarin leur ordonna de renoncer à Jésus-Christ, s'ils ne voulaient pas être pendus.

D'une seule voix, en face de la foule immense groupée autour d'eux, les fidèles protestèrent qu'ils étaient prêts à mourir, et, se mettant à genoux, ils prièrent le saint évêque, debout près d'eux, de vouloir bien les absoudre de leurs péchés, de les fortifier et de les consoler en leur accordant sa dernière bénédiction.

Mgr Dufresse leur fit une courte exhortation, leur donna l'absolution², puis, sans manifester aucune émotion, il se tourna vers le bourreau et s'inclina. Le soldat éleva et abaissa son sabre, et la tête roula sur le sol³.

A ce moment, racontèrent les assistants, un vol d'hirondelles, venues tournoyer au-dessus du lieu de l'exécution, s'éloigna à tire-d'ailes, et une nuée obscure, qui avait couvert le ciel au moment du supplice, disparut aussitôt. Ces deux faits parurent extraordinaires aux Chinois qui en parlèrent longtemps après l'événement⁴.

Mgr Dufresse avait 64 ans d'âge, 39 ans de sacerdoce et d'apostolat, 15 ans d'épiscopat.

1. *Sommaire*, etc., p. 630, § 25; p. 632, § 41; p. 633, § 49; p. 635, § 58; p. 636, § 71.

2. *Sommaire*, etc., p. 638, § 81; p. 639, § 94.

3. *Id.* p. 630, § 25; p. 632, § 41; p. 633, § 49; p. 635, § 71; *Lettres de MM. Marchini et Escodéca*.

4. *Sommaire*, etc., p. 631, § 36; p. 632, § 43; p. 637, § 74.

Après lui avoir tranché la tête, le bourreau la prit et la présenta aux chrétiens qui s'écrièrent :

— Plût à Dieu que nous puissions mourir avec lui !

Cette grâce ne devait pas leur être accordée : malgré les menaces qu'on leur avaient faites, ils furent reconduits en prison et bientôt envoyés en exil.

Afin que la mort de Mgr Dufresse frappât les catholiques d'une terreur plus vive, on mit sa tête sur une colonne avec cette inscription :

« Européen, prédicateur et évêque de la Religion chrétienne. »

Les mêmes paroles furent également écrites sur une boîte dans laquelle on laissa supposer que la tête du prélat était enfermée et qui fut portée dans les principales stations chrétiennes évangélisées par l'apôtre¹.

L'amour eut la même inspiration que la haine.

Le sang du martyr recueilli par quelques fidèles fut distribué aux néophytes des villes et des bourgades voisines, où on le conserve soigneusement et avec une pieuse vénération. Son corps, après être resté exposé pendant trois jours sur la place de l'exécution, gardé jour et nuit par des chrétiens, fut inhumé non loin de là, avec tous les honneurs religieux.

Le vice-roi Chang-Ming rendit compte à l'empereur de la condamnation portée contre l'évêque européen. Il ne cacha rien de ce qu'il avait fait, ni de ce qu'il savait de la vie apostolique de l'apôtre : sa première entrée au Sutchuen en 1766, son emprisonnement en 1783, son retour dans l'empire.

Cette conduite était contraire à celle que les mandarins avaient tenue jusqu'alors, mais elle était conforme aux ordres de Kia-King.

1. *Sommaire*, p. 630, § 28; p. 631, § 36; p. 632, § 44; p. 634, § 52; p. 637, § 74; p. 638, § 82; p. 639, § 96. *Lettres de MM. Marchini et Escodéca*.

Ce prince, en effet, au lieu de condamner, ainsi que le faisait son prédécesseur Khien-Long, les mandarins qui avaient laissé les missionnaires s'introduire en Chine, louait et récompensait ceux qui les découvraient et les arrêtaient. Cette nouvelle tactique était bien plus fatale aux progrès de la foi, puisqu'elle excitait les magistrats, même par intérêt personnel, en dehors de tout autre mobile, à arrêter les prédicateurs de l'Évangile dont la disparition laissait les fidèles sans guide et sans soutien.

Dès qu'il connut la conduite du gouverneur du Su-tchuen, l'empereur s'empressa de l'approuver. Le 25 octobre 1815, quarante jours après la mort de Mgr Dufresse, cet édit fut inséré dans la Gazette de Pékin :

« Chang-Ming, vice-roi de la province du Su-tchuen, nous a envoyé le procès-verbal dressé contre l'Européen, prédicateur de la religion chrétienne, nommé Su-Kien-Mô et précédemment Li-To-Lin-Van ¹. Depuis nombre d'années, il s'était introduit clandestinement dans cette province pour y prêcher la religion. Il fut pris et condamné; ensuite mis en liberté et renvoyé dans sa patrie. Il a eu l'audace de rentrer secrètement dans notre empire et de pénétrer de nouveau dans la même province du Su-tchuen, où en changeant son nom, il a recommencé à propager la religion dont il était le chef suprême, mais caché.

« Il a séduit beaucoup de personnes du peuple, ignorantes et imprudentes, de sorte que le Su-tchuen renferme un très grand nombre d'hommes agrégés à la fausse secte des Européens.

« Le vice-roi a commandé à ses subordonnés de remé-

1. Jusqu'en 1785, Mgr Dufresse porta le nom de Li-To-Lin-Van, puis après son retour au Su-tchuen en 1789, il changea de nom pour mieux échapper aux recherches et prit celui de Su-Kien-Mô.

dier à ce désordre, conformément aux sages lois de l'empire. De plus, il a obtenu l'amendement de beaucoup de chrétiens. En tout cela, le vice-roi s'est très bien comporté, et nous ordonnons que les tribunaux aient égard à ses mérites.

« Nous déclarons que le mandarin de Sin-tsin, nommé Vang-Heng, qui a fait toutes les diligences possibles pour découvrir et arrêter le principal criminel, propagateur de la religion européenne, est un sujet qui a du mérite, et nous recommandons aux tribunaux de le récompenser¹. »

Par cet arrêt, la plus haute autorité de l'empire sanctionnait la conduite du vice-roi du Su-tchuen, reconnaissait manifestement les travaux apostoliques de Monseigneur Dufresse, le déclarait coupable pour cause de religion et approuvait sa mort, en un mot, elle achevait de donner au martyr son caractère juridique le plus indéniable.

Le triomphe de l'apôtre retentit jusqu'aux extrémités du monde. Le Pape Pie VII, parlant de cette persécution dans le consistoire secret du 23 septembre 1816, s'exprimait en ces termes² :

« Parmi ces généreux confesseurs, nous devons surtout célébrer et louer nommément notre vénérable frère Gabriel Taurin Dufresse, Français de nation, Evêque de Tabraca, et Vicaire apostolique de la province du Su-tchuen, qui, pendant trente-neuf ans, a rempli, en Chine, avec la plus grande sainteté, les fonctions du ministère évangélique... C'était le 14 septembre de l'année dernière qu'arriva la mort de l'Evêque de Tabraca, mort véritablement précieuse devant le Seigneur, mort dont le récit nous a touché jusqu'au fond du cœur : en le lisant, nous

1. *Sommaire*, etc., p. 646, § 131.

2. *Id.* p. 644, § 101.

pensions lire un passage des annales de la primitive Eglise. »

Les témoins juridiques ont raconté quelques grâces de guérison, par lesquelles il plut à Dieu d'honorer son vénérable serviteur.

Lucie Fou-Kouy-Lieou rapporte ces faits :

« Kiao-Ouang-Cong, de Pe-ma-ho, conduisit un malade prier sur la tombe de Mgr Dufresse et l'engagea à demander son rétablissement; le malade obéit et fut guéri.

« Une femme, nommée Fou-Su-Che, était malade depuis trois ans; elle avait inutilement employé beaucoup de remèdes sans éprouver aucun soulagement et paraissait près de sa fin, lorsqu'elle exprima le désir d'aller prier sur la tombe du martyr. Je lui dis que dans son état de santé, mieux valait ne pas sortir et que d'ailleurs j'avais des reliques du saint évêque et les lui remettrais. Sa fille vint en effet les chercher, les porta à sa mère, qui dès lors sentit son infirmité diminuer et bientôt disparaître ¹. »

Jacques Ton-Tcheou-Tsuen a fait cette déclaration :

« Je connais plusieurs chrétiens qui ont obtenu des faveurs signalées par l'intercession de l'Evêque. La fille de ma sœur, appelée Ten, fut pendant longtemps atteinte de folie, elle consulta plus de dix médecins et fit les remèdes qu'ils lui prescrivirent; elle n'éprouva aucune amélioration; mais, étant allée souvent prier sur la tombe de Mgr Dufresse, elle obtint sa guérison ². »

1. *Sommaire*, etc., p. 634, § 53.

2. *Id.* p. 640, § 98.

LE VÉN. AUGUSTIN TCHAO

PRÊTRE DE LA MISSION DU SU-TCHUEN

Mort en prison en 1815 (1).

Dans son allocution en consistoire secret, le 23 septembre 1816, le Souverain Pontife Pie VII, a raconté quelques-uns des tourments soufferts par Augustin Tchao, il a loué son courage et honoré ses vertus²; ce vénérable martyr était digne d'éloges venant de si haut.

Né dans la province du Kouy-tcheou, le prêtre Augustin Tchao, qui porta d'abord le nom de Tchou, appartenait à une famille entièrement païenne, il fut donc élevé dans l'idolâtrie; mais Dieu, qui le destinait à son service, l'arracha à ce milieu par un de ces moyens ingénieux dont sa bonne Providence a le secret.

Vers l'âge de vingt ans, Tchao s'enrôla dans les rangs des prétoriens du Su-tchuen, et, lors de l'arrestation de Mgr de Saint-Martin et de M. Dufresse, en 1785, il fut choisi avec plusieurs de ses camarades pour escorter les prisonniers jusqu'à Pékin. Ce fut sa première étape vers le christianisme. Les vertus d'humilité et de patience, mêlées de fermeté, des prêtres européens, firent impression sur le cœur du pauvre soldat; la vue de leur courage dans les cachots, leurs regrets de ne pas

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du Procès de Béatification* du Vénérable Tchao et une lettre de M. Escodéca, missionnaire au Su-tchuen.

2. *Sommaire, etc.*, p. 655, § 49.

mourir martyrs, fortifièrent l'estime qu'il avait conçue pour eux et pour leur religion ¹.

Après la libération des captifs, il revint au Su-tchuen. Mais la semence divine n'était pas tombée sur une terre inféconde ; le satellite quitta le service des prétoires, s'attacha à un missionnaire européen, et il se trouva qu'il avait les vertus des meilleurs chrétiens ; on résolut donc de l'envoyer au séminaire de la mission.

Ses qualités se développèrent mieux encore dans cette maison, où tout portait à la piété ; il fut ordonné prêtre² et s'en alla répandre la connaissance du Seigneur qui l'avait si manifestement appelé à lui.

Son district se composait de la sous-préfecture de Kouang-Yuen, il l'administra avec un zèle tempéré par une grande prudence ³.

Ses visites pastorales étaient fréquentes, il les faisait avec ordre et mesure. Il prêchait d'abord pendant trois jours sur le Décalogue, les sept Péchés capitaux, les Indulgences, la Pénitence, la Confession, l'Eucharistie et la Passion du Sauveur. Ses sermons sur ce dernier sujet étaient si touchants, qu'ils arrachaient des larmes aux auditeurs.

Après avoir achevé ces instructions, qu'il regardait comme une préparation, il commençait les confessions qui duraient longtemps, car il n'en entendait guère que sept ou huit⁴ par jour, pesant mûrement les conseils qu'il donnait et faisant à ses pénitents de longues exhortations ; ensuite il lisait et priaït, mais faisait peu de visites.

Il appelait chez lui les chrétiens qu'il voulait avertir ou réprimander, car sa douceur n'était pas faiblesse, et l'on cite un exemple de sa juste sévérité.

1. *Sommaire*, etc., p. 647, § 1 ; p. 648, § 8 ; p. 649, § 13-16 ; p. 650, § 23 ; p. 653, § 40.

2. *Sommaire*, etc., p. 647, § 2 ; p. 650, § 24 ; p. 651, § 29.

3. *Id.* p. 647, § 3 ; p. 648, § 10 ; p. 651, § 25 ; p. 654, § 45.

4. *Id.* p. 653, § 42.

Un jour, reprochant à une famille, nommée Tcheou, ses grandes injustices, il lui prédit que plusieurs de ses fils finiraient mal. Cette parole se réalisa, un des fils fut pendu, et l'autre se coupa la gorge ¹.

Dès le début de la persécution, vers la fin de l'année 1814, le P. Augustin Tchao eut le pressentiment qu'il mourrait pour la foi :

— Priez bien Dieu pour moi, dit-il à M. Escodéca, et demandez-lui pour moi la grâce de souffrir pour l'honneur de son nom, car, à cause de mon âge (il avait soixante-treize ans) et de mes infirmités, je ne puis éviter d'être la première victime de la persécution.

Quelques jours après, il répétait la même chose au P. Benoit Yang, qui lui rendait visite ².

Un mois s'était à peine écoulé que le saint prêtre, victime de son zèle, tombait entre les mains des persécuteurs. N'écoutant ni la crainte qu'aurait pu lui inspirer la violence de la persécution, ni les douleurs que lui causaient ses infirmités, il s'était fait transporter à Tsong-kin-tcheou, en chaise à porteurs, dans la maison d'un chrétien alors dangereusement malade; comme il revenait après lui avoir administré les derniers sacrements, il fut remarqué par quelques païens qui s'empressèrent de communiquer leurs soupçons aux satellites.

Ceux-ci s'approchèrent et interrogèrent le vicillard :

— Es-tu chrétien ?

— Je suis chrétien, répondit-il.

Il ajouta même qu'il était prêtre.

Les satellites le saisirent et le conduisirent au prétoire de Kiong-tcheou ³.

1. *Sommaire*, etc., p. 654, § 43.

2. *Lettre* de M. Escodéca.

3. *Sommaire*, etc., p. 648, § 4-5-11; p. 650, § 18; p. 651, § 27; p. 653, § 39; p. 654, § 45.

Le mandarin, homme de mœurs douces, assez bienveillant pour les chrétiens, le traita avec égards et le fit conduire en chaise à Tchen-tou, capitale de la province du Su-tchuen¹.

Le confesseur ne trouva pas les mêmes attentions près des mandarins de cette ville, et sa foi et sa patience y furent mises à l'épreuve.

On commença par lui représenter qu'on avait l'intention de l'épargner, pourvu qu'il renonçât à la religion chrétienne, mais que s'il refusait, on serait obligé de lui infliger de rigoureux supplices².

— Or, ajoutaient les juges, vous êtes âgé et infirme, vous ne pourrez supporter la question, vous mourrez au milieu des tourments.

Cette perspective n'effraya point le saint prêtre; les juges crurent que le mépris et l'ironie auraient plus de succès que la menace, ils égayèrent l'assistance de leurs lazis contre la religion catholique.

Quelle réponse fit le prêtre? nous ne le savons, mais ses sentiments ne changèrent point.

Alors, le mandarin lui fit appliquer soixante coups de bambou sur les chevilles des pieds³, et, pendant qu'on exécutait ses ordres, il disait au patient d'un ton moqueur :

— Eh bien! est-ce que ton Jésus ne te protège pas? Dis donc, ton Jésus te protège-t-il?

— Il protège mon âme, répondit le prêtre, en m'accordant la force de souffrir pour sa cause; mais vous, qui êtes un juge charnel et insensé, vous n'entendez rien aux bienfaits spirituels, à la paix de l'âme et d'une bonne conscience.

1. *Sommaire*, etc., p. 650, § 19.

2. *Lettre* de M. Escodéca.

3. *Sommaire*, etc., p. 648, § 6; p. 654, § 46.

Le magistrat, furieux, lui fit appliquer de suite quatre-vingts soufflets avec la semelle de cuir ¹.

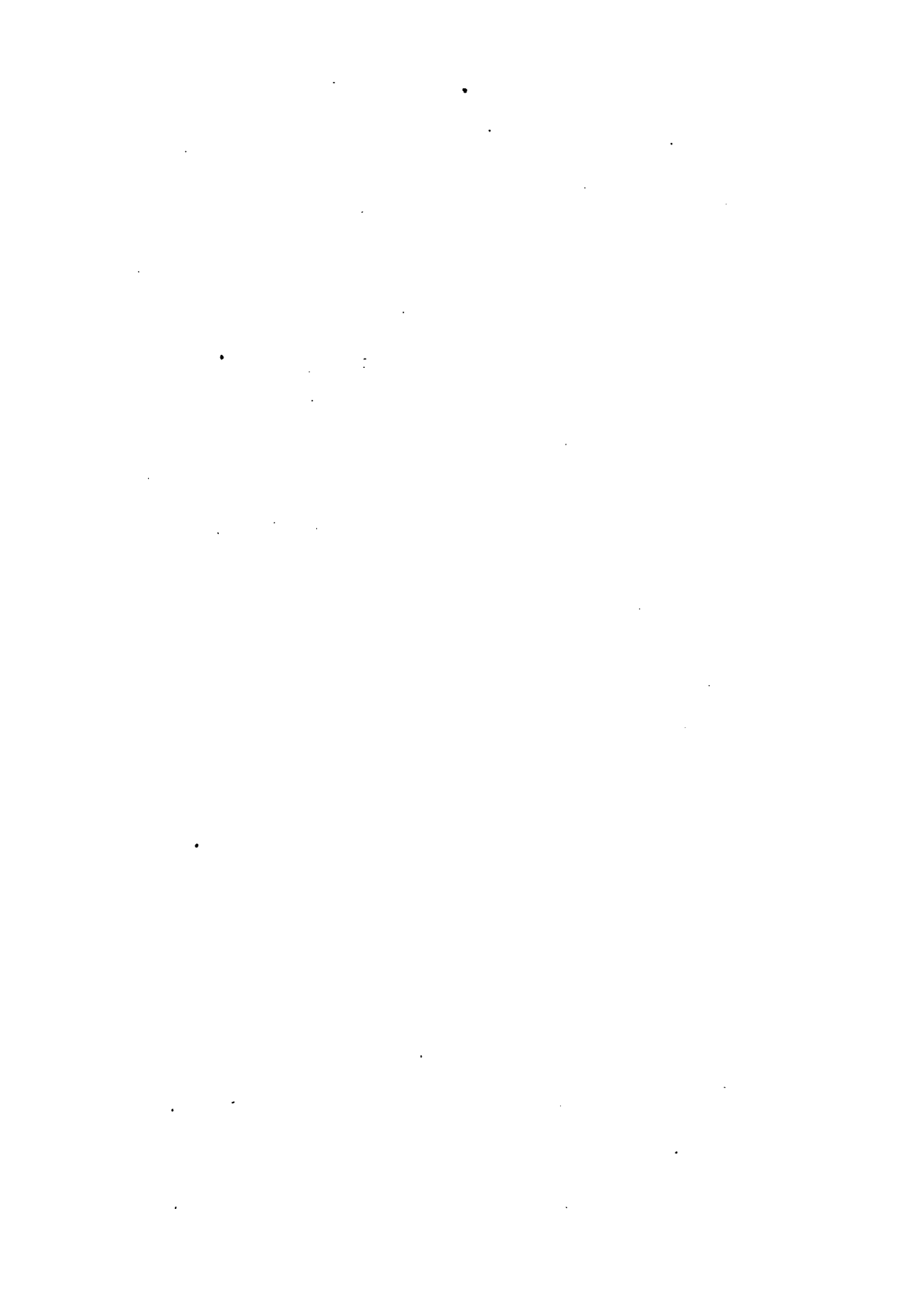
Ces cruels traitements achevèrent d'anéantir les forces du vieillard, qui, dès ce moment, ne fit plus que languir; quelques jours plus tard, il rendit son âme à Dieu, dans la prison de Tchen-tou, laissant à tous ceux qui l'entouraient l'exemple de la plus parfaite résignation et de la confiance entière à la bonté de Dieu ².

Malgré sa mort, les mandarins firent approuver par l'empereur, le 9 mai, la sentence capitale qu'ils avaient portée contre lui ³.

1. *Sommaire*, etc., p. 650, § 21. *Lettre* de M. Escodéca.

2. *Id.* p. 648, § 7; p. 649, § 14-15; p. 651, § 21; p. 654, § 47. *Lettre* de M. Escodéca citée dans le *Sommaire*, p. 655, § 48.

3. *Sommaire*, etc., p. 655, § 50.



LE VÉN. PAUL LIEOU OU LIOU

PRÊTRE DE LA MISSION DU SU-TCHUEN

Etranglé le 13 février 1818 (1).

Le P. Paul Lieou-Han-Tso² était originaire de Lo-tche-hien. Fils de parents pauvres, il passa ses premières années à garder les troupeaux³. Cette humble condition lui paraissait bonne, et il ne songeait point à la quitter; mais le prêtre, chef du district qu'habitait le jeune homme, ayant été frappé de ses vertus de douceur, de modestie, de piété, lui proposa d'aller au Séminaire, ce que Paul accepta immédiatement.

Il apprit à lire le latin, et étudia les points principaux et les plus pratiques de la théologie dogmatique et morale; sa science était évidemment assez sommaire, mais le petit nombre de missionnaires européens et de prêtres indigènes ne permettait pas une préparation plus complète, et les décrets du Saint-Siège autorisaient les Vicaires apostoliques à tenir compte moins de la force des études que de la vertu.

Sous ce rapport, Paul Lieou ne laissait rien à désirer, et ses maîtres et ses condisciples étaient unanimes à admirer et à louer sa conduite; il fut donc admis au sacerdoce.

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du Procès de Béatification* du Vénérable, les *Lettres* de Mgr Fontana, Vicaire apostolique, et de M. Escodéca, missionnaire apostolique du Su-tchuen.

2. Son frère s'appelait Lieou-Tse-Sang, p. 657, § 14.

3. *Sommaire*, etc., p. 656, § 1; p. 657, § 7-14; p. 658, § 16.

Il avait environ trente ans et fut aussitôt placé à la tête des districts de Sin-tou et de Te-yang¹.

Il y fit l'édification de ses chrétiens, par son amour pour la pauvreté et pour l'humilité. Il ne se contentait pas de recommander ces deux vertus, d'en parler en conversation particulière, au confessionnal, en chaire; il les prêchait d'exemple, ce qui est souvent la plus éloquente des prédications; il ne portait que des vêtements de toile grossière, ne buvait pas de vin, ne mangeait pas de mets assaisonnés, et jeûnait fréquemment².

Pendant la persécution, on le vit redoubler de zèle pour maintenir les fidèles dans le devoir. Afin de les visiter sans danger, il prenait une hotte pleine de légumes³ et se faisait passer pour agriculteur ou jardinier. Rien ne semblait le désigner à l'attention des mandarins, lorsque, par suite du plus futile incident, un malheureux chrétien le dénonça⁴.

Le P. Lieou avait commandé à un charpentier catholique un baldaquin dont il voulait orner son oratoire, voyant que le travail n'avancait pas, il en fit l'observation à l'ouvrier :

— Pourquoi travailles-tu si négligemment? Je t'avais dit de te hâter.

Cette parole, qui n'avait rien de dur ni d'offensant, blessa cependant le charpentier. Il acheva promptement sa besogne, et, de concert avec un de ses camarades, prévint les satellites de la présence du prêtre.

Le jour de l'Assomption, au moment où le P. Lieou célébrait la sainte messe à Te-yang, un groupe de satellites conduits par l'ouvrier chrétien, envahit l'oratoire;

1. *Sommaire*, etc., p. 656, § 3; p. 657, § 7-9.

2. *Sommaire*, etc., p. 656, § 2; p. 657, § 9; p. 658, § 17-18; p. 660, § 34; p. 662, § 50.

3. *Sommaire*, etc., p. 657, § 9.

4. *Id.* p. 659, § 28.

aussitôt les fidèles s'enfuient et le P. Lieou reste seul avec la vierge Tien en présence des assaillants ¹.

Sans s'émouvoir, il se tourne vers les satellites :

— Laissez-moi achever le sacrifice, leur demande-t-il.

Ceux-ci consentent; à la fin de la messe, ils s'approchent du prêtre, le saisissent, le lient, s'emparent du calice, de la chasuble, de l'aube, et de tous les ornements qui leur tombent sous la main.

Néanmoins, avant de conduire le captif au préfet, ils attendent jusqu'au soir, espérant que les chrétiens, pour obtenir la liberté du P. Lieou, se décideront à payer une rançon qu'ils avaient fixée à cinq mille sapèques.

Personne ne se présentant, le prêtre fut emmené au prétoire, où il resta trois jours, et fut ensuite conduit à Tchen-tou.

Avant de s'éloigner, il dit à la vierge Tien :

— Sois pieuse et fervente; pour moi, je pars et ne reviendrai plus ².

Puis il demanda un chapeau et donna deux taëls au chrétien qui le lui présenta, en lui faisant cette recommandation :

— Distribue cette aumône aux fidèles pauvres.

En sortant de Te-yang, par la porte méridionale, il aperçut plusieurs femmes chrétiennes qui le suivaient en pleurant :

— Arrêtez-vous un instant, dit-il aux satellites :

— Pourquoi? répliqua l'un d'eux, qu'as-tu à faire, toi qui vas être revêtu de l'habit rouge des condamnés?

— Arrêtez-vous, répéta-t-il, et déposez mon palanquin à terre, croyez-vous que je puisse m'évader ³?

Les satellites obéirent, le P. Lieou descendit, bénit les pieuses chrétiennes en leur adressant ces paroles :

¹ *Sommaire*, etc., p. 657, § 10; p. 658-659, § 17-29; p. 660, § 34-37. Les religieuses chinoises portent le nom de Vierges.

² *Sommaire*, etc., p. 659, § 30-31.

³ *Id.* p. 662, § 43-47.

— Ne pleurez pas, je vais au bonheur, réjouissez-vous¹.

Dans une des auberges de la route, il rencontra deux prêtres chinois, les Pères Ouen et Ouang, fit à l'un d'eux l'aveu de ses fautes et lui dit les saints désirs de martyr qui animaient son âme².

A Tchen-tou, le mandarin chargé de l'interroger, aurait, paraît-il, souhaité lui éviter les tortures et la peine capitale. La générosité du confesseur ne voulut se plier à aucun compromis; il refusa également de répondre aux questions qui lui furent posées sur le nombre et le nom de ses paroissiens.³

— Etes-vous chrétien? fit le mandarin.

— Oui.

— Etes-vous prêtre?

— Oui.

— Ces objets religieux vous appartiennent-ils?

— Oui.

— Prenez garde, cette déclaration pourrait vous coûter la vie et vous faire trancher la tête.

— Hélas! s'écria Paul Lieou, pourrais-je avoir un si grand bonheur⁴!

Irrité de cette réponse, le mandarin fit frapper le prêtre de quarante soufflets avec la semelle de cuir, et ordonna de le reconduire en prison.

Le confesseur y resta jusqu'au 13 février 1818, il trouva l'occasion de racheter son domestique, moyennant trois taëls qu'il donna aux satellites.

Une sentence de mort ayant été portée contre lui, il fut conduit sur la place orientale de Tong-kiao-tchang, lieu ordinaire des supplices, et fut étranglé⁵.

1. *Sommaire*, etc., p. 662, § 43.

2. *Id.* p. 658, § 24.

3. *Id.* p. 657, § 12.

4. *Lettre de Mgr Escodéca*. — *Sommaire*, etc., p. 662, § 50.

5. *Sommaire*, etc., p. 657, § 13; p. 658, § 26; p. 663, § 51-52.

LE VÉN. JOSEPH YUEN OU UEN

PRÊTRE DE LA MISSION DU SU-TCHUEN

Étranglé le 24 juin 1817 (1).

Le Père Joseph Yuen fut pris pendant la persécution qu'avaient suscitée les édits de l'empereur Kia-King. Une chrétienne scandaleuse, à laquelle il avait adressé quelques reproches, le dénonça aux satellites¹; ceux-ci avertirent le préfet de Ho-tcheou qu'un prêtre de la religion catholique habitait à Tchou-kia-hang, et le préfet le fit arrêter immédiatement².

On lui mit les menottes, les chaînes au cou et aux pieds et on le jeta dans les prisons de Ho-tcheou³; ces rigueurs s'adoucirent bientôt, grâce aux dons que les chrétiens firent à ses gardiens. D'ailleurs, après un court séjour à Ho-tcheou, il fut conduit à Tchen-tou⁴. Il raconta aux mandarins l'histoire de sa vie et consigna ensuite ce récit dans une lettre en latin qu'il adressa aux missionnaires Fontana et Escodéca⁵. Voici la traduction de cette lettre :

« Mon nom est Uên-Tsai-Té, de Pe-choui-hien. Je suis âgé de cinquante et un ans. Mes parents sont morts. De cinq enfants que nous étions, les deux aînés ne sont

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du Procès de Béatification* et les *Lettres* de Mgr Fontana et de M. Escodéca.

2. *Sommaire*, etc., p. 664, § 8; p. 667, § 24. Cette femme se nommait Ten-Eul-Ngiang, appelée aussi Ten-Eul-Sao.

3. *Sommaire*, etc., p. 664, § 7; p. 667, § 24; p. 669, § 45. Le préfet s'appelait Hy-Tay-Ye.

4. *Sommaire*, etc., p. 665, § 11; p. 667, § 25; p. 670, § 46.

5. *Id.* p. 665, § 13; p. 667, § 27; p. 668, § 33; p. 670, § 48.

plus, et je suis le plus jeune des trois survivants. Jamais je n'ai été engagé dans les liens du mariage. Dès ma tendre enfance, je quittais avec mon père le lieu de ma naissance pour venir habiter Gni-ping-hien. En l'année 47 de l'empereur Kien-Long, je rencontrais les Européens Jean Foung ¹ et Taurin Ly ², qui prêchaient la doctrine chrétienne et exhortaient le peuple à la suivre pour faire le bien et éviter le mal.

« Je crus et m'attachai à Jean Foung, comme à mon maître. Il m'imposa pour nom de religion le nom de Joseph et me confia quatorze livres imprimés, des croix, des crucifix, des rosaires, un vêtement et une coiffure particulière. Je me suis mis à étudier ces livres avec grande application, et voilà pourquoi je puis lire et écrire les lettres latines.

« Je connais aussi la distinction des ordres des Européens. Le Pape tient le premier rang, les évêques le second et les prêtres le troisième. Ces titres sont comme les titres des différents degrés de préfets.

« La cinquantième année de Kien-Long, Jean Foung et Taurin Ly furent pris et conduits au prétoire ; mais ils ne me déclarèrent pas et je ne fus pas pris. C'est à cette époque que mes parents moururent. Comme je craignais d'être recherché par ordre des magistrats, je pris la fuite et me cachai où et comme il me fut possible.

« La soixantième année de Kien-Long, ayant appris que Jean Foung, qui avait été renvoyé en Europe, était rentré au Su-tchuen, en changeant de nom, et qu'il se trouvait dans la ville de Tsong-king-tcheou, je m'y rendis et je l'y rencontrai. Voyant que je savais les lettres latines et que j'avais la science nécessaire pour recevoir les Ordres, il me conféra le sacerdoce, afin de

1. Mgr de Saint-Martin, évêque de Caradre et vicaire Apostolique du Su-tchuen.

2. Mgr Dufresse.

me permettre de propager la religion partout où je pourrais¹. En l'année dix-neuvième de Kia-King, étant venu dans la ville de Ho-tcheou, j'appris qu'un nommé Lou-Tsuen-You pratiquait le christianisme. Je me rendis chez lui, je me fixai dans sa maison, et ensemble nous fîmes nos exercices religieux.

« Huit habitants de la ville vinrent successivement pour me voir, j'en profitai pour les exhorter à embrasser la religion qui seule pouvait leur procurer la félicité éternelle, et tous me reconnurent pour leur maître. Trois autres encore furent également convertis par moi, mais jamais nous ne récitâmes les prières dans aucun temple d'une manière solennelle. L'an 21 de Kia-King, le septième jour de la septième lune (août 1816), je pris avec moi mes livres et mes ornements, et, étant sorti de Ho-tcheou, je vins passer la nuit dans l'hôtellerie de Hu-Toung-Tching ; c'est là que le préfet, qui était sur mes traces, me découvrit et me fit saisir.

« Je déclarais que j'étais prêtre.

« Maintenant je suis devant le tribunal, j'avoue que j'observe la doctrine de Jean Foung, que je professe la religion chrétienne et qu'on m'appelle prêtre.

« J'ajoute que j'ai instruit des disciples, mais jamais je n'ai proféré une parole mauvaise ou contraire aux lois.

« Mes livres et mes ornements m'ont été enlevés.

« Je sais que Jean Foung est mort la sixième année de Kia-King, à Tchen-tou, dans la maison de Tang-Chang, et qu'il a été enseveli sur la montagne du cimetière, vers le milieu. Quant à Taurin Ly qui, ayant changé de nom, s'appelait Su-Kien-Mô, je ne sais comment il est revenu dans la province du Su-tchuen et a propagé la

1. Des dépositions peu détaillées faites par les chrétiens chinois et consignées dans les *Procès de Béatification*, il ressort que le P. Joseph Yuen évangélisa les districts de Tong-liang, Yun-tchouan, Ta-thu, Ho-tcheou, Tin-yuen. *Sommaire*, etc., p. 669, § 40.

foi, car je ne l'ai plus rencontré. Tout ce que je viens de dire est très vrai. »

Tel fut le langage du P. Yuen devant les magistrats.

Écoutons-le maintenant nous dire avec plus de détails son arrestation et sa captivité, dans une seconde lettre aux missionnaires européens et aux prêtres indigènes du Su-tchuen¹ :

Très révérends Pères et bien chers Frères,

« L'an 21 de Kia-King, le 9^e jour de la 7^e lune (août 1816) après le déjeuner, le préfet de la ville de Ho-tcheou entra avec une bande de satellites dans la maison où je me cachais. Il y trouva et fit enlever les ornements sacrés, quatorze volumes de livres latins et je ne sais combien de livres chinois, des croix, des crucifix, des rosaires et autres objets de religion. Il me fit aussi saisir et conduire au prétoire avec un certain nombre de chrétiens de la ville.

« Le préfet nous interrogea d'abord dans la partie inférieure du prétoire et m'ordonna de me revêtir de mes habits sacerdotaux en présence de tout le monde.

« Je fus ensuite appelé en jugement. Combien de fois? Je ne saurais le dire, parce que le préfet, soupçonnant que j'étais Européen, exigea un nombre infini de comparutions. Je demurai dans cette petite prison un mois et neuf jours ; ensuite je fus transféré dans une plus grande, et y restai jusqu'au 26^e jour de la 10^e lune.

« A cette époque, on me conduisit de la ville de Ho-Tcheou dans celle de Tchong-king-pa-hien, où j'entrai le 28. J'y demurai, chargé de chaînes la nuit et le jour, jusqu'au premier de la lune suivante, où un préfet délégué m'accompagna à la capitale de la province. J'y arrivai le 13, et demurai enchaîné dans la prison du

1. *Lettre envoyée par M. Escodéca. Sommaire, etc., p. 671, § 54.*

prétoire jusqu'au 18, jour auquel on me fit comparaitre devant le préfet pour être interrogé.

« Il me demanda en quels lieux j'avais visité les chrétiens. J'eus la faiblesse de déclarer quelques noms de pays et de personnes. Mais quand on m'interrogea sur les missionnaires tant européens que chinois, je répondis que je ne savais rien et je m'en tins à cette parole, malgré toutes les violences.

« On m'interrogea souvent sur cette demande de l'Oraison dominicale « Que votre règne arrive ! » car le préfet soutenait que le sens de cette phrase était que les Européens viendraient pour s'emparer de la Chine, et, à cause de cet article, je reçus vingt soufflets appliqués avec la semelle de cuir. Une fois aussi, on me fit demeurer à genoux sur une chaîne de fer, et trois fois sur des pierres. Mais constamment je niai l'interprétation insensée du préfet. Quand le juge criminel m'interrogea sur cette phrase, je répondis que cette interprétation était non de moi, mais du préfet. Alors il délégua deux de ses subalternes pour me juger, et ceux-ci laissèrent de côté la demande : « Que votre règne arrive ! »

« Après tous ces interrogatoires, le juge criminel porta ma sentence, et le 14 de la 4^e lune, on me délivra de mes chaînes et de mon collier de fer; bien plus, à partir du 26, on me fournit la nourriture de chaque jour, je rends donc grâces à Dieu qui me permet de mener ainsi, même en prison, une vie commode. Mais je perds mes journées dans l'inaction, et je ne puis faire aucune bonne œuvre. Je remercie aussi les fidèles de la capitale, qui me visitent chaque jour. Mon corps est dans un très bon état, je n'ose en dire autant de mon âme. C'est pourquoi je vous en supplie, mes Frères bien-aimés, priez pour moi, de peur que je n'abuse de la grâce de Dieu. Car, à la capitale, j'ai été interrogé plus de vingt fois, soit par le juge criminel, soit par le préfet, et je ne puis me

souvenir ni des circonstances, ni des questions. Mais ce que je sais bien, c'est que les injures et les blasphèmes contre Dieu et la doctrine de son Eglise ont été sans nombre. Quant au paradis, à l'enfer et aux âmes des hommes, les grands préfets sont dans une profonde ignorance sur tous ces sujets. Leur jugement est réservé pour la fin des siècles. Parce qu'ils ne veulent pas sortir de leur ignorance, ils disent que toutes ces choses ne sont que des rêveries d'hommes conjurés. J'aurais encore mille choses à vous dire, mais cette feuille ne peut en contenir davantage. Je vous offre donc cette petite lettre.

« Pères bien vénérés et Frères bien-aimés, adieu ! adieu !

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« JOSEPH UEN. »

La captivité du vénérable prêtre se prolongea pendant près de deux années, il eut le bonheur de recevoir la visite du P. Thaddée Lieou qui lui donna la sainte absolution¹.

Enfin il fut condamné à la strangulation²; la sentence, portée par les magistrats de Tchen-tou, fut ratifiée par l'empereur³, et le Père Joseph Yuen consumma son sacrifice le 24 juin 1817.

Il fut conduit en un lieu appelé Pu-kia-tchang.

En se rendant au supplice, il conserva une entière sérénité et dit aux fidèles qui le suivaient :

— Ayez confiance en Dieu, je meurs pour sa gloire, ne craignez rien⁴.

Son courage ne se démentit point jusqu'au dernier instant⁵.

1. *Sommaire*, etc., p. 666, § 20.

2. *Id.* p. 666, § 49; p. 670, § 50.

3. *Id.* p. 670, § 51.

4. *Id.* p. 668, § 36.

5. *Id.* p. 667, § 29; p. 668, § 35.

Un satellite nouvellement chrétien recueillit son corps, l'ensevelit et lui donna la sépulture. Catholiques et païens restèrent frappés de cette mort douce et courageuse, mais plus encore de deux faits particuliers qu'ils considérèrent comme extraordinaires et qu'il est de notre devoir de raconter :

Pendant l'exécution, un vol d'hirondelles plana au-dessus du condamné et disparut aussitôt après le trépas.

Du lieu de l'exécution s'exhala pendant plusieurs jours un parfum d'une grande suavité ¹.

Aussi la mémoire du P. Yuen fut-elle vénérée de tous, et souvent les malades envoyaient cueillir un peu de poussière sur son tombeau et en composaient des remèdes qu'ils prenaient avec une grande confiance ².

1. *Sommaire, etc.*, p. 668, § 37.

2. *Id.* p. 666, § 22.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for transparency and accountability, particularly in the context of financial reporting and auditing. The text notes that incomplete or inaccurate records can lead to significant errors and misstatements, which may have legal and financial consequences for the organization.

2. The second part of the document outlines the specific requirements for record-keeping, including the need to maintain detailed logs of all transactions, receipts, and payments. It stresses that these records should be kept in a secure and accessible format, such as digital databases or physical files, and should be regularly updated and reviewed. The document also mentions that records should be retained for a minimum of seven years, unless otherwise specified by applicable laws or regulations.

3. The third part of the document discusses the role of internal controls in ensuring the accuracy and integrity of the records. It highlights that a robust system of internal controls, including segregation of duties, authorization procedures, and regular reconciliations, is crucial for preventing and detecting errors and fraud. The text notes that these controls should be designed and implemented in a way that is proportional to the size and complexity of the organization's operations.

4. The fourth part of the document addresses the importance of training and education for all employees involved in record-keeping. It states that employees should receive regular training on the proper procedures and requirements for maintaining accurate records, and should be held accountable for their performance in this area. The document also mentions that management should provide ongoing support and resources to ensure that employees have the necessary skills and knowledge to perform their duties effectively.

5. The fifth part of the document discusses the role of external auditors in verifying the accuracy and integrity of the records. It notes that external auditors are independent third parties who are hired to provide an objective assessment of the organization's financial statements and internal controls. The text emphasizes that the organization should cooperate fully with the auditors, providing them with all necessary access and information to perform their duties. The document also mentions that the auditors' findings and recommendations should be carefully reviewed and addressed by management to improve the organization's record-keeping practices.

LE VÉN. THADDÉE LIEOU

PRÊTRE DE LA MISSION DU SU-TCHUEN

Etranglé le 30 novembre 1823 (1).

Les documents que nous avons consultés, ne nous donnent aucun détail sur la naissance et la jeunesse du P. Thaddée Lieou, et nous ne possédons même que des renseignements assez brefs sur sa vie sacerdotale, son arrestation, sa captivité et sa mort.

Ordonné prêtre vers l'âge de 35 ans, le P. Thaddée Lieou évangélisa les districts de Su-tin, Kouang-ngan et Ku-hien ; il y laissa le souvenir d'un bon prêtre, plein de zèle pour prêcher la foi chrétienne et d'ardeur pour réchauffer la piété des fidèles trop portés à la négligence ².

Un de ces derniers s'offensa de quelques reproches que l'un de ses camarades lui avait adressés, et, croyant peut-être qu'il n'avait été que le porte-parole du prêtre, il dénonça celui-ci au sous-préfet de Ku-hien ³.

Le P. Lieou fut-il averti de cette trahison? nous l'ignorons; mais peut-être en déplorant le crime du coupable, il ne se fut pas plaint de son propre sort, car plusieurs fois on l'avait entendu répondre à ceux qui lui

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du procès de Béatification* du Vénérable Thaddée Lieou et les *Lettres* de Mgr Fontana, Vicaire apostolique du Su-tchuen.

2. *Sommaire*, etc., p. 672, § 2; p. 673, § 4; p. 680, § 58.

3. *Id.* p. 673, § 5; p. 677, § 31. Ce mandarin se nommait Houang-Tche-Tan.

conseillaient une grande prudence dans l'administration de son district :

— Je ne crains rien, je mourrais si volontiers pour Dieu ¹.

Lors de la dénonciation, il habitait au village de Lyche-keou, près de Ku-hien, la demeure du chrétien Tchou. Ce fut là que le sous-préfet, bien informé, se rendit à la tête d'une troupe de satellites.

Il commanda à ses hommes d'ouvrir la maison, et y entra. Le P. Lieou était présent; à la vue des assaillants, il fit un mouvement, et un soldat, croyant qu'il voulait fuir par la fenêtre, le frappa d'un coup de lance.

L'arme pénétra dans le bras d'où le sang jaillit abondamment.

Aussitôt le mandarin donna l'ordre de cesser toute violence, et après avoir fait charger de chaînes son prisonnier, il l'enferma dans les cachots de Ku-hien.

C'était le jour de la Pentecôte 1821 ².

Interrogé sur son état et ses croyances religieuses, le confesseur répondit qu'il était prêtre et voulait à jamais conserver la foi au Dieu qu'il avait prêché.

Un fait qui dut frapper l'imagination populaire se produisit pendant ce premier interrogatoire.

Sur l'ordre du mandarin, un satellite revêtit les ornements sacrés et parcourut la ville dans ce costume, frappant sur le tam-tam et criant : « Je suis le chef des chrétiens, n'embrassez pas leur religion. »

Il revint ensuite au prétoire, et au moment même où il se prosternait devant le sous-préfet, il fut saisi du délire et mourut presque aussitôt ³.

1. *Sommaire*, etc., p. 679, § 51.

2. *Id.* etc., p. 673, § 6; p. 674, § 7; p. 675, § 17-18; p. 676, § 29-30; p. 678, § 42; p. 679, § 52; p. 680, § 59-61.

3. *Sommaire*, p. 674, § 8; p. 675, § 19-20; p. 678, § 44-45; p. 679, § 53; p. 681, § 62-63; p. 682, § 78; p. 683, § 79.

Le **mandarin** ne fut cependant pas ému de cet événement au point de **relâcher** son prisonnier.

Trois mois plus tard, **transféré à Tchen-tou**, le P. Lieou comparut devant les magistrats supérieurs de la province, il leur répondit avec la même fermeté; malgré sa fidélité envers son Dieu, il ne fut soumis à aucune torture et fut renvoyé au tribunal de Ku-hien qui porta contre lui cette sentence rigoureuse ¹ :

« D'après les lois de l'empire, ce prêtre sera étranglé ou condamné à l'exil perpétuel ². »

Elle fut envoyée à l'empereur qui fit longtemps attendre son jugement.

Ce retard parut de bonne augure, et Mgr Fontana, le Vicaire apostolique du Su-tchuen, crut devoir écrire à la Propagande qu'il espérait que le souverain accorderait une diminution de peine.

Le décret arriva enfin au mois de novembre 1823, deux ans et demi après l'arrestation du prêtre ³. Les espérances de Mgr Fontana ne s'étaient pas réalisées, le P. Thaddée Lieou était condamné à être étranglé ⁴.

Le mandarin lui annonça cette nouvelle.

— Ton jour est venu, lui dit-il.

— Jour heureux, répliqua le captif.

Il fut tiré de sa prison, conduit sous bonne escorte devant le temple Ou-hien-miao, et exécuté le 30 novembre 1823 ⁵.

Les chrétiens inhumèrent son corps avec honneur à Ku-hien, en un lieu nommé Houan-chan-hin.

1. *Sommaire*, etc., p. 675, § 7; p. 674, § 21; p. 677, § 34.

2. *Id.* p. 674, § 10-12; p. 675, § 25; p. 678, § 46. *Relation* de Mgr Fontana.

3. *Relation* de Mgr Fontana.

4. *Id.*

5. *Sommaire*, etc., p. 676, § 22-24-28; p. 677, § 37; p. 679, § 47; p. 680, § 55; p. 684, § 66. — *Relation* de Mgr Fontana.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

LE VÉN. PIERRE LIEOU OU OUEN YEN

CATÉCHISTE DE LA MISSION DU KOUY-TCHEOU

Decapité le 17 mai 1834 (1).

I

Né dans un des faubourgs de Kouy-yang ², capitale de la province du Kouy-tcheou, Pierre Lieou était fils de parents païens très attachés à l'idolâtrie.

Il embrassa le christianisme grâce aux exhortations d'un bon chrétien, Xavier Ouang; son père s'irrita de sa conversion, l'accabla d'injures et de mauvais traitements, sans pouvoir le faire changer de sentiments ³.

Sa jeunesse et sa modeste situation de jardinier auraient dû le faire échapper aux dénonciations, il n'en fut rien. Il fut emprisonné une première fois, en 1797, mais obtint la liberté au bout de quelques mois, par l'influence de la famille Ouang.

Dénoncé une seconde fois en 1814, il confessa généreusement la foi et fut condamné à l'exil perpétuel en Tartarie. Domestique ou esclave d'un habitant du pays qui le chargeait des travaux les plus durs et les plus

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire des procès de Béatification* du Vénérable Pierre Lieou et des *Lettres* de Mgr Pérocheau, coadjuteur du Vicaire apostolique du Su-tchuen, de M. Verrolles, missionnaire au Su-tchuen, mort Vicaire apostolique de Mandchourie.

2. Hors la porte Lou-kouan-men.

3. *Sommaire*, etc., p. 684, § 1; p. 685, § 6; p. 691, § 41-42; p. 692, § 44.

rebutants, se servait de lui comme d'une bête de somme, et, pour satisfaire ses caprices de cruauté, le frappait, le suspendait par les mains et lui faisait subir d'autres tortures. Pierre tomba malade; alors son maître le chassa, ne voulant pas, dit-il, nourrir une bouche inutile ¹.

Nous ignorons quel fut ensuite le sort de Pierre Lieou, mais nous savons qu'il se rétablit et trouva assez de forces, de courage et de piété pour prêcher la foi et convertir quelques païens.

Il était en exil depuis treize ans ², souffrant avec joie pour l'amour de Jésus-Christ, lorsqu'éclata une rébellion dans la province qu'il habitait. L'occasion était favorable pour le vénérable serviteur de Dieu de se venger de l'injustice dont il avait été victime, ou tout au moins, de tenter de recouvrer sa liberté. Mais l'esprit de révolte ne saurait entrer dans l'âme d'un chrétien.

Pierre Lieou et ses compagnons ne faillirent pas à leur devoir, ils demandèrent des armes et combattirent les rebelles au premier rang des troupes chinoises.

Cette conduite ne resta pas sans récompense, la route de leurs foyers fut ouverte aux exilés.

Pierre ne devait pas goûter longtemps en paix ces joies de la famille dont il avait été si longtemps privé. La persécution contre les chrétiens, qui s'était un instant assoupie, reprenait chaque jour une intensité nouvelle : la cupidité des mandarins, leur ambition de conquérir, en témoignant de leur zèle, des grades et des honneurs, jetaient dans des alarmes perpétuelles les chrétiens du Kouy-tcheou. C'étaient chaque jour quelques exactions nouvelles, quelques arrestations douloureuses.

1. *Sommaire*, etc., p. 693, § 48-49.

2. *Lettre* de Mgr Pérocheau.

En ces circonstances difficiles, Pierre Lieou se montra envers les chrétiens d'une si admirable charité, qu'on le surnomma « Aimant le prochain comme soi-même ¹ ; » en même temps, il se conduisait avec une rare prudence, évitant tout ce qui pouvait attirer l'attention des mandarins ou froisser les païens.

Les vertus qui brillaient le plus en lui étaient l'humilité, la simplicité, la fidélité à tous ses devoirs envers Dieu et particulièrement la ferveur dans la prière ², la charité envers les pauvres auxquels il ne manquait pas de faire l'aumône ; aussi était-il aimé et vénéré des infidèles et des chrétiens.

Ces belles qualités devaient éclater plus vivement encore aux jours de la souffrance.

Un incident assez futile, comme il arrive souvent, fut la cause de son arrestation : un chrétien nommé Hou mourut à l'hospice des pauvres à Kouy-yang.

Les fidèles de cette ville, parmi lesquels les deux fils de Pierre Lieou et peut-être Pierre Lieou lui-même, se réunirent près du cadavre pour réciter les prières des morts.

Pendant ce temps, le mandarin, préposé à l'hospice, vint avec des satellites pour honorer le défunt, selon les rites païens, par des chants et des superstitions.

Les chrétiens avertirent le mandarin que Hou, appartenant à la religion catholique, devait être enterré avec les cérémonies de son culte.

Cette observation l'irrita.

— Vous autres chrétiens, s'écria-t-il, prétendez-vous donc être les maîtres ?

Il partit et alla accuser les fidèles près du préteur. Quelques jours après, plusieurs catholiques étaient

1. *Sommaire*, etc., p. 685, § 5-9.

2. *Id.* p. 695, § 62-63.

arrêtés et parmi eux les deux fils de Pierre Lieou et une de ses belles-filles ¹.

On menaça le vieillard, mais, respectant son grand âge, on ne voulut pas se saisir de lui.

II

Le saint homme s'inquiéta de ce qu'allaient devenir les siens : seraient-ils assez vaillants pour supporter les tortures sans faiblir, ne dénonceraient-ils personne ? Il connaissait pour les avoir éprouvées les souffrances qu'enduraient les confesseurs de la foi ; plein d'énergie encore malgré ses soixante-quatorze ans, il prit une résolution héroïque :

— Je suis presque octogénaire ², dit-il à sa femme, les mandarins prennent nos fils et nous laissent. Je crains que nos enfants ne faiblissent ; je vais les exhorter à rester fidèles à Dieu. Les mandarins m'arrêteront peut-être. Tant mieux : je pourrai alors exhorter les captifs plus facilement et plus fréquemment.

Redoutant plus l'apostasie de ses enfants que l'emprisonnement de son mari, l'épouse approuva cette courageuse pensée. Pierre Lieou se recommanda à Dieu, et se rendit au prétoire ; ayant été une première fois repoussé par les satellites, il usa d'un stratagème : il prit une hotte de légumes, se mêla à d'autres marchands, entra sans difficulté et alla droit à la prison.

Cette fois, les satellites l'arrêtèrent et le conduisirent au sous-préfet.

Pour forcer le mandarin à le mettre au nombre des

1. *Sommaire*, etc., p. 699, § 84 ; p. 702, § 97.

2. *Id.* p. 686, § 12 ; p. 687, § 18-19 ; p. 688, § 23 ; p. 693, § 51 ; p. 700, § 86.

confesseurs, le vieillard fit les mêmes arguments qu'employèrent en semblables circonstances plusieurs martyrs des premiers siècles.

— Si professer la religion chrétienne est un crime, disait-il, je suis coupable comme mes fils, je dois être puni comme eux ; car c'est moi qui les ai faits chrétiens, c'est moi qui les ai instruits dans notre sainte doctrine. Je suis donc le premier coupable ; frappez sur moi les premiers coups de la punition. Si je suis innocent, alors mes enfants et leurs femmes le sont aussi, et vous devez leur rendre la liberté ¹.

Le juge irrité l'apostropha :

— Tu as déjà été exilé pour avoir désobéi à l'édit de l'empereur interdisant la religion chrétienne. L'empereur t'a rappelé, et tu oses suivre encore cette religion perverse ?

Puis il lui fit donner dix soufflets avec la semelle de cuir et ordonna de le conduire dans la prison Pantong.

Lieou s'inclina profondément :

— Merci pour un si grand bienfait, dit-il.

D'autres chrétiens, enchaînés comme lui, rendaient aussi grâces au juge. Les païens, dans l'admiration, s'écriaient :

— Qui a jamais vu des captifs se réjouir et se glorifier de leurs chaînes ² !

A plusieurs reprises, le sous-préfet le fit comparaitre à son tribunal et voulut le forcer à donner quelques signes d'apostasie, ne fût-ce qu'en prononçant le mot *Houy*, je me repens ³. Pierre Lieou refusa constamment, quoique le mandarin l'eût averti que sa persévérance causerait sa mort.

1. *Lettre de Mgr Pérocheau.*

2. *Sommaire*, etc., p. 687, § 16 ; p. 688, § 23 ; p. 693, § 52 ; p. 696, § 66.

3. *Id.* p. 705, § 115.

On le transféra alors dans la grande prison appelée Kien-lao¹.

Traduit ensuite devant les tribunaux supérieurs du préfet, du juge criminel et du gouverneur, il aurait pu sauver sa vie par les mêmes moyens, il ne le voulut point².

Dans son cachot avec ses compagnons, au nombre de 20 ou 30, il récitait les prières à haute voix, solennellement, comme dans une église. Tous disaient gaiement :

— Nous avons liberté complète pour nos prières, nous ne risquons plus d'être emprisonnés.

Le mandarin leur ayant défendu de prier, ils ne crurent pas devoir obéir; on les sépara, ils prièrent quand même à haute voix.

Lorsqu'on prononça devant ces courageux confesseurs la sentence qui condamnait la plupart d'entre eux à l'exil, Pierre Lieou, dont le nom n'était pas sur cette liste, demanda au juge de les accompagner.

— Je sais le chemin, lui dit-il, je pourrai les conduire.

Jouant sur les mots, le juge répondit :

— Tu iras par la voie Lan-lou; ce qui signifie par la voie du supplice ou par la route du midi³.

Le vieillard, cependant, ne se trompa pas sur le sens de cette parole. Il comprit qu'il allait être condamné, et en effet, on porta contre lui une sentence de mort, en la motivant sur ce qu'il était coupable de récidive, puisqu'il avait déjà subi une première condamnation⁴.

Dès ce moment, il se prépara à donner son sang pour la foi. Les chrétiens de la ville ne se firent pas non plus illusion, et leur affluence près du saint prisonnier témoigna hautement de la vénération dont il jouissait.

1. *Sommaire*, etc., p. 700, § 87.

2. *Id.* p. 697, § 70.

3. *Id.* p. 687, § 18.

4. *Id.* p. 694, § 55; p. 697, § 71; p. 701, § 91; p. 707, § 102.

Le jour du départ des exilés, lorsque ceux-ci venaient d'être marqués au visage et avaient déjà pris leur ordre de marche, le mandarin fit appeler Pierre Lieou et l'engagea fortement à abandonner sa foi; au lieu de répondre, le vieillard se tourna vers les captifs et les exhorta à supporter courageusement leur peine pour la gloire de Dieu ¹.

Il fut reconduit en prison et y resta plusieurs mois, les fers aux mains et aux pieds, mais, toujours calme, heureux malgré ses souffrances, consolant ses compagnons par le récit de la passion du Sauveur ².

Un jour, un chrétien, Paul Kou-San-Kong, vit aux pieds³ de Lieou comme une pièce de toile blanche, et s'étant baissé pour la ramasser, il ne la trouva plus; interprétant cette sorte de vision, il dit au prisonnier :

— C'est un signe que ton jour est venu ! tiens-toi prêt et courage; espère en Dieu, et qu'aucun signe de tristesse n'assombrisse sur ton front.

III

Le lendemain, 17 mai, la sentence définitive arriva de Pékin⁴ ; l'empereur avait ratifié le jugement des magistrats de Kouy-yang, et Pierre Lieou était condamné à la strangulation, il suivit le conseil que son ami lui avait donné et montra, en allant à la mort, un visage joyeux.

Il fut conduit en un endroit nommé Kiao-tchang-pa.

1. *Sommaire*, etc., p. 688, § 26-27.

Tous ces exilés moururent en Tartarie excepté trois : Ouang-Kan-Sen, Tcheo-Pe-Ty, Ma-Lao-De qui revinrent au Kouy-Tcheou en 1852, ayant obtenu leur grâce pour avoir combattu le rebelle mahométan Tchang-Ke-Eul. *Sommaire*, etc., p. 688, § 27.

2. *Sommaire*, etc., p. 688, § 22; p. 702, § 100.

3. *Id.* p. 694, § 54; p. 697, § 74; p. 703, § 103.

4. *Id.* p. 697, § 73.

Trois mandarins, le préfet, le sous-préfet et l'assesseur du préfet présidèrent à son exécution.

Lorsqu'on fut arrivé au lieu du supplice, le martyr dit au bourreau :

— Attendez, s'il vous plait, quelques instants, et laissez-moi prier.

Il fit le signe de la croix, recommanda son âme à Dieu, et ajouta avec le plus grand calme :

— J'ai fini ma prière, étendez la main, et faites promptement ce qu'on vous a dit de faire.

Les bourreaux serrèrent la corde, et, au premier effort, le martyr entra en possession de la couronne céleste, récompense de son courage ¹.

« Au même moment raconte un des témoins juridiques, un globe de feu fit le tour du lieu du supplice, s'arrêta un instant sur la tête du martyr et remonta droit au ciel. Les bourreaux poussèrent des cris d'admiration, et les assistants racontèrent ce prodige. Je ne l'ai pas vu, car j'étais trop indigne, à cause de mes péchés, de jouir d'un tel spectacle; mais durant toute la journée, on en a beaucoup parlé dans la ville. Seulement pendant que les autres apercevaient le globe de feu, je vis près du martyr un jeune homme vêtu de blanc, il mouilla la manche de son vêtement avec de la salive, enleva le sang qui coulait sur la poitrine de Pierre Lieou, et je l'entendis qui disait :

— Vénérable vieillard, tu aimes la pureté, laisse-moi essuyer ta poitrine.

Les habits de ce jeune homme ressemblaient aux vêtements d'été des personnes riches. Je crus d'abord que c'était un chrétien d'une autre province. Mais les manches de son habit étaient plus larges que des man-

1. *Relation* de M. Verrolles. *Sommaire*, etc., p. 697, § 73-74; p. 698, § 76.

ches ordinaires. Tous les assistants ont vu ce jeune homme, mais ni eux, ni moi, n'ayant jamais su qui il était, nous avons cru que c'était un ange envoyé par Dieu¹.

Le corps du supplicié, exposé pendant un jour et demi, fut trouvé après ce laps de temps aussi flexible que pendant la vie².

Le mandarin lui-même, témoin du prodige, ne pouvait revenir de son étonnement et répétait :

— Il est bien vrai, cet homme est comme s'il n'était pas mort; oui, en vérité, c'est en cet homme une chose très admirable.

Quant au bourreau, il allait jusqu'à dire :

— Vraiment, cette religion chrétienne est une bonne religion.

Le fils aîné du martyr mourut quelques jours plus tard dans la prison où il avait été enfermé, et le second prit joyeusement, avec sa femme et sa belle-sœur, le chemin de l'exil.

« Heureuse famille que Dieu s'était réservée tout entière³ ! »

Après la mort du Vénérable confesseur, les fidèles prirent l'habitude de le désigner sous le nom de saint Pierre Lieou⁴.

Souvent ils visitent sa tombe, ils cueillent les herbes qui croissent à l'entour et les emploient comme remèdes⁵.

D'autres s'adressent plus directement à lui :

« Dans deux maladies, raconte un témoin juridique, j'ai invoqué le serviteur de Dieu, et deux fois j'ai été guéri. J'ignore si d'autres chrétiens malades l'ont imploré,

1. *Sommaire, etc.*, p. 690, § 35-36.

2. *Id.* p. 690, § 37.

3. *Lettre de M. Verrolles.*

4. *Sommaire, etc.*, p. 705, § 112.

5. *Id.* p. 698, § 78-79.

personne ne m'avait conseillé de m'adresser à lui ; je l'ai fait de ma propre inspiration ; j'ai été exaucé ; à la vérité, mes maladies n'étaient pas graves, mais sans le secours de Dieu obtenu par l'intercession de Pierre Lieou, je n'aurais pas été subitement guéri ¹. »

1. *Sommaire*, etc., p. 706, § 122.

LE VÉN. PIERRE OU

CATÉCHISTE DE LA MISSION DU KOUY-TCHEOU

Etranglé le 7 novembre 1814 (1).

I

Né dans la petite bourgade de Long-pin-tchang, de parents pauvres et idolâtres, mais jouissant de l'estime générale, le vénérable Ou-Koue-Chen se distingua dès sa première jeunesse par son honnêteté et son activité à seconder ses parents dans leur humble commerce.

La Providence bénit le travail et la probité du jeune homme; et bientôt il put, avec ses épargnes, établir une hôtellerie assez importante, qui prospéra grâce à son ardeur et à sa hardiesse. C'est à cette époque que se place sa conversion dont un des témoins juridiques a fait un récit mouvementé² :

« Un chrétien du Su-tchuen, Yao-Ta-Tchouan,³ fabricant d'anneaux de crins, parcourait le Kouy-tcheou sur l'ordre d'un prêtre chinois fort zélé, le P. Matthias Lo. Tout en faisant son commerce, il prêchait. Un jour, à Long-pin-

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du procès de Béatification* du Vénérable Pierre Ou et les *Lettres* de M. Escodéca, missionnaire au Su-tchuen.

2. *Sommaire*, etc., p. 727, § 108; p. 707, § 1; p. 710, § 50; p. 720, § 68; p. 727, § 81.

3. Ou Lo-Kien-Tchouan, ou encore Sin.

tchang, il rencontre Pierre Ou avec lequel il lie conversation.

— Vous êtes intelligent, lui dit-il, comment n'avez-vous pas trouvé la voie droite, la voie de la vérité?

Ou réplique :

— Espèce de petit marchand qui te crois plus habile que tous les lettrés du pays, et penses connaître mieux que nous la voie droite ! quelle est-elle donc ? et comment la trouver ?

Le chrétien exposa la doctrine catholique.

Ou l'interrompt :

— On n'est pas à l'aise ici pour causer, venez chez moi.

Le chrétien y va, répond aux questions de son interlocuteur et lui offre quelques livres de religion.

Ou les parcourt rapidement et dit à Tchouan :

— Tout cela paraît bon. Mais quel est ce prêtre qui tient la place de Dieu ? Puis-je le voir ?

Le chrétien promet de le lui amener quand il aura fini ses affaires.

— Non, c'est trop longtemps, voici de l'argent, va le chercher.

Et il lui donne deux ligatures (environ 10 francs). Le chrétien avertit le prêtre qui envoie d'abord le catéchiste Sen-Tao-Kong.

Ou se met en colère : « Je t'ai donné de l'argent pour voir le prêtre, et il ne vient pas. »

Le catéchiste veut parler.

— Assez pour aujourd'hui, réplique l'hôtelier, nous verrons demain.

Le lendemain, il ne voulut pas l'entendre davantage, Le troisième jour, sa colère s'étant un peu calmée, il invita tous les lettrés chez lui, et les pria de poser des objections au catéchiste ; celui-ci répondit admirablement et réduisit ses adversaires au silence. Ou était dans

l'allégresse. A la fin, il s'avance au milieu de la salle et demande à chaque auditeur :

— Crois-tu à la vérité de cette religion ?

Les uns disent non. — Ou les met à la porte, et passe à d'autres.

— Et vous ?

— Nous croyons, mais nous ne comprenons pas tout.

— Voilà qui est bien répondu ; on ne peut pas tout comprendre en un seul jour.

Après cette réunion, Ou déclara hautement qu'il embrassait le catholicisme, et dès lors il se mit à le propager. Il avait une manière toute particulière de convertir ses amis.

Il les abordait en plein marché, sur la route, partout où il les trouvait.

— Connais-tu Ou ? leur disait-il.

— Oui, je te connais.

— Eh bien, conduis-moi chez toi.

En entrant :

— Je suis chrétien, disait-il, et je veux que tu sois chrétien aussi, chasse les idoles, laisse les superstitions, et écris des tablettes en l'honneur du vrai Dieu¹.

Le païen s'étonnait, faisait quelque résistance, mais souvent se rendait. Aussi, lorsqu'en 1795 le P. Lo passa par Long-pin-tchang, il y trouva des néophytes fervents et capables de subir avec honneur les examens du catéchuménat. Mais entre tous, Ou-Koue-Chen lui parut si édifiant et si zélé qu'il le nomma catéchiste, quoiqu'en-core catéchumène, tout en lui recommandant un peu plus de modération, conseil dont le néophyte profita.

D'après quelques-uns, le P. Lo aurait alors emmené Ou au Su-tchuen, afin qu'il pût, parmi les fidèles de cette

1. *Sommaire*, etc., p. 708, § 23 ; p. 724, § 87.

province, se former mieux et plus vite à la vie chrétienne ¹.

Baptisé l'année suivante, Ou reçut le nom de Pierre et continua plus encore que par le passé de travailler à la diffusion du catholicisme. Bientôt le total des néophytes baptisés par lui s'éleva à cent vingt. En 1811, plusieurs chrétientés avaient été fondées dans les environs, et la station de Long-pin-tchang ne comptait pas moins de six cents adorateurs ². A cette époque commença la persécution. Partie de la capitale de l'empire, elle sévit avec une fureur jusque-là inconnue dans la mission du Su-tchuen. Le Kouy-tcheou ne tarda pas à se voir enveloppé dans ses rigueurs.

II

Les mandarins de la ville Tsen-y-fou, dans le district de laquelle se trouve Long-pin-tchang, comprenant qu'ils ne réduiraient jamais les fidèles, s'ils ne les privaient de leur intrépide catéchiste, résolurent de se saisir de ce dernier, et voici l'occasion dont ils profitèrent :

Une famille chrétienne de Tsen-y-fou, se fiant trop à la tranquillité extérieure que le prétoire laissait aux chrétiens, donna une grande fête, le 3 avril 1812, et y invita Pierre Ou qui s'y rendit sans défiance. Mais, à la fin du repas, une bande de satellites, entrant tout à coup, s'empara de sa personne ³. Le catéchiste aurait pu

1. *Sommaire*, etc., p. 707, § 2; p. 708, § 3-6; p. 710, § 18-20; p. 711, § 44; p. 717, § 54; p. 727, § 87. Parmi ceux qui se convertirent, citons les familles Yang, Tchong, Tan, Py, Lieou, Tchen, Pan, Hou, etc., p. 709, § 109.

2. En Chine, on appelle adorateurs, les païens qui déclarent avoir l'intention de se faire chrétiens font certaines prières dans l'église ou l'oratoire.

3. *Sommaire*, etc., p. 708, § 8; p. 713, § 36; p. 717, § 53; p. 720, § 69; p. 725, § 92; p. 730, § 114.

résister et peut-être échapper ; il ne le voulut pas. Sans même paraître surpris, sans proférer un seul mot de colère, il se livra à ses ennemis, et sa joie fut extrême lorsqu'il se vit chargé de la cangue et des chaînes pour Jésus-Christ.

En prison, ses paroles et surtout ses exemples soutenaient les néophytes arrêtés à peu près en même temps à Long-pin-tchang.

Il fut transféré à Kouy-yang, mais n'y resta que quelques jours seulement et fut ramené à Tsen-y¹.

Il fit de son cachot un oratoire, où il ne cessa de prier à haute voix, et de chanter les louanges de Dieu avec les autres néophytes. Le mandarin lui ayant fait ordonner de cesser :

— Dites au grand homme, répondit le vénérable confesseur, que nous sommes pleins de respect pour l'autorité, mais que nous servons le souverain Maître du ciel ; notre loi nous oblige de l'adorer partout et chaque jour ; nous ne pourrions donc nous soumettre aux défenses du grand homme.

Et les pieux exercices continuèrent avec la plus édifiante régularité.

A la vue de cette ferveur, le magistrat chargé du procès ne put se défendre d'une secrète admiration pour le chrétien. D'ailleurs, chacun des fréquents interrogatoires, qu'on lui faisait subir, révélait la plus vive piété, et ses réponses étaient empreintes de tant de respect et d'urbanité que ses juges lui témoignèrent une réelle sympathie. Ils allèrent jusqu'à lui faire de séduisantes promesses et à lui offrir des honneurs s'il voulait renoncer à sa foi. Mais aux dignités achetées par l'apostasie, le prisonnier préférait sa cangue et ses chaînes ; en retour, il recevait de Notre-

1. *Sommaire*, etc., p. 713, § 37 ; p. 714, § 38 ; p. 717, § 57.

Seigneur les plus douces consolations, ainsi que l'atteste une lettre écrite à sa femme et dont voici quelques extraits :

« A notre épouse et sœur très prudente, paix et joie parfaites.

« Bien des sentiments divers pressent mon cœur à ce moment; la joie, la tristesse, l'espérance, le respect, l'affection... La persécution a surgi, elle sévit comme un tigre furieux. Ma captivité paraît devoir être longue; ne dois-je pas m'en réjouir, puisqu'elle me fournira le moyen de satisfaire à la justice de Dieu pour mes péchés? Ne prête point l'oreille aux dires de tout le monde; ces bruits ne peuvent que contrister et troubler la paix de ton âme. Si nous avons le bonheur de faire des progrès dans les vertus d'humilité, de patience, de mortification, ce n'est pas en vain que nous avons été unis ici-bas. Si la volonté du Seigneur est que je demeure de longues années dans les fers, je regarde cela comme une vraie faveur. Les mérites du Sauveur pourront seuls abrégier ce temps. Que notre affection soit de plus en plus pure. Autrement, nous ne pourrions traverser le jugement de Dieu, et là finirait notre union ¹. »

Cependant, les mandarins, inspirés par l'intérêt plus que par la conviction de l'innocence de leurs prisonniers, avaient peu à peu renvoyé les néophytes qui partageaient la captivité de Pierre Ou. Ils avaient gardé celui-ci qui, en sa qualité de chef des chrétiens, devait, pour obtenir sa liberté, donner des gages que l'on n'avait pas exigés des autres : fouler aux pieds la croix et signer un billet d'apostasie. Espérant vaincre sa constance, on prolongeait son emprisonnement. Aux obsessions dont on le fatiguait avec une persistance inouïe, à ce long séjour dans des cachots bas, humides et

1. *Relation des Missionnaires.*

malsains, à la rigueur des bastonnades fréquentes qu'il subissait, ce généreux athlète de Jésus-Christ avait voulu joindre de grandes privations corporelles.

Au début, les néophytes lui envoyaient quelques aumônes, fruit de collectes faites entre eux; mais, la persécution ne se ralentissant point, les secours n'avaient pu lui être continués; aussi eut-il parfois à supporter la faim et la soif; il ne se plaignait pas et recherchait dans la prière la consolation et le soutien de ses misères. Chaque jour, il passait de longues heures à répandre son âme aux pieds de son Dieu, et, quoique seul chrétien dans son cachot, il continuait de prier à haute voix.

Son grand délasement était de prêcher les vérités de notre sainte Religion aux autres prisonniers, que sa vie édifiante et son courage avaient subjugués; plus d'une fois, son zèle fut couronné de succès.

III

Cependant, sa captivité durait depuis deux ans, quand le mandarin résolut de lui livrer un nouvel assaut et de mettre tout en œuvre pour le forcer à l'apostasie. Il le fit comparaître devant son tribunal, et l'exhorta par les motifs humains les plus pressants. Voyant ses paroles impuissantes, il fit étaler sous les yeux du confesseur les instruments de supplice, espérant le forcer par la crainte, à renoncer à la religion chrétienne. L'enceinte du prétoire était remplie de curieux, la plupart connaissances et amis du Vénérable Ou. Les païens le suppliaient de sauver sa vie; et les satellites qui l'aimaient, se voyant sur le point d'être les exécuteurs d'or-

dres cruels, lui faisaient des instances plus vives encore que les spectateurs.

— Tu vois, lui dit le juge, combien ta conduite paraît insensée à tous. Je t'offre la liberté, et tu la refuses ! Que t'importe de fouler la croix ? Au sortir d'ici, ne seras-tu pas de nouveau, si tu veux, chrétien comme auparavant ?

— Grand mandarin, reprit le confesseur, vous avez dit vrai sans le savoir, le caractère de chrétien est immortel. Que le fidèle viole sa loi, qu'il méconnaisse son Dieu, son caractère de chrétien demeure à jamais. Mais, sachez que l'âme d'un chrétien peut être comparée à une toile neuve et blanche comme la neige. Prenez cette toile, et jetez-la dans un vase plein de teinture, pourrez-vous jamais, vous, grand mandarin, lui rendre sa première blancheur ? Si j'étais assez malheureux pour obéir à vos ordres impies, ainsi en serait-il de mon âme, je ne laverais jamais la souillure dont elle serait entachée aux yeux du Dieu parfait que j'adore. Je vous l'ai dit bien des fois, le doute ne vous est plus permis. Ma vie est entre vos mains, disposez-en à votre gré ; mais, à tout jamais, sachez qu'il est inutile de tenter plus longtemps ma foi et superflu de me faire renoncer à un culte auquel je tiens du fond de mes entrailles¹.

L'énergie de ce langage fit comprendre au magistrat l'inutilité de soumettre le confesseur à la torture. En paraissant déplorer ce qu'il appelait l'entêtement superstitieux du captif, il ordonna de le reconduire en prison.

Rentré dans son cachot, Pierre s'agenouilla et rendit grâces à Dieu de l'avoir soutenu dans ce combat.

Enfin, le mandarin le fit comparître une fois encore pour lui lire la sentence de mort prononcée contre lui,

1. *Relation des Missionnaires. Sommaire, etc.*, p. 709, § 11-12; p. 710, § 22; p. 711, § 22-25; p. 717, § 55.

puis, voulant savoir si cette condamnation avait porté la crainte en son cœur, il lui dit :

— Allons, tu as encore quelque temps, veux-tu abandonner cette mauvaise religion?

— Jamais.

— Tu resteras toujours chrétien?

— Toujours.

— Pourquoi es-tu attaché avec un si grand entêtement à cette religion?

Au lieu de répondre directement à cette question, Pierre fit une longue dissertation fort claire sur les principaux dogmes du christianisme; le juge l'interrompit.

— Tu déliras, lui dit-il, ignores-tu que j'ai le pouvoir de te couper la tête?

— Je le sais, et je m'en réjouis, car en répandant mon sang, je monterai au ciel.

— Eh bien! ton sang ne coulera pas, je te ferai étrangler.

— Peu m'importe, car par la décapitation ou par la strangulation, je gagnerai le ciel¹.

Dès lors, le condamné ne songea plus qu'à se préparer à la mort, pendant les quelques semaines nécessaires à la ratification de son jugement par l'empereur.

Il pria ses amis de chercher un prêtre et de le lui amener. Mais, à cette époque, un seul missionnaire du Su-tchuen évangélisait la province du Kouy-tcheou, et encore ne venait-il qu'une seule fois chaque année; il ne fut pas même prévenu du désir du prisonnier, que, sans doute d'ailleurs, il n'aurait pu exaucer. Pierre dut se résigner à ce sacrifice². Il le fit avec la générosité qui caractérisait tous ses actes. Il en fut récompensé par des grâces de choix toujours plus abon-

1. *Sommaire*, etc., p. 725, § 94-96; p. 730, § 116; p. 731, § 117.

2. *Id.* p. 711, § 25; p. 714, § 42.

dantes; il eut même à diverses reprises la révélation qu'une sentence de mort avait été portée contre lui et qu'elle recevrait la ratification de l'empereur.

Il mit donc peu à peu ordre aux affaires de sa maison. Enfin, ayant connu par une nouvelle grâce que l'heure de son trépas était proche, il annonça clairement à ses amis la fin de sa captivité et la peine qui allait terminer sa carrière. Il voulut même leur donner en signe de réjouissance un petit repas d'adieu, pendant lequel les convives ne parlèrent que du martyr et du bonheur du ciel.

Comme le confesseur l'avait prédit, la sentence arriva le lendemain.

Elle disait en substance qu'outre son attachement à une religion prohibée, Ou avait aussi, par des chants et des superstitions de sa secte, porté le trouble dans la prison, et qu'il était condamné à la strangulation ¹.

Le mandarin le fit aussitôt comparaître, lui donna lecture de l'arrêt, et lui signifia que l'exécution aurait lieu le jour suivant.

Le prisonnier reçut cette nouvelle avec de si grandes démonstrations de joie, que les patens en étaient stupéfaits; voyant leur étonnement et celui du juge, il prit la parole : « Voilà deux ans et demi, dit-il, que je suis dans les fers, séparé de ceux qui me sont chers, soumis à bien des privations, pour n'avoir commis d'autre crime que celui de ne point renoncer au Dieu véritable que j'ai eu le bonheur de connaître. La sentence qui vient de m'être lue a été souvent l'objet de mes vœux; la joie qu'elle me cause en ce moment ne doit donc pas vous surprendre. Oui, demain, je monterai au séjour de l'éternelle félicité. Pour vous, grand

1. *Sommaire*, etc., p. 709, § 13; p. 714, § 41; p. 721, § 73; p. 725, § 95.

homme ¹, qui avez entendu de ma bouche les vérités de la religion que je professe, sans vouloir y acquiescer, un triste sort vous est réservé, à vous et à votre prédécesseur, qui avez persécuté ma religion. Vous me suivrez bientôt tous les deux dans l'autre vie; les supplices de l'enfer seront votre partage. La justice du Dieu vivant que je sers, vous atteindra même dès cette vie.

Puis se prosternant la face contre terre aux pieds de son juge :

— A demain, ajouta-t-il, à demain, le bonheur du ciel.

La nouvelle de la condamnation de Pierre Ou se répandit dans la ville, et bientôt il ne fut question que de la scène qui venait d'émouvoir le tribunal.

Les nombreux amis du Vénérable manifestaient hautement leur estime pour son caractère et ses vertus. Quant à lui, de retour dans sa prison, il acheva de régler ses affaires, et il passa la nuit entière en prières, répandant son âme en actions de grâces, à la pensée de la palme du martyr qu'il allait cueillir.

Le lendemain matin, 7 novembre 1814, lorsque le peloton d'exécution vint le prendre, il renouvela à tous ceux qui l'environnaient l'expression de ses sentiments de bonheur et se mit en marche.

Le cortège devait traverser la plus grande partie de la ville. La foule était immense sur tout le parcours, et l'on n'avancait qu'avec peine.

Les amis de Pierre Ou avaient, selon la coutume chinoise, dressé de petites tables couvertes de mets. Chacun d'eux voulait une fois encore parler au condamné, recevoir de lui une parole d'amitié et lui faire accepter quelques rafraichissements.

1. Titre qu'on donne aux mandarins en leur parlant.

2. *Relation des Missionnaires.*

A la vue de cette affluence inaccoutumée, de ces démonstrations affectueuses, le mandarin, qui présidait à l'exécution, témoigna sa surprise et voulut connaître le motif de tant d'empressement. On lui répondit que Pierre Ou était universellement aimé, qu'il avait rendu des services à la plupart de ses compatriotes, et que chacun d'eux cherchait à lui prouver une dernière fois sa reconnaissance ¹.

Enfin on arriva au lieu du supplice, et pendant qu'on achevait les préparatifs, le captif se mit à genoux et renouvela publiquement l'expression de ses sentiments de foi chrétienne; puis les yeux remplis de larmes, il s'écria :

— Voilà le ciel ! voilà ma patrie ! Je vois sa gloire ! Oui, je vous vois véritablement, ô mon Sauveur ! Ne l'apercevez-vous pas le Dieu que je sers ? Quoi ! vous ne le voyez pas ? Encore une minute, et je contemplerai toute la splendeur du ciel !

Et s'adressant aux bourreaux :

— Hâtez-vous, leur dit-il, hâtez-vous de me procurer ce bonheur ! Serrez fortement les nœuds de la corde, pour que j'expire à l'instant même. Il ne me reste que deux taëls sur moi, acceptez-les en reconnaissance du bonheur dont vous allez hâter la jouissance pour moi.

Les bourreaux obéirent, ils l'attachèrent à la croix préparée d'avance, et serrèrent si fortement la corde que la mort fut immédiate ². A ce moment même, un grand bruit, semblable à celui d'une formidable décharge, retentit, provoquant l'étonnement des assistants.

Depuis lors, Dieu a illustré la mémoire de son serviteur par des faits qu'il importe de ne pas omettre.

1. *Sommaire*, etc., p. 723, § 83; p. 727, § 105.

2. *Id.* p. 731, § 119. *Relation des Missionnaires*,

3. *Id.* p. 709, § 10; p. 714, § 43; p. 723, § 83; p. 726, § 98; p. 727, § 105-107; p. 731, § 118-119.

IV

Le jour même de la mort, la veuve du martyr se rendit à Tsen-y pour se faire remettre le corps et le transporter chez elle; il était tard, et elle avait, dans le trouble de sa douleur, oublié de prendre des cierges.

On lui donna un peu d'huile dans une de ces petites tasses dont on se sert pour boire le vin, elle y mit une mèche qu'elle alluma. Ceux qui portaient le corps craignaient qu'une si petite quantité d'huile ne fût insuffisante pour la durée de la route qui était longue.

Cependant les heures s'écoulaient et la veilleuse brûlait toujours; on s'étonnait et on admirait; l'étonnement et l'admiration furent bien plus grands encore lorsqu'en arrivant à la demeure de Pierre Ou, on constata dans la petite tasse la même quantité d'huile qu'au départ¹.

Les chrétiens vénérèrent la mémoire du martyr, l'invoquèrent dans leurs maladies, et souvent recueillirent les herbes qui croissaient sur sa tombe pour en faire des remèdes; leur confiance fut plus d'une fois exaucée. Voici les principaux faits de ce genre :

Une chrétienne, Agnès Ien, maîtresse d'école, âgée de 35 ans, a raconté sa guérison qu'elle affirmait avoir obtenue par l'intercession de Pierre Ou².

« J'avais dix-huit ans, lorsque je tombais gravement malade d'une pleurésie. Les médecins déclaraient ma guérison impossible, si je ne parvenais à avoir une abondante sudation, mais hélas! aucun remède n'obtenait ce résultat; je ne pouvais prendre aucune nourriture

1. *Sommaire*, etc., p. 712, § 28; p. 715, § 45; p. 718, § 60; p. 721, § 73.

2. *Id.* p. 716, § 48-49.

« Deux médecins, morts aujourd'hui, jugèrent mon état désespéré. Alors un missionnaire et mon père J.-B. Ien allèrent prier au tombeau du Vénérable Pierre Ou ¹.

« De ma chambre, je m'unissais d'intention à leurs prières, je disais :

— Vénérable Pierre, daignez intercéder pour moi près de Dieu.

« On fit une neuvaine à l'issue de laquelle le missionnaire célébra le saint sacrifice à mon intention.

« Aussitôt après la messe, je pris facilement un remède, j'éprouvais la sudation tant désirée par les médecins, et peu de jours après, j'étais guérie de ma pleurésie.

« Mais un de mes bras restait paralysé; il était froid et insensible, à ce point que l'on pouvait y enfoncer des aiguilles sans me causer aucune douleur.

« Pleine de confiance dans le Vénérable, je ne voulus faire aucun remède ni externe ni interne, le missionnaire me remit une lettre autographe de Pierre Ou écrite dans sa prison, je la lus d'abord dévotement, puis je l'appliquai sur mon bras pendant trois jours. A la fin du troisième jour, mon bras était libre. et depuis dix-sept ans, il est resté sain et n'a jamais éprouvé aucun retour de cette maladie. »

' Une autre chrétienne, Marie Lieou-Miao-Kou, a également raconté sa guérison en ces termes ² :

« J'avais une dysenterie qu'aucun remède ne guérissait. Mes parents consultèrent successivement plusieurs médecins qui ne me procurèrent aucun soulagement. Alors Marie Tchong-Ta-Niang me vint voir et me raconta qu'une femme patenne nommée Hou avait été guérie d'une paralysie, après avoir mangé des herbes cueillies sur le tombeau du confesseur. J'avoue que, malgré ma

1. *Sommaire*, etc., p. 716, § 48-49.

2. *Id.* p. 719, § 63.

dévotion envers le Vénérable, je n'osais espérer la santé. Je cédaï cependant à ses instances; aussitôt, elle alla prier sur la tombe du martyr, et elle revint, me rapportant quelques herbes. Elle en fit une infusion dont je bus trois tasses dans la même journée, et je fus complètement guérie. Une certaine faiblesse existait encore cependant, mais dès le lendemain, elle avait disparu, et je pouvais, comme à l'ordinaire, vaquer à mes travaux.

« Depuis cette époque, je n'ai jamais été atteinte de cette maladie qui, d'ailleurs, n'a laissé en moi aucune trace. »

La guérison de la femme Hou, dont il est parlé dans le récit précédent, est ainsi racontée par le même témoin¹ :

« Hou était paralysée et ne pouvait marcher.

« Marie Tchongcueillit quelques herbessur le tombeau du Vénérable Pierre Ou, elle les fit tremper dans l'eau, et, prenant cette eau, elle en lava les membres paralysés, en exhortant l'infirmes à croire au Dieu des chrétiens. Quelques jours après, celle-ci put marcher, et peu à peu elle fut entièrement guérie. »

1. *Sommaire*, etc., p. 719, § 64.

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

LE VÉN. JOACHIM HO

CHRÉTIEN DU LA MISSION DE KOUY-TCHEOU

Etranglé le 9 juillet 1839 (1).

C'est à Tcha-tso, village de la sous-préfecture de Sy-ouen, à une journée de marche de Kouy-yang, capitale de la province du Kouy-tcheou, que naquit en 1774, le vénérable Joachim Ho d'une famille entièrement païenne.

Ses parents étaient commerçants et jouissaient de quelque aisance, mais après la mort de son père, la misère s'abattit sur cette maison, et la mère vint demeurer à Kouy-yang avec ses deux fils déjà assez grands ; dans cette ville, ils trouvèrent plus facilement qu'à Tcha-tso le moyen de gagner leur vie ².

Joachim Ho se fit cardeur de coton, et sut, par son honnêteté et son activité, mériter l'estime de tous ses clients.

Il avait environ vingt ans, lorsqu'il rencontra ³ un des bons catéchistes du Kouy-tcheou, Joseph Tchang-Ta-Pong, qui lui parla de la foi catholique.

L'âme naturellement droite du jeune homme goûta de suite les beautés de notre sainte religion, et son

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du Procès de Béatification* du Vénérable Joachim Ho et une *Lettre* de Mgr Faurie.

2. *Sommaire*, etc., p. 732, § 1 ; p. 737, § 25 ; p. 738, § 29 ; p. 742, § 48.

3. *Id.* p. 737, § 25 ; p. 742, § 48.

esprit s'ouvrit facilement aux vérités qu'on lui enseignait. Il fut baptisé par le P. Jean Tang, un des prêtres du Su-tchuen qui venait faire la visite des chrétiens, et dès lors il se montra exact observateur des préceptes de la religion qu'il venait d'embrasser¹.

Lorsqu'éclata la grande persécution de 1814, il fut pris avec un nombre assez considérable de fidèles et enfermé dans les prisons de Kouy-yang².

Il confessa généreusement Jésus-Christ, refusa d'apostasier malgré les ordres réitérés du magistrat et souffrit plusieurs supplices très cruels.

Un jour entre autres, il resta plus de quatorze heures à genoux sur une chaîne de fer; ainsi prolongée, cette torture est intolérable; le patient ne laissa cependant échapper ni une plainte, ni un mot que l'on pût interpréter comme un désaveu de sa foi, mais à la quinzième heure, il tomba évanoui³; on le reconduisit en prison, puis après six mois de détention, on grava sur sa joue ces mots : « *Ouay tsien sie kiao*, religion étrangère et perverse, » et on l'envoya en Tartarie, à Y-li, à cette époque, lieu de relégation d'un grand nombre de catholiques chinois. Il devait y rester dix-sept à dix-huit ans. Il eut la consolation d'y jouir de tous les secours religieux, car plusieurs prêtres indigènes, entre autres le P. Tchang, de la mission du Su-tchuen, avaient été exilés pour la foi et étaient venus rejoindre les proscrits. Joachim puisa longuement à la source des grâces, et fortifié par les secours divins, il excita par ses vertus l'admiration des chrétiens et des païens⁴.

La révolte des Mahométans fut pour Ho, ainsi que

1. *Sommaire*, etc., p. 732, § 1; p. 737, § 25; p. 738, § 29; p. 742, § 48.

2. *Id.* p. 737, § 25; p. 747, § 48.

3. *Id.* p. 732, § 1; p. 737, § 25; p. 742, § 49.

4. *Id.* p. 733, § 2; p. 737, § 26; p. 743, § 53; p. 738, § 27-29; p. 733, § 5.

pour beaucoup d'autres néophytes, l'occasion de prouver que la foi catholique ne diminuait en rien son patriotisme et son obéissance à l'empereur et aux lois de son pays. Il combattit avec courage dans les rangs des troupes impériales et mérita par sa bonne conduite d'obtenir la remise de sa peine et la permission de revenir dans sa province¹. Il reçut même en récompense 10 taëls d'argent : avec cette petite somme et une autre que lui donna un prêtre du Su-tchuen, Ho acheta dans un des faubourgs de Kouy-yang, une maison qui servit d'oratoire public pour les chrétiens².

Il les recevait le dimanche et les jours de fêtes, et quand il se rencontrait parmi les assistants de nouveaux adorateurs du vrai Dieu, il se faisait leur maître avec joie, s'attachant de préférence, on le remarqua plusieurs fois, à ceux qui conservaient plus précieusement la belle vertu de pureté. Comme à Y-li, sa charité, sa ferveur, son amour de la prière excitaient l'admiration des fidèles, qui parfois se permettaient de lui dire : « En vérité, tu es un saint; oui, vraiment, tu es un saint vivant³. »

Cette foi et cette piété allaient bientôt briller d'un éclat plus vif, et dans des circonstances plus difficiles.

En 1839, dans la phase la plus violente de la persécution de Tao-Kuang, les chrétiens de Kouy-yang élevèrent un mur, pour séparer leur oratoire du jardin d'un païen nommé Lieou⁴, et, en travaillant, ils abattirent un arbre planté dans sa propriété. Le tort était facilement réparable, mais Lieou ne voulut accepter ni

1. *Sommaire*, etc., p. 733, § 4; p. 738, § 30; p. 743, § 54.

2. *Id.* p. 744, § 57-58. En un lieu appelé Mao-ma-hang, p. 739, § 31. C'est sur l'emplacement de cet oratoire que plus tard, Mgr Albrand, évêque de Sura et vicaire apostolique du Kouy-tcheou, éleva l'église Saint-Joseph.

3. *Sommaire*, etc., p. 735, § 12; p. 738, § 26; p. 749, § 85.

4. *Id.* p. 744, § 57-58.

explications, ni dommages et intérêts; il se mit à injurier les chrétiens, les maltraita, puis à la tête de plusieurs de ses parents et de ses amis, il envahit l'oratoire, le pillà, enlevant les ornements, croix, images, chandeliers, et alla porter plainte au sous-préfet¹ contre les chrétiens.

Le mandarin devina tout de suite que cette affaire pouvait devenir grave, et, animé de sentiments bienveillants, il refusa de recevoir l'accusation. D'autre part, les néophytes, qui craignaient d'offrir prétexte à un procès de religion, en traduisant devant les tribunaux ceux qui les avaient insultés et frappés, essayèrent d'entrer en composition.

L'entente parut s'établir : les patens firent des excuses et rendirent ce qu'ils avaient pris ; il ne restait plus qu'un crucifix qu'ils voulaient garder. Une des vierges de la chrétienté, ayant insisté inutilement pour qu'on le lui remit, l'envoya réclamer par quelques vieilles femmes. Celles-ci, n'obtenant rien, injurièrent Lieou. La chose n'aurait sans doute amené aucune conséquence bien fâcheuse si, dans la maison du paten, il n'y avait eu un mort, que Lieou accusa les femmes d'avoir maudit. Maudire un mort est, en Chine, un crime très grave ; il fut dénoncé au sous-préfet qui fit arrêter Joachim Ho, Cécile Ouang-Tchou-Tche et plusieurs autres chrétiens. Les accusés racontèrent les faits tels qu'ils s'étaient passés, et le magistrat, loin de les blâmer, adressa des reproches au paten.

Mais quelques barres d'argent, données à propos par ce dernier, changèrent les dispositions du juge, qui interrogea Joachim Ho sur sa religion :

— Tu dois savoir, lui dit-il, que je ne veux pas m'occuper davantage de ton affaire avec Lieou, je te demande seulement d'abjurer.

1. Il s'appelait Fong.

Le serviteur de Dieu refusa.

Le mandarin lui ordonna de lui livrer celui qu'il appelait le chef des chrétiens, le P. Matthieu Licou, dont il avait appris le récent passage à Kouy-yang¹.

— Où voulez-vous que je le trouve? répliqua l'accusé.

Le juge revint aux questions religieuses :

— Te repens-tu d'être chrétien? demanda-t-il, voyons, dis que tu te repens.

— Non, répondit Joachim Ho.

L'interrogatoire dura quelque temps, puis le mandarin, se voyant impuissant, fit enfermer le chrétien dans la prison Pan-fong. Le confesseur de Jésus-Christ y fut le consolateur et le soutien de ses frères, plusieurs de ces derniers, hélas! en avaient besoin; les exhortations du vieillard, quoique moins efficaces qu'il ne l'eût désiré, ne furent cependant pas stériles. C'est ainsi qu'il eut la joie de voir trois de ses compagnons de captivité souffrir courageusement le supplice des soufflets. Lui-même en reçut quarante; ses dents brisées et son visage en sang témoignèrent assez de la douleur qu'il dut endurer.

Après cette torture, il fut transféré dans la grande prison appelée Kien-lao, et ne fut plus appelé devant le sous-préfet.

Son internement dans cette prison, l'absence de nouveaux interrogatoires suffirent à avertir Joachim Ho qu'une sentence de mort était décrétée contre lui; s'il en éprouva quelque émotion, ce fut une émotion joyeuse.

Il eut cependant à comparaitre successivement devant les trois magistrats supérieurs : le Préfet, le Juge crimi-

1. *Sommaire* etc., p. 736, § 15; p. 750, § 90.

2. *Id.* p. 735, § 14.

3. *Id.* p. 744, § 58. Ces trois confesseurs de la foi s'appelaient Oung-Chouang-Mey, Tchan-Yao-Ty, Martha Ouang-Se-Po; ils furent exilés. *Sommaire*, etc., p. 744, § 59.

nel et le Gouverneur. Tous l'interrogèrent sur sa foi, l'engagèrent à l'apostasie et lui firent cette même question :

— Te repens-tu ?

A tous, le prisonnier fit la même réponse :

— Je ne me repens pas...

« S'il eût dit : Je me repens, fait observer un des témoins juridiques, il eût certainement été relâché ¹. »

Pendant ce temps, sa sentence de mort portée à Pékin par un courrier extraordinaire revenait à Kouy-yang.

Ho marcha au supplice, conduit par trois mandarins ².

Ses mains étaient liées derrière le dos, sa bouche baïllonnée par un gros et court bâton ; à ses épaules était suspendue une planchette portant ces mots : « Ho-Kay-Tche, de la religion perverse du Christ, condamné à être étranglé ; » ses traits et son regard brillant exprimaient son bonheur de donner sa vie pour Dieu ³.

Il sortit de la ville par la porte Lou-kouan-men pour gagner le lieu d'exécution appelé Kiao-tchang-pa. Des parents et des amis lui offrirent un peu de vin, il refusa d'un mouvement de tête.

Entre la ville et le lieu du supplice, la route gravit une petite colline, à mi-côte les condamnés s'arrêtent ordinairement pour se reposer de la fatigue de leur marche ou pour prendre le temps de dominer l'émotion qui les saisit à l'approche de la mort.

Le Vénérable ne s'arrêta point, et des fidèles, montés sur les remparts de Kouy-yang, le virent au contraire hâter ses pas ⁴.

Arrivé à Kiao-tchang-pa, il salua les bourreaux :

— Faites vite votre œuvre, leur dit-il ⁵.

1. *Sommaire*, etc., p. 745, § 62; p. 750, § 90.

2. *Id.* p. 745, § 67. Ces trois mandarins étaient le préfet, le sous-préfet et un mandarin militaire,

3. *Sommaire*, etc., p. 736, § 16; p. 751, § 92-93.

4. *Id.* p. 751, § 92.

5. *Id.* p. 746, § 73; p. 752, § 79.

Et il s'étendit sur la croix, où les satellites l'attachèrent. Au moment précis du supplice, plusieurs assistants virent un globe de feu descendre sur le martyr, les chrétiens interprétèrent immédiatement ce prodige en sa faveur.

— C'est la couronne de gloire que la Sainte Vierge lui apporte, disaient-ils.

Les païens s'étonnèrent aussi, murmurant entre eux :

— Que pensez-vous de cet homme pour qui de tels prodiges arrivent ?

Cette mort si manifestement soufferte pour la foi de Jésus-Christ rehaussa encore l'estime et l'admiration que l'on concevait de Joachim ; beaucoup de fidèles allèrent prier à son tombeau ; souvent on vit s'y agenouiller Mgr Albrand ¹ ; plusieurs malades cueillirent des herbes qui entouraient sa tombe, en firent des remèdes, et furent guéris.

Pierre Sie-Eul-Ye, pharmacien âgé de 42 ans, a raconté ce fait qui lui était personnel ² :

« J'ai une dévotion particulière à Joachim Ho, car, par son intercession, j'ai obtenu des grâces spéciales. Je fus attaqué de la maladie appelée Ho-tchen, que les Européens nomment *Miserere*, je souffrai beaucoup ; le catéchiste Ly-Ya-Ye alla deux fois au tombeau du Vénérable ; il cueillit des herbes avec lesquelles il fit une infusion que je bus. Aussitôt une sueur abondante se déclara, et je fus guéri.

« J'ai toujours cru et je crois encore que je dois ma guérison à l'intercession du Vénérable. Le médecin Philippe Lieou-San-Pe déclare que ma guérison est miraculeuse. »

Marie Lieou-San-Niang-Tsao-Che a fait en ces termes le récit de la guérison d'une de ses sœurs ³.

« Ma sœur, Agathe Sie-Eul-Niang, était malade de la

1. *Sommaire*, etc., p. 742, § 47.

2. *Id.* p. 752, § 98.

3. *Id.* p. 753, § 101.

peste (Han-ky) ¹ depuis sèpt ou huit jours, elle ne se levait pas et avait inutilement consulté plusieurs médecins. Après l'avoir administrée, Mgr Albrand lui conseilla de demander sa guérison au Vénérable Ho et de prendre une infusion d'herbes arrachées sur son tombeau, lui promettant de célébrer la messe à son intention. Ma sœur obéit; deux ou trois jours après, elle était radicalement guérie. Plus tard, le mari de ma sœur, Pierre Sie-Eul-Ye ², tomba gravement malade; j'ai oublié la nature de sa maladie, mais je sais qu'un catéchiste envoya chercher des herbes sur le tombeau du Vénérable, en fit boire une infusion à mon beau-frère qui recouvra rapidement la santé et ne fut jamais atteint de cette même maladie. »

1. Sorte de peste particulière à la Chine qui cause souvent la mort et laisse toujours des traces quand les malades guérissent.

2. *Sommaire*, etc., p. 754, § 103.

LE VÉN. AUGUSTE CHAPDELAINÉ

PRÉTRE DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

Missionnaire au Kouang-si

Mis à mort le 27 février 1856 (1).

Le Vénéralé Auguste Chapdelaine naquit à la Rochelle, petite paroisse du diocèse de Coutances, le 6 janvier 1814.

Il était le neuvième enfant d'une famille profondément chrétienne, au sein de laquelle les œuvres de piété et de charité furent toujours en honneur. Les prêtres fidèles avaient trouvé un asile protecteur à son foyer, pendant les plus mauvais jours de la Révolution française; les pauvres se disaient : « Allons chez les Chapdelaine : on est toujours sûr de trouver là bon pain, bon feu et bon gîte ! »

L'enfant profita des exemples que la Providence avait placés sous ses yeux.

Dès ses plus jeunes années, il se fit remarquer par son esprit de foi et par sa générosité envers les malheureux.

D'un caractère énergique, mais un peu replié sur lui-même, il prenait rarement part aux jeux des enfants de

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du procès de Béatification* du Vénéralé, ses *Lettres*, les *Lettres* de M. Bazin, missionnaire apostolique au Kouang-si et les *Renseignements* fournis par M. l'abbé Boursin, chanoine du diocèse de Coutances.

son âge. Il se plaisait dans la solitude, aimait les lectures prolongées, et, avant tout, l'étude de son catéchisme. Ses récréations favorites étaient consacrées à élever des autels, à planter des croix, à faire des processions. — A sa prière, une de ses sœurs consentit à lui façonner des ornements sacerdotaux ; il s'en revêtit avec joie et se mit à essayer de reproduire les cérémonies qu'il avait observées à l'église, pendant la messe.

Il fit sa première communion avec une ferveur dont plusieurs témoins, encore vivants, conservent le profond souvenir.

Après cet acte mémorable, il prit sa part des travaux des champs. Doué d'une constitution vigoureuse qui ne tarda pas à se développer avec les années, « il faisait de la besogne pour quatre », disaient ses frères aînés.

Bientôt se manifesta dans son cœur un ardent désir de fuir le monde et de se consacrer tout entier au service de Dieu dans les labeurs du sacerdoce. Mais, au sein de la famille, on appréciait trop la valeur de son travail pour le laisser partir, aussi rencontra-t-il la plus vive opposition à ses projets¹.

Il ne voulut rien brusquer, il se contenta de prier avec plus de ferveur que jamais, remit entre les mains de la Providence ses pieux desseins et attendit.

A vingt ans, il se sentait plus que jamais entraîné vers le sacerdoce. Mais, en même temps, l'opposition de sa famille grandissait. Que deviendrait sans lui la culture des vastes fermes dont son père et sa mère avaient pris la charge ?

De graves événements changèrent ces dispositions. En une semaine, deux de ses frères qui essayaient avec le plus d'énergie de le retenir, furent frappés de mort.

1. *Lettre* de M. le chanoine Boursin.



LE VÉN. CHAPDELAIN

11/11/22

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

La famille Chapdelaine, sentant que trop de bras lui manquaient, remit une grande partie des terrains qu'elle avait affermés et laissa à Auguste toute liberté d'obéir à l'appel de Dieu.

Le jeune homme s'empressa de se rendre chez un saint prêtre de son voisinage, qui perfectionna son instruction première et l'initia aux éléments de la langue latine.

Au mois d'octobre 1843, il entra à l'Abbaye-Blanche, où il se distingua par toutes les vertus qui conviennent aux lévites : piété tendre, amour du travail, goût prononcé pour l'esprit de sacrifice et de mortification, dévotion filiale à l'égard de la très sainte Vierge.

Dans l'ensemble de sa vie, on remarqua une foi ardente, une énergie de caractère qui ont fait dire à l'un de ses condisciples : « Il était prêt pour le martyre ! »

Il passa six années à l'Abbaye-Blanche, et, sa philosophie terminée avec de véritables succès, il fut admis au grand séminaire de Coutances.

Dans cette nouvelle enceinte, il se montra plus que jamais excellent séminariste; on l'appelait communément « le bon, le saint Chapdelaine ! »

Il mûrit les desseins formés depuis longtemps et qui l'entraînaient vers l'œuvre des Missions-Étrangères; le lendemain de son ordination sacerdotale, il dit à son frère, heureux de le ramener pour quelques jours au sein de la famille :

— Mon cher frère, je t'ai donné bien du mal pour me faire ce que je suis; mais tu n'en auras pas la joie!

— Comment? Pourquoi? lui répondit son interlocuteur.

— Parce que je ne suis pas prêtre pour ceux qui connaissent déjà Dieu et qui peuvent bien le servir sans moi; je me suis fait prêtre pour ceux qui ne le connaissent pas. Bientôt je quitterai la France pour aller dans les pays étrangers, parmi les sauvages ou les peu-

ples encore idolâtres, leur parler du bon Dieu et leur apprendre la voie du salut ¹.

Ce désir ne devait se réaliser que sept années plus tard.

En effet, au moment où il s'y attendait le moins, il reçut une lettre de son évêque, qui le nommait vicaire à Boucey, dans le canton de Pontorson.

Nous devons à un homme intelligent et chrétien, qui fut longtemps maire de la commune de Boucey, une page importante, parce qu'elle nous apporte l'appréciation d'un témoin oculaire sur le vicariat du Vénérable :

« En 1844, le 23 février, M. Chapdelaine fut envoyé ici, en qualité de vicaire-coadjuteur de M. Oury, desservant infirme et âgé. De suite, M. Oury lui délégua ses fonctions, et se reposa entièrement sur lui du soin de sa paroisse, de sorte que, jusqu'à sa mort qui arriva le 11 avril 1847, M. Chapdelaine administra comme s'il eût été curé.

« Son genre de vie à Boucey était uniforme, il aimait la retraite et l'étude. A part ses visites dans la paroisse et à quelques confrères du voisinage, son temps se passait dans son cabinet, partagé entre le travail et la méditation : il avait pour habitude de veiller bien avant dans la nuit.

« Le trait le plus saillant de son caractère semblait être la bienveillance : la douceur de son regard, l'expression de sa physionomie, le son même de sa voix révélaient cette heureuse disposition de son âme.

« Il ne semblait sortir de cet état que lorsqu'il prêchait contre les vices en général, ou contre les scandales dont la paroisse avait été le théâtre.

■ Chez M. Chapdelaine, l'économie s'alliait à la libéralité. Il mit à profit la première de ces qualités en em-

1. Lettre de M. le chanoine Boursin.

ployant avec discernement les fonds de la fabrique, et en trouvant le moyen d'ajouter à la pompe du culte; l'église de Boucey lui doit ses plus riches ornements.

« La seconde est suffisamment attestée par ses nombreuses aumônes, par la facilité avec laquelle il prêtait ou plutôt donnait des sommes assez notables, eu égard à ses moyens.

« Quant à sa piété, elle était celle d'un anachorète. Il se privait, par esprit de mortification, de bien des douceurs que personne ne se refuse; il jeûnait ordinairement le vendredi et le samedi. »

En 1851, il put réaliser ses désirs d'apostolat et entra au Séminaire des Missions-Étrangères où il resta une année.

Le 29 avril 1852, il quitta Paris pour aller s'embarquer à Anvers avec destination pour la Mission du Kouang-tong.

A cette époque, cette Mission comprenait les deux provinces du Kouang-tong et du Kouang-si. C'est dans cette dernière contrée que M. Chapdelaine fut envoyé par son supérieur, M. Libois.

Son voyage ne fut pas heureux; à peine avait-il fait une journée et demie de barque sur le fleuve de l'Est, qu'il fut assailli par dix à douze brigands, menacé de mort, dépouillé de tout, sauf des vêtements qu'il portait, et mis dans l'impossibilité de continuer sa route; il revint à Canton, fit de nouveaux préparatifs et repartit le 26 novembre 1853, sur une barque mieux armée que la première.

Ce second voyage ne fut cependant pas sans incident fâcheux. Après douze jours de route, étant arrivé près d'une douane fort sévère, le patron de sa barque refusa de le conduire plus loin, et menaça même de le dénoncer au mandarin s'il ne lui donnait cent cinquante piastres ¹.

1. Environ 750 francs.

Le missionnaire hésitait à sacrifier cette somme, très considérable relativement à la modicité de ses ressources, mais sur les instances de ses guides chrétiens qui craignaient pour leur vie, il finit par consentir.

Le voyage continua sans autre affaire grave, mais pénible par sa durée et plus encore par toutes les précautions nécessaires pour éviter d'être découvert. Sans trop s'appesantir cependant sur ces rudes débuts de la vie apostolique, M. Chapdelaine les résumait ainsi :

« Notre argent est sur le point de nous manquer et impossible de trouver à emprunter. Nos matelots sont les plus francs paresseux qu'on puisse imaginer et ne font pas dans un jour ce que chez nous on ferait dans une heure et moins. A cela, ajoutez les fatigues du voyage : trois mois entiers dans une méchante petite barque ouverte à tous les vents, toujours assis ou couché sur la planche nue, sans pouvoir se lever, sans voir le jour, sans pouvoir sortir un instant pour respirer l'air, sans pouvoir lire ni travailler pour se désennuyer, puisqu'on ne peut porter avec soi aucun livre, sans pouvoir même parler. Un froid qui pique et peu d'habits pour se couvrir, et point d'argent pour en acheter. Les nuits entières passées sans dormir, toujours en face soi, livré à ses propres réflexions. Oh que les jours et les nuits sont longs ! quel trésor de mérites pourrait amasser celui qui supporterait ces peines et ces tribulations avec patience¹. »

Enfin il arriva dans la mission du Kouy-tcheou d'où il devait chercher les occasions favorables pour pénétrer au Kouang-si.

Il demeura quelque temps à Kouy-yang², étudiant la langue et se formant aux usages chinois.

1. *Lettre* à M. l'abbé Bréhier, du 20 février 1854.

2. Capitale de la province.

Il vivait très retiré près d'un ancien missionnaire lorsque le jour de Pâques 1854, un mandarin, averti de la présence des prêtres européens, se présenta chez eux. La visite était si imprévue et si subite que la fuite fut impossible.

Mais le mandarin ne venait pas, comme on eût pu le craindre, dans des intentions hostiles, il était seulement attiré par la curiosité et désirait voir les Européens et les cérémonies des chrétiens.

Il se fit expliquer la doctrine catholique et pria les missionnaires de prêcher devant lui.

Encore incapable de parler la langue chinoise, M. Chapdelaine fit en latin un petit sermon qu'un catéchiste traduisit.

Après avoir tout examiné, satisfait sans doute de sa visite, le mandarin se retira.

Quelques semaines plus tard, le missionnaire s'achemina vers le Kouang-si; il s'arrêta d'abord à Ma-ganchan, puis alla se fixer à Ta-chan¹ à quelques lieues de la frontière.

On ne connaissait alors à peu près aucun chrétien au Kouang-si, et il eût été imprudent de se lancer à l'aventure.

Privé des ressources humaines, M. Chapdelaine eut recours à la très sainte Vierge, et il mit le pays confié à son zèle sous la protection de Notre-Dame des Victoires.

A peine avait-il accompli cet acte de foi² « qu'un habitant du Kouang-si venait au Kouy-tcheou voir quelques-uns de ses parents nouvellement convertis; on l'instruisit, et après avoir adoré, il retourna au Kouang-si, emportant avec lui un petit catéchisme. Bientôt quarante ou cinquante familles, environ 230 à 240 personnes de ses parents et

1. Province du Kouy-tcheou.

2. *Lettre* à M. Libois, procureur des Missions-Etrangères à Hong-Kong du 28 novembre 1855.

amis, ont suivi son exemple, brûlé leurs idoles et adoré le vrai Dieu. Sans doute, mon bien cher père, vous admirerez avec moi les vues de miséricorde de Dieu pour cette pauvre province du Kouang-si, où depuis plus de cent ans aucun missionnaire n'avait été envoyé, et, au moment même où l'un se met en route pour y pénétrer, Dieu lui en prépare les voies. Le nouvel apôtre, voyant ces heureuses dispositions, repasse au Kouy-tcheou chercher quelqu'un pour le seconder, c'était au mois d'août ; alors on savait qu'un missionnaire destiné pour le Kouang-si venait d'arriver. Le brave homme trouve, dans sa famille chrétienne du Kouy-tcheou, un catéchiste très capable, disposé à l'accompagner. Avant de partir, on vient me consulter, je m'empresse de donner à ce catéchiste le viatique, des livres et autres objets de religion. Vers le mois de décembre, les nouveaux convertis étant instruits et préparés, on vient me chercher à Ta-chan.

« C'est le jour de la fête saint François Xavier, patron de toutes les missions et de la nôtre en particulier, que j'ai touché, pour la première fois, le sol du Kouang-si. Après seulement six jours de marche, nous sommes arrivés¹, et j'ai pu, pour la première fois, célébrer la sainte messe le jour de l'Immaculée-Conception de la bonne Vierge, au milieu de mes nouveaux chrétiens. Puisse l'immaculé cœur de Marie, auquel j'ai consacré et je consacre tous les jours mon ministère et ma mission, être touché de compassion pour ces pauvres peuples et leur obtenir d'abondantes grâces de conversion. »

La joie du début ne fut pas de longue durée.

« Dix jours seulement après notre arrivée, continue le missionnaire, un parent de nos néophytes est allé nous dénoncer au grand mandarin du lieu ; celui-ci, à l'instant

1. A Pé-kia-tchay. *Sommaire*, p. 757, § 20 ; p. 789, § 463.

même, a envoyé bon nombre de satellites ¹ se saisir de nous... Ils nous ont conduits à la ville voisine, à Si-lin-hien ². »

Le mandarin, nommé Tao, était un homme droit et qui connaissait la religion chrétienne. Il traita bien le prêtre, le maître Ma, nom chinois donné à M. Chapdelaine.

— Quelle religion prêches-tu ? lui demanda-t-il.

— Je prêche la religion du Maître du Ciel, et j'enseigne à faire le bien.

— Votre doctrine est bonne et vraie, je le sais, je vous ai appelé pour savoir si vous n'étiez pas du nombre de ceux qui, sous prétexte de religion, répandez des idées et des mœurs mauvaises. Ne soyez donc pas mécontent de moi, je ne vous veux aucun mal. Mais puisque votre religion est bonne, il faut l'annoncer dans les villes et non dans les campagnes. Les habitants des campagnes sont pauvres ; occupés du matin au soir à leurs travaux, ils n'ont pas le temps d'apprendre cette doctrine et ces prières. Il est à craindre qu'il n'y ait plus tard des plaintes contre vous ; restez à la ville, où vous ne serez exposé à aucun désagrément, confiez-moi l'argent et les objets précieux que vous pouvez avoir ; à votre départ, je vous rendrai tout fidèlement.

— Je n'ai pas d'objets précieux ; j'ai seulement un peu d'argent.

Le mandarin prit l'argent, le pesa, le compta, inscrivit soigneusement le poids et le nombre, l'enveloppa et y apposa le sceau, en présence des employés du prétoire, voulant ainsi ôter aux voleurs l'envie de s'en emparer. Dès le lendemain, il le rendit secrètement au missionnaire en lui disant :

1. En particulier Ouang et Tchen. *Sommaire*, p. 757, § 21 ; p. 762, § 49 ; p. 772, § 92 ; p. 790, § 164.

2. Avec les catéchistes Lou et Tien.

— Je ne veux pas que vous demeuriez dans ce pays ; retournez au Kouy-tcheou ; là, il y a des chrétiens et une église. J'y connais un maître de votre religion nommé Ly-Sé-Nien-Sen ; priez-le de vous recevoir chez lui.

Puis le mandarin envoya lui-même deux courriers au Kouy-tcheou, pour voir si les routes étaient libres. En attendant, M. Chapdelaine resta au prétoire ¹.

A leur retour, les courriers ayant annoncé que les routes étaient interceptées par les rebelles, le missionnaire demanda au magistrat la permission de retourner chez les chrétiens. Le mandarin y consentit et envoya l'ordre au satellite Ouang de le recevoir chez lui. C'est ainsi que M. Chapdelaine sortit du prétoire après y avoir passé seize jours ².

La maison du satellite était trop étroite pour loger le prêtre et Lou, son catéchiste ; Ouang leur conseilla, au bout de deux ou trois jours, de chercher une demeure plus commode, et, sur son avis, ils se rendirent chez la famille Tàn, fabricants et vendeurs d'objets destinés au culte des idoles.

Ils y restèrent une douzaine de jours. Lou parlait de la religion à tous ceux qui venaient le voir, quels qu'ils fussent. Ces instructions, jointes à la bienveillance dont le mandarin Tao avait usé envers le prêtre européen produisirent bon effet ; plusieurs familles notables se mirent en rapport avec M. Chapdelaine, et, à diverses reprises, lui offrirent des présents.

Après les fêtes du nouvel an chinois, le missionnaire quitta la famille Tàn pour aller administrer la chrétienté de Pan-po, puis celle de Yao-chan, où il célébra la fête

1. *Sommaire*, etc., p. 758, § 22 ; p. 763, § 50 ; p. 97, § 93-98. *Lettre* de M. Bazin.

2. *Sommaire*, etc., p. 758, § 23 ; p. 763, § 50 ; p. 775, § 98-100 ; p. 790, § 165.

de Pâques; il prit ensuite la route du Kouy-tcheou, se livra à l'étude de la langue dont il n'avait encore qu'une connaissance imparfaite, et s'occupa aussi de l'administration des stations de Ta-chan, de Pan-kiang, etc.

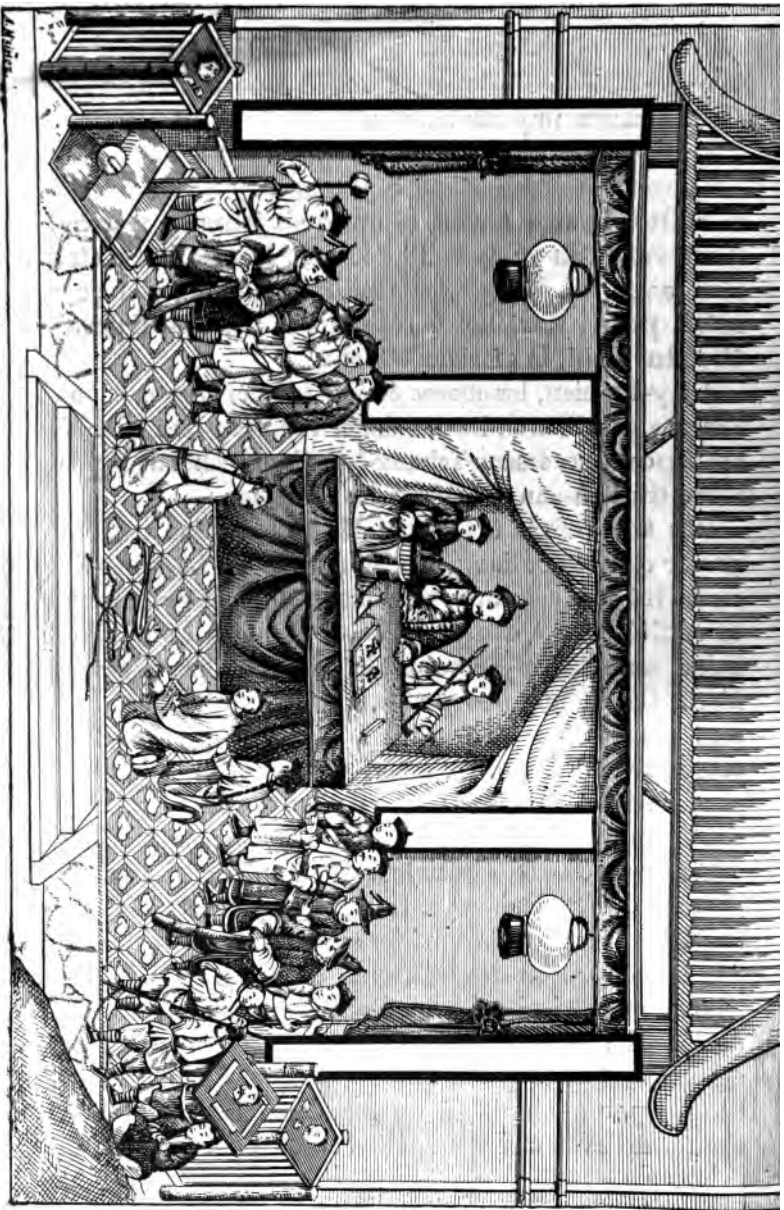
Au mois de décembre 1855, il repartit pour le Kouang-si. Il fit le chemin à pied, et après six jours de marche, il arriva à Pan-po, la veille de Noël. Jérôme Lou n'était plus avec lui, il était retourné à Mao-keou, son pays natal, pour y travailler à répandre la foi, dont il devait être, lui aussi, le glorieux témoin ¹.

A Sy-lin-hien, les choses étaient bien changées depuis l'année précédente. Le mandarin Tao, transféré à Pé-sé, avait pour successeur Tchang-Min-Fong, venu de la province du Yun-nan et ennemi des chrétiens.

Dès son arrivée à Pan-po, M. Chapdelaine entendit parler de persécution. Il reçut la visite de Lô-Kong-Yé, un lettré fort connu, nouvellement baptisé qui, malgré sa cécité, vint à cheval lui offrir un asile. Le missionnaire accepta, et se retira le 26 décembre à Sy-lin-hien. Cependant, les bruits sinistres ayant cessé, il crut pouvoir, aussitôt après le premier jour de l'an, retourner à Pan-po. Il s'arrêta peu dans cette chrétienté et se rendit à Yao-chan; mais il n'eut pas le temps de s'y livrer au saint ministère, l'heure du martyre approchait.

Un des anciens dénonciateurs, Pe-San, profita du changement de mandarin pour renouveler ses accusations. Il avait à se venger des entraves apportées à ses débauches par la conversion des habitants du village de Pé-kiatchay, et particulièrement d'une femme qu'il avait séduite. Il trouva à Sy-lin-hien deux hommes avides d'argent, très disposés à le seconder, Hoang-tsay et Ouang-pong, employés du mandarin Tchang. Pe-San s'entendit avec eux sur l'acte d'accusation. Il y était dit

1. *Sommaire*, etc., p. 764, § 52; p. 790, § 166-169.



INTERROGATOIRE DES VY. CHAPPELAIN, PE-MAN, AGNÈS TSAO-KO'Y

EXPLICATION DU TABLEAU

INTERROGATOIRE DES VV. CHAPDELAINE, LAURENT PE-MAN, AGNÈS TSAO-KOUY.

1° Ce tableau représente l'interrogatoire de trois martyrs au tribunal du mandarin qui les fit arrêter et les condamna. Ce magistrat est assis, ayant à ses côtés deux de ses servants, dont l'un tient en main sa pipe et le morceau de papier à l'aide duquel on conserve du feu pour l'allumer, l'autre lui présente une tasse de thé : sur la table sont placés l'encrier, le papier et les pinceaux nécessaires pour tracer les caractères chinois.

2° L'appareil extérieur des supplices est déployé. Auprès de trois captifs, que l'on voit à genoux, sont étendus sur le sol des cordes, des rotins et la meurtrière semelle de cuir dont se sert le bourreau pour souffleter ses victimes. A gauche, dans un coin, on aperçoit une cangue et la croix que l'on se propose de leur faire fouler aux pieds. De chaque côté de la salle, auprès des huissiers et des greffiers (qui sont les plus rapprochés du mandarin) se trouvent des satellites, tenant en main des cordes et des bambous destinés aux tortures des martyrs.

3° A droite, à l'extrémité du tableau, nous voyons M. Chapdelaine dans la cage où il demeura suspendu par la tête et les mains sans que ses pieds pussent trouver un appui suffisant pour s'y reposer. Près de lui est une chrétienne enchaînée et Laurent Pe-Man, chargé de la lourde cangue chinoise. Devant eux sont debout deux autres chrétiens, qui viennent de subir leur interrogatoire et dont l'un est enchaîné à un long bâton, fixé à la tête et aux pieds.

4° A l'autre extrémité du tableau, nous voyons la jeune veuve Agnès Tsao-Kouy. Cette chrétienne généreuse, ayant demandé à subir le même supplice que son maître, fut enfermée dans une cage, où elle endura pendant plusieurs jours les horreurs de la faim et de la soif. C'est là qu'elle trouva la mort glorieuse qu'elle avait désirée pour le nom de Jésus-Christ.

que l'étranger Ma était venu jeter le trouble dans le pays, qu'il prêchait une religion perverse autorisant tous les crimes, que depuis son arrivée la paix des familles était troublée, et les populations soulevées contre l'autorité; en conséquence, il était urgent de s'emparer de cet homme.

L'accusation fut déposée le vendredi 22 février 1856. Le dimanche 24, le mandarin envoya des soldats à Yao-chan, avec ordre d'arrêter M. Chapdelaine. Celui-ci était au courant de ce qui se tramait, et il aurait pu échapper à la mort par la fuite. Les chrétiens le pressaient de partir pour le Kouy-tcheou, il leur répondit :

— Si je vous quitte, vous aurez à souffrir à cause de moi; pour vous épargner de plus grands maux, je dois rester au milieu de vous¹.

Cependant, sur de nouvelles instances, il consentit à se réfugier chez le lettré Lô-Kong-Yé, espérant que le nom de ce chrétien lui serait une sauvegarde. Accompagné des quatre néophytes, Pe-Siao-Man, Lou-Tchao-Min, Pe-Ouan-Lin, neveu de Pe-San, et Lou-Tchen-Hio, il gagna Sy-lin-hien² par une voie détournée, tandis que les satellites s'avançaient par le chemin ordinaire. Ces derniers, au nombre d'une centaine environ, ne trouvant pas celui qu'ils cherchaient, déchargèrent leur fureur sur les chrétiens de Yao-chan; ils garrottèrent les plus notables, qu'ils emmenèrent après avoir pillé le village. Le jour même de l'arrestation, quatre femmes allèrent au prétoire prier le mandarin d'avoir pitié de leurs maris. Pour toute réponse, on les jeta en prison.

Lundi, 25 février, des mandarins civils et militaires, suivis de deux cents soldats, se présentèrent chez Lô-Kong-Yé. M. Chapdelaine, les quatre chrétiens qui

1. *Lettre de M. Bazin. Sommaire, etc.*, p. 760, § 32; p. 765, § 57; p. 778, § 115; p. 792, § 176.

2. *Sommaire, etc.*, p. 777, § 109; p. 778, § 116; p. 792, § 177-178.

l'avaient accompagné et le second fils de leur hôte furent arrêtés¹.

Au prétoire, le mandarin Tchang interrogea le missionnaire en présence de tous les prisonniers chrétiens.

— Que viens-tu faire dans ce pays ? lui demanda-t-il. Pourquoi veux-tu entraîner le peuple à la révolte, en le convertissant à ta religion ? Je le sais, tu veux te faire une armée et bouleverser le pays. Renonce à cette religion perfide.

— Ma religion étant la vraie, je ne puis la quitter. Je n'ai, du reste, aucune mauvaise intention, j'exhorte les hommes à faire le bien et à mériter par là le bonheur du Ciel.

Le mandarin fit encore plusieurs questions insignifiantes :

— Combien as-tu d'argent ?

— Pourquoi apprends-tu à tes sectaires à voler² ?

Le missionnaire garda le silence, et le juge ordonna de le frapper de trois cents coups de bambou. Les bourreaux s'acquittèrent de leur office avec tant de férocité, qu'ils ne comptèrent pas même les coups ; ils ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils virent tout ensanglanté le corps du martyr. M. Chapdelaine³ ne laissa échapper ni une plainte ni un soupir, il fut ensuite condamné à passer la nuit et la journée du lendemain dans la grande salle du prétoire, les genoux pliés et assujettis à un bâton, les coudes appuyés sur un banc, et les mains liées, de telle sorte qu'il lui était impossible de faire le moindre mouvement⁴. Le soir du 26, le mandarin le fit de nouveau comparaître :

1. *Sommaire, etc.*, p. 758, § 24 ; p. 766, § 64 ; p. 779, § 119 ; p. 794, § 184.

2. *Id.* p. 758, § 25-26 ; p. 767, § 68 ; p. 780, § 121 ; p. 781, § 138 ; p. 794, § 185-186.

3. *Sommaire, etc.*, p. 759, § 27 ; p. 767, § 67 ; p. 768, § 72 ; p. 782, § 129.

4. *Id.* p. 767, § 70 ; p. 782, § 130 ; p. 795, § 189 ; p. 783, § 135 ; p. 795, § 191.

— Hier soir, lorsqu'on te frappait, lui demanda-t-il, souffrais-tu, oui ou non ?

— Par la grâce de mon Dieu, qui m'a soutenu, je ne souffre plus. — La chose était absolument exacte, le missionnaire ne souffrait plus, et le fait fut regardé par les chrétiens comme miraculeux.

— Ah ! reprit le mandarin, tu parles encore de ton Dieu ! Qu'on lui applique trois cents coups de semelle sur les joues.

Comme la précédente, cette exécution se fit sans qu'on s'occupât de compter les coups. Le confesseur, les joues enflées et les dents brisées, ne poussa pas une plainte ¹.

Attribuant ce silence à quelque sortilège, le mandarin fait égorger un chien et ordonne que le sang encore chaud soit versé sur la tête du patient. Après ce supplice, M. Chapdelaine fut remis dans la position de la veille, pour y passer la nuit.

Le 27 au matin, le juge envoya son secrétaire dire aux chrétiens :

— Si votre maître veut donner 500 taëls², le grand mandarin lui fera grâce.

— Il ne les donnera pas, répondirent les fidèles. Seulement, si le grand mandarin veut le mettre en liberté, nous nous engageons pour 120 taëls.

Le secrétaire rapporta ces paroles à Tchang, qui réduisit sa demande à 300 taëls.

— Allez, répondit M. Chapdelaine aux trois chrétiens chargés de lui soumettre la proposition ; allez et dites au mandarin que je ne donnerai pas même une sapèque. Il peut faire de moi ce qu'il voudra. Pour vous, sachez que c'est dans votre intérêt que je dois mourir.

Dans l'après-midi du même jour, 27 février, le magistrat

1. *Sommaire*, etc., p. 796, § 192. *Lettre* de M. Bazin.

2. Environ 4,000 francs. *Lettre* de M. Bazin.

fit encore venir le prêtre à son tribunal et prononça la sentence qui le condamnait à mourir du supplice de la cage.

Aussitôt le jugement rendu, le missionnaire fut emprisonné dans une cage que l'on suspendit aux grandes portes du prétoire. Il était six heures du soir. Entre dix et onze heures, le condamné poussa distinctement, à trois reprises, un profond soupir : c'était le râlement de l'agonie. A ce mouvement convulsif, la cage se détache et tombe à terre. Les patients accourent. Le confesseur de la foi respirait encore. Les uns veulent suspendre la cage ; les autres s'y opposent, jugeant que le patient a succombé. Le corps resta donc jusqu'au lendemain matin étendu sur le sol. Les chrétiens entendirent de leur prison les derniers soupirs de M. Chapdelaine ; ils purent même le voir à la lueur des lanternes ; ils s'accordent à dire qu'il rendit son âme à Dieu presque immédiatement après la chute¹.

C'était le 22^e jour de la 1^{re} lune de la 6^e année de l'empereur Hien-fong, jour qui correspond au mercredi 27 février 1856².

Le jeudi 28, deux satellites jetèrent sur un brancard le cadavre, le portèrent hors de la ville et lui tranchèrent la tête. Au moment où la hache du bourreau frappa, trois jets de sang jaillirent vers le ciel ; et les patients présents se dirent avec étonnement que le sang de cet étranger n'était pas comme celui des autres hommes, qu'il coulait même après la mort. La tête fut ensuite suspendue à un arbre dont le tronc subsiste encore. Les enfants de la ville se firent un horrible jeu de lui lancer des pierres, jusqu'à ce que, la chevelure se détachant, le crâne tomba à terre et disparût sous la dent des animaux immondes. Le corps eut le même sort³.

1. Voir supplices chinois.

2. *Lettre de M. Bazin. Sommaire*, etc., p. 796, § 195 ; p. 797, § 196-198.

3. *Sommaire*, etc., p. 797, § 199-200 ; p. 798, § 201-204.

Le mandarin Tao se trouvait alors à Pé-sé, à la nouvelle de la mort du missionnaire, il écrivit une lettre de reproche à son collègue :

« Illustre Tchang, lui disait-il, sache que tu as fait un procès injuste en condamnant l'étranger Ma. Si cet homme eût été coupable, j'aurais moi-même instruit son procès sans attendre ton arrivée. »

Le juge lui-même reconnut son crime. Un jour du mois d'avril (le 3 de la 3^e lune), un vent terrible, accompagné de coups de tonnerre, renversa les deux extrémités du prétoire de Sy-lin-hien, et arracha les grandes portes d'entrée avec leurs gonds; tout épouvanté, Tchang-Min-Fong se cacha sous le lit en criant :

« J'ai péché contre le ciel en condamnant à une mort injuste l'étranger Ma ¹. »

1. Lettre de M. Bazin.

LE VÉN. LAURENT PE-MAN

CHRÉTIEN DE LA MISSION DU KOUANG-SI

Décapité le 25 février 1856 (1).

Laurent Pe-Siao-Man était un simple ouvrier né à Chouy-tchen, province du Kouy-tcheou et venu au Kouang-si vers l'âge de 20 ans, afin de gagner plus aisément sa vie. Il s'était marié et fixé au village de Yao-chan et avait été converti par le catéchiste Jérôme Lou-Sa-Sien-Se.

Sans instruction, mais doué d'une grande ardeur, il avait rapidement appris les principaux dogmes de la doctrine catholique, ainsi que les prières qu'il récitait avec attention et assiduité.

D'ailleurs, bonne et simple nature, d'un commerce agréable et facile, il ne devait rien trouver dans le christianisme qui lui causât de la crainte ou de l'éloignement ².

Au premier voyage de M. Chapdelaine au Kouang-si, il fut, après examen, admis au rang des catéchumènes.

Dès lors, son affection pour le missionnaire s'affirma par un entier dévouement. Ce fut donc avec une vraie

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du procès de Béatification* du Vénérable Pe-Man et les *Lettres* de M. Bazin, missionnaire apostolique du Kouang-si.

2. *Sommaire*, etc., p. 799, § 1; p. 801, § 11-16; p. 802, § 18; p. 804, § 30-32; p. 806, § 47; p. 807, § 50; p. 809, § 57; p. 811, § 69.

joie que l'apôtre le baptisa lors de son second voyage ¹.

Quelques jours à peine s'étaient écoulés, et le néophyte changeait la robe blanche des fils nouveau-nés de l'Eglise catholique contre la brillante auréole des martyrs.

Lorsque les satellites furent envoyés à Yao-chan pour s'emparer de M. Chapdelaine, Laurent accompagna ce dernier à Sy-lin, protestant qu'il voulait vivre et mourir avec lui.

Il tint parole, et donna courageusement sa vie pour Jésus-Christ.

Le fait de l'arrestation a été diversement raconté. On a dit que Laurent s'était livré lui-même aux satellites et qu'il avait entraîné dans cet acte héroïque plusieurs courageuses femmes chrétiennes ², M. Bazin, missionnaire au Kouang-si, et plusieurs fidèles ont déposé qu'il n'en était rien, mais que Laurent fut arrêté avec le prêtre et conduit au prétoire.

Le mandarin essaya, dès le début, de l'effrayer par des menaces.

— Pourquoi, lui dit-il, pratiques-tu la religion du Seigneur du ciel, qui est une religion perverse et qui porte le peuple à la révolte?

— Non, répondit le néophyte, la religion du Seigneur du ciel ne renferme rien de ce que vous lui reprochez. Ce qu'elle nous enseigne, c'est de fuir le mal, de pratiquer le bien et de sauver nos âmes.

— Pourquoi suis-tu le maître Ma?

— Je le suis, parce qu'il nous apprend à connaître le vrai Dieu et à pratiquer sa sainte religion.

— Veux-tu le suivre encore?

— Je ne l'abandonnerai jamais!

1. *Sommaire*, etc.. p. 802, § 17; p. 804, § 33; p. 807, § 49-52; p. 808, § 56; p. 811, § 70.

2. *Sommaire*, etc., p. 800, § 3; p. 802, § 21; p. 805, § 35.

— Si tu ne le quittes, si tu ne renonces à ta religion, je te ferai couper la tête.

— Le mandarin peut me faire couper la tête et non seulement la mienne, mais encore celle de ma belle-mère, de ma femme et de ma fille, mais renoncer à ma religion, à mon Dieu, cesser de lui adresser des prières, oh non ! jamais je ne me rendrai coupable d'une si noire trahison. Mandarin, coupez-moi la tête si vous voulez, je n'apostasierai pas¹.

Irrité, le magistrat le fit frapper de trois cents coups d'une planchette longue de trois pieds, large de trois doigts et épaisse d'un doigt².

Ensuite il le soumit pendant deux heures au supplice Mey-ien-tchouang³, les genoux pliés et assujettis à un bâton, les coudes appuyés sur un banc et les mains liées. Pendant ce temps, il lisait les livres explicatifs de la religion chrétienne et lançait contre elle des plaisanteries odieuses ou blasphématoires.

— Au lieu des ordres de l'empereur et des magistrats, disait-il, vous autres chrétiens vous reconnaissez les dix commandements de votre Dieu, n'est-il pas évident que vous êtes des rebelles ?

Un témoin juridique a fait cette remarque qui prouve la fermeté du confesseur de la foi et son désir de souffrir pour Jésus-Christ. « On ne reprochait à Pe-Man d'autre crime que sa religion. Il aurait pu sauver sa tête en apostasiant ou même en employant un autre moyen bien simple et fort commun en Chine : donner de l'argent pour racheter sa liberté, il ne voulut faire ni l'un ni l'autre⁴. »

1. *Sommaire*, etc., p. 800, § 4-5-8 ; p. 802, § 22 ; p. 803, § 24 ; p. 805, § 38 ; p. 806, § 42 ; p. 809, § 61.

2. *Sommaire*, etc., p. 800, § 6 ; p. 803, § 23 ; p. 805, § 37 ; p. 809, § 60.

3. *Id.* p. 805, § 38.

4. *Id.* p. 800, § 9.

A plusieurs reprises, le mandarin lui demanda s'il se repentait, et toujours il répondit : « Non. »

Après ces interrogatoires et ces tortures, le magistrat ordonna de saisir la tresse de cheveux du chrétien et de la lui passer entre les dents en forme de bâillon, de lui lier les mains derrière le dos et de le conduire au champ ordinaire d'exécution situé hors de Sy-lin, au confluent des deux rivières qui entourent la ville¹.

Un seul mandarin et quelques hommes l'escortèrent. En quittant Sy-lin, il aperçut sa belle-mère au milieu d'un groupe de femmes chrétiennes, et demanda par signe la permission de la saluer. On la lui accorda, et faisant quelques pas de son côté, il se prosterna devant elle², puis continua sa route.

L'exécution fut rapide, d'un seul coup de sabre, le bourreau trancha la tête du vénérable Pe-Man, c'était le 25 février 1856 un peu après midi³.

Son corps et sa tête restèrent sans sépulture, car les chrétiens, alors sous le coup d'une terreur profonde, n'osèrent lui rendre les derniers honneurs⁴.

1. *Sommaire*, etc., p. 800, § 7; p. 803, § 26; p. 806, § 43; p. 811, § 64.
2. *Id.* p. 812, § 75.
3. *Id.* p. 801, § 13; p. 803, § 27; p. 806, § 45.
4. *Id.* p. 801, § 14; p. 803, § 21; p. 806, § 46.

LA VÉN. AGNÈS TSAO-KOUY

CHRÉTIENNE DE LA MISSION DU KOUY-TCHEOU

Morte en prison au Kouang-si, le 1^{er} mars 1856 (1)

Agnès Tsao-Kouy, née au village de Ou-kia-tchay², dans la préfecture de Hin-y-fou, appartenait à une famille d'anciens chrétiens venus du Su-tchuen se fixer au Kouy-tcheou et y tenir une petite pharmacie.

Orpheline dès l'âge de quinze ans, elle fut recueillie par une pieuse femme de la ville de Hin-y-hien qui lui apprit à fabriquer des aiguilles³.

C'est là que, dans une de ses visites pastorales, Mgr Albrand la rencontra; ému de son sort et frappé de son intelligence, il l'envoya à l'école des jeunes filles alors dirigée par Agathe Lin, une future martyre⁴.

Elle fit bientôt d'extraordinaires progrès dans l'étude des caractères chinois et de la doctrine chrétienne, et surpassa rapidement ses compagnes qui se vengèrent de ses succès par des taquineries d'écolières, se moquant de la pauvreté de leur camarade, de son visage assez irrégulier, de ses vêtements fripés.

1. Cette notice a été composée d'après le *Sommaire du procès de Béatification* et les *Lettres* de M. Bazin, missionnaire apostolique au Kouang-si.

2. Près du marché de Long-mou-tchang, à 90 kilomètres de Hin-y-fou.

3. *Sommaire, etc.*, p. 813, § 1; p. 819, § 29; p. 820, § 43; p. 822, § 50; p. 826, § 65-67.

4. *Sommaire, etc.*, p. 826, § 68.

Mais toutes ces petites misères n'empêchaient pas Agnès d'avancer dans ses études, car c'était, dit Mgr Lions, Vicaire apostolique au Kouy-tcheou, « la femme chinoise la plus intelligente que j'aie rencontrée ».

A dix-huit ans, elle épousa un cultivateur, assez mauvais chrétien¹, des environs de Hin-y-fou² ; il n'eut pour elle aucun égard, la traita souvent avec cruauté et lui permit à peine de remplir ses devoirs religieux. Pour comble de malheur, son beau-frère et sa belle-sœur vivaient sous le même toit qu'elle et partageaient les sentiments de son mari. Ils en arrivèrent à lui refuser la nourriture, lorsque le dimanche ou un jour de fête elle passait quelques heures à l'oratoire. « Puisqu'elle ne travaille pas, disait son mari, elle ne doit pas manger. »

Agnès supporta ces peines avec résignation et courage, préférant subir toutes les privations plutôt que de manquer à la loi de Dieu, acceptant avec reconnaissance les aumônes que de pauvres voisins charitables lui faisaient³.

Après deux ans de cette union déplorable, elle perdit son mari; son beau-frère et sa belle-sœur le chassèrent, et elle alla demeurer chez une bonne chrétienne qui, touchée de son malheur, lui donna l'hospitalité⁴.

Cette femme a rendu d'Agnès le meilleur témoignage : « Elle était active, douce, patiente, affirmait-elle, elle récitait les prières d'une voix claire et posée; non seulement elle connaissait la doctrine chrétienne, mais elle la pouvait expliquer. Chaque fois que la présence du prêtre lui en donnait l'occasion, elle approchait du tribunal de la pénitence et faisait la sainte communion⁵. »

1. Nommé Yen-Lao-Sen.

2. De Yao-keou-miao.

3. *Sommaire*, etc., p. 813, § 23; p. 819, § 30; p. 826, § 68-72.

4. Elisabeth Tin-Kin-Pong.

5. *Sommaire*, etc., p. 817, § 20; p. 810, § 31; p. 821, § 45; p. 824, § 73.

Les vertus qui rehaussaient sa brillante intelligence déterminèrent le supérieur de la mission du Kouy-tcheou à la proposer à M. Chapdelaine pour instruire et former les femmes et jeunes filles nouvellement converties au Kouang-si¹. Le missionnaire accepta avec joie, et Agnès partit au mois de décembre 1854 pour Sy-lin.

Elle réalisa les espérances que l'on avait conçues, elle enseigna admirablement, par la parole et par l'exemple, tous les préceptes de la religion du Christ².

Elle était à Yao-chan, lorsque les satellites se présentèrent pour s'emparer de M. Chapdelaine : ne trouvant pas le prêtre, ils arrêtèrent plusieurs chrétiens. Agnès fut la seule femme dont ils se saisirent, sans doute parce qu'ils savaient sa qualité d'institutrice³.

Le juge essaya, par tous les moyens, d'ébranler sa constance⁴. Mais, ni les promesses, ni les menaces, ni les malédictions, ni la vue des instruments de supplices ne purent faire chanceler sa résolution de rester fidèle à Dieu jusqu'à la mort.

Parmi les nombreuses questions qui lui furent adressées, des néophytes présents dans le prétoire ont rapporté les suivantes, et les réponses pleines de calme et de simplicité qu'elle sut toujours y faire.

— D'où es-tu ?

— De la province du Kouy-tcheou, de la ville de Hiny-fou.

— Qui t'a enseigné la religion chrétienne ?

— Ce sont mes parents qui ont toujours été chrétiens ; ensuite on m'a envoyée à l'école, et j'ai appris à lire.

1. *Sommaire*, etc., p. 828, § 74.

2. *Id.* p. 816, § 18 ; p. 817, § 19 ; p. 820, § 44 ; p. 822, § 51 ; p. 828, § 74-75.

3. *Sommaire*, etc., p. 814, § 5 ; p. 817, § 21 ; p. 819, § 32 ; p. 822, § 53 ; p. 829, § 77.

4. *Sommaire*, etc., p. 814, § 9 ; p. 815, § 10 ; p. 817, § 24 ; p. 829, § 78.

— Qu'es-tu venue faire ici?

— Il y a deux ans, un grand nombre de femmes de ce pays ayant embrassé la religion chrétienne, je suis venue pour leur apprendre à prier et à servir Dieu.

— Pourquoi leur apprends-tu à voler comme des oiseaux?

— Je ne leur apprends pas à voler, mais à prier. Le mandarin voit bien que c'est une calomnie inventée contre nous.

— Pourquoi les instruis-tu pendant la nuit et non pendant le jour?

— C'est que, pendant le jour, elles travaillent soit aux champs, soit à filer, et que le soir elles sont libres.

— Ah ça ! il faut me dire franchement la vérité, si tu veux conserver ton souffle de vie, n'es-tu pas la femme du maître Ma?

A cette demande, Agnès répond avec indignation :

— Non ! je ne suis pas la femme du Père ; je ne le connaissais pas avant d'arriver ici...

Le mandarin irrité l'insulte, puis reprenant ses questions :

— Dis-moi, combien maître Ma a-t-il d'argent?

— Je n'en sais rien.

— Si tu ne renonces à la religion de maître Ma, je te ferai mourir.

— Faites-moi mourir si vous voulez, mais jamais je ne renoncerai à la religion du Seigneur du ciel.

— Comment veux-tu que je te fasse mourir?

— Du même supplice que maître Ma.

Le juge la fait frapper sur les épaules¹ puis enfermer dans une cage; le lendemain, il l'appelle de nouveau, l'interroge, et n'obtenant que les réponses de la veille, il la jette dans la prison des femmes; le

1. *Sommaire*, etc., p. 815, § 12; p. 817, § 23; p. 819, § 35; p. 823, § 55.

27 février, il la rappelle, lui adresse les mêmes questions que les jours précédents; puis il la condamne à mourir par le supplice de la cage de suspension.

Cette cage, formée de barreaux sur les côtés, était recouverte de deux planches échancrées au milieu, on passa dans cette échancrure la tête de la victime dont les pieds ne portaient pas à terre, et qui resta ainsi suspendue par le cou, puis, par un raffinement de cruauté, on lui attacha les bras aux barreaux¹.

La sainte veuve supporta plusieurs jours cette horrible torture, consumée par la faim et la soif. Mais le 1^{er} mars, les satellites, fatigués de la voir encore vivante, l'emportèrent hors de la ville.

On ne sait pas au juste en quel lieu cette héroïque femme fut transportée et exhala son dernier soupir; elle n'avait que trente ans².

*
* *

Quelques faits extraordinaires ou d'une étonnante coïncidence avec le martyre des trois vénérables dont nous venons de raconter la vie et la mort furent remarqués par les chrétiens, et plus tard rapportés par les témoins juridiques.

Les voici simplement résumés :

Dans la soirée du 24 février, après le départ du missionnaire pour Sy-lin-hien, on vit à Yao-chan une forme lumineuse, une grande lumière, disent les habitants, sans la définir autrement, et qui parut merveilleuse à tous.

Au mois d'avril, le 3^e jour de la 3^e lune, l'idole Tchen-

1. *Sommaire*, etc., p. 815, § 13; p. 818, § 25; p. 823, § 57; p. 829, § 80.

2. *Lettre* de M. Bazin. *Sommaire*, etc., p. 823, § 58.

oueng ou Gnian-ouang, arbitre de la vie et de la mort des criminels, eut le bras cassé ; ce qui fit dire aux habitants de la ville que le procès de l'étranger Ma était injuste et attirait la colère des dieux.

Enfin, comme l'ont souvent remarqué les Pères et les historiens des premiers siècles de l'Eglise, les bourreaux ou les dénonciateurs des martyrs eurent une fin misérable.

Le mandarin de Sy-lin fut dégradé, le criminel Pe-San, livré à la famille Tsen, fut massacré ; son frère de Pe-Eul également ¹ ; les deux chefs des satellites ² périrent misérablement, l'un fut massacré par les Tchang-mao et l'autre brûlé dans sa maison ³.

1. *Sommaire*, etc., p. 814, § 6 ; p. 818, § 28 ; p. 819, § 33.

2. Houang-Tsay et Ouang Pong.

3. *Sommaire*, etc., p. 821, § 49 ; p. 824, § 61 ; p. 825, § 62 et 63.

GUÉRISONS OBTENUES

PAR L'INTERCESSION DES

VÉNÉRABLES SERVITEURS DE DIEU (1)

La bonté divine a permis aux Serviteurs de Dieu de manifester leur pouvoir par des grâces de choix accordées à ceux qui les invoquaient. Nous nous contenterons de raconter les deux principales guérisons obtenues par leur intercession.

I

La première est celle de M^{me} Marguerite Goldsmit².

Mariée depuis quelques années et mère d'un enfant, après la naissance duquel elle sentit sa santé assez ébranlée, M^{me} Goldsmit tomba malade à Londres en 1849.

A la suite d'un bain suivi de refroidissement, elle ressentit à la matrice de très vives douleurs qui durèrent plusieurs mois, diminuèrent en 1850, sans cesser com-

1. Tous les détails de ces récits ont été puisés dans le *Sommaire du procès de Béatification*.

2. *Sommaire*, etc., p. 893-965.

plètement et reparurent plus aigüés en 1851¹. Elle fut d'abord soignée par le D^r Barker et ensuite par le D^r Skrimpton.

Elle s'inquiétait d'ailleurs peu de ces souffrances qu'elle ne considérait pas comme l'indice d'une maladie grave. Sur ces entrefaites, elle vint à Paris avec son mari, et dès les premiers jours, elle y éprouva un évanouissement auquel succéda une grande faiblesse. On manda le D^r Skrimpton qui vint immédiatement de Londres et déclara que l'état était très grave et nécessiterait beaucoup de soins. Il prescrivit un régime particulier : café, vin de Porto, nourriture très substantielle, remèdes pris dans l'intervalle des repas, cautérisations internes².

Ce traitement ne produisant aucun effet, le confesseur de Mme Goldsmit, M. l'abbé Choulex, conseilla de s'adresser au D^r Récamier, une célébrité médicale. Celui-ci porta le même jugement que le D^r Skrimpton sur la gravité de la maladie, mais par respect pour son confrère, il ne prescrivit aucun remède.

Sur la demande de M. Skrimpton, une consultation eut lieu avec le D^r Chomel. Le régime fut changé, un repos absolu et des bains chauds furent ordonnés ; ce nouveau traitement n'eut pas plus de succès que le premier. La malade ne dormait presque plus, mangeait très peu et éprouvait une grande faiblesse qui allait en augmentant ainsi que les douleurs. Une seconde consultation que le D^r Skrimpton eut avec le D^r Guibert ne fit découvrir aucun remède efficace.

Bientôt Mme Goldsmit n'eut plus la force de sortir ni à pied ni en voiture¹. Elle reçut la sainte communion chez elle, et même à la fin de l'année 1852 et en 1853,

1. *Sommaire*, etc., p. 893, § 1-4 ; p. 894, § 5-8 ; p. 895, § 9-10.

2. *Id.* p. 895, § 11-14.

elle fut réduite à ne prendre qu'une parcelle de la sainte hostie¹.

Au mois de janvier 1853, on dut cesser les cautérisations², tant la faiblesse était grande. Vers le mois de mai, il y eut une très légère amélioration : la malade put chaque jour se lever deux ou trois heures qu'elle passait, étendue sur un canapé. Un quatrième médecin fut consulté, le D^r Scellier, qui modifia très légèrement le traitement; la malade fut incapable de supporter les nouveaux remèdes ordonnés. Au mois d'août, le D^r Skrimpton, craignant qu'une réclusion absolue n'abâtît complètement les forces, prescrivit quelques promenades ou plutôt quelques sorties. Avec de grandes douleurs et une fatigue excessive, Mme Goldsmit se rendit quelquefois à l'église Saint-Roch, au jardin des Tuileries, distants de quelques dizaines de mètres seulement de sa demeure.

Au commencement de décembre, ses souffrances s'aggravèrent néanmoins; le 7 de ce mois, elle voulut aller à l'église assister à la sainte messe; mais revenue chez elle, elle dut se mettre au lit et y resta 15 jours, brisée par l'effort qu'elle avait fait³.

A cette époque, elle ne se nourrissait plus qu'avec du thé mélangé d'un peu de lait, dans lequel elle trempait un biscuit.

Le médecin désespérait de la guérir, il le répéta à plusieurs amis et le laissa pressentir à la malade, lui disant qu'il ne lui donnerait plus aucun remède⁴.

Voyant l'inutilité des secours humains, Mme Goldsmit⁵, sur le conseil de l'abbé Choulex, laissa de côté les soins et les remèdes et résolut de faire une neuvaine en l'honneur

1. *Sommaire*, etc., p. 898-900, § 15-22.
 2. *Id.* p. 901, § 24.
 3. *Id.* p. 904, § 29-30.
 4. *Id.* p. 910, § 38; p. 913, § 45; p. 920, § 60.
 5. *Id.* p. 911, § 40; p. 917, § 55; p. 929, § 76; p. 932, § 84; p. 941, § 101.

des serviteurs de Dieu massacrés en Chine et dans les contrées voisines et déclarés Vénérables par Grégoire XVI, en 1840 et en 1843; elle devait réciter en leur honneur cinq *Pater*, cinq *Ave* et cinq *Invocations* aux martyrs.

Elle suspendit à son cou, enfermées dans un petit sachet, des reliques de plusieurs d'entre eux. Elle commença cette neuvaine le 27 mars; pendant les neuf jours, les douleurs et la faiblesse augmentèrent. Lorsqu'elle se levait, et voulait aller s'asseoir sur un canapé voisin, elle devait s'arrêter tous les trois pas.

La nuit du 3 au 4 avril fut très mauvaise; le matin, la malade reçut la sainte communion, et pendant son action de grâces, elle garda, dans ses mains, le sachet qui contenait les reliques.

A ce moment, elle crut entendre une voix qui lui ordonnait de se lever et d'aller assister à la messe. Elle repoussa d'abord cette pensée comme un simple jeu d'imagination, mais de nouveau elle entendit la voix intérieure, qui lui répétait de se rendre à l'église, ajoutant que sa conduite était un manque de foi en Dieu ¹.

Elle se décida, sonna sa femme de chambre, puis, pressée par une faim assez vive et fort extraordinaire pour elle qui ne prenait que très peu de nourriture, elle demanda à manger; on lui apporta un demi-poulet et du pain qu'elle mangea de bon appétit ²; en même temps, ses douleurs diminuaient graduellement et rapidement; au bout d'une demi-heure, elles avaient complètement cessé. Elle alla à l'église en voiture, ce qui auparavant lui causait des spasmes; elle entendit la messe sans fatigue, s'asseyant et s'agenouillant avec les assistants ³. Revenue chez elle, elle se reposa une petite demi-heure, et fit le tour de son appar-

1. *Sommaire*, etc., p. 914, § 47.

2. *Id.* p. 914, § 48.

3. *Id.* p. 914, § 49.

tement; elle était complètement guérie, et depuis lors, elle n'eut aucune rechute de cette même maladie ¹.

Cette guérison attestée par M^{me} Goldsmit, le fut également par son mari et par un grand nombre de personnes qui avaient suivi les phases de la maladie; parmi ces témoins, nous relevons les noms de M. l'abbé Choulex, de M. l'abbé Duclos, vicaire de la paroisse des Missions-Étrangères, de M. Edmond Salisbury Foulkes et du docteur Skrimpton ².

II

La seconde guérison que nous avons à raconter est celle d'une religieuse hospitalière du grand hôpital de Reims, Mère Saint-Bernard ³, née Eléonore Rogé, âgée de 32 ans ⁴, atteinte d'une astragalo tibiotarsite.

Depuis le mois de mai 1850 jusqu'au 9 avril 1854, Mère Saint-Bernard eut huit entorses au pied gauche. Chaque fois elle dut interrompre ses occupations pour un temps plus ou moins long. A cause de la faiblesse de son pied et de la facilité avec laquelle cet accident se renouvelait, le médecin, le docteur Philippe, lui avait recommandé de porter toujours des bottines. Elle en usa quelque temps; puis, se croyant guérie, elle cessa de s'en servir. Peu après, elle se fit une huitième entorse qui présenta des caractères beaucoup plus graves et plus compliqués que les précédentes. Après avoir tenu son pied dans l'eau froide pendant quelques heures, elle crut qu'en reprenant sa bottine, elle

1. *Sommaire*, etc., p. 916, § 52-53; p. 922, § 67-68; p. 930, § 73; p. 932, § 84; p. 934, § 85; p. 937, § 93; p. 942, § 103-105.

2. *Sommaire*, etc., p. 919, § 58; p. 922, § 67; p. 930, § 77; p. 932, § 84; p. 942, § 103-105; p. 949, § 113-114-115-117-118; p. 952, § 119.

3. *Sommaire des procès de Béatification*, p. 965-1068.

4. Née à Gespunsart (Ardennes).

pourrait marcher et retourner à son travail. Mais elle fut bien vite obligée de s'arrêter et de garder un repos absolu¹.

On appela le médecin, qui appliqua au pied malade un médicament amylicé et le renouvela trois fois en cinq semaines.

Le 25 mai, le docteur, apprenant que la malade se plaignait de ressentir au pied des douleurs aiguës, accompagnées d'élançements qui ne la laissaient pas reposer, crut opportun de lui ordonner une application de sangsues, ce qui fut fait immédiatement.

C'était le matin; vers 2 heures de l'après-midi, une vive douleur se fit sentir depuis le pied jusqu'à la tête du côté malade. Vers 7 heures, la douleur augmenta et envahit tout le corps. On appela le docteur Duval qui trouva la religieuse dans un état alarmant et crut reconnaître les symptômes du tétanos, aggravés par une congestion cérébrale. La malade tomba ensuite dans un tel état qu'on craignit de n'avoir plus même le temps de lui administrer les derniers sacrements. On courut chercher un des chapelains de la maison², qui lui donna l'Extrême-Onction, et récita les prières des agonisants.

Cet état dura quelques jours, enlevant aux médecins tout espoir de guérison. Néanmoins, il finit par disparaître peu à peu; mais ce fut seulement au bout de quinze jours que Mère Saint-Bernard se trouva hors de danger.

Depuis que cette maladie s'était déclarée, on ne s'était occupé que de la combattre, et on avait négligé le pied dont l'état s'était aggravé à ce point que la malade ne pouvait plus tenir la jambe pendante ni supporter la couverture du lit. On recom-

1. *Sommaire*, etc., p. 963, § 1 et suivants.

2. M. l'abbé Champagne.

mença alors à le soigner. Liniments, vésicatoires, douches glacées, alcalines et salines furent tour à tour employés, mais sans aucun succès. Le médecin dit à la malade qu'il ne pouvait plus proposer que les eaux de Bourbonne. L'exécution de cette prescription impliquant la sortie du cloître, Mère Saint-Bernard refusa et n'attendit que de Dieu ce qu'elle n'espérait plus des hommes¹.

A cette époque, un jeune prêtre qu'elle connaissait, se rendant au Séminaire des Missions-Étrangères de Paris, vint la voir avant son départ.

Frappé de l'état d'infirmité et de souffrance où il l'avait vue, il lui écrivit un mois après son arrivée à Paris, pour lui dire qu'on travaillait à la Béatification de nombreux martyrs de Chine et de Cochinchine, et pour lui proposer de commencer une neuvaine en leur honneur, promettant que lui-même s'y associerait avec ses confrères. La malade accepta très volontiers.

On choisit, pour commencer les prières, le 15 août, fête de l'Assomption de la Sainte Vierge. Cette neuvaine fut faite en l'honneur de Marie, reine des Martyrs, et des missionnaires et chrétiens mis à mort pour la foi². A partir du 16 août, la religieuse remarqua que son pied, jusqu'alors constamment froid, commençait à se réchauffer. Ce même jour, une de ses amies lui raconta qu'un médecin de Paris, M. Mallat, venait d'arriver à Reims, et disait posséder un baume qu'il avait reçu d'un missionnaire de Chine, très efficace dans les maladies des articulations; elle lui proposa de le lui envoyer. La malade s'en remit à sa supérieure.

Celle-ci consentit avec peine à cette proposition, non

1. *Sommaire*, etc., p. 967, § 6-7; p. 972, § 21; p. 975, § 35, p. 1059, § 402.

2. *Sommaire*, etc., p. 976, § 36-39; p. 983, § 83; p. 993, § 117; p. 1001, § 153; p. 1059-1063, § 402.

seulement pour ne pas offenser les médecins de la maison, mais principalement pour ne pas empêcher l'effet de la neuvaine commencée. Toutefois, afin de n'avoir rien à se reprocher, elle accepta que le médecin annoncé examinât le pied malade. Le 17 août, le docteur Mallat fut introduit par la supérieure près de Mère Saint-Bernard.

Il reconnut que le pied était gravement atteint et qu'il existait un commencement d'ecchymose. Il promit de faire son possible, mais non de guérir. Il appliqua son remède et commença ses frictions. Il recommença le 18 et le 19. Le 20, il ne vint pas. Le 21, il fit une nouvelle friction ; la malade souffrait beaucoup. Le pied était tuméfié, douloureux, violacé.

Le docteur en parut très inquiet et déclara à la supérieure que, ne devant rester que peu de jours à Reims, il ne croyait pas pouvoir arriver rapidement à la guérison ; car, pour l'obtenir, il faudrait, dit-il, donner des soins au moins pendant un mois, temps dont il lui était impossible de disposer.

Dans la nuit du 22 au 23 août, Mère Saint-Bernard resta, comme toujours, sans sommeil. Le 23, à 6 heures 1/2 du matin, elle descendit à la chapelle, appuyée sur ses béquilles et assistée d'une religieuse, sans pouvoir poser son pied à terre.

Elle-même raconte ce qu'elle ressentit alors ¹ :

« Au moment où je me suis placée au chœur, en face de la statue de la Sainte Vierge et du tabernacle, j'ai éprouvé un certain je ne sais quoi que je ne puis exprimer. Je me suis alors dit à moi-même : « Pourquoi ne pourrais-je pas être guérie par l'intercession des bons saints martyrs, qui, pour vous, mon Dieu, ont versé jusqu'à la dernière goutte de leur sang ? C'est pour votre cher Fils, ô Marie, qu'ils ont tant souffert. »

1. *Sommaire*, etc., p. 1057-1059.

Elle quitta la chapelle à 7 heures 3/4, après avoir communié. En retournant à l'infirmerie, elle put s'appuyer sur son pied malade et marcher facilement avec ses béquilles. Dans le courant de la matinée, elle termina la neuvaine, et à midi, elle marchait avec un simple bâton. A 3 heures 1/2, elle retourna de nouveau à la chapelle où la communauté était réunie. Elle s'agenouilla près de la supérieure et attendit la fin de l'exercice.

En ce moment, elle éprouva dans le pied une espèce de brisement subit et douloureux : « Je suis guérie, » se dit-elle, et aussitôt elle quitte précipitamment sa place, et, sans aucun secours, va se jeter à genoux aux pieds d'une statue de la Sainte Vierge, qui se trouvait à 20 mètres.

Les religieuses la contemplaient avec un étonnement voisin de la stupeur; mais à ce premier sentiment succédèrent bientôt la reconnaissance et l'enthousiasme, et les religieuses chantèrent le *Magnificat*¹.

Le soir du même jour, le docteur Mallat, inquiet de ce qu'il avait observé la veille, arriva comme d'habitude. Il demanda tout d'abord : « Comment va notre malade ? » « Je ne vous en dis rien, répond la supérieure, allons la voir. »

Ils se rendirent à l'infirmerie où on leur dit que Mère Saint-Bernard était au jardin. On la fit appeler. En la voyant marcher et monter les escaliers avec facilité, le docteur exprima son étonnement; et, fort ému, il s'écria : « Je me confesse vaincu et proteste que ce n'est pas moi qui ai guéri notre malade. Je n'ai jamais fait une pareille cure, et n'avais aucune raison d'espérer une aussi prompte guérison. » Il demanda à examiner le pied

1. *Sommaire*, etc., p. 939, § 48; p. 980, § 50-52; p. 983, § 63; p. 938, § 95; p. 1057, § 401; p. 1059, § 402.

et le trouva parfaitement sain. Il ne voulut pas recommencer la friction : « Le doigt de Dieu est ici, dit-il, je ne veux pas gâter son ouvrage. »

Il revint pendant trois jours et, chaque fois, put constater la guérison qui fut si parfaite, que dès lors, la religieuse reprit ses travaux ordinaires, sans ressentir ni douleur, ni fatigue, et sans qu'il restât au pied guéri aucune trace de la maladie dont elle avait tant souffert.

Ajoutons une circonstance qu'il est nécessaire de faire connaître : Durant les premiers jours, par prudence et pour ne pas paraître vouloir tenter Dieu, on avait conseillé à Mère Saint-Bernard de reprendre sa bottine. Elle le fit, mais au lieu de lui apporter quelque soulagement, l'usage de cette chaussure lui occasionna un léger gonflement du pied et une certaine gêne dans la marche.

La supérieure, s'en étant aperçu et craignant de s'opposer aux vues de Dieu en laissant la religieuse continuer à se servir de cette chaussure, lui donna l'avis de la quitter. Elle le fit; l'enflure et la gêne cessèrent et, depuis, n'ont plus reparu.

Cette maladie et cette éclatante guérison furent connues de tous les habitants de la ville de Reims, et il y eut unanimité dans la croyance au miracle.

Le récit des faits fut rédigé par la Sœur Gros, supérieure de l'hôpital, et signé par ses seize religieuses ¹.

Des certificats de la guérison instantanée furent dressés par le docteur Hannequin ², par le chirurgien Philippe ³, par le médecin-chirurgien Mallat⁴.

La science s'unissait à la foi pour proclamer la gloire des Martyrs de l'Extrême-Orient et la bonté de Dieu qui les rendait si puissants.

1. *Sommaire*, etc., p. 1059, § 402.

2. *Id.* p. 1064, § 403.

3. *Id.* p. 1065, § 404.

4. *Id.* p. 1007, § 405.

DÉCRETS

Pour l'Introduction des Causes de Béatification

SINARUM, TUNKINEN ET COCHINCHINEN

BEATIFICATIONIS ET CANONIZATIONIS

VEN. SERVORUM DEI

IGNATHI DELGADO ORDINIS PRAEDICATORUM

EPISCOPI MELLIPOTAMENSIS,

ET VICARII APOSTOLICI TUNQUINI ORIENTALIS,

PETRI TUY SACERDOTIS TUNKINENSIS,

FRANCISCI GAGELIN MISSIONARII, DOI BUONG MANDARINI,

ET SOCIORUM MARTYRUM.

Innumeros inter, qui post Christum natum omnibus Saeculis Sponsam illius Catholicam Ecclesiam posita anima pro Fide nobili martyrio proprio sanguine purpurarunt, non immerito accenseri posse videntur Venerabiles Servi Dei Ignatius Delgado Ordinis Praedicatorum Episcopus Mellipotamensis et Vicarius Apostolicus

DÉCRET

POUR L'INTRODUCTION DE LA CAUSE DE BÉATIFICATION ET CANONISATION
DES VÉNÉRABLES SERVITEURS DE DIEU

IGNACE DELGADO, de l'Ordre des Prêcheurs, Évêque de Mellipotamie et Vicaire Apostolique du Tonkin oriental; **PIERRE TUY**, prêtre tonkinois; **FRANÇOIS GAGELIN**, missionnaire; **DOI-BUONG**, mandarin, et leurs compagnons, martyrs.

Aux innombrables fidèles qui, dans tous les siècles, depuis la naissance du Christ, ont donné leur vie pour la foi et par un noble martyre ont empourpre de leur sang son épouse l'Église catholique, il semble qu'on peut, et à juste titre, ajouter les vénérables serviteurs de Dieu, Ignace Delgado, de l'Ordre des Prêcheurs, Évêque de Mellipotamie et Vicaire apostolique du

Tunquini Orientalis, Dominicus Henares ejusdem Ordinis Episcopus Fesseitensis praedicti Vicarii Apostolici Coadjutor, Petrus Dumoulin electus Episcopus Achantensis, Franciscus Jaccard Pro-Vicarius Generalis in Cochinchinae Regione, Petrus Tuy Sacerdos Tunki-nensis, Franciscus Gagelin Seminarii Parisiensis Missionum, et alter Missionarius Gallus Marchand cum quodam Catechista e Christianitate Chim-long, et Adauctus nuncupari poterit usque dum ejus nomen innotescat, Joannes Carolus Cornay Missionarius itidem Gallus, Josephus Fernandez, Vincentius Yen, Dominicus Dieu, Petrus Tu, Josephus Canh omnes ex Ordine Praedicatorum, Petrus Tuan, Presbyter indigena, Bernardus Due, Josephus Nien, Khoa et Diem Presbyteri, Josephus Uyen Ordinis Praedicatorum, Doi Buong Mandarinus, Franciscus Xaverius Can indigena, Franciscus Chien Catechista, et Thomas Tien, et in Tunquino Nicolaus The, et Augustinus Milites, queis et alii deinceps accessere, qui omnes novissimis hisce temporibus Anno 1833, et sequentibus ab Ethnicis in Sinis, vel finitimis Tunkini et Cochinchinae Regionibus ob Catholicam Fidem

Tonkin oriental; Dominique Hénarès, du même ordre, Evêque de Fesseiten, coadjuteur du Vicaire apostolique ci-dessus nommé; Pierre Dumoulin, Evêque élu d'Acanthe; François Jaccard, provicaire général dans le pays de Cochinchine; Pierre Tuy, prêtre tonkinois; François Gagelin, du Séminaire des Missions de Paris, et un autre missionnaire français, Marchand, avec un catéchiste de la chrétienté de Chim-Long (et on pourra le nommer Adauctus jusqu'à ce que son nom soit connu); Jean-Charles Cornay, missionnaire français; Joseph Fernandez, Vincent Yen, Dominique Dieu, Pierre Tu, Joseph Canh, tous de l'Ordre des Prêcheurs; Pierre Tuan, prêtre indigène; Bernard Due, Joseph Nien, Khoa et Diem, prêtres; Joseph Uyen, de l'ordre des Prêcheurs; Doi-Buong, mandarin; François-Xavier Can, indigène; François Chien, catéchiste, et Thomas Tien, et au Tonkin, Nicolas The et Augustin, soldats, auxquels vinrent ensuite s'en ajouter d'autres qui tous, dans ces temps-ci, année 1833 et suivantes, ont été de diverses manières mis à mort par les païens pour la foi catholique, dans la Chine ou les contrées limitrophes, le Tonkin et la Cochinchine. C'est pourquoi la

varie necati sunt. Eapropter Sacra Congregatio Christiano Nomini Propagando praeposita quum gestorum satis idonea et authentica documenta receperit a Vicariis Apostolicis, aliisque qui ibidem Ecclesiasticam jurisdictionem exercent, quae loco Informativi Processus haberi possunt, et perpensis Regionum illarum circumstantiis, in quibus persecutione perdurante Testes omnes idonei facile de medio tolli queant SSmum Dominum Nostrum Gregorium Papam XVI. enixe rogavit, ut audito in scriptis R. P. D. Sanctae Fidei Promotore, Dubium super Signatura Commissionis Introductionis Causae horum Servorum Dei discuti valeret penes Peculiarem jam designatam Sacrorum Rituum Congregationem. Et die 24. Mense Majo Anno vertente SSmus benigne Precibus propria Manu rescripsit : Annuimus juxta petita. Particularis itaque hujusmodi Congregatio coadunata fuit subscripta die ad Cancellariam Apostolicam penes Emum et Rmum Dominum Cardinalem Carolum Mariam Pedicini Episcopum Praenestinum, eidem Sacrae Congregationi Praefectum, Causaeque Relatorem, quae ad humillimas preces R. P. D. Joannis

Sacrée Congrégation préposée à la propagation du nom chrétien, ayant reçu des Vicaires apostoliques et des autres personnes qui exercent en ces pays la juridiction ecclésiastique, des documents dignes de foi et authentiques qui peuvent tenir lieu de procès informatifs, et ayant pesé les circonstances dans lesquelles se trouvent ces contrées où, la persécution durant encore, tous les témoins bien informés peuvent facilement être enlevés de ce monde, a instamment supplié Notre Très Saint Père, le Pape Grégoire XVI, de permettre que le doute sur la signature de la Commission d'introduction de la Cause de ces serviteurs de Dieu, pût, après qu'on aurait entendu le rapport écrit du R. P. Promoteur de la sainte foi, être discuté dans la Congrégation particulière des Rites sacrés. Le 24 du mois de mai de l'année courante, le Très Saint Père a daigné répondre à ces instances et a écrit de sa propre main : Nous accordons la demande. C'est pourquoi cette Congrégation particulière s'est rassemblée le jour ci-après, à la Chancellerie apostolique, sous la présidence de l'E^{me} et R^{me} Seigneur, le Cardinal Charles-Marie Pedicini, évêque de Preneste, préfet

Ignatii Cadolini Archiepiscopi Edessae ac Sacrae Congregationis de Propaganda Fide a Secretis Postulatoris designati nomine ejusdem Sacrae Congregationis, nec non RR. Patrum Ordinis Praedicatorum, Seminarii Parisiensis Missionum ad exteros, aliarumque societatum, queis Missionum Sinensium cura incumbit, consideratis, libratisque praedictis Documentis, attentoque praesertim R. P. D. Andreae Mariae Frattini Sanctae Fidei Promotoris voto, qui etiam voce suam sententiam exposuit, proposito sequenti Dubio : « An sit signanda commissio introductionis Causae eorumdem Servorum Dei in casu, et ad effectum, de quo agitur »? rescribendum censuit : « Signandam esse, si SSmō Domino Nostro placuerit. » Die 29. Mense Majo Anno 1840.

Super quibus omnibus facta postmodum SS. Domino Nostro Gregorio Papae XVI. per me subscriptum Sacrorum Rituum Congregationis Secretarium fideli relatione, Sanctitas Sua Rescriptum Peculiaris Congregationis confirmavit, praedictamque Commissionem introductionis Causae praedictorum Venerabilium Ser-

de cette même Sacrée Congrégation et Rapporteur de la Cause. Aux très humbles prières du R. P. D. Jean-Ignace Cadolini, archevêque d'Edesse et secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, Postulateur designé au nom de cette même Sacrée Congrégation, et des RR. Pères de l'ordre des Prêcheurs, du séminaire des Missions-Étrangères de Paris, et des autres Sociétés auquel incombe le soin des missions de la Chine, la Congrégation ayant examiné et pesé lesdits documents, et considérant surtout le *votum* du R. P. D. Andre-Marie Frattini, Promoteur de la Sainte Foi, qui a même exposé de vive voix son sentiment, a pensé, quand a été proposé le doute suivant : « Doit-on signer la Commission d'introduction de la Cause de ces mêmes serviteurs de Dieu, au cas et à l'effet dont il s'agit? » qu'il fallait répondre : « On doit la signer, s'il plaît à Notre Très Saint Père. » Le 29^e jour du mois de mai de l'année 1840.

De toutes ces choses, relation fidèle ayant ensuite été faite à Notre Très Saint Père, le Pape Grégoire XVI, par moi, secrétaire soussigné de la Congrégation des Rites sacrés, Sa Sainteté a confirmé le rescrit de la Congrégation particulière et signé de

vorum Dei Ignatii Delgado Episcopi et Sociorum Martyrum propria manu signavit Die 19. Mense Junio eodem Anno 1840.

PRO EMO. ET RMO. D. CARD. PEDICINI PRAEFECTO.

J. F. CARD. FALZACAPPA

Loco ✕ Sigilli.

J. G. Fattati S. R. C. Secretarius.

sa propre main ladite Commission d'introduction de la Cause des vénérables serviteurs de Dieu, Ignace Delgado, évêque, et ses compagnons martyrs, ci-dessus nommés. Le 19^e jour du mois de juin de cette même année 1840.

Pour l'E^{me} et R^{me} seigneur, le cardinal PEDICINI,
Préfet,

J.-F. Card. FALZACAPPA.

Place † du sceau.

J.-G. FATTATI, secrétaire de la Congrégation des Rites sacrés.

SINARUM

BEATIFICATIONIS ET CANONIZATIONIS

VENERABILIUM SERVORUM DEI

GABRIELIS TAURINI DUFRESSE EPISCOPI TABRACENSIS,

IOANNIS DAT PRESBYTERI, ET SOCIORUM MARTYRUM

Dum Sacra Congregatio Christiano nomini propagando praeposita, curas omnes intenderet ad faciendas de more Apostolica Auctoritate inquisitiones super Martyrio, causa Martyrii et Signis Venerabilium Servorum Dei Ignatii Delgado Ordinis Praedicatorum Episcopi Melipotamensis et Sociorum Martyrum, acque gravia, ac maximi ponderis documenta pariter recepit quoad passionem et pretiosum obitum aliorum quinquaginta quinque, qui ab anno millesimo septingentesimo nonagesimo octavo usque ad millesimum octingentesimum quadragesimum diversis in locis fortes in praelio ab Ethnicorum superstitione parato stolas suas meruerunt lavare in sanguine agni. Horum propterea Causam Beatificationis et Canonizationis praecedenti coniungere satagens, recensita Sacra Congregatio Sanctissimum Dominum Nostrum Gregorium Papam Deci-

DÉCRET

POUR L'INTRODUCTION DE LA CAUSE DE BÉATIFICATION ET CANONISATION
DES VÉNÉRABLES SERVITEURS DE DIEU

**GABRIEL TAURIN DUFRESSE, Évêque de Tabraca;
JEAN DAT, prêtre, et leurs compagnons martyrs.**

Tandis que la Sacrée Congrégation préposée à la propagation du nom chrétien, mettait tous ses soins à faire selon l'usage et par autorité apostolique, les informations sur le martyre, la cause du martyre et les miracles des vénérables serviteurs de Dieu, Ignace Delgado, de l'ordre des Prêcheurs, évêque de Mellipotamie et ses compagnons martyrs, elle reçut pareillement des documents aussi importants et du plus grand poids, sur les souffrances et la précieuse mort de cinquante-cinq autres, qui,

mun sextum enixe rogavit ut habitis loco informativi Processus idoneis hisce ut authenticis documentis super Martyrio, et causa Martyrii, per designatam iam in supradicta Causa peculiarem Sacrorum Rituum Congregationem, hoc negotium debite examinari valeret, ac decerni supra signatura Commissionis Introductionis Causae, etiam istorum quinquaginta quinque Martyrum, Sanctissimus benigne precibus inclinatus die decima Mense Aprili superiore anno millesimo octingentesimo quadragesimo secundo propria manu rescripsit :

Annuiumus iuxta petita. Particularis itaque huiusmodi Congregatio primum coadunata ad Cancellariam Apostolicam penes Eminentissimum et Reverendissimum Dominum Cardinalem Carolum Mariam Pedicini Episcopum Portuensem Sanctae Rufinae et Centum Cellarum, eidem Sacrae Congregationi Praefectum, Causaeque Relatore, die vigesima mense Ianuario anno vertente in voto fuit singillatim faciendam esse relationem a Reverendo Patre Domino Sanctae Fidei Promotore, ad quam excipiendam iterum eodem loco subscripta die coacta, atque ad humilimas preces Reverendi Patris Domini

de l'année 1798 jusqu'à 1840, forts dans le combat que leur avait préparé la superstition païenne, ont mérité, en divers lieux, de laver leurs robes dans le sang de l'Agneau. C'est pourquoi, s'empresant de joindre à la précédente la Cause de leur béatification et canonisation, ladite Sacrée Congrégation a instamment prié Notre Très Saint Père le Pape Grégoire XVI, de permettre que ces documents, dignes de foi et authentiques sur le martyre et la Cause du martyre, tenant lieu de Procès informatif, la Congrégation particulière des Rites sacrés, déjà désignée pour la Cause précédente, pût examiner avec soin cette affaire et décider aussi sur la signature de la Commission d'introduction de la Cause de ces cinquante-cinq martyrs. Le Très Saint Père, acquiesçant benigne à ces prières, a écrit de sa propre main, le 10 du mois d'avril de l'an passé 1842 : Nous accordons la demande. C'est pourquoi cette Congrégation particulière s'est assemblée une première fois, le 20 janvier de l'année courante, sous la présidence de l'É^m et R^m Seigneur, le cardinal Charles-Marie Pedicini, évêque de Porto, Sainte-Ruffine et Civita-Vecchia, préfet de cette même Sacrée Congrégation, et Rapporteur de la Cause, et on y exprima le désir que le R. P. Promoteur de la Sainte Foi fit la

Ioannis Brunelli Sacrae Congregationis de Propaganda Fide a Secretis Postulatoris designati nomine eiusdem Sacrae Congregationis, nec non Reverendorum Patrum Ordinis Praedicatorum, Sacerdotum Congregationis Missionis Sancti Vincentii a Paulo, Seminarii Parisiensis Missionum, aliarumque Societatum, queis Missionum Sinensium cura incumbit, consideratis libratisque praedictis documentis, attentoque praesertim Reverendi Patris Domini Andreae Mariae Frattini Sanctae Fidei Promotoris voto, qui etiam voce suam sententiam exposuit, proposito sequenti dubio :

An sit signanda commissio Introductionis Causae eorumdem Servorum Dei in casu, et ad effectum de quo agitur?

Rescribendum censuit :

Si Sanctissimo placuerit, signandam esse pro sequentibus, nimirum Gabriele Taurino Dufresse Episcopo Tabracensi, Ioanne Dat Presbytero, Emmanuele Trieu Presbytero, Petro Ou seu U Catechista, Augustino Tchao vel Chan Chu-yung, Ioanne a Triora Sacerdote professo Ordinis Minorum Sancti Francisci de observantia,

relation de la Cause : pour l'entendre, la Congrégation s'est assemblée de nouveau au même lieu le jour ci-après. Aux très humbles prières du R. P. D. Jean Brunelli, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, Postulateur désigné au nom de cette même Sacrée Congrégation, des RR. Peres de l'ordre des Prêcheurs, des prêtres de la Congrégation de la Mission de Saint-Vincent-de-Paul, du Séminaire des Missions de Paris, et des autres Sociétés auxquelles incombe le soin des missions de Chine; la Congrégation ayant examiné et pesé les susdits documents, considérant surtout le *votum* du R. P. D. André-Marie Frattini, Promoteur de la Sainte Foi, qui a même expose de vive voix son sentiment, a pensé, quand on a proposé le doute suivant : « Doit-on signer la commission d'introduction de la Cause de ces Serviteurs de Dieu, au cas et à l'effet dont il s'agit? » qu'il fallait répondre : S'il plaît au Très Saint Père, on doit la signer pour les suivants, savoir : Gabriel Taurin Dufresse, évêque de Tabraca; Jean Dat, prêtre; Emmanuel Trieu, prêtre; Pierre Ou ou U, catéchiste; Augustin Tchao ou Chau Chu-Yang; Jean de Triora, prêtre, profes de l'ordre

Iosepho Uen seu Yuen Presbytero, Paulo Liou Presbytero, Francisco Clet Presbytero Congregationis Missionis Sancti Vincentii a Paulo, Taddaeo Lieou Sacerdote, Lieou Ouen-yen, Iacobo Nam Presbytero, Michaeli Mi Pagi Praefecto, Antonio Dich, Paulo Mi, Petro Duong, et Petro Truat Catechistis, Dominico Tuoc Sacerdote Ordinis Praedicatorum, Ioachino Ho, Nicolao Dominico Dat milite, Thoma Du et Dominico Xuyen Sacerdotibus ex Ordine Sancti Dominici, Francisco Xaverio Mau Catechista, Dominico Uy, Thoma De Sartore, Augustino Moi et Stephano Vinh Agricolis, Petro Thi, Andreae Duong, Paulo Khoan, Luca Loan, Martino Tinh, et Iosepho Nghi Presbyteris, Petro Van Hieu, et Ioanne Baptista Thanh Catechistis, Martino Tho, et Ioanne Baptista Con pagi Primariis, Iosepho Hieu, et Dominico Trach Presbyteris ex Ordine Sancti Dominici, Thoma Thoan, et Petro Van Tu Catechistis, Antonio Quinh-Nam Medico, Simone Thay Hoa item artis Medicae Doctore et Catechista, ac demum Ioanne Gabriele Perboyre Presbytero ex Congregatione Missionis Sancti Vincentii a Paulo. Aliorum vero undecim quorum nomine exhi-

des Mineurs de Saint-François de l'Observance; Joseph Uen ou Yuen, prêtre; Paul Liou, prêtre; François Clet, prêtre de la Congrégation de la Mission de Saint-Vincent-de-Paul; Thaddée Lieou, prêtre; Lieou Ouen-yen; Jacques Nam, prêtre; Michel Mi, maire de village; Antoine Dich, Paul Mi, Pierre Duong et Pierre Truat, catéchistes; Dominique Tuoc, prêtre de l'ordre des Prêcheurs; Joachim Ho; Nicolas-Dominique Dat, soldat; Thomas Du et Dominique Xuyen, prêtres de l'ordre de Saint-Dominique; François-Xavier Mau, catéchiste; Dominique Uy, Thomas De, tailleur; Augustin Moi et Etienne Vinh cultivateurs; Pierre Thi, André Duong, Paul Khoan, Luc Loan, Martin Tinh et Joseph Nghi, prêtres; Pierre Van-Hieu; Jean-Baptiste Dinh, catéchiste; Martin Tho et Jean-Baptiste Con, notables du village; Joseph Hieu et Dominique Trach, prêtres de l'ordre de Saint-Dominique; Thomas Toan et Pierre Van Tu, catéchistes; Antoine Quinh-Nam, médecin; Simon Thay-Hoa, aussi médecin et catéchiste; et enfin Jean-Gabriel Perboyre, prêtre de la Congrégation de Saint-Vincent-de-Paul; quant aux onze autres dont les noms se trouvent dans les documents pré-

bentur in allatis documentis differendam esse Commissionem donec graviora afferantur monumenta de inita morte Catholicae Religionis causa et de Fidei constantia usque ad mortem.

Die duodecima mense Iunio anno millesimo octingentesimo quadragesimo tertio. Super quibus omnibus facta postmodum Sanctissimo Domino Nostro Gregorio Papae Decimo sexto per me subscriptum Sacrorum Rituum Congregationis Secretarium fideli relatione, Sanctitas Sua, peculiaris Congregationis rescriptum confirmavit, praedictamque Commissionem Introductionis Causae eorumdem Venerabilium Servorum Dei Gabrielis Taurini Dufresse Episcopi Tabracensis, Ioannis Dat Presbyteri et Sociorum Martyrum propria manu signavit *die nona mense Iunio eodem Anno millesimo octingentissimo quadragesimo tertio.*

Carolus Maria Episcopus Portuensis
 Cardinalis Pedicinius Sanctae Romanae Ecclesiae
 Vice-Cancellarius Praefectus.
 Ioseph Gaspar Fatati
 Sacrorum Rituum Congregationis *Secretarius.*

sentés, il faut différer la Commission jusqu'à ce qu'on ait reçu des documents d'un plus grand poids sur la mort soufferte pour la religion catholique, et sur la constance de la foi jusqu'à la mort. » Le 12^e jour du mois de juin de l'année 1843.

De toutes ces choses, relation fidèle ayant ensuite été faite à Notre Très Saint Père, le Pape Grégoire XVI, par moi, secrétaire soussigné de la Congrégation des Rites sacrés, Sa Sainteté a confirmé le rescrit de la Congrégation particulière, et signé de sa propre main la Commission d'introduction de la Cause, de ces mêmes Vén. Serviteurs de Dieu, Gabriel Taurin Dufresse, Evêque de Tabraca, Jean Dat, prêtre, et leurs compagnons martyrs. Le 9^e jour du mois de juillet de cette même année 1843.

C. M., Evêque de Porto, Card. PEDICINI, vice-chancelier de la Sainte Eglise romaine, Préfet.

Place † du sceau.

J.-C. FATATI, secrétaire de la Congrégation des Rites sacrés.

COREAN. CONCINCINEN. TUNKINEN. SINEN.

BEATIFICATIONIS, SEU DECLARATIONIS

MARTYRII SERVORUM DEI

LAURENTII IMBERT EPISCOPI CAPSENSIS

ET ALIORUM

Cum primum per Apostolos divina lux Evangelii hominibus affulsit « *facta est persecutio magna in Ecclesia (Act. Ap. 8. 1.) ac teterrima illa erupit conspiratio, quam David olim vaticinatus fuerat adstiterunt Reges terrae, et principes convenerunt in unum adversus Dominum, et adversus Christum ejus* » (Psal. 2. 2.) A primaeva illa aetate Ecclesiae nunquam bellum istud nefarium intermissum est in veros Christifideles, nec intermitti poterat : hoc enim signum et indicium Veritatis Christianae divinus ille Ecclesiae Conditor fore praedixerat « *Si de mundo fuissetis, mundus quod suum*

DÉCRET

POUR L'INTRODUCTION DE LA CAUSE DE BÉATIFICATION OU DÉCLARATION
DU MARTYRE DES SERVITEURS DE DIEU.

LAURENT IMBERT, Évêque de Capse, et autres.

Lorsque la divine lumière de l'Évangile brilla pour la première fois aux yeux des hommes par la prédication des Apôtres, « il y eut une grande persécution dans l'Église (Act. des Ap. VIII, 1), et on vit surgir cette horrible conspiration que David avait autrefois prédite : « Les rois de la terre se sont assemblés, les princes se sont ligués contre le Seigneur et contre son Christ. » (Ps. II, 2.) Depuis ce premier âge de l'Église, jamais cette guerre criminelle contre les vrais enfants du Christ ne s'est interrompue et elle ne pouvait s'interrompre : le divin fondateur de l'Église avait en effet prédit que ce serait là le signe de la vérité chré-

erat diligeret, quia vero de mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo, propterea odit vos mundus... si me persecuti sunt et vos persequentur (Joannes XV. 19. 20). Quo circa nihil unquam optatius, nihil antiquius Pastoribus Ecclesiae fuit, quam ut te iis gloriarentur, gaudioque gestirent, qui labentibus saeculis, perque varias regiones bella Domini strenue praeliarentur, et acerbissima quaeque fortiter perpassi divinum hunc Ecclesiae characterem, notamque luculentissimam christianae veritatis et alienis ostenderent, et catholicae societati vindicarent. Atque huic quidem aetati nostrae illud contigit auspiciatissime, ut neque vetustati invideret, neque novis careret armis, quibus hostes suos undique scatentes gloriosissime profligaret. Namque in extremis Orientis plagis, Tunckino nempe, Concincina, Corea ac Sinensi Imperio complures Dei Famulos fortiter pro Christo mortem oppetiisse gravissimis documentis testatum est. Quum igitur Seminarium Parisiense Missionum ad exteros, et illius nomine R. P. D. Gustavus de Hohenlohe Postulator deputatus Sanctissimum Domi-

tienne. « Si vous aviez été du monde, le monde aimerait ce qui est à lui, mais parce que vous n'êtes pas du monde, mais que je vous ai choisi du milieu du monde, c'est pour cela que le monde vous hait... S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi. » (Jean xv, 19, 20.) C'est pourquoi les pasteurs de l'Eglise n'eurent jamais rien plus à cœur, jamais ils n'eurent plus de sollicitude que de se glorifier et de se réjouir de ceux qui, dans le cours des siècles et dans divers lieux, combattirent vaillamment les combats du Seigneur, et qui, supportant avec courage les tourments les plus atroces, montrèrent à ceux du dehors, et revendiquèrent pour la Société catholique ce caractère divin de l'Eglise, et ce signe très évident de la Vérité chrétienne. Et la même chose est arrivée très heureusement à notre âge, afin qu'il n'eût pas à envier le passé, et ne manquât pas de nouvelles armes pour renverser ses ennemis pullulant de toutes parts. En effet, dans les contrées de l'Extrême-Orient, dans le Tonkin, la Cochinchine, la Corée et l'Empire chinois, plusieurs Serviteurs de Dieu ont courageusement souffert la mort pour le Christ, comme l'attestent des documents du plus grand poids. Comme donc le Séminaire des Missions-Étrangères de Paris, et en son nom le R. P.

num Nostrum Pium Papam IX, enixe rogaret, ut habitis loco informativi Processus hisce authenticis documentis super Martyrium, et causam Martyrii praedictorum Servorum Dei, eandem veniam concedere dignaretur, quam septemdecim abhinc annis in Causa persimili largitus est sa. mœ. Gregorius Papa XVI, ac proinde Sacrorum Rituum peculiari Conventui committere vellet discutendum Dubium « *An sit signanda Commissio introductionis Causae praedictorum Servorum Dei in casu, et ad effectum de quo agitur?* » allatis documentis ut supra praefatis, et audito in scriptis pro veritate Voto R. P. D. Andreae Mariae Frattini Sanctae Fidei Promotoris, Sanctissimus benigne preces excipiens, clementer annuit reservata sibi nominatione Congregationis particularis ut ex edito Rescripto diei 14 julii 1856.

Quapropter particularis hujusmodi Congregatio coadunata subscripta die in Aedibus Emi et Rmi Domini Cardinalis Constantini Patrizi Episcopi Albanensis Sacrorum Rituum Congregationis Praefecti, consideratis, libratisque praedictis documentis, attentoque Voto R.

D. Gustave de Hohenlohe, Postulateur député, a fait tant d'instances supplications à Notre Très Saint Père le Pape Pie IX, pour que ces documents authentiques sur le martyr et la cause du martyr desdits Serviteurs de Dieu, tenant lieu de Procès informatif, il daignât accorder la même grâce que, dix-sept ans auparavant, avait accordée, dans une cause semblable, le Pape Grégoire XVI, de sainte mémoire, et qu'en conséquence, il voulût bien confier à une Congrégation particulière des Rites sacrés, la discussion du doute suivant : « Doit-on signer la Commission d'introduction de la Cause desdits serviteurs de Dieu, au cas et à l'effet dont il s'agit? » Sur la présentation des documents dont il a été parlé plus haut, et après avoir entendu *pro veritate* la lecture du *votum* du R. P. D. André-Marie Frattini, Promoteur de la Sainte Foi, le Très Saint Père, recevant bénignement ses prières, a accordé la demande avec bonté, se réservant à lui-même la nomination de la Congrégation particulière, comme il conste par le rescrit donné le 14^e jour de juillet 1856.

C'est pourquoi cette Congrégation particulière s'étant assemblée le jour ci-après au palais de l'É^m et R^m seigneur, le cardinal

P. D. Andreae Mariae Frattini Sanctae Fidei Promotoris, qui etiam voce suam sententiam exposuit, proposito sequenti Dubio « *An sit signanda Commissio introductionis Causae praedictorum Servorum Dei in casu et ad effectum de quo agitur?* » rescribendum censuit « *Si Santissimo placuerit signandam esse pro sequentibus, nimirum : Laurentio Imbert Episcopo Capsensi, Petro Maubant et Jacobo Chastan Sacerdotibus Seminarii Parisiensis Missionum ad exteros, Augustino Y, Barbara Y ejus uxore, ac Agatha Y eorumdem filia, Damiano Nam, ac Maria Nam ejus uxore, Petro Kouen, Agatha Y vidua, Magdalena Kim vidua, Barbara Kou, Anna Pak, Agatha Kim, Lucia Pak, Maria Kieng, Ioanne Baptista Y Augustini Fratres, Magdalena Y, Magdalena ejus Matre, Theresia, Barbara, Barbara altera, Martha Kim, Lucia Kim, Anna Kim vidua, Rosa Kim vidua, Maria Ouen, Ioanne Pak, Maria Pak, Paulo Ting, Augustino Liou, Carolo Tchao, Sebastiano Nam, Ignatio Kim, Judith Kim, Agatha Tsen, Magdalena Pak, Perpetua Hong, Columba Kim, Agnete ejus*

Constantin Patrizi, évêque d'Albano, préfet de la Congrégation des Rites sacrés, ayant examiné et pesé les susdits documents, et considérant le *votum* du R. P. André-Marie Frattini, Promoteur de la Sainte Foi, qui a même exposé de vive voix son sentiment, a pensé, quand on a proposé le doute suivant : « Doit-on signer la Commission d'introduction de la Cause desdits serviteurs de Dieu, au cas et à l'effet dont il s'agit? » qu'il fallait répondre : « S'il plaît au Très Saint Père, on doit la signer pour les suivants, savoir : Laurent Imbert, Evêque de Capse; Pierre Maubant et Jacques Chastan, prêtres du séminaire des Missions-Étrangères de Paris; Augustin Y, Barbe Y, son épouse, et Agathe Y, leur fille; Damien Nam, et Marie Nam, son épouse; Pierre Kouen; Agathe Y, veuve; Magdeleine Kim, veuve; Barbe Kou; Anne Pak; Agathe Kim; Lucie Pak; Marie Kieng; Jean-Baptiste Y, frère d'Augustin; Magdeleine Y; Magdeleine, sa mère; Thérèse; Barbe; une autre Barbe; Marthe Kim; Lucie Kim; Anne Kim, veuve; Rose Kim, veuve; Marie Ouen; Jean Pak; Marie Pak; Paul Ting; Augustin Lieou; Charles Tchao; Sébastien Nam; Ignace Kim; Judith Kim; Agathe Tsen; Magdeleine Pak; Perpetue Hong; Colombe Kim; Agnes, sa sœur; Pierre

sorore, Petro Tshoi, Barbara Tso uxore Sebastiani Nam, Magdalena Hang, Agatha ejus Filia, Agatha Y, Benedicta Hieng vidua, Elisabeth Uxore Pauli Ting, Coecilia ejus matre, Barbara Ko, Magdalena Y, Maria ejus Sorore, Augustino Pak, Petro Hong, Paulo ejus fratre, Magdalena Lou Uxore Petri Tshoi, Ioanne Y, Barbara Tshoi. Paulo He, Petro Y, Iosepho Tsang, Protasio Tsang, Petro Liou, Agatha Tsang, Barbara Kim, Lucia vulgo la gobba, Anna Han, Barbara Kim vidua, Catharina Y vidua, Magdalena Tso, Francisco Tsoi, Andrea Tsen, Theresia Kim, Stephano Minh, Antonio Kim, Andrea Kim Sacerdote indigena, Carolo Kiem, Andrea Nam, Laurentio Kan, Iosepho Im, Theresia Kim, Agatha Y, Susanna ejus famula, Catharina Toki, Delamotte Sacerdote Seminarii Parisiensis, Philippo Minh Sacerdote indigena, Petro Dinh Cathechista, Matthaeo Gam, Ludovico Ngô Catechista, Augusto Schoeffler Sacerdote e Seminario Parisiensi, Ioanne Aloisio Bonnard Sacerdote ex eodem Seminario, Augusto Chapdelaine Sacerdote e Seminario Parisiensi,

Tshoi; Barbe Tso, épouse de Sébastien Nam; Magdeleine Hang; Agathe, sa fille; Agathe Y; Benoîte Hieng, veuve; Elisabeth, épouse de Paul Ting; Cécile, sa mère; Barbe Ko; Magdeleine Y; Marie, sa sœur; Augustin Pak; Pierre Hong; Paul, son frere; Magdeleine Lou, épouse de Pierre Tchou; Jean Y; Barbe Tshoi; Paul He; Pierre Y; Joseph Tsang; Protasius Tsang; Pierre Liou; Agathe Tsang; Barbe Kim; Lucie, vulgairement la Bossue; Anne Han; Barbe Kim, veuve; Catherine Y, veuve; Magdeleine Tso; François Tshoi; André Tsen; Thérèse Kim; Étienne Minh; Antoine Kim; André Kim, prêtre indigène; Charles Kiem; André Nam; Laurent Kan; Joseph Im; Thérèse Kim; Agathe Y; Suzanne, sa servante; Catherine Toki; Delamotte, prêtre du séminaire de Paris; Philippe Minh, prêtre indigène; Pierre Dinh, catéchiste; Matthieu Gam; Louis Ngo, catéchiste; Auguste Schœffler, prêtre du séminaire de Paris; Jean-Louis Bonnard, prêtre du même séminaire; Auguste Chapdelaine, prêtre du séminaire de Paris; Laurent Pe-Man, néophyte; Agnes Tsao-Kouy, veuve. » Le 17^e jour de septembre 1857.

De tout ce que dessus, relation ayant été faite par le secrétaire soussigné à Notre Très Saint Père, le Pape Pie IX, Sa Sainteté,

Laurentio Pe-Man Neophito, Agnete Tsao-kouy vïdua.
Die 17 Septembris 1857.

De praemissis autem a subscripto secretario facta
Sanctissimo Domino Nostro Pio Papae IX relatione,
Sanctitas Sua Rescriptum particularis ejusmodi Congre-
gationis ratum habens Commissionem introductionis
Causae supradcriptorum Servorum Dei propria manu
signare dignata est. Die 24, ejusdem Mensis et Anni.

L. ✠ S.

C. Episcopus Albanem. Card. PATRIZI
S. R. C. Praefectus.

H. Capalti. S. R. C. Secretarius.

ratifiant le rescrit de cette Congrégation particulière, a daigné
signer de sa propre main la Commission d'introduction de la
Cause des susdits serviteurs de Dieu. Le 27^e jour du même mois
et de la même année.

C., Évêque d'Albano, Card. PATRIZI, préfet de
la Congrégation des Rites sacrés.

Place † du sceau.

H. CAPALTI, secrétaire de la Congrégation des
Rites sacrés.

JOURS ANNIVERSAIRES

DE LA MORT

DES CINQUANTE-DEUX SERVITEURS DE DIEU

Février

13. Le Vén. Paul LIEOU.
25. *Id.* Laurent PE-MAN.
26. *Id.* Louis NGO.
27. *Id.* Auguste CHAPDELAINÉ

Mars

1. La Vén. Agnès TSAO-KOYU.

Avril

28. Le Vén. Paul KHOAN.
28. *Id.* J.-B. THANH.
28. *Id.* Pierre HIEU.

Mai

1. Le Vén. Augustin SCHÖEFLER
1. *Id.* Jern-Louis BONNARD
9. *Id.* Augustin TCHAO (sentence approuvée après le martyre).
11. *Id.* Matthieu GAM.
17. *Id.* Pierre LIEOU OU OUEN YEN.

Juin

5. Le Vén. Luc LOAN.
24. *Id.* Joseph YUEN OU UEN.

Juillet

3. Le Vén. Philippe MINH.
9. *Id.* Joachim HO.
10. *Id.* Antoine QUINH-NAM.
10. *Id.* Pierre TU.

Août

12. Le Vén. Jacques NAM.
12. *Id.* Antoine DICH.
12. *Id.* Michel MI.

Septembre

14. Le Vén. Gabriel-Taurin DUFRESSE.
17. *Id.* Emmanuel TRIÈU.
20. *Id.* Jean-Charles CORNAY.
21. *Id.* François JACCARD.
21. *Id.* Thomas THIEN.

Octobre

3. Le Vén. Gilles DELAMOTTE.
11. *Id.* Pierre TUY.
17. *Id.* François-Isidore GAGELIN.
23. *Id.* Paul DOI BUONG.
28. *Id.* Jean DAT.

Novembre

7. Le Vén. Pierre OU.
 8. *Id.* Joseph NGHI.
 8. *Id.* Paul NGAN.
 8. *Id.* Martin THINH.
 8. *Id.* Martin THO.
 8. *Id.* Jean-Baptiste CON.
 9. *Id.* Pierre DINH.
 20. *Id.* François-Xavier CAN.
 24. *Id.* Pierre DUMOULIN-
 BORE.
 24. *Id.* Pierre KHOA.

24. *Id.* Vincent DIEM.
 28. *Id.* André TRONG.
 30. *Id.* Joseph MARCHAND.
 30. *Id.* Thaddée LIEOU.

Décembre

12. Le Vén. Simon HOA.
 18. *Id.* Paul MI.
 18. *Id.* Pierre DƯƠNG.
 18. *Id.* Pierre TRUAT.
 21. *Id.* Pierre THI.
 21. *Id.* André DUNG ou LAC.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Les VV. KHOAN, THANH, HIÊU | 1 |
| Le Vén. Paul KHOAN prêtre de la Mission du Tonkin occidental, décapité le 28 avril 1840 | 5 |
| Le Vén. Jean-Baptiste THANH catéchiste de la Mission du Tonkin occidental, décapité le 28 avril 1840 | 21 |
| Le Vén. Pierre HIÊU, catéchiste de la Mission du Tonkin occidental, décapité le 28 avril 1840. | 25 |
| Les VV. Pierre THI et André DUNG ou LAC | 28 |
| Le Vén. Pierre THI, prêtre de la Mission du Tonkin occidental, décapité le 21 décembre 1839 | 29 |
| Le Vén. André DUNG ou LAC, prêtre de la Mission du Tonkin occidental, décapité le 21 décembre 1839. | 37 |
| Le Vén. Jean DAT, prêtre de la Mission du Tonkin occidental, décapité le 28 octobre 1798 | 45 |
| Le Vén. Luc LOAN, prêtre de la Mission du Tonkin occidental, décapité le 5 juin 1840. | 55 |
| Le Vén. Simon HOA, chrétien de la Mission de Cochinchine, décapité le 12 décembre 1840. | 67 |
| Le Vén. Gilles DELAMOTTE prêtre de la Société des Missions-Étrangères, missionnaire en Cochinchine, mort en prison, le 3 octobre 1840 | 79 |
| Le Vén. Pierre DINH, catéchiste de la Mission de Cochinchine occidentale, mort des suites de la torture le 9 novembre 1844 | 93 |
| Le Vén. Louis NGO, chrétien de la Mission de Cochinchine occidentale, mort en prison le 26 février 1845. | 99 |
| Le Vén. Mathieu GAM, chrétien de la Mission de Cochinchine occidentale, décapité le 11 mai 1847 | 107 |
| Le Vén. Philippe MINH, prêtre de la Mission de Cochinchine occidentale, décapité le 3 juillet 1853. | 115 |
| Le Vén. Augustin SCHOEFLER, prêtre de la Société des Missions-Étrangères, missionnaire au Tonkin occidental, décapité le 1 ^{er} mai 1851 | 127 |
| Le Vén. Jean-Louis BONNARD, prêtre de la Société des Missions-Étrangères, missionnaire au Tonkin occidental, décapité le 1 ^{er} mai 1852. | 147 |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| La Situation du Catholicisme en Chine de 1805 à 1856 | 181 |
| Prisons et supplices en Chine | 197 |
| Le Vén. Gabriel-Taurin DUFRESSE, de la Société des Missions-Étrangères, Évêque de Tabraca, Vicaire apostolique du Su-tchuen, décapité le 14 septembre 1815 | 203 |
| Le Vén. Augustin TCHAO prêtre de la Mission du Su-tchuen, mort en prison en 1815 | 231 |
| Le Vén. Paul LIEOU ou LIOU prêtre de la Mission du Su-tchuen, étranglé le 13 février 1818 | 237 |
| Le Vén. Joseph YUEN ou UEN, prêtre de la Mission du Su-tchuen, étranglé le 24 juin 1817 | 241 |
| Le Vén. Thaddée LIEOU prêtre de la Mission du Su-tchuen, étranglé le 30 novembre 1823 | 249 |
| Le Vén. Pierre LIEOU ou OUEN YEN, catéchiste de la Mission du Kouy-tcheou, décapité le 17 mai 1834 | 253 |
| Le Vén. Pierre OU, catéchiste de la Mission du Kouy-tcheou, étranglé le 7 novembre 1814. | 263 |
| Le Vén. Joachim HO, chrétien de la Mission du Kouy-tcheou, étranglé le 9 juillet 1839 | 279 |
| Le Vén. Auguste CHAPDELAIN, prêtre de la Société des Missions-Étrangères, Missionnaire du Kouang-si, mis à mort le 27 février 1856 | 287 |
| Le Vén. Laurent PE-MAN, chrétien de la Mission du Kouang-si décapité le 25 février 1856 | 305 |
| Le Vén. Agnès TSAO-KOUY, chrétienne du Kouy-tcheou, morte en prison au Kouang-si le 1 ^{er} mars 1856. | 309 |
| GUÉRISONS obtenues par l'intercession des Vénérables Serviteurs de Dieu | 315 |
| DÉCRET pour l'introduction de la Cause de béatification et canonisation des vénérables Serviteurs de Dieu : Ignace DELGALDO; de l'Ordre des Prêcheurs, Évêque de Mellipotamie et Vicaire apostolique du Tonkin oriental; Pierre TUY, prêtre tonkinois; François GAGELIN missionnaire; DOI-BUONG, mandarin et leurs compagnons martyrs | 325 |
| DÉCRET pour l'introduction de la Cause de béatification et canonisation des vénérables Serviteurs de Dieu, Gabriel Taurin DUFRESSE, évêque de Tabraca; Jean DAT, prêtre, et leurs compagnons martyrs. | 331 |
| DÉCRET pour l'introduction de la Cause de béatification ou déclaration du martyr des serviteurs de Dieu, Laurent IMBERT, évêque de Capse, et autres | 337 |
| JOURS anniversaires de la mort des serviteurs de Dieu. | 343 |

TABLE DES GRAVURES

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Arrestation des VV. Khoan, Thanh, Hiêu | 2 |
| Explication du tableau | 3 |
| Martyre des VV. Khoan, Thanh, Hiêu | 20 |
| Explication du tableau | 19 |
| Portrait du Vén. Delamotte | 80 |
| Portrait du Vén. Minh | 120 |
| Portrait du Vén. Schœffler. | 128 |
| Martyre du Vén. Schœffler. | 142 |
| Explication du tableau | 143 |
| Portrait du Vén. Bonnard | 160 |
| Funérailles du Vén. Bonnard | 176 |
| Explication du tableau | 177 |
| Instruments de supplice en Chine : cage de suspension, question
pour les mains, cangue, soufflets | 198-201 |
| Portrait du Vén. Dufresse | 208 |
| Portrait du Vén. Chapdelaine. | 288 |
| Interrogatoire des VV. Chapdelaine, Pe-Man et Agnès Tsao-Kouy. | 298 |
| Explication du tableau | 299 |

TABLE ALPHABÉTIQUE

| | | |
|-----------------------------------------------------------------|--------|-----|
| BONNARD Jean-Louis. | T. II. | 147 |
| BORIE (Dumoulin) Pierre-Rose. | T. I. | 143 |
| BUONG Doi Paul | T. I. | 97 |
| CAN François-Xavier. | T. I. | 215 |
| CHAPDELAIN Auguste | T. II. | 287 |
| CON Jean-Baptiste | T. I. | 347 |
| CORNAY Jean-Charles. | T. I. | 237 |
| DAT Jean | T. II. | 45 |
| DÉCRETS pour l'introduction des Causes de Béatification. | T. II. | 325 |
| DELAMOTTE Gilles. | T. II. | 79 |
| DICH Antoine. | T. I. | 301 |
| DIÊM Vincent | T. I. | 175 |
| DINH Pierre | T. II. | 93 |
| DUPRESSE Gabriel-Taurin | T. II. | 203 |
| DUNG ou LAC André | T. II. | 37 |
| DUONG Pierre | T. I. | 277 |
| GAGELIN François-Isidore | T. I. | 25 |
| GAM Mathieu | T. II. | 107 |
| GUÉRISONS obtenues par l'intercession des Martyrs. | T. II. | 315 |
| HIÊU Pierre | T. II. | 25 |
| HO Joachim | T. II. | 279 |
| HOA Simon. | T. II. | 67 |
| JACCARD François. | T. I. | 45 |
| KHOA Pierre | T. I. | 169 |
| KHOAN Paul | T. II. | 5 |
| LIEOU ou LIOU Paul. | T. II. | 237 |
| LIEOU ou OUEN YEN Pierre. | T. II. | 253 |
| LIEOU Thaddée | T. II. | 249 |
| LOAN Luc | T. II. | 55 |
| MARCHAND Joseph | T. I. | 119 |
| MI Michel | T. I. | 307 |
| MI Paul. | T. I. | 269 |
| MINH Philippe | T. II. | 115 |
| NAM Jacques | T. I. | 291 |
| NGAN Paul. | T. I. | 331 |

en Indo-Chine, en Corréé, aux Indes, les travaux et le martyre d'un grand nombre d'apôtres dont les diocèses de France ont le droit d'être fiers; mais encore elle expose les principaux moyens de l'apostolat chez les infidèles, les causes des conversions et des persécutions dont elle montre l'analogie ou les différences avec les conversions faites aux premiers siècles de l'Eglise, elle raconte les relations nombreuses des missionnaires avec les gouvernements païens, les services rendus à la France, aux sciences : linguistique, géographie, géologie, histoire naturelle.

Le lecteur trouvera dans cet ouvrage de véritables révélations intéressantes et instructives qu'il ne craigne pas de rencontrer des exagérations, des bouffissures, des déclamations sonores et vides, il n'y en a pas, tout est sobre, ferme et plein.

Des documents nombreux; Bulles des Souverains Pontifes, Lettres des Rois chrétiens et païens, de Cardinaux, d'hommes d'Etat, publiés pour la *première fois*, des faits racontés avec clarté et précision, des idées justes et modérées, des chiffres puisés dans les catalogues officiels, en un mot, l'histoire sérieuse d'une société qui est par ses travaux, par le nombre de ses missions et de ses missionnaires, la première société apostolique du monde, tels sont le fond et la forme de cet ouvrage, qui a sa place dans toutes les Bibliothèques dignes de ce nom, dans les *Grands* et les *Petits Séminaires* où il peut être lu *en public*, avec beaucoup d'intérêt, comme un véritable livre de religion et de science.

Cet ouvrage est maintenant sous presse, nous y travaillons chaque jour, nous l'achèverons prochainement, mais dès maintenant nous avons voulu l'annoncer, parce qu'il nous tient à cœur que tous le connaissent au plus tôt.

Sainte Marie-Madeleine. Petite brochure illustrée d'après les dessins de l'auteur. — Prix 0 fr. 50.

A tous ceux qui aiment sainte Madeleine, « la grande aimée de Jésus », la lecture de ces pages causera une vraie joie ; ils la retrouveront telle qu'elle fut sur la terre avec ses larmes, sa délicatesse, sa générosité, toutes ses qualités idéales et ses vertus parfaites qui depuis tant de siècles ont attiré les cœurs à elle.

Mgr Perraud a bien caractérisé cet opuscule en lui donnant son approbation :

« Ce petit volume résume pieusement ce que les Saints Evangiles et quelques-uns de nos plus grands docteurs nous apprennent sur sainte Madeleine.

« La lecture de ces pages nous paraît très propre à augmenter dans les âmes chrétiennes la confiance envers la sainte qui fut favorisée de tant de grâces et qui répond si généreusement aux avances de la miséricorde divine.

« Daigne la sœur de notre Lazare et de l'active Marthe de Béthanie augmenter en tous ceux qui ont recours à son intercession l'estime de l'Unique Nécessaire.

« ADOLPHE-LOUIS,
« évêque d'Autun. »

Autun, le 12 juin 1893.

Pour nos lecteurs qui désirent par avance savoir ce qu'est le livre et quel est l'auteur, je transcris la préface exquise dans sa simplicité :

Le parfum pénétrant de certaines fleurs fait éprouver un involontaire tressaillement, le souvenir de Marie-Madeleine, qui fut la douce pardonnée et la grande aimée de Jésus, ne cause-t-il pas à l'âme et au cœur une de ces profondes et vives impressions.

Les faiblesses de Madeleine nous inspirent une crainte salutaire, sa conversion nous révèle la miséricordieuse bonté de Dieu, son amour excite et réchauffe le nôtre, son dévouement inspire notre générosité, sa pénitence illuminée de grâces merveilleuses couronne noblement une vie belle des doctrines et des tendresses divines.

Oh! Madeleine, ma sainte préférée, je ne parlerai de vous, ni comme je le veux, ni comme je le dois; mais les amis de Dieu accueillent avec un sourire de grâce indulgente la plus humble parole. Vous connaissez trop ces saintes indulgences pour ne pas me sourire.

Laissez-moi donc esquisser votre vie et raconter quelques-uns des actes qui vous placent près du Sauveur, votre Rabboni et le nôtre.

Marquise de LAUBESPIN.

Esquisses de voyages, par Mme la marquise de LAUBESPIN, in-12
284 p. Prix : 3 fr.

Notes vives, impressions délicates, souvenirs émus, tout intéresse dans ces esquisses d'un voyage souvent accompli, toujours recommencé à travers les vieux pays qui gardent dans l'histoire une impérissable grandeur : l'Égypte, la Terre-Sainte, Athènes, l'Italie. Un chapitre sur la Hollande brumeuse fait contraste avec ces peintures ensoleillées. On ne saurait avec plus de charme tracer des pages qui pour les uns seront une gracieuse réminiscence de choses vues, et donneront aux autres le vif désir d'entreprendre à leur tour ce pèlerinage dans le passé.

(*Bulletin de l'Œuvre des Partants.*)

Atlas des Missions, de la Société des Missions-Etrangères, par
Adrien LAUNAY, de la même Société.

Le journal *Le Moniteur de Rome*, dont on connaît la grande importance, a publié sur cet Atlas un article fort élogieux dont nous tenons à reproduire quelques passages tout à l'honneur de la Société des Missions.

Cette publication n'est pas seulement une œuvre utile ; elle est un exemple. Pour la première fois, un groupe de Missions entreprend une telle tâche. Nous avons des monographies isolées, des *planisphères des croyances religieuses*, comme celui de M. Groffier de Lyon, ou des cartes générales et des renseignements comme l'*orbis catholicus* du P. Werner, paru d'abord en allemand à Fribourg.

Mais ces indications sommaires, quelque intéressantes qu'elles soient, ne sont plus à la hauteur des circonstances, ni ne répondent à l'attente de l'élite religieuse et politique. Il fallait une initiative généreuse et sûre d'elle-même. La voici. Cette fois, nous tenons entre nos mains la géographie précise de tout un corps de Missions, de la première société apostolique du monde, du groupe français, que l'univers connaît et admire, sous le nom de *Société des Missions-Étrangères*. Si nous insistons sur cette innovation, c'est qu'elle promet d'être fructifère. L'idée est très neuve et très bonne. Si les autres groupes de Missions suivent cet exemple, si chaque Société fait avec un égal développement le relevé de ses richesses et de ses œuvres, si l'Église est une fois en possession d'une série complète de travaux de ce genre, il y aura là à la fois une apologie éclatante du catholicisme et une mine inépuisable pour les colonisateurs, les touristes et les missionnaires, sans parler de l'importance qu'y attachent les Etats européens.

Quand cette œuvre analytique sera accomplie, quand chaque corps aura son histoire et ses cartes, il sera possible de faire le grand travail synthétique, couronnement des essais séparés et particuliers. Aucune confession n'a encore tenté cette entreprise : c'est la Papauté, c'est la Propagande, c'est l'Eglise, qui a l'honneur de cet enrichissement du patriotisme humain.

L'auteur est un initiateur sagace et fidèle. Son *Atlas* est un chef-d'œuvre de clarté, de précision et de simplicité. Nous voyons se dérouler devant nous, vingt-sept cartes et vingt-sept notices géographiques et historiques, celles-ci expliquant et complétant celles-là. Le maniement est facile. Chaque feuille porte son chiffre sur le bord de l'ouvrage monumental.

Si l'on ne parcourt cet *Atlas* si net et si clair que d'un œil distrait, on saisit néanmoins du premier regard la portée de cette innovation. Sans effort, sans recherches, sans préparation, le lecteur a tout devant lui, sur chaque feuille : l'histoire, la géographie, tous les détails de chaque mission. Multipliez ces travaux, vous serez en présence d'une des conquêtes les plus précieuses pour la connaissance et l'apologie des missions catholiques. M. Adrien Launay a commencé une œuvre monumentale et à longue échéance. Tout le monde applaudira à un semblable travail. Il a ouvert la route : d'autres la suivront. Ce que les Français du Séminaire des Missions-Etrangères ont accompli si vaillamment et si heureusement, d'autres le feront à leur tour.

(*Moniteur de Rome*, 9-10 mars.)

VIENT DE PARAITRE

Exploration de la région du grand lac des Ours, par
Emile PETITOR, ancien missionnaire explorateur arctique. 1 vol.
in-12. Prix : 4 fr.

Méditations pour tous les jours de l'année, sur les vérités et excellences de Jésus-Christ Notre-Seigneur, par le R. P. BOURGOING, troisième supérieur général de l'Oratoire, 32^e édition revue avec soin et enrichie de sommaires, pour la préparation de la méditation, par le R. P. Ingold. 3 beaux volumes de près de 500 pages chacun. Prix : 10 fr. 50.

Re liure en pleine toile, tr. jaspées, le volume 0 50
Re liure demi-chagrin, plats en toile, le volume..... 1 »

Cet ouvrage qui a fait depuis longtemps ses preuves, a contribué à former les meilleures générations chrétiennes des 17^e et 18^e siècles. Il a charmé et édifié également les prêtres, les religieux les hommes du monde de toutes les conditions; de très humbles esprits et des génies tels que Bossuet et Richelieu.

Voici ce que Bossuet en dit dans l'oraison funèbre de l'auteur :

« Lisez ces méditations, toutes pleines de lumière et de grâce. Elles sont entre les mains de tout le monde, des religieux, des séculiers, des prédicateurs, des contemplatifs, des simples et des savants, tant le P. Bourgoing a été saintement et charitablement industrieux à présenter le pain aux forts, le lait aux enfants, et dans ce pain et dans ce lait le même Jésus-Christ à tous. »

Le grand cardinal de Richelieu, écrit le P. Cloyseault, faisait tant d'estime de ces méditations qu'il « en lisait d'ordinaire une les jours qu'il disait la sainte messe, et que le plus souvent il les portait avec lui dans son carrosse, pour en lire quand il se trouvait seul ».

A de si grands témoignages du passé, nous pouvons joindre des témoignages contemporains qui ne sont pas moindres.

Mgr Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française et supérieur général de l'Oratoire, écrit au Père Ingold une lettre des plus élogieuses pour le féliciter d'avoir fait revivre pour la génération présente ces trésors

de grâces qui ont tant contribué dans les siècles passés à la sanctification des âmes.

Enfin Mgr Gay, le savant auteur du magnifique traité de la *Vie et des Vertus Chrétiennes*, bon juge par conséquent en cette matière, dans la préface du premier volume, dit au public le cas qu'il en fait et le bien qu'il en attend. Les autres volumes sont précédés des approbations du cardinal Capecelatro, de Mgr Sebaux, de Monseigneur Catteau, etc...

Une dernière preuve du succès de cet ouvrage qui est à citer même après les témoignages énumérés plus haut, c'est le grand nombre d'éditions qui en ont été faites. Déjà, du vivant de l'auteur, il n'y en avait pas moins de vingt-huit ou vingt-neuf.

Un si grand succès s'explique par le mérite exceptionnel de ce livre.

Méditations sur les litanies de Jésus et de la très sainte Vierge, par le R. P. François Bourgoing, troisième supérieur général de l'Oratoire. Nouvelle édition revue avec soin et enrichie de sommaires pour la préparation de la méditation la veille au soir, par le R. P. Ingold. 1 vol. in-18. Prix : 3 fr. 50.

Lettre de Mgr Catteau, évêque de Luçon, au P. Ingold.

— Mon cher Père, vous avez entrepris une œuvre très utile en rééditant les *Méditations du P. Bourgoing*. Après les éloges qu'ont fait de ce livre tant d'illustres docteurs de la foi, depuis Bossuet jusqu'à l'éminent bibliothécaire de la sainte Église romaine, le cardinal Capecelatro, il est inutile de rien ajouter. Vous savez combien, pour ma part, j'apprécie cet ouvrage : c'est un trésor où je puise constamment. Dans le nouveau volume que vous désirez publier sous mon patronage, je suis particulièrement heureux de retrouver, avec l'exposé complet de la doctrine sur Notre-Seigneur Jésus-Christ, le commencement, pour ainsi dire, de l'admirable *Traité*

de la vraie dévotion à la sainte Vierge de notre B. Monfort. Je vous félicite donc bien cordialement, en demandant à Dieu de bénir votre travail et de donner une ample récompense à votre dévouement si désintéressé.

CLOVIS,
évêque de Luçon.

Le Bienheureux Jean-Gabriel Perboyre, prêtre, missionnaire et martyr, discours prononcés par Mgr DEMIMUID, directeur général de l'Œuvre de la Sainte-Enfance. 1 vol. in-12 de 180 pages, illustré de 3 gravures. Prix *franco* : 1 fr.

La France entière a accueilli avec enthousiasme la béatification du glorieux martyr Jean-Gabriel Perboyre, mais il était réservé à la congrégation de la Mission, qui a donné ce nouveau Bienheureux à l'Église, de célébrer dignement son triomphe.

L'orateur, qui est si attaché à l'œuvre des Missions comme directeur de la Ste-Enfance à Paris, a trouvé dans son sujet un vaste champ pour son éloquence. Il a successivement considéré dans le bienheureux Perboyre le prêtre, le missionnaire et le martyr. Et lorsque, après avoir montré les saintes ardeurs du prêtre, le zèle si actif du missionnaire, Mgr Demimuid célèbre les souffrances horribles du glorieux Saint, son éloquence, s'élevant avec le sujet, arrive à de grandes hauteurs, et l'on peut dire que le panégyriste, qui a pénétré si intimement dans la vie du Bienheureux, est digne du héros qu'il célèbre.

Le style de l'orateur a de l'éclat, de la vigueur et une élégance continue. En un mot, les trois discours qui forment le panégyrique du Bienheureux Perboyre joignent au grand intérêt qui s'attache à la vie d'un héros chrétien et français au milieu du xix^e siècle, le mérite d'une grande éloquence et d'une élégante diction. C'est dire assez qu'il doit remporter tous les suffrages.

BOUNES,
chanotne, licencié ès lettres.

Mois du Sacré-Cœur, à l'usage des âmes pieuses, des communautés et des paroisses, par le chanoine BOUNES, in-18.
Prix : 1 fr. 50.

Ce nouveau mois du Sacré-Cœur est très pratique, parce qu'il est bien écrit, court, suivi chaque jour d'un exemple pris dans la vie des saints qui se sont le plus distingués par leur dévotion au divin Cœur de Jésus. Il se termine par une prière courte et bien sentie. Tous les sujets sont pris dans les principales circonstances de la vie du Sauveur où son amour pour nous s'est montré davantage. Il est de plus très propre à répandre cette dévotion si suave et si bien appropriée aux besoins de notre époque.

(*Revue du diocèse de Lyon.*)

Sainte Colette, par M. l'abbé DOUILLET, 13^e édition. 1 vol in-12.
Prix : 4 fr.

Cette nouvelle édition qui a été augmentée et précédée des lettres de Mgr Freppel à l'auteur, traite de la vie, des œuvres, du culte et de l'influence de sainte Colette. C'est une œuvre importante au point de vue de l'hagiographie et de l'histoire du xv^e siècle (1381-1447). Sainte Colette eut, en effet, une très grande influence sur les affaires de son temps, et ses travaux ont produit une réforme dans l'ordre de Sainte-Claire et même dans l'ordre tout entier de Saint-François.

L'auteur s'est inspiré du premier historien de la sainte, Pierre de Vaux, mais il a joint au récit du pieux auteur les renseignements complémentaires que lui ont fournis les travaux de l'érudition moderne.

Les Miracles de Notre-Seigneur Jésus-Christ au point de vue topographique, exégétique et pratique, par l'abbé CANDELLIER, curé du diocèse d'Amiens. Un fort vol. in-12.
Prix : 2 fr. 50.

L'auteur a choisi les trente-sept miracles de Notre-

Seigneur Jésus-Christ, les plus aptes à faire ressortir sa divinité et sa toute-puissance, et les plus propres à développer sa doctrine. Il en a formé trente-sept chapitres disposés par ordre chronologique, et qui rappelle les diverses circonstances de la vie du Sauveur, liant ainsi ses allées et ses venues, alors qu'il marchait en faisant le bien dans cette Palestine et celle de ses disciples. C'est, en un mot, une concordance des écrivains sacrés dont les chapitres et les versets sont simplement indiqués pour faciliter les recherches que l'on voudrait faire, afin de s'assurer de leur authenticité. Enfin il termine chaque chapitre par des réflexions pieuses et pratiques. Il indique également en tête des chapitres les dimanches choisis par l'Eglise pour rappeler à l'attention des fidèles les divers miracles. Cet ouvrage sera très utile aux prédicateurs qui n'ont pas le temps de faire d'amples recherches sur ce sujet si important ou n'ont pas les ressources suffisantes pour se procurer de volumineux commentaires; il instruira, édifiera et éclairera également les personnes du monde désireuses de trouver dans un exposé bref les preuves indiscutables de leur foi chrétienne.

Exposition de la Doctrine catholique, dogme, morale, culte divin, avec questionnaires, traits historiques, division des sections en trois points : chaque section peut fournir amplement la matière d'un catéchisme, d'un prône ou d'une conférence, par M. l'abbé CHAUVET. 3 vol. in-8° de vi-465, 322, 323 pages. Prix : 10 fr.

Ce long titre fait connaître clairement la division et le contenu de tout l'ouvrage, et l'auteur lui-même, dans sa préface, nous indique le dessein qu'il s'est proposé, à quel auditoire il s'adresse. Il a voulu exposer méthodiquement, avec clarté, avec simplicité, les sublimes mystères de la Foi : il a essayé de se mettre à la portée des intelligences les plus ordinaires, « afin de leur faci-

litér le moyen d'arriver à la connaissance un peu large des vérités du salut », et l'on peut ajouter qu'il a réussi.

On ne peut que féliciter le zélé pasteur d'avoir si utilement employé les rares loisirs d'une vie toute consacrée au saint ministère et d'avoir ainsi étendu le champ de son apostolat. Son ambition n'est-elle pas trop modeste, quand il écrit son livre? Dût-il ne faire arriver dans une âme qu'un rayon de lumière? indiquer la route du ciel à un seul voyageur, ce salaire serait assez beau, et l'on serait assez amplement dédommagé de sa peine? Nous croyons que beaucoup d'âmes profiteront du fruit de son expérience, de sa piété, de son zèle...

(*Etudes religieuses.*)

Résolutions Chrétiennes, par le R. P. Célestin de LABROQUE, capucin. 1 vol. in-12. Prix *franco* : 3 fr.

Il est aisé de se figurer ce que peut être un livre écrit par un tel saint. Les *Résolutions Chrétiennes* « ont pour objet des choses *obligatoires* et des choses de *conseil* ». L'énergique et persuasif P. Célestin nous engage à accomplir les unes et les autres, et joint à ses démonstrations d'une sobre et vigoureuse éloquence, des traits historiques choisis avec soin pour nous frapper et nous émouvoir. Sans y penser, il nous donne le secret de son élévation morale, de sa perfection en nous suggérant des résolutions comme celles-ci : « Je ferai chaque jour le plus de bonnes œuvres que je pourrai. — Je considérerai souvent l'amabilité infinie de Dieu et son immense amour pour moi. — Je me servirai de l'admirable spectacle qu'offre à mes yeux l'univers pour m'élever à la contemplation de Dieu. — Je lirai assidûment la vie des saints. — J'aurai toujours devant mon lit une belle image bénite du Sacré-Cœur et je l'invoquerai, etc., etc. » Les plus graves sujets entremêlés d'*histoires vraies*,

très bien écrites, une lecture de piété qui offre en même temps l'attrait d'une lecture propre à nous délasser et à nous instruire, tel est ce volume que tous les catholiques devraient posséder. M. E.

Abrégé des confessions de saint Augustin, par A.-V. BOURGOING. 1 vol. in-12. Prix : 1 fr. 50.

Parmi les livres qu'il n'est pas permis d'ignorer se trouvent les *Confessions de saint Augustin*, à cause de leur grande portée morale; mais la lecture de l'œuvre complète ne saurait être utile à toute sorte de lecteurs, et la langue dans laquelle elle a été composée, comprise par tout le monde. Ces deux raisons ont décidé le curé de Saint-Augustin à faire la traduction de la partie accessible à tout le monde. Cet abrégé contient bien l'âme et le génie du grand Docteur. Aussi nous empressons-nous d'engager nos lecteurs, de se munir de ce précieux introducteur aux leçons du plus grand génie de l'humanité et du sage moraliste de l'Eglise.

Direction pour l'oraison, contenant vingt-quatre avis pour faire la MÉDITATION, par le R. P. BOURGOING, 3^e supérieur général de l'Oratoire. 1 vol. in-12. Prix : 1 fr.

Si notre temps a besoin d'un remède spirituel d'une importance sans égale, c'est évidemment de l'oraison. La foi est ébranlée dans la grande majorité des âmes, et, dans les autres, les racines qu'elle y a poussées sont si frêles et si délicates, qu'elle paraît plutôt morte que vivace. Pourquoi? parce qu'on ne se livre plus aux saints exercices de la Méditation: on n'en connaît même plus la méthode. En Oraison comme en toute autre science, il est mieux d'apprendre les principes aux leçons d'un grand maître. Or, le Père Bourgoing, nul ne le conteste, est maître en pareille matière.

(*Organe de la Réparation.*)

Dieu et son Christ, ou la vraie Religion dans ses causes, ses moyens et ses motifs, par Mgr POISSON-GRANDVAL. 5 vol.
in-8° 20 fr.
5 vol. in-12 12 fr

« DIEU ET SON CHRIST, écrivait M. Poujoulat à l'auteur, « est une œuvre à la portée de toutes les intelligences... « La science et la logique y marchent ensemble et la « forme du dialogue, à la manière des anciens, y donne « de la variété et du mouvement à vos pensées. » — « Cette forme dialoguée, ajoute l'*Art chrétien*. toujours « naturelle et souvent piquante, y répand l'animation et « la vie sur des considérations qui ne fatiguent jamais. » Considérations, d'ailleurs, des plus variées, ainsi que chacun peut s'en convaincre par ce simple énoncé des Entretiens dont se compose l'ouvrage entier.

La Cause de l'Hypnotisme, par l'abbé FERRET, 1 vol. in-12.
Prix *franco* : 3 fr.

L'hypnotisme et tous les phénomènes qui s'y rattachent ont, dans ces derniers temps, tellement préoccupé les esprits qu'on ne saurait s'en désintéresser complètement. Un livre écrit avec méthode, mesure et sagesse, qui, plein de faits, étudierait la question sans parti pris et montrerait à quel agent secret il faut attribuer la cause de l'hypnotisme, serait certes le bien venu, et, tout en satisfaisant une légitime curiosité, il donnerait la véritable solution de cette importante question. Tel est le livre que vient d'écrire M. l'abbé Ferret, et que nous n'hésitons pas à recommander à nos lecteurs. Il est plein d'un réel intérêt, écrit avec verve et conforme à la sainte doctrine.

(*L'Univers.*)

Histoire d'un Héros ou vie de Mgr Galibert, par l'abbé TEYSSEYRE. 1 vol. in-12 illustré. Prix : 3 fr.

A l'intérêt qui s'attache à tout ce qui touche à l'his-

toire de l'apostolat catholique en général, *la Vie de Mgr Galibert* joint pour nous l'intérêt tout particulier qui s'attache à cette éternelle question de l'Annam dont on parle tous les jours, trop souvent sans la connaître suffisamment. Or, rien de plus intéressant que les renseignements que l'on rencontre dans cet ouvrage sur les origines de la question annamite; rien de plus navrant aussi que le récit de l'affreuse persécution qui ensanglanta la Cochinchine pendant ces dernières années. Particulièrement profitable aux jeunes élèves du sanctuaire chez lesquels il pourra allumer la flamme de l'apostolat, ce livre sera lu avec avantage dans les familles chrétiennes et par tous ceux qui, aux émotions fades ou malsaines que procure la lecture d'un roman, savent préférer les salutaires enseignements que l'on puise à contempler un grand cœur et un beau caractère au service de la plus noble des causes.

(*Semaine religieuse d'Avignon.*)

Saint Jean-Baptiste, sa vie, son culte et sa légende artistique, par Ernest RAZY. Un fort volume in-8° illustré. Prix : 10 fr.

« De tout temps, la grande figure du Précurseur a occupé, dans l'Histoire sacrée, une place considérable, et provoqué des études fécondes en hauts et salutaires enseignements.

Dans une *première partie*, l'auteur nous donne la vie détaillée du saint Précurseur, d'après les évangiles et la tradition.

Dans une *seconde partie*, il fait l'historique du culte de saint Jean-Baptiste. Il nous le représente remontant à l'origine du christianisme et devenant bientôt universel. Il retrace sur des documents authentiques, compulsés avec patience et sagacité, les pérégrinations des reliques du saint qui sont allées enrichir un si grand

nombre d'églises de la chrétienté, et il cite, avec texte à l'appui, les lieux où le saint Précurseur a été le plus spécialement honoré.

Enfin, dans une *troisième partie* intitulée : *Légende artistique de saint Jean-Baptiste*, il décrit les œuvres magnifiques qu'a su inspirer aux plus grands génies le culte et l'amour de celui que Jésus-Christ lui-même a prononcé le plus grand des enfants des hommes.

Disons en terminant que le volume, imprimé avec luxe, avec texte encadré et plusieurs gravures sur acier, figurera avec honneur, dans les bibliothèques chrétiennes.

A. C.

Explication du Catéchisme, par l'abbé BRULON, prêtre du diocèse de Reims. 4 vol. in-12. Prix : 12 fr.

La reproduction de la lettre de son Eminence le cardinal Langénieux adressée à l'auteur, est la meilleure recommandation que nous puissions faire de cet excellent ouvrage.

Cher Monsieur le curé,

Je tiens à vous dire un bien sincère et bien cordial merci pour votre Explication du catéchisme que vous m'avez dédiée.

Je sais, par le rapport qui m'en a été fait, que cette étude se distingue par l'exactitude et la solidité de sa doctrine. Les fidèles pourront donc y trouver une excellente instruction, et vos confrères y trouveront, pour leur catéchisme, d'intéressants développements puisés aux meilleures sources, avec de nombreux traits historiques dont il leur sera facile de tirer un bon parti. Ils apprendront encore, par votre exemple, ce que peut l'amour du travail uni à la piété et au zèle de l'amour de Dieu.

Je vous remercie donc, cher Monsieur le curé, j'accepte de grand cœur votre hommage, et je vous bénis bien paternellement.

† B. M. Card. LANGÉNIEUX,
Arch. de Reims.

Vie de sainte Claire de la Croix, par LORENZO DE TARDI,
traduit de l'italien et dédiée aux tertiaires de St-François, in-12.
Prix : 3 fr.

Nous ne pouvons mieux faire l'éloge de cet ouvrage qu'en donnant un extrait de la très élogieuse lettre que Mgr Mermillod, quelques semaines avant sa mort, avait écrite au traducteur :

« Je vous remercie de l'hommage que vous m'avez fait de votre traduction de la *Vie de sainte Claire de la Croix*. Vous avez su approprier aux lecteurs français cette vie si étrange au sens humain, si belle en énergies chrétiennes, et si merveilleuse par les grâces célestes.

« Il est à propos, dans un temps où les mœurs chrétiennes s'affaiblissent, et où s'amoindrit le sens du surnaturel, de faire connaître cette humble victime de Jésus-Christ crucifié.

« Je vous félicite donc de populariser en France l'histoire de sainte Claire de Montefalco, si populaire dans l'Ombrie et dont le tombeau est si souvent couronné de prodiges. Votre traduction est écrite dans un corps simple, lumineux et attrayant : l'édition en est soignée, de pieuses vignettes sont intercalées dans ces pages.

« Votre travail qui est opportun est un bon commentaire des enseignements du Souverain Pontife, il mérite le meilleur succès. »

La Dévotion à saint Joachim, par l'auteur même de la *Dévotion à sainte Anne*. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr.

Notre généreux Pontife Léon XIII vient de décider que les fêtes de saint Joachim et de sainte Anne, auparavant du rite double majeur, seraient élevées à celui de double de seconde classe. A la suite de cette décision, l'auteur si goûté de la *Dévotion à sainte Anne* vient de faire paraître ce volume que nous présentons aux fidèles et qui traite de la *Dévotion à saint Joachim*. Nul doute que

